

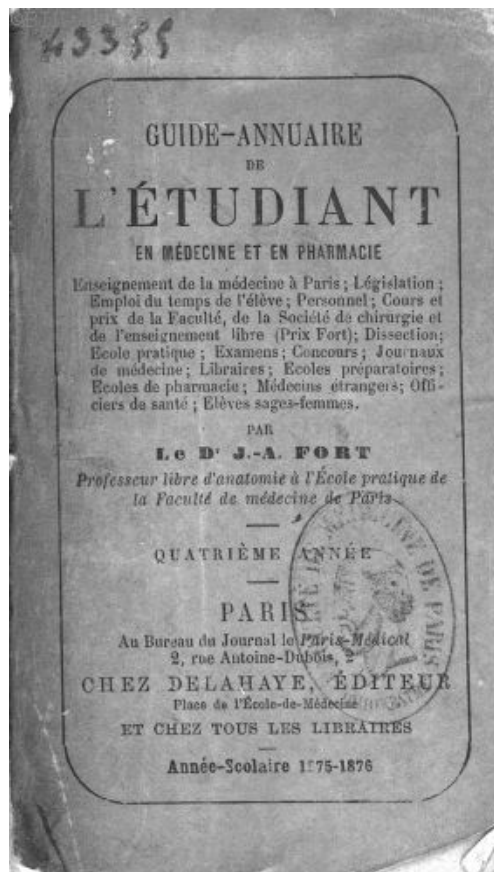
Bibliothèque numérique

medic@

**Fort, Joseph Auguste. Guide-annuaire
de l'étudiant en médecine et en
pharmacie**

Paris : A. Delahaye, 1875-1876.

Cote : 43355



On trouve à la même librairie tous les ouvrages du Dr Fort, ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur libre d'anatomie et de chirurgie à l'École pratique de la Faculté de médecine.

1° Résumé de Pathologie et Clinique chirurgicales. Un petit volume avec 107 fig. dans le texte. 5 »

Ce livre est un résumé de 500 pages qui ne serait d'aucune utilité à un débutant, mais qui rend de grands services aux élèves qui désirent revoir rapidement la chirurgie à la veille d'un concours ou d'un examen.

2° Traité élémentaire d'Histologie, contenant l'Histologie des éléments anatomiques, des tissus et des organes du corps humain, d'après les travaux les plus récents publiés en France et à l'étranger; *deuxième édition*, entièrement refondue; un vol. in-8°, avec 522 figures intercalées dans le texte. 14 »

La seconde édition du *Traité d'histologie* est un livre entièrement nouveau, qui n'a rien de commun avec la première édition. Ce livre, imprimé sur beau papier, est très-apprécié des élèves et des médecins, d'abord parce qu'il est complet et rédigé avec beaucoup de soin et de méthode, ensuite parce que la lecture en est facile. L'auteur suit dans ce traité la méthode qu'il a adoptée pour les cours.

3. Anatomie descriptive et Dissection, contenant un précis d'embryologie, la structure microscopique des organes et celle des tissus; *troisième édition*, corrigée et considérablement augmentée. 3 vol. in-42 avec 1227 fig. dans le texte. 30 fr.

Le succès sans égal de cet ouvrage nous dispense d'en parler. Le deuxième volume, *Manuel de l'amphithéâtre*, est écrit dans le but qu'indique son titre; il doit accompagner l'élève à l'amphithéâtre.

4. Manuel d'anatomie, *deuxième édition* du résumé d'anatomie, 1 vol. avec fig. dans le texte. 7 50

Ce livre rend de très-grands services aux élèves qui désirent revoir rapidement l'anatomie à la veille d'un examen ou d'un concours.

5. On trouve à la librairie A. Delahaye l'Anatomie descriptive et dissection traduite en langue *espagnole* et en langue *italienne*.

6. Pathologie et Clinique chirurgicales, deuxième édit., 2 beaux volumes in-8° avec 542 fig. dans le texte. 25 »

Cet ouvrage est surtout destiné aux élèves qui veulent apprendre la chirurgie. L'auteur y suit une méthode analogue à celle qu'il a suivie dans son *Anatomie et dissection*. Chaque article est précédé d'un *Examen du malade*, examen dans lequel les sens de l'élève sont pour ainsi dire guidés méthodiquement pour arriver à constater tous les symptômes d'une maladie et à en établir le diagnostic. Cette méthode est entièrement neuve et n'a été encore indiquée par aucun auteur. Dans l'étude des

lésions chirurgicales des systèmes et des appareils, chaque chapitre est précédé d'un résumé anatomique suffisant pour rappeler à l'élève les notions d'anatomie nécessaires à l'étude des maladies du système ou de l'appareil. Des tableaux synoptiques nombreux sont intercalés dans le texte.

Un chapitre spécial, longuement développé, est consacré aux embaumements.

Un Manuel de médecine opératoire et de bandages avec de nombreuses figures termine l'ouvrage. On trouve dans ce manuel toutes les opérations demandées aux examens.

Au commencement de l'ouvrage, l'élève trouve des conseils relatifs aux observations au lit du malade, à la manière d'interroger le malade et d'employer utilement son temps dans un service d'hôpital.

Toutes les innovations introduites dans cet ouvrage légitiment son succès.

GUIDE-ANNUAIRE
DE
L'ÉTUDIANT
EN MÉDECINE ET EN PHARMACIE

Enseignement de la médecine à Paris; Législation;
Emploi du temps de l'élève; Personnel; Cours et
prix de la Faculté, de la Société de chirurgie et
de l'enseignement libre (Prix Fort); Dissection;
Ecole pratique; Examens; Concours; Journaux
de médecine; Libraires; Ecoles préparatoires;
Ecoles de pharmacie; Médecins étrangers; Offi-
ciers de santé; Elèves sages-femmes.

PAR

Le D^r J.-A. FORT

*Professeur libre d'anatomie à l'Ecole pratique de
la Faculté de médecine de Paris*

—
QUATRIÈME ANNÉE
—

PARIS

Au Bureau du Journal le *Paris-Médical*
2, rue Antoine-Duhois, 2

CHEZ DELAHAYE, ÉDITEUR

Place de l'École-de-Médecine

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

—
Année-Scolaire 1875-1876



AVIS

Ce livre est aussi un journal dans lequel on admettra toutes les observations des élèves en médecine, à condition qu'elles paraîtront justes et qu'elles seront signées.

Chaque élève pourra signaler les abus dont il aura connaissance, et indiquer les nouveaux chapitres qui lui paraîtront devoir être ajoutés au *Guide*. L'auteur prie les élèves de province de vouloir bien rectifier les erreurs qui pourraient s'être glissées au chapitre des Écoles secondaires.

Toute erreur signalée donnera droit à un exemplaire du *Guide* qui sera remis (gratuit et immédiatement) au domicile de l'élève qui la fera connaître.

PRÉFACE

Pour arriver au grade de docteur en médecine, l'étudiant doit s'assimiler insensiblement et méthodiquement un grand nombre de sciences, sans la connaissance desquelles il subit échec sur échec aux examens.

Chimie.
Physique.
Zoologie.
Botanique.
Anatomie.
Histologie.
Physiologie.
Pathologie interne.
Pathologie externe.
Opérations chirurgicales.

Hygiène.
Médecine légale.
Thérapeutique.
Pharmacologie.
Accouchements.
Clinique interne.
Clinique externe.

Voilà ce qu'il faut savoir pour aborder les examens et conquérir le diplôme de docteur.

Pour arriver au but, il faut, administrativement : 1° prendre une inscription tous les trois mois, jusqu'à concurrence de seize, et passer un examen de fin d'année pendant trois ans, après les 3^e, 7^e et 11^e inscriptions ; 2° après la 16^e inscription, il faut subir cinq examens de réception et soutenir sa thèse.

Ces examens et la thèse nécessitent au moins deux ans d'études, sauf de rares exceptions. Total, six ans.

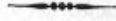
Pratiquement, l'élève doit donc s'assimiler toutes ces sciences en six années. Faut-il les étudier toutes à la fois, ou une à une, et, dans ce cas, quel ordre faut-il suivre ? Au premier abord, il semble que rien n'est plus facile et qu'il

suffit de prendre ces renseignements auprès des employés chargés de délivrer les inscriptions. Illusion ! On ne trouve nulle part, soit un conseil, soit un renseignement, soit un plan quelconque : une feuille d'inscription insuffisante aujourd'hui et une affiche, voilà tout. *Aussi est-il à peu près constant de voir les élèves perdre la première et souvent la deuxième année, faute de guide dans le dédale où ils se trouvent brusquement jetés.*

Un livre du genre de celui que je publie est donc devenu indispensable aujourd'hui. L'élève y trouvera un double guide, d'abord en ce qui concerne les lois, statuts, ordonnances des Facultés dont il doit connaître la législation; ensuite pour ce qui est relatif à son instruction personnelle : cours à fréquenter, cliniques à suivre, livres à étudier, etc., etc. Il trouvera principalement dans ce livre la manière dont il devra diviser son temps; il y apprendra comment il doit s'y prendre chaque année pour arriver sûrement aux examens ou aux concours.

Je ne redoute pas d'assumer la responsabilité de cette publication : je me sens

la force et le courage de donner des conseils aux étudiants; je dis même que j'ai acquis ce droit par mes relations incessantes avec eux, les nombreux cours particuliers et publics d'anatomie, d'histologie, de physiologie, de chirurgie et de médecine opératoire que j'ai faits, depuis l'année 1857, m'ayant mis en rapport avec de nombreuses générations d'élèves.



OCTOBRE. — 1875.

Les jours diminuent de 1 heure 44 minutes.

1	vend
2	sam.
3	DIM.
4	lund
5	mar.
6	mer.
7	jeud
8	vend
9	sam.
10	DIM.
11	lund
12	mar.
13	mer.
14	jeud
15	vend
16	sam.
17	DIM.
18	lund
19	mar.
20	mer.
21	jeud
22	vend
23	sam.
24	DIM.
25	lund
26	mar.
27	mer.
28	jeud
29	vend
30	sam.
31	DIM.

Les dissections et les cours des professeurs libres commencent vers le milieu d'octobre. C'est à ce moment que les élèves arrivent et se pourvoient de livres, d'instruments de dissection, etc.

NOVEMBRE. — 1875.

Les jours diminuent de 1 heure 17 minutes.

1	lund	TOUSSAINT.
2	mar.	
3	mer.	
4	jeud	
5	vend	
6	sam.	
7	Dim.	
8	lund	
9	mar.	
10	mer.	
11	jeud	
12	vend	
13	sam.	
14	Dim.	
15	lund	
16	mar.	
17	mer.	
18	jeud	
19	vend	
20	sam.	
21	Dim.	
22	lund	
23	mar.	
24	mer.	
25	jeud	
26	vend	
27	sam.	
28	Dim.	
29	lund	
30	mar.	

Les cours de la Faculté commencent le 1^{er} lundi de novembre. Le 1^{er} et le 2 novembre, vacances. Du 3 au 15, le registre des inscriptions est ouvert. 20 fr. 25 pour l'inscription, et 10 fr. d'impôt. Total : 40 fr. 25.

*On fait subir l'examen de fin d'année aux ajournés de juillet. Ces examens se prolongent souvent jusqu'à la fin de décembre.

DECEMBRE. — 1875.

Les jours diminuent de 14 minutes.

1	mer.	8
2	jeud	9
3	vend	10
4	sam.	11
5	Dim.	12
6	lund	13
7	mar.	14
8	mer.	15
9	jeud	16
10	vend	17
11	sam.	18
12	Dim.	19
13	lund	20
14	mar.	21
15	mer.	22
16	jeud	23
17	vend	24
18	sam.	25
19	D.m.	26
20	lund	27
21	mar.	28
22	mer.	29
23	jeud	30
24	vend	31
25	sam.	
26	Dim.	
27	lund	
28	mar.	
29	mer.	
30	jeud	
31	vend	

NOËL.
Vacances le jour de Noël seulement.

JANVIER. — 1876.

Les jours croissent de 4 heure 7 minutes.

1	sam.	
2	Dim.	
3	lund	
4	mar.	Vacances depuis le 31 décembre
5	mer.	jusqu'au 2 janvier inclusivement ; to-
6	jeud	tal, 3 jours.
7	vend	Le registre des inscriptions est ou-
8	sam.	vert du 2 au 15.
9	Dim.	Le mois de janvier est l'époque la
10	lund	plus active des dissections et des
11	mar.	cours d'anatomie.
12	mer.	
13	jeud	
14	vend	
15	sam.	
16	Dim.	
17	lund	
18	mar.	
19	mer.	
20	jeud	
21	vend	
22	sam.	
23	Dim.	
24	lund	
25	mar.	
26	mer.	
27	jeud	
28	vend	
29	sam.	
30	Dim.	
31	lund	

FEVRIER — 1876.

Les jours croissent de 4 heure 33 minutes.

1	mar.		
2	mer.		
3	jeud		
4	vend		
5	sam.		
6	Dim.	Vacances le lundi-gras, le mardi-gras et le mercredi suivant.	
7	lund		
8	mar.		
9	mer.		
10	jeud		
11	vend		
12	sam.		
13	Dim.		
14	lund		
15	mar.		
16	mer.		
17	jeud		
18	vend		
19	sam.		
20	Dim.		
21	lund		
22	mar.		
23	mer.		
24	jeud		
25	vend		
26	sam.		
27	Dim.		
28	lund	Lundi-Gras.	
29	mar.	Mardi-Gras.	

MARS. — 1876.Les jours^s croissent de 1 heure 10 minutes.

1	mer.
2	jeud
3	vend
4	sam.
5	DIM.
6	lund
7	mar.
8	mer.
9	jeud
10	vend
11	sam.
12	DIM.
13	lund
14	mar.
15	mer.
16	jeud
17	vend
18	sam.
19	DIM.
20	lund
21	mar.
22	mer.
23	jeud
24	vend
25	sam.
26	DIM.
27	lund
28	mar.
29	mer.
30	jeud
31	vend

Les pavillons de l'École pratique
sont fermés vers la fin du mois de
mars.

Les cours d'été recommencent du
15 au 20 mars, à la Faculté et à
l'École pratique.

AVRIL. — 1876.

Les jours croissent de 1 heure 42 minutes.

1	sam.	
2	Dim.	
3	lund	
4	mar.	
5	mer.	
6	jeud	
7	vend	Le registre des inscriptions est ouvert pendant la première quinzaine du mois.
8	sam.	
9	Dim.	
10	lund	
11	mar.	
12	mer.	
13	jeud	
14	vend	
15	sam.	
16	Dim.	PAQUES.
17	lund	
18	mar.	
19	mer.	
20	jeud	
21	vend	
22	sam.	
23	Dim.	
24	lund	
25	mar.	
26	mer.	
27	jeud	
28	vend	
29	sam.	
30	Dim.	

MAI — 1876.

Les jours croissent de 4 heure 18 minutes.

1 lund
2 mar.
3 mer.
4 jeud
5 vend
6 sam.
7 DIM.
8 lund
9 mar.
10 mer.
11 jeud
12 vend
13 sam.
14 DIM.
15 lund
16 mar.
17 mer.
18 jeud
19 vend
20 sam.
21 DIM.
22 lund
23 mar.
24 mer.
25 jeud
26 vend
27 sam.
28 DIM.
29 lund
30 mar.
31 mer.

On consigne pendant toute la durée de l'année pour subir les examens de doctorat. Cependant on arrête les consignations pour le premier examen de doctorat à la fin de mai; mais le règlement autorise la Faculté à reculer cette limite.

En 1875, jusqu'au 1^{er} juin pour le premier examen, jusqu'au 15 juin pour le deuxième, et jusqu'au 1^{er} juillet pour le quatrième.

ASCENSION.

JUIN. — 1870.

Les jours croissent de 10 minutes.

1 jeud
2 vend
3 sam.
4 DIM.
5 lund
6 mar.
7 mer.
8 jeud
9 vend
10 sam.
11 DIM.
12 lund
13 mar.
14 mer.
15 jeud
16 vend
17 sam.
18 DIM.
19 lund
20 mar.
21 mer.
22 jeud
23 vend
24 sam.
25 DIM.
26 lund
27 mar.
28 mer.
29 jeud
30 vend

PENTECOTE.

On reçoit les consignations pour le 2^e et le 3^e examen de doctorat, 90 fr. 25 cent. chacun.

On consigne aussi pour les examens de fin d'année, 30 fr. 25 c.

Vacances le 7, lundi de la Pentecôte.

FÊTE-DIEU.

JUILLET. — 1876.

Les jours diminuent de 1 heure environ.

1	sam.	
2	Dim.	
3	lund	
4	mar.	Le registre des inscriptions est ouvert du 1 ^{er} au 15.
5	mer.	
6	jeud	On fait subir les examens de fin d'année aux élèves, à partir du 16 juillet. Ils sont ordinairement douze par série; chacun des trois examinateurs, dont un professeur et deux agrégés, en prend trois dans une salle séparée, et les élèves se rendent de l'un à l'autre professeur.
7	vend	
8	sam.	
9	Dim.	
10	lund	
11	mar.	
12	mer.	
13	jeud	
14	vend	
15	sam.	
16	Dim.	
17	lund	
18	mar.	
19	mer.	
20	jeud	
21	vend	
22	sam.	
23	Dim.	
24	lund	
25	mar.	
26	mer.	
27	jeud	
28	vend	
29	sam.	
30	Dim.	
31	lund	

AOUT. — 1876.

Les jours diminuent de 1 heure 37 minutes.

1 mar.	On continue les examens jusqu'aux vacances. Les grandes vacances commencent le 15 août ; la Faculté ferme ses portes.
2 mer.	
3 jeud.	
4 vend.	
5 sam.	
6 Dim.	Pendant les vacances, tout est désert. Plus de cours à la Faculté, plus de cours à l'Ecole pratique, pas de clinique. Les chirurgiens et les médecins titulaires se reposent ou vont aux eaux et aux bains de mer. La plupart des services sont faits par des chirurgiens et des médecins du bureau central, souvent fort capables.
7 lund.	
8 mar.	
9 mer.	
10 jeud.	
11 vend.	
12 sam.	
13 Dim.	
14 lund.	ASSOMPTION.
15 mar.	
16 mer.	
17 jeud.	
18 vend.	
19 sam.	
20 Dim.	
21 lund.	
22 mar.	
23 mer.	
24 jeud.	
25 vend.	
26 sam.	
27 Dim.	
28 lund.	
29 mar.	
30 mer.	
31 jeud.	

SEPTEMBRE. — 1876.

Les jours diminuent de 1 heure 45 minutes.

1	vend.
2	sam.
3	DIM.
4	lund.
5	mar.
6	mer.
7	jeud.
8	vend.
9	sam.
10	DIM.
11	lund.
12	mar.
13	mer.
14	jeud.
15	vend.
16	sam.
17	DIM.
18	lund.
19	mar.
20	mer.
21	jeud.
22	vend.
23	sam.
24	DIM.
25	lund.
26	mar.
27	mer.
28	jeud.
29	vend.
30	sam.

Mois de vacances.
Presque tous les services des hôpitaux sont confiés aux médecins et aux chirurgiens du bureau central.

SECTION I^{re}.ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE
A PARIS.

A l'époque où Louis XV posa la première pierre de la Faculté de médecine, alors École de chirurgie, le 19 décembre 1731, sur l'emplacement de l'ancien collège de Bourgogne, la médecine était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Professeurs et élèves de la première moitié du dix-huitième siècle, seraient bien étonnés, s'ils revenaient aujourd'hui, de voir les changements immenses qui se sont opérés. Vous représentez-vous l'un des princes de la science de cette époque assistant à un examen ou à un concours ? Jugez de son ébahissement en entendant Robin demander à un élève la description du *leucocyte*, ou en voyant Sappey exaspéré de ce que les candidats à l'agrégation en médecine ont placé l'origine des lymphatiques dans les lacunes du tissu conjonctif sans prendre garde aux réseaux lymphatiques décrits par le professeur de la Faculté de médecine de Paris. Comment ! un *leucocyte* ! des *lacunes* du *tissu conjonctif* ! des *capillicules lymphatiques* ! Que signifie ce langage ?

Il n'est pas besoin de remonter à l'époque où l'Architecte Gondouin présida à la construction de la Faculté de médecine ; il suffit de s'adresser à un médecin ayant son diplôme en poche depuis une trentaine d'années seulement ; s'il est de bonne foi, il vous dira franchement que les études de son temps ne ressemblaient pas à celles d'aujourd'hui, et qu'on ne lui parla, pendant ses études, ni de physiologie expérimentale ni d'histologie : à peine lui enseignait-on un peu d'anatomie de structure. Assurément, ce n'était ni la faute des professeurs ni celle des élèves, c'était celle de la science qui avait fait des progrès relatifs, mais bien médiocres, si on les compare à ceux qui se sont opérés dans ces dernières années.

Nous pourrions nous étendre longuement sur ce sujet, mais sans utilité, pour montrer que l'enseignement officiel du siècle dernier était parfaitement suffisant, et que les élèves, en suivant les cours, et en étudiant les ouvrages de leurs maîtres, arrivaient au diplôme sans trop de difficultés.

Depuis cette époque la science a marché, les branches de la médecine ont poussé, il s'est développé des ramifications sur ces branches, de telle sorte que le programme des examens de médecine est devenu immense, colossal. On pourrait croire que les règlements de la Faculté ont été modifiés à mesure que la science s'étendait ; on pourrait croire que les professeurs sont devenus plus nombreux, ou que leurs leçons sont plus fréquentes. Non, les règlements sont sensiblement ce qu'ils ont été de tout temps, et l'enseignement n'a été nullement modifié. On comprend ce qui est résulté d'un tel état de choses, l'insuffisance de plus en plus

marquée de l'enseignement de la Faculté de médecine.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur n'est pas encore votée. Peut-être remédiera-t-on d'une manière quelconque à cette insuffisance. Quoi qu'il arrive, il n'en reste pas moins établi aux yeux de tous, même des professeurs de la Faculté, que l'École, avec son organisation actuelle, n'est pas apte à donner aux élèves tout ce qui est nécessaire à leur instruction, malgré l'installation de nouveaux laboratoires.

Pour preuve de ce que nous avançons, nous commenterons ici le programme des cours ci-dessous.

Faculté de médecine de Paris.

Physique médicale, M. Gavarret. — Physique générale. — La chaleur, l'électricité, la lumière. Mercredi, vendredi, à midi. — Physique biologique. — Phénomènes physiques de la phonation et de l'audition. Lundi à cinq heures, au petit amphithéâtre.

Pathologie médicale, M. Azenfeld, suppléé par M. Fernet, agrégé. — Lundi, mercredi, vendredi, à trois heures.

Anatomie, M. Sappey. — Les appareils de la respiration, de la sécrétion urinaire et de la génération. Lundi, mercredi, vendredi, à quatre heures.

Pathologie et thérapeutique générales, M. Chauffard. — De la maladie en général. — Des classifications pathologiques. — Caractères généraux étiologiques et microscopiques des différentes classes

des maladies. Lundi, mercredi, vendredi, à cinq heures.

Chimie médicale, M. Wurtz. — Chimie générale. Jeudi, samedi, à midi. — Chimie biologique (Étude chimique de la digestion). Mardi, à quatre heures, au petit amphithéâtre.

Pathologie chirurgicale, M. Dolbeau. — Maladies chirurgicales des régions. Mardi, jeudi, samedi, à trois heures.

Opérations et appareils, M. Léon Le Fort. — Thérapeutique des affections des os, des articulations (fractures, luxations) et des vaisseaux. Mardi, jeudi, samedi, à quatre heures.

Histologie, M. Robin. — (1^{re} partie du programme imprimé.) — Génération et développement des éléments anatomiques et des humeurs. Mardi, jeudi, samedi, à cinq heures.

Histoire de la médecine et de la chirurgie, M. Lorain. — Le poulx. — Études historiques. — Quelques maladies épidémiques et contagieuses. — Historique. Mardi, jeudi, samedi, à cinq heures.

Clinique médicale : Bouillaud, suppléé par M. Hayem, agrégé à la Charité, tous les jours, le matin, de 8 à 10 heures. — G. Sée, à la Charité, tous les jours, le matin, de 8 à 10 heures. — Béhier, à l'Hôtel-Dieu, tous les jours, le matin, de 8 à 10 heures. — Lasègue, à la Pitié, tous les jours, le matin, de 8 à 10 heures.

Clinique chirurgicale : Richet, à l'Hôtel-Dieu, tous les jours, le matin, de 8 à 10 heures. — Gosselin, à la Charité, tous les jours, le matin, de 8 à 10 heures. — Verneuil, à la Pitié, tous les jours, de 8 à 10 heures. — Broca, à l'Hôpital des

Cliniques, tous les jours, le matin, de 8 à 10 heures.

Clinique d'accouchements, *Depaul*, à l'Hôpital des Cliniques, tous les jours, le matin, de 8 à 10 heures.

Voici quels sont les cours du semestre d'été :

M. Charcot (anatomie pathologique); — *M. Éclard* (physiologie); — *M. Hardy* (pathologie médicale); — *M. Trelat* (pathologie chirurgicale); — *M. Regnaud* (pharmacologie); — *M. Bouchardat* (hygiène); — *M. Vulpian* (pathologie comparée et expérimentale); — *M. Baillon* (histoire naturelle médicale); — *M. Gubler* (thérapeutique et matière médicale); — *M. Tardieu* (médecine légale); — *M. Pajot* (accouchements).

DIVISION DES ÉTUDES.

Première année : Chimie médicale, physique médicale ;

Deuxième année : Anatomie, histologie, dissections.

Troisième année : Anatomie, histologie, dissections, opérations et appareils, pathologie interne et pathologie externe, cliniques médicale et chirurgicale.

Quatrième année : Pathologie interne et pathologie externe, pathologie générale, cliniques médicale, chirurgicale et obstétricale.

Il s'agit maintenant de comparer ce programme aux besoins de l'élève ; nous jetterons ensuite un coup d'œil sur la deuxième partie, la division des études.

1° L'élève de première année se présentera vers

le mois de juillet devant ses juges qui *doivent* l'interroger sur la physique, la chimie, la zoologie et la botanique, non pas sur un seul point de ces sciences, mais sur toutes leurs parties indistinctement.

Un élève de première année aura pu assister, en 1874, par exemple, aux leçons des professeurs Gavarret pour la physique, Wurtz pour la chimie, Baillon pour la zoologie et la botanique. Cet élève aura entendu les leçons du premier de ces professeurs sur une portion restreinte de la chimie : *chaleur, électricité, lumière*; mais, à l'examen, on exigera qu'il connaisse la *pesanteur, l'optique*, etc., qu'il n'aura pas étudiées. Il aura entendu de la bouche du professeur de chimie l'énoncé des lois de la *chimie générale*, mais on pourra lui demander à l'examen la *chimie organique* et la *chimie minérale*. Enfin, on exige de lui la *botanique* et la *zoologie*, tandis que le professeur ne professe dans une année que l'une de ces sciences.

Il résulte donc clairement de tout ceci qu'un élève de première année pourra apprendre au cours de la Faculté, en 1874, la *chaleur, l'électricité, la lumière, la chimie générale et la zoologie*, c'est-à-dire le quart des matières exigées à l'examen. Ne parlons pas des leçons de chimie et de physique biologique, sciences trop élevées pour un élève de troisième année. Nous supposons, bien entendu, que le professeur remplira son programme, ce qui n'arrive pas toujours.

2° Quels sont les besoins de l'élève de deuxième année? On lui demande pour son examen, à sa huitième inscription, l'anatomie, la physiologie et l'histologie. Le professeur d'anatomie de la Faculté a

décrit, en 1874, l'appareil de la respiration et une partie des organes génito-urinaires, c'est-à-dire environ la dixième partie de l'anatomie. Notons, cependant, que l'étude de ces appareils suppose une somme de connaissances déjà acquises, et qu'un élève de seconde année, s'il n'a pas étudié l'anatomie l'année précédente, ne peut tirer aucun fruit de ces leçons. Le professeur de physiologie étudie une portion restreinte de la physiologie. Il en est de même du professeur d'histologie qui a traité cette année d'une partie seulement du programme : *génération et développement des éléments anatomiques et des humeurs*.

Il résulte de ce qui précède, qu'un élève de deuxième année, s'il se contente des cours de la Faculté, arrivera à son examen après avoir préparé la dixième partie de son examen environ.

Nous arriverions au même résultat en suivant les matières de tous les examens. Il est donc évident que les cours de la Faculté de médecine sont tout à fait insuffisants pour l'instruction des élèves. Dans le semestre d'hiver, chaque professeur fait au maximum cinquante-deux leçons, du commencement de novembre au 15 mars, époque à laquelle commence le second semestre.

Ce nombre de leçons pouvait suffire autrefois ; il devait même suffire ; mais aujourd'hui n'est-il pas urgent de porter remède à cet état de choses ?

Division des études.

La feuille d'inscription de l'élève en médecine porte cette mention : *Division des études*, ce qui veut dire : voilà la marche à suivre pour arriver à

subir vos examens, et, par conséquent, à être docteur en médecine. Eh bien ! j'affirme que cette division n'est pas rationnelle et qu'elle peut même être nuisible aux élèves. Elle pouvait suffire autrefois ; mais aujourd'hui il faut absolument la modifier, la refaire entièrement, de même que le programme de l'enseignement.

Ce que je dis des sciences médicales peut s'appliquer à toutes les sciences en général.

Qu'est-il résulté de cet état de choses ? Pour toutes les sciences et pour la médecine en particulier, il s'est élevé insensiblement une quantité considérable de professeurs libres, les élèves ont abandonné les bancs de l'École et les cours de professeurs officiels pour aller demander une instruction que les professeurs de la Faculté ne peuvent pas leur fournir. Voilà comment est né le besoin, si impérieux aujourd'hui, de l'enseignement libre.

Ceux qui le désirent dans des limites raisonnables aujourd'hui, demandent que l'élève puise son instruction où bon lui semble, et qu'il vienne faire preuve de connaissances suffisantes devant un jury d'examen. De la sorte, le corps enseignant, entièrement libre, sera séparé du corps examinant dépendant de l'Etat et conférant les grades, les diplômes.

Dans un tel état de choses, les professeurs libres seraient choisis, comme ils le sont aujourd'hui, par les élèves ; leur talent se mesurerait au nombre de leurs élèves, et les incapables seraient délaissés en raison même de leur incapacité. Nous ne nous occupons pas de la question de savoir si un contrôle doit être exercé par l'Etat sur les cours libres, cette question ne saurait être traitée ici.

L'enseignement libre a fait des progrès immenses, et aujourd'hui l'enseignement officiel doit sérieusement compter avec lui. L'utilité de cet enseignement saute aux yeux. Nous avons vu, dans l'une des pages précédentes, qu'un élève ne peut pas non-seulement s'instruire, mais même préparer ses examens avec l'organisation actuelle des cours de Faculté. S'il existe, en dehors de cette Faculté, des cours et répétitions qui permettent à cet élève d'étudier les matières exigées par le programme des examens, des cours où il pourra en outre compléter son instruction médicale, il n'est pas douteux que c'est là un immense avantage pour l'élève et une économie pour sa famille, qui a la presque certitude que le jeune homme ne perdra pas son temps, comme cela arrive à un si grand nombre. La meilleure preuve que nous pouvons donner de l'utilité de l'enseignement libre, c'est que les élèves le réclament et que les cours libres sont très-fréquentés.

Aujourd'hui les élèves en médecine puisent donc leur instruction à deux sources, qui sont : l'enseignement officiel et l'enseignement libre.

1° Enseignement officiel.

Cet enseignement se compose : 1° des cours de la Faculté ; 2° des leçons cliniques (voir plus haut le programme) ; 3° des leçons données dans les laboratoires de la Faculté et des hôpitaux.

Nous avons démontré combien sont insuffisants les cours de la Faculté. Les leçons cliniques sont excellentes. Les professeurs qui en sont chargés occupent, à juste titre, les premières places dans le

corps médical. Mais les cliniques ne sont qu'une partie restreinte de l'enseignement médical ; un élève ne peut aborder avec fruit la clinique qu'après avoir passé au moins deux ou trois ans à étudier les sciences préparatoires à la clinique (chimie, physique, anatomie, etc.). Les *laboratoires* sont une excellente chose ; mais leur installation laisse encore à désirer, ils en sont à leur première période, c'est-à-dire à la période de formation ; je ne crois pas que les élèves en aient tiré jusqu'à présent grand avantage. Quant à leur avenir, il serait injuste de ne point reconnaître qu'ils peuvent rendre de grands services entre les mains des jeunes savants qui les dirigent. Nous renvoyons à la section troisième de ce volume pour les détails relatifs à l'enseignement officiel.

2° Enseignement libre.

L'enseignement libre se compose des *cours* de l'école pratique ; 2° des *cliniques* des hôpitaux ; 3° des *laboratoires* particuliers.

Les cours de l'École pratique ont lieu depuis longtemps dans les amphithéâtres de cette dépendance de la Faculté de médecine, ce qui laisse supposer que la Faculté reconnaît l'utilité de cet enseignement libre, complémentaire, pour ainsi dire, de l'enseignement officiel. Des cours sur presque toutes les branches de l'enseignement ont lieu à l'École pratique ; ces cours sont très-suivis. Les élèves trouvent souvent à l'École pratique des cours sur des sujets qui ne sont pas traités à la Faculté ; voici la liste de ceux qui ont eu lieu l'année dernière :

Cours sur les accouchements, M. Brun.
 Cours sur les accouchements, M. Nigon.
 Cours sur l'anatomie, M. Laskowski.
 Cours sur l'anatomie, l'histologie et la physiologie,
 M. Fort.
 Cours sur les maladies des yeux, M. Galesowski.
 Cours sur les maladies vénériennes, M. Labarthe.
 Cours de zoologie médicale, M. Letorain.
 Cours d'électrothérapie, M. Onimus.
 Cours sur les maladies des voies urinaires,
 M. Malles.
 Cours sur les maladies des voies urinaires, M. Reliquet.
 Cours sur la thérapeutique, M. Dujardin-Beaumets.
 Cours sur la pathologie externe, M. Paul Berger.
 Cours sur la pathologie interne, M. Dieulafoy.

Les leçons cliniques libres des hôpitaux sont plus nombreuses que les leçons officielles. Ces dernières sont au nombre de dix : une d'accouchement, quatre de chirurgie et cinq de médecine. Les cliniques libres principales sont les suivantes :

1° *Accouchement*, M. Pinard, chef de clinique à l'hôpital des Cliniques ;

2° *Pathologie chirurgicale* : M. Duplay, à l'hôpital Saint-Antoine ; M. Tillaux, à l'hôpital Lariboisière ; M. Péan, à l'hôpital Saint-Louis ; M. Trelat, à la Charité ; M. Léon Labbé, à la Pitié ; M. Fournier, à Lourcine (maladies vénériennes des femmes) ; M. Després, à l'hôpital Cochin ; M. Guérin, à l'Hôtel-Dieu ;

3° *Pathologie médicale* : M. Peter, à l'hôpital Saint-Antoine ; M. Bouchut, à l'hôpital des En-

fants ; *M. Isambert*, à l'hôpital Lariboisière ; MM. *Lailler*, *Guibout* et *Hardy*, à l'hôpital Saint-Louis ; *M. Gallard*, à l'hôpital de la Pitié ; *M. Buequoy*, à l'hôpital Cochin.

Les laboratoires particuliers et cliniques des professeurs libres sont également nombreux ; les élèves les fréquentent assidûment. Citons la clinique des maladies des yeux de *M. Abbadie*, rue Mignon ; de *M. Desmarres*, 8, rue Hautefeuille ; de *M. Galezowski*, 26, rue Dauphine ; de *M. Sichel*, 12, rue Jacob ; de *M. de Wecker*, 55, rue du Cherche-Midi ; celle des maladies des voies urinaires de *M. Malles*, rue Christine*, 1 ; des maladies des oreilles, de *M. Miot*, rue Larrey ; les amphithéâtres particuliers, de *M. Martin-Damourette* (sciences accessoires et thérapeutique), place de l'École-de-Médecine, 17 ; de *M. Fort* (anatomie et physiologie), rue Antoine-Dubois, 2 ; de *M. Langlebert* (maladies vénériennes), 8, rue Larrey ; de *M. Rabuteau*, boulevard Saint-Michel, 38. (Voyez, pour plus de détails, la section troisième : enseignement libre.)

SECTION DEUXIÈME

LÉGISLATION ¹.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE.

CHAPITRE PREMIER

Élèves ayant commencé leurs études dans une Faculté et les terminant dans la même Faculté pour obtenir le titre de Docteur en médecine.

ARTICLE PREMIER

Inscriptions.

Le temps d'études exigé pour être admis à subir les examens de doctorat est de quatre ans.

Ce temps d'études doit être attesté par seize inscriptions prises une à une, tous les trois mois.

A cet effet, il est ouvert au bureau de chaque Faculté un registre sur lequel les élèves apposent

1. Nous avons beaucoup emprunté, pour le chapitre de la législation, au Guide de M. Canivet publié à la librairie Asselin, 1899.

de leur propre main leurs nom, prénoms, âge, lieu de naissance, demeure actuelle, le numéro de l'inscription qu'ils prennent, la date du jour et de l'année, et enfin leur signature.

Ce registre est ouvert les 3 novembre, 3 janvier, 1^{er} avril et 1^{er} juillet de chaque année, et est clos le 15 des mêmes mois.

Lorsque le jour fixé par l'article précédent, pour la clôture du registre, se trouve être un dimanche ou une fête chômée, le registre n'est fermé que le lendemain ¹.

La première inscription d'un étudiant doit être prise au commencement de l'année scolaire, c'est-à-dire du 3 au 15 novembre (Ordonnance de 1823).

Les jeunes gens qui n'obtiendraient le diplôme de bachelier ès lettres que dans la session de novembre sont exceptionnellement admis à prendre leur 1^{re} inscription jusqu'au 20 novembre inclusivement (arrêté du 5 février 1864).

Le Ministre peut, pour des motifs graves, accorder l'autorisation de prendre la première inscription au trimestre de janvier ; mais il ne peut être accordé, sous aucun prétexte, de la prendre au 3^e trimestre.

Tout étudiant qui se présente pour prendre sa

1. Si un élève a négligé de prendre une ou plusieurs inscriptions, il ne pourra en obtenir la concession à titre rétroactif qu'en joignant à la demande qu'il en fera : 1^{re} une déclaration de ses parents ou de son tuteur que le retard n'a lieu que faute de moyens pécuniaires ; 2^e un certificat attestant qu'il a suivi exactement les cours pendant le trimestre ou les trimestres où il n'a pas pris d'inscriptions ; 3^e un certificat prouvant, s'il y a lieu, que le stage correspondant a été fait.

première inscription dans une Faculté est tenu de déposer :

1^o Son acte de naissance constatant, pour le docteur, qu'il a 16 ans au moins ; pour l'officier, 17 ;

2^o S'il est mineur, le consentement de ses parents ou de son tuteur à ce qu'il suive ses études dans la Faculté. Ce consentement doit indiquer le domicile actuel desdits parents ou tuteur ;

3^o Un certificat de bonne vie et mœurs ;

4^o Le diplôme de bachelier ès lettres et le diplôme de bachelier ès sciences restreint.

La production du diplôme de bachelier ès sciences restreint peut être ajournée jusqu'au 3^e trimestre, époque à laquelle il est absolument exigible pour la prise de la 3^e inscription.

Les pièces comprises sous les n^{os} 1, 2 et 3, restent à la Faculté et servent à constituer le dossier de l'étudiant.

Nul n'est admis à prendre d'inscription dans une Faculté siégeant dans une ville autre que celle de la résidence de ses parents ou de son tuteur, s'il n'est présenté par une personne domiciliée dans la ville, et qui sera tenue d'inscrire elle-même son nom et son adresse sur une feuille jointe au dossier de l'étudiant.

L'étudiant sera censé avoir son domicile de droit chez cette personne, à laquelle seront adressés, en conséquence, tous les avis et notifications qui le concerneront. En cas de mort ou de départ de ladite personne, l'étudiant sera tenu d'en présenter une autre ; faute par lui de le faire, toutes les inscriptions qu'il aura prises depuis le décès ou le départ de ladite personne pourront être annulées.

Les logeurs et maîtres d'hôtels garnis ne pourront se présenter comme répondants des étudiants qu'autant qu'ils y seront autorisés, formellement et par écrit, par les familles de ces étudiants.

L'autorisation certifiée par eux sera annexée au dossier de l'étudiant.

L'étudiant qui, en s'inscrivant pour la première fois, a dû, suivant la prescription de l'art. 9, donner son adresse, est tenu, s'il vient à changer de résidence, d'en faire la déclaration. Toute fausse déclaration ou tout défaut de déclaration, en cas de changement de domicile, pourra être puni de la perte des inscriptions.

Tout étudiant convaincu d'avoir pris sur le registre une inscription pour un autre étudiant perdra toutes les inscriptions prises par lui, soit dans la Faculté où le délit a été commis, soit dans toute autre.

Dans les Facultés, il sera délivré à tous les étudiants inscrits à l'effet d'obtenir des grades, des cartes nominatives d'admission qui seront signées du doyen, du secrétaire de la Faculté et de l'élève.

Les élèves devront être porteurs de leur carte lorsqu'ils se présenteront aux cours, à la bibliothèque, aux musées, etc.

Les étudiants en médecine ne sont admis à prendre la cinquième, la neuvième et la treizième inscription qu'après avoir subi avec succès un *examen de fin d'année*.

ARTICLE SECOND.

Stage.

Nul ne peut obtenir le grade de docteur ni le titre d'officier de santé s'il n'a suivi, pendant le temps ci-après fixé, comme élève stagiaire, le service d'un des hôpitaux placés près de la Faculté ou l'École préparatoire où il prend ses inscriptions.

Dans les Facultés de médecine, le *stage* prescrit par l'article précédent commencera, pour les aspirants au doctorat, après la huitième inscription validée, et se continuera jusqu'à la seizième inclusivement ; pour les *aspirants au titre d'officier de santé*, il commencera après la 4^e inscription validée, et se continuera jusqu'à la douzième inclusivement.

Chacune des années de stage prescrit par les articles précédents se composera, déduction faite des vacances, de dix mois complets de service effectif, et commencera régulièrement le 1^{er} novembre, pour se continuer sans interruption jusqu'au 31 août inclusivement.

Les stagiaires seront libres de tout service dans les hôpitaux pendant les mois de septembre et d'octobre, de telle sorte que le premier trimestre de l'année régulière de stage comprendra seulement les mois de novembre et de décembre, et le dernier trimestre, les mois de juillet et d'août.

Tout étudiant en médecine ne pourra, dans la période de ses études pendant laquelle il est soumis à

l'obligation du stage, être admis à prendre, au commencement de chaque trimestre, une inscription près la Faculté ou l'École préparatoire à laquelle il appartient que sur le vu des pièces suivantes :

1° Un certificat de l'administration des hospices constatant que l'étudiant a été inscrit dans les dix derniers jours du mois précédent comme stagiaire dans un hôpital pour y commencer son service au premier jour du présent trimestre ;

2° Les deux certificats du directeur de l'hospice et du chef de service constatant l'accomplissement régulier du stage pendant le trimestre écoulé.

Ces deux derniers certificats, qui doivent rester au dossier de l'étudiant, seront adressés directement, à la fin de chaque trimestre, par l'administration des hospices, au doyen de la Faculté ou au directeur de l'École préparatoire, avec la liste complète des élèves stagiaires attachés aux hôpitaux pendant le trimestre dont il s'agit.

Le certificat du chef de service attestera la manière dont le service a été rempli au point de vue médical. Le certificat du directeur de l'hospice constatera que l'élève a rempli son service avec assiduité et exactitude, et s'est conformé aux dispositions d'ordre intérieur déterminées par l'administration des hospices.

En cas d'interruption de service pendant le cours du stage pour cause de maladie ou d'empêchement légitime, le Ministre statuera sur les rapports si-

1. Cette partie du règlement n'est point observée ; la production des certificats indiqués par l'alinéa suivant suffit pour que l'inscription soit délivrée.

multanés de l'administration des hospices et du doyen de la Faculté ou de l'Ecole préparatoire, rapports qui lui sont transmis par le recteur de l'Académie avec son avis personnel.

Les stagiaires ne pourront être admis à faire compter comme temps de stage accompli *que chacun des trimestres pendant lesquels ils auront suivi simultanément le cours régulier de leurs études en prenant une inscription près la Faculté ou l'Ecole préparatoire à laquelle ils appartiennent.*

Les étudiants en médecine qui, au moment où ils vont commencer à être soumis à l'obligation du stage, *auront été, au mois d'août, ajournés à leur examen de fin d'année, devront néanmoins, dans la prévision où ils répareraient cet échec au mois de novembre, se faire inscrire comme stagiaires dans les dix derniers jours d'octobre, et commencer leur service en cette qualité dès le 1^{er} novembre*, afin de se trouver en mesure, en cas de succès dans le nouvel examen, de prendre leur inscription de janvier.

Le stage ne peut être accompli que dans les hôpitaux qui, par leur nature, offrent aux stagiaires les moyens d'acquérir une instruction pratique générale en harmonie avec les études faites dans les Facultés et les Ecoles.

Sont nécessairement exclus de cette catégorie : les hospices et établissements spéciaux, tels que les asiles d'aliénés, les hospices consacrés exclusivement aux vieillards, aux incurables, aux enfants assistés, aux accouchements, les prisons.

Conformément aux prescriptions de l'article pré-

cèdent, les établissements spécialement désignés pour le stage des élèves de la Faculté de médecine de Paris sont les hôpitaux suivants : Hôtel-Dieu, Pitié, Charité, les Cliniques, les Enfants-Malades, Necker, Cochin et l'hôpital du Midi.

Toutefois, les élèves pourront, *sur leur demande expresse et motivée*, être attachés en qualité de stagiaires par l'administration de l'Assistance publique aux hôpitaux de Lourcine, Sainte-Eugénie, Saint-Antoine, Saint-Louis, Lariboisière, Beaujon, et à l'infirmerie de l'hospice de la Vieillesse (femmes).

Pour leur première année de stage, les élèves de la Faculté de Paris qui auront obtenu, à leur examen de fin de deuxième année, la note *extrêmement* ou *très-satisfait*, seront appelés à choisir, parmi tous les établissements spécifiés au premier et au second paragraphe de l'article précédent, celui auquel ils désirent être attachés.

Ceux qui auront eu une note inférieure à la note *très-satisfait* seront distribués par l'administration de l'Assistance publique, suivant les besoins du service, et *autant que possible* suivant la *valeur* de leur note d'examen, dans les établissements spécialement désignés au premier paragraphe de l'article précédent. Ils pourront, d'ailleurs, *s'ils le demandent*, être attachés aux établissements compris dans le second paragraphe.

Pour leur deuxième année de stage, les élèves de la Faculté de médecine de Paris qui auront obtenu, dans leur examen de fin de troisième année, une note *supérieure* à la note *passable*, pourront choisir, parmi tous les établissements spécifiés au

premier et au deuxième paragraphe de l'article précédent, celui auquel ils désirent être attachés.

Les élèves qui n'auront eu que la note *passable* resteront à la disposition de l'administration de l'Assistance publique pour être distribués dans les établissements spécialement désignés au premier paragraphe de l'article précédent, et pourront, *s'ils le demandent*, être attachés aux établissements compris dans le deuxième paragraphe (arrêté du 1^{er} juillet 1862).

Les élèves des Facultés qui auront obtenu au concours le titre d'*externe* ou d'*interne* dans un hôpital seront toujours admis à faire compter la durée de leur service, en cette qualité, pour un temps équivalent de stage.

Il en sera de même pour les élèves des Ecoles préparatoires, *en ce qui concerne exclusivement le stage qu'ils doivent accomplir près de ces Ecoles*.

Les élèves externes ou internes seront tenus, comme les élèves stagiaires, de justifier de leur assiduité dans les hôpitaux par des certificats trimestriels délivrés en la forme indiquée plus haut (décret du 18 juin 1862).

Les élèves des Facultés de médecine et des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie, nommés internes des asiles publics d'aliénés, jouiront, à ce titre, des avantages accordés aux internes des hôpitaux par l'article précédent (arrêté du 20 août 1862).

Contrairement aux termes de l'article qui exige la simultanéité de service dans les hôpitaux, et d'assiduité au cours de la Faculté ou de l'Ecole,

les internes nommés au concours aspirants au doctorat pourront faire valoir le temps de service accompli en dehors du temps de la scolarité, en compensation d'un temps égal de stage près la Faculté où ils termineront leurs études, à moins qu'ils n'aient préalablement profité de cette compensation près d'une Ecole préparatoire.

Ces dispositions sont applicables aux internes des asiles publics d'aliénés.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Elèves qui viennent des écoles secondaires pour continuer leurs études dans une Faculté.

Les examens de réception pour le doctorat, ainsi que la thèse, ne pouvant être soutenus que devant une Faculté, les élèves des Ecoles préparatoires, aspirants au doctorat, sont tenus de s'y présenter.

Les élèves des Ecoles préparatoires qui se présentent devant une Faculté, ne peuvent y faire valoir leurs inscriptions que dans le rapport et les limites indiqués dans le tableau suivant :

De 1 à 8, les inscriptions d'Ecole préparatoire conservent leur valeur.

9 équivalent à 8 de Faculté.

10 — à 9 —

11 — à 10 —

12 — à 10 —

13 — à 11 —

14 — à 12 —

Au delà de 14, les inscriptions des Ecoles préparatoires n'ont plus de valeur (circulaire du 27 décembre 1854).

La conversion des inscriptions d'Ecole préparatoire en inscriptions de Faculté n'a lieu que si elles ont été prises en vue du doctorat, et si l'étudiant qui les produit a satisfait, dans l'Ecole dont il a suivi les cours, aux examens de fin d'année.

L'étudiant devra, en outre, acquitter un droit supplémentaire de 5 fr. par inscription, s'il ne prouve que ce droit a déjà été perçu (décret du 22 août 1854 et circulaire du 27 décembre 1854).

Les élèves des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie qui auront soutenu, dans ces écoles, les deux examens de fin d'année, correspondant à la première et à la seconde année d'études, et qui y auront satisfait, seront dispensés de les soutenir de nouveau dans les Facultés.

Les élèves qui auront soutenu dans les Ecoles préparatoires l'examen de la fin d'année correspondant à la troisième année, seront astreints à le subir de nouveau. Ils ne seront admis à prendre la 13^e inscription qu'après y avoir satisfait (arrêté du 7 sept. 1846 et circulaire du 29 juillet 1856).

Les élèves qui, porteurs de 14 inscriptions, se présentent devant une Faculté, et qui sont obligés de subir de nouveau l'examen de fin de 3^e année, seront admis à subir cette épreuve dès leur arrivée à la Faculté (circulaire du 20 juillet 1855).

En limitant à 12 le nombre d'inscriptions de Faculté que les élèves peuvent acquérir dans les Ecoles préparatoires, le décret du 22 août 1854 impose à tout aspirant au doctorat l'obligation de suivre les cours d'une Faculté pendant une année au moins, et d'y prendre effectivement quatre inscriptions (circulaire du 6 février 1855).

En dérogation à la règle énoncée dans l'article précédent, tout étudiant pourvu de quatorze inscriptions prises dans une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, qui justifierait de quinze mois de bons services *comme interne* par con-

cours d'un hôpital placé près cette Ecole, pourra obtenir, à titre onéreux, la concession supplémentaire de deux inscriptions de Faculté, et n'aura plus à prendre effectivement, pour arriver au doctorat, que deux inscriptions, en suivant les cours d'une Faculté pendant six mois (circulaire du 6 février 1855).

La même faveur peut être accordée aux internes des asiles publics d'aliénés; mais il est bien entendu que les services des uns et des autres doivent être attestés par des certificats délivrés par l'administration des Ecoles et des asiles auxquels ils appartiennent¹.

Le décret du 18 janvier 1862 astreignant tout élève, stagiaire, externe ou interne par concours, à faire deux années de service hospitalier, il en résulte que l'élève interne des Ecoles secondaires ou des asiles publics d'aliénés, qui ne compte que quinze mois de services, sera tenu de compléter le temps réglementaire près la Faculté où il sera venu faire convertir les inscriptions d'Ecole préparatoire.

Tout élève d'Ecole préparatoire de médecine et pharmacie qui se présente devant une Faculté pour y obtenir la conversion de ses inscriptions et y continuer ses études, est tenu de produire :

1. Nous ferons remarquer que la concession des deux inscriptions « peut être faite », d'après les termes de la circulaire; « elle n'est donc pas de droit ». La note obtenue par le candidat à son troisième examen de fin d'année devant la Faculté est le plus souvent décisive pour obtenir ces deux inscriptions.

- 1° Son acte de naissance ;
- 2° S'il est mineur, le consentement de ses parents ou de son tuteur ;
- 3° Un certificat de bonnes mœurs ;
- 4° Les diplômes de bachelier ès lettres et ès sciences restreint ;
- 5° Un relevé des inscriptions qu'il a prises à l'Ecole d'où il vient ;
- 6° Les certificats d'examen de fin d'année subis près cette Ecole ;
- 7° Un certificat du stage accompli ou de ses services comme externe et interne par concours.

Les différentes pièces indiquées sous les n° 1, 2, 3, 5, 6 et 7, restent à la Faculté et servent à constituer le dossier de l'étudiant. Il ne pourra jamais, à l'avenir, en être délivré que des copies (instruction du 24 février 1854).

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDIANTS ET MÉDECINS
ÉTRANGERS.*Équivalence des diplômes. Élèves de l'École
de Bucharest.*

L'étranger qui désire faire ses études médicales en France doit d'abord se procurer des diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences restreint, ou de l'équivalence à ces diplômes.

L'équivalence aux diplômes français de bachelier peut être obtenue sur la production de certificats délivrés par les autorités compétentes, et attestant que le postulant a fait, dans son pays, des études littéraires et scientifiques suffisantes pour y être admis à suivre l'enseignement de la médecine.

Le postulant adresse sa demande et les certificats indiqués ci-dessus, au recteur de l'Académie dans la circonscription de laquelle il habite ou désire étudier; le recteur transmet ses pièces avec son avis au Ministre de l'instruction publique, qui statue.

Si l'équivalence sollicitée est accordée, le bénéficiaire ne peut en jouir qu'après avoir acquitté les droits imposés aux nationaux.

L'étranger qui a fait un certain temps d'études médicales dans une Université, Académie ou Faculté, hors de France, est admis à demander une concession d'inscriptions, et sa demande, adressée avec les pièces justificatives au recteur de l'Académie près laquelle il veut étudier, est transmise au Ministre de l'instruction publique, avec avis de la Faculté et du Recteur ; le Ministre statue.

La concession qui pourra être faite le sera toujours à titre *onéreux* : l'impétrant acquittera les droits auxquels l'étudiant français est soumis lui-même.

Les élèves de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Bucharest, qui justifient de quatre années d'études dans ladite Ecole et des connaissances analogues à celles qu'on exige en France pour le baccalauréat ès lettres et le baccalauréat ès sciences restreint, peuvent, après avoir subi avec succès l'examen de troisième année devant la Faculté de médecine de Paris, être autorisés à y prendre les quatre dernières inscriptions et aspirer au doctorat.

Les élèves de ladite école de Bucharest qui veulent jouir des avantages énumérés ci-dessus, doivent préalablement verser :

1° Au secrétariat de la Faculté des lettres et au secrétariat de la Faculté des sciences de Paris, les droits afférents aux deux diplômes de bachelier indi-

quée ci-dessus (arrêtés du 23 novembre 1857 et du 11 juillet 1865);

• Au secrétariat de la Faculté de médecine de Paris, le prix des douze inscriptions concédées, et les deux premiers examens de fin d'année, qu'ils sont dispensés de subir.

Les certificats constatant des études analogues à celles qu'on exige en France pour les baccalauréats ès lettres et ès sciences restreint, et les certificats d'inscriptions prises à l'Ecole de Bucharest pendant quatre années, doivent être revêtus de la signature du directeur de l'Ecole et frappés du timbre de ladite Ecole; ils doivent, en outre, être visés et certifiés véritables par le Consul général de France.

Beaucoup de médecins étrangers viennent à Paris pour se perfectionner dans l'étude de l'anatomie et dans les opérations, car Paris est la ville du monde où il y a le plus de sujets pour les études anatomiques. Moyennant un droit que les médecins étrangers versent entre les mains du secrétaire de la Faculté, ils obtiennent une carte d'entrée, puis ils s'adressent le plus souvent à l'un des professeurs libres de l'école pratique.

Nous avons dit, dans le chapitre premier, les formalités à remplir pour obtenir le diplôme de docteur en médecine français. On accorde généralement aux médecins étrangers toutes les inscriptions et les trois examens de fin d'année à titre onéreux : ils n'ont à subir que les examens de doctorat et la thèse. Un médecin étranger peut exercer en France avec l'autorisation du Ministre.

Médecins étrangers ne désirant pas exercer en France.

Il vient tous les ans à Paris, vers l'automne, un grand nombre de médecins étrangers qui ne désirent point exercer en France et qui ne veulent pas même acquérir le titre de médecins français. Je leur conseille de visiter tous les matins les hôpitaux, en faisant observer aux Anglais que les médecins de nos hôpitaux font leur service le matin et non l'après-midi, comme cela se pratique à Londres. Je leur signale les services les plus instructifs, les cliniques de MM. Béhier, Gosselin, Richet et Germain Sée, les leçons et opérations de M. Péan, à l'Hôpital Saint-Louis, le samedi, à 9 heures du matin, celles de M. Demarquay à l'hôpital Dubois, celles de M. Bouchut, à l'hôpital des Enfants, les cliniques des maladies des yeux, etc., etc. (Voyez plus loin *Enseignement libre*.)

Plusieurs de ces médecins seront sans doute bien aises de voir tous de près des opérations graves. Ils pourront s'adresser pour cela à M. Péan qui les autorisera même à l'assister dans ces opérations qu'il pratique en ville sur les malades adressés à l'hôpital; ils jugeront ainsi du succès de l'opération, si répandue aujourd'hui, de la gastrotomie.

Quant aux médecins étrangers qui doivent subir des examens en France, ils peuvent s'adresser à moi : je me ferai un plaisir de leur donner tous les conseils qui pourront leur être nécessaires.

TROISIÈME PARTIE

OFFICIERS DE SANTÉ.

CHAPITRE PREMIER

Conditions imposées aux aspirants à l'officier.

Les aspirants au titre d'officier de santé qui font leurs études près une Faculté ne sont admis à subir les examens de réception qu'après y avoir pris douze inscriptions, subi deux examens de fin d'année, et accompli deux années de stage.

Pour être admis à se faire inscrire, ils doivent produire :

1° Un acte de naissance prouvant qu'ils ont 17 ans accomplis (arrêté du 23 décembre 1854) ;

2° Un certificat de bonnes mœurs ;

3° Une autorisation des parents ou du tuteur, de suivre leurs études médicales près la Faculté ;

4° Un certificat de grammaire, ou un certificat délivré par un proviseur de lycée, attestant qu'ils ont fait leur quatrième.

Ils sont soumis, d'ailleurs, à toutes les autres prescriptions que nous avons indiquées pour les aspirants au doctorat.

Les aspirants à l'officier ne peuvent prendre la 5^e et la 9^e inscription sans avoir subi le 1^{er} et le 2^e examen de fin d'année.

Les matières des deux examens de fin d'année que les aspirants à l'officier ont à subir, sont les mêmes que celles qui sont imposées à l'aspirant au doctorat (voir n° 22).

Le stage sera fait conformément aux prescriptions de l'art. 28.

Les aspirants au titre d'officier de santé ne sont pas admis à subir leurs examens de réception avant l'expiration du dernier trimestre de la troisième année d'études.

Ils ne pourront subir le dernier avant 21 ans révolus.

Les examens de réception portent sur les matières suivantes ¹.

1^{er} Examen : — *Anatomie et physiologie.*

2^e Examen : — *Pathologie interne, pathologie externe et accouchements.*

3^e Examen : — *Clinique interne et externe ; matière médicale, thérapeutique.*

Ce dernier examen est divisé en deux séances : dans la première, qui a lieu le matin à la Faculté, le candidat traite, par écrit, une question de pathologie donnée par les juges, et fournit trois cas indiqués. La deuxième séance a lieu à l'hôpital : là chaque candidat, après avoir visité deux malades indiqués par les juges, fait connaître le diagnostic

1. Voyez, pour les questions, la section troisième, Renseignements. Les Officiers de santé ont les mêmes examinateurs.

qu'il a porté et répond à diverses questions, soit de clinique médicale et chirurgicale, soit de matière médicale et de thérapeutique.

Dans les Facultés de médecine, le jury d'examen des officiers de santé est composé de deux professeurs titulaires et d'un agrégé, choisi par le doyen, suivant la nature de l'examen, en y ajoutant, pour le second, le professeur de pathologie générale.

Dans les Facultés de médecine, les examens ont lieu dès qu'on a pu compléter une série de cinq candidats.

Le candidat refusé par une Faculté de médecine est ajourné à trois mois (arrêté du 23 décembre 1854).

Les officiers de santé ne peuvent exercer leur profession que dans les départements pour lesquels ils ont été reçus. S'ils veulent, après avoir été reçus pour un département, exercer dans un autre, ils doivent subir de nouveaux examens et obtenir un nouveau certificat d'aptitude.

L'aspirant à l'officier qui, après avoir pris les inscriptions, et même subi un ou deux examens probatoires près une Faculté, désire exercer dans un département non compris dans la circonscription de cette Faculté, doit solliciter du Ministre l'autorisation d'achever ses épreuves près de l'Ecole à la circonscription de laquelle appartient le département par lui choisi. Si sa demande est accueillie, il devra, outre les pièces justifiant de son âge, de sa moralité, de son stage, etc., produire, auprès de l'Ecole où il sera autorisé à se faire inscrire, les certificats d'aptitude dont il aura été jugé digne, et qui lui seront délivrés à cet effet par le chef de

l'établissement dont il avait d'abord suivi les cours.

La Faculté de Paris ne reçoit les officiers de santé que pour l'un des trois départements de Seine, Seine-et-Oise et Eure-et-Loir.

Les aspirants au titre d'officier de santé, en cours d'études, qui voudraient, après avoir obtenu les grades de bachelier ès lettres et ès sciences restreint, passer dans la catégorie des aspirants au doctorat en médecine, subiront une réduction de quatre inscriptions, quel que soit le nombre de celles qu'ils auront prises antérieurement, en y comprenant la réduction prévue par la conversion des inscriptions d'Ecole préparatoire en inscriptions de Faculté.

Les officiers de santé diplômés qui, après avoir obtenu les deux diplômes de bachelier ès lettres et ès sciences restreint, voudraient obtenir le titre de docteur, devront adresser au Ministère de l'instruction publique une demande spéciale : leurs études antérieures, leurs services, la longueur de leur exercice seront autant de titres à une concession étendue.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Des droits à acquitter par les aspirants au diplôme d'officier de santé pour les différents actes de leur scolarité.

Les droits d'inscription sont payés d'avance au commencement de chaque trimestre, et *acquis au Trésor*, même quand l'étudiant encourrait la perte d'une ou plusieurs inscriptions par mesure disciplinaire.

Ces droits sont de 30 francs par chaque inscription.

Les droits d'examen sont versés par les étudiants au moment où ils s'inscrivent pour subir l'examen. Ces droits sont *acquis au Trésor*, quel que soit le résultat de l'examen.

L'étudiant qui, sans cause légitime dûment constatée, ne répond pas à l'appel de son nom le jour qui lui a été fixé, perd le montant des droits d'examen qu'il a versés.

Les droits de certificat d'aptitude et de diplôme sont perçus en même temps que les droits d'examen auxquels ils correspondent ; ils sont *remboursés* à l'étudiant qui n'a pas été jugé digne du certificat d'aptitude.

Les droits d'inscriptions pour cette classe d'étudiants sont de 30 fr., ce qui forme un total de 360 fr.

fr. (12 inscriptions de Faculté). . . ci. 360 fr.

Les droits d'examen de fin d'année
sont de 30 fr., ce qui, pour deux examens,
donne. 60

Les droits à acquitter pour chacun des
trois examens de réception se décompo-
sent ainsi :

1^{er} ex. Droit d'examen, 60 fr. 60

Droit de certificats d'aptitude,
40 fr. 40

2^e ex. Droit d'examen, 70 fr. 70

Droit de certificat d'aptitude,
40 fr. 40

3^e ex. Droit d'examen, 70 fr. 70

Droit de certificat, 40 fr. 40

Droit de diplôme, 100 fr. 100

Total des droits acquittés par l'officier
de santé pour sa scolarité. 840 fr.

CHAPITRE TROISIÈME.

Conditions d'admission dans les Ecoles préparatoires; aspirants aux diplômes de docteur en médecine et d'officier de santé.

Dans les Ecoles préparatoires, les conditions d'admission pour le doctorat et pour l'officier sont les mêmes que dans les Facultés. Il n'y a d'exception qu'en faveur de l'Ecole d'Alger, dont les élèves ne sont tenus de présenter leur diplôme de bachelier ès sciences restreint qu'au moment de prendre leur cinquième inscription (décret du 24 mars 1860).

Les étudiants aspirants au doctorat ne peuvent faire convertir dans une Faculté plus de quatorze inscriptions d'Ecole préparatoire.

Dans les Ecoles préparatoires, le stage pour les aspirants au doctorat, comme pour les candidats à l'officier, commence après la quatrième inscription validée, et se continue jusqu'à la quatorzième inclusivement.

Toutefois, pour les élèves qui d'une Ecole préparatoire passent dans une Faculté, ce stage ne les exempte pas de faire le stage correspondant aux inscriptions qu'ils ont à y prendre pour achever le temps de leur scolarité.

Les élèves des Ecoles préparatoires ne sont admis à prendre la cinquième, la neuvième et la treizième inscription, qu'après avoir subi des examens de fin d'année.

Ces examens portent sur les matières suivantes :

1^{er} examen : chimie, histoire naturelle, ostéologie, articulations, myologie, éléments de physiologie ;

2^e examen : anatomie, physiologie, pathologie interne et externe (la partie qui aura été l'objet du cours de l'année), matière médicale ;

3^e examen : pathologie externe et interne, médecine opératoire, accouchements, thérapeutique.

Les élèves des Ecoles préparatoires qui se rendent près d'une Faculté sont dispensés de subir de nouveau les deux premiers examens de fin d'année, mais ils sont astreints à soutenir le troisième.

Il en est de même des officiers de santé qui désirent changer de circonscription (Bathie, août 1873).

Chaque Ecole préparatoire est apte à recevoir des officiers de santé, mais seulement pour l'un des départements compris dans sa circonscription (voir le tableau ci-après).

Les examens de réception n'ont lieu qu'une fois par an, au mois de septembre.

Les candidats se font inscrire au secrétariat de l'Ecole, du 10 au 20 août.

Le jury se compose de deux professeurs de l'Ecole choisis suivant la nature de l'examen, et d'un professeur délégué d'une des Facultés, nommé par le Ministre, et remplissant les fonctions de président.

Un candidat refusé à la session de septembre dans une Ecole préparatoire est ajourné à un an.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Tableau indicateur des circonscriptions pour lesquelles les Facultés et les Ecoles préparatoires reçoivent des officiers de santé.

Faculté de Paris.

La Faculté de Paris reçoit pour les départements de Seine, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir.

L'Ecole de Reims, pour les départements de Marne, Seine-et-Marne, Oise, Loir-et-Cher, Cher, Loiret.

Celle de Lille, pour les départements du Nord, Ardennes.

Celle d'Arras, pour le département du Pas-de-Calais.

Celle d'Amiens, pour les départements de Somme, Aisne.

Celle de Rouen, pour les départements de Seine-Inférieure, Eure.

Celle de Caen, pour les départements de l'Orne, Sarthe, Calvados, Manche.

Celle de Rennes, pour les départements d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère.

Celle de Nantes, pour les départements de Loire-Inférieure, Morbihan.

Celle d'Angers, pour les départements de Maine-et-Loire, Mayenne.

Celle de *Tours*, pour les départements de l'Indre-et-Loire, Indre.

Celle de *Poitiers*, pour les départements de la Vienne, Deux-Sèvres.

Celle de *Limoges*, pour les départements de la Haute-Vienne, Charente-Inférieure, Charente.

Les examens d'officiers de santé, dans ces Ecoles, sont présidés par des professeurs de la Faculté de Paris.

Faculté de Montpellier.

La Faculté de *Montpellier* reçoit des officiers de santé pour les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, et pour la province d'Alger.

L'Ecole de *Bordeaux*, pour les départements de la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées.

Celle de *Toulouse*, pour les départements de l'Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Celle de *Marseille*, pour les départements des Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes.

Celle de *Grenoble*, pour les départements des Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie.

Celle de *Clermont*, pour les départements de l'Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.

Dans ces cinq Ecoles préparatoires, le jury d'examen est présidé par un professeur de la Faculté de Montpellier.

Faculté de Nancy.

La Faculté de Nancy reçoit pour les départements de la Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges.

L'Ecole de Lyon reçoit pour les départements suivants : Ain, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Savoie.

Celle de Dijon, pour les départements de l'Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre, Yonne.

Celle de Besançon, pour les départements du Doubs, Jura, Haute-Saône.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Diplômes de docteur en médecine et d'officier de santé.

Les diplômes de docteur en médecine et d'officier de santé sont délivrés par le Ministre, qui seul peut donner droit à l'exercice : les corps enseignants ne délivrent, en effet, que des certificats d'aptitude.

La demande de diplômes est faite au Ministre par l'administration académique, qui transmet à l'appui les certificats d'aptitude délivrés à la suite des examens préparatoires, pour éviter toute cause d'erreur. L'acte de naissance du candidat doit être joint aux certificats.

Si un diplôme est perdu, un duplicata ne pourra être accordé au titulaire qu'après une enquête établissant le fait de la perte et la moralité du postulant, et après le versement de la moitié du droit fixé pour la délivrance du diplôme.

Les docteurs et les officiers de santé sont tenus de présenter, dans le délai d'un mois, après la fixation de leur domicile, les diplômes qu'ils auront obtenus au greffe du tribunal de première instance, et au bureau de la sous-préfecture dans la circonscription de laquelle ils veulent exercer.

L'officier de santé ne peut pratiquer les grandes opérations que sous la surveillance et l'inspection

d'un docteur, dans les lieux où celui-ci sera établi. Dans les cas d'accidents graves arrivés à la suite d'une opération exécutée hors de la surveillance et de l'inspection prescrites ci-dessus, il y a recours à indemnité contre l'officier de santé qui s'en sera rendu coupable (loi du 19 ventôse an XI) ¹.

1. Pour les conditions d'admissions et le tableau de circonscriptions pour lesquelles les Facultés et les Écoles reçoivent, voir « Écoles Préparatoires ».

QUATRIÈME PARTIE

SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE

Les médecins appartenant au corps de santé de la marine sont désignés sous le nom d'*officiers de santé de la marine*, expression qui explique leur situation dans la hiérarchie, et qui n'a pas l'action qu'on lui attribue dans la vie civile. Ils sont officiers au même titre que les officiers de vaisseau, nommés comme eux par le gouvernement, et soumis comme eux aux avantages et aux peines disciplinaires, en vertu de la loi du 19 mai 1834.

La création des écoles de chirurgie de la marine date du 1^{er} mars 1768. La dernière organisation du corps des officiers de santé de la marine est déterminée par l'ordonnance du 17 juillet 1835, dont voici les principales dispositions :

Le service médical dans les hôpitaux et arsenaux maritimes, sur la flotte, dans les colonies, dans les régiments d'artillerie et d'infanterie de marine, est fait par des officiers de santé de la marine.

RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE.

Des écoles de médecine navale sont instituées dans les ports de Brest, Toulon, Rochefort. L'enseignement y est permanent.

Les jeunes gens qui désirent suivre les cours de ces écoles sont tenus de produire les pièces exigées dans les Ecoles préparatoires et dans les Facultés.

Le conseil de santé devant lequel ils se présentent examine leur constitution physique, et décide s'il y a lieu de les admettre à suivre les cours.

Dans le cas où l'avis est favorable, les nom, prénoms et titre du postulant sont immatriculés.

Les élèves admis sont répartis en deux divisions.

Les étudiants de 1^{re} année sont compris dans la seconde division ; les autres forment la première division.

Les étudiants passent de la deuxième division dans la première après avoir satisfait à un examen de fin d'année.

En cas d'insuffisance, ils sont maintenus dans la seconde division.

Si l'insuffisance est de nouveau déclarée après l'examen subi à la fin d'une seconde année en deuxième division, ils cessent de faire partie de l'école.

Après l'examen de fin de deuxième année, l'étudiant reçu devient *aide-médecin*, et, après deux années passées dans ce grade, obtient un congé de six mois au plus, à solde entière, pour aller subir les épreuves du doctorat devant une des Facultés de la République.

Les droits d'inscriptions et d'examens, s'il y a lieu, ainsi que les frais de thèse et de diplôme des aides-médecins qui ont obtenu du Ministre de la marine l'autorisation de se rendre devant une Fa-

culté, leur sont remboursés sur les fonds du budget du département de la marine, sur la production du diplôme de docteur.

Pour obtenir l'autorisation de se rendre dans une Faculté et y jouir de l'exonération des frais que les examens entraînent, les aides-médecins prennent, par écrit, l'engagement de continuer, pendant dix années, après leur réception, leurs services dans la marine (régl. du 10 avril 1866).

Les chirurgiens de marine de 1^{re}, de 2^e ou de 3^e classe (classification aujourd'hui abolie), continuent à jouir près des Facultés du bénéfice des ordonnances de 1842 et de 1847, savoir : concession gratuite de quatre inscriptions par année de service, dispense des examens de fin d'année correspondant aux inscriptions concédées, faculté de n'acquitter que les *droits d'examen* correspondant à chacune des six épreuves définitives.

Ils doivent, d'ailleurs, pour jouir des concessions stipulées ci-dessus, justifier préalablement des diplômes de bachelier ès lettres et ès sciences restreint, et produire un certificat attestant qu'ils sont encore au service. La dispense des droits dont ils jouissent reste avec leurs fonctions de chirurgien.

D'après l'ordonnance du 15 mai 1852, quatre années de services, soit comme élève interne ou externe, soit comme chirurgien ou pharmacien entre-tenu ou auxiliaire, dans les hôpitaux de la marine ou sur la flotte, donnent droit à la gratuité et aux seize inscriptions prescrites pour prétendre au titre de docteur en médecine, ou pour les huit ans de stage dans une officine exigés des élèves en pharmacie.

L'ordonnance du 26 octobre 1847 s'exprime en ces termes :

« Nul ne sera admis à concourir pour le grade de chirurgien de 3^e classe, s'il n'est âgé de 18 ans révolus, ou s'il est âgé de plus de 24 ans ;
« S'il n'est exempt de toute infirmité susceptible de le rendre impropre au service de la mer ;
« S'il ne justifie avoir satisfait la loi du recrutement, dans le cas où il aurait été appelé au service militaire, en vertu de cette loi. »

L'article 6 de l'ordonnance précitée spécifie que
« les places d'officier de santé, chirurgien ou pharmacien de seconde et de troisième classe ; et
« celles de professeur, ne pourront être données
« qu'au concours, suivant l'ordre de priorité établi
« par les jurys médicaux ».

Les concours s'ouvrent au mois d'avril et au mois d'octobre de chaque année.

Les peines disciplinaires qui peuvent atteindre les élèves du corps de santé de la marine, sont :

- 1^o Les arrêts simples à l'hôpital ;
- 2^o Les arrêts forcés ;
- 3^o La réprimande devant le conseil de santé ;
- 4^o L'expulsion de l'école.

Chaque matin, ils doivent être présents à heure fixe à l'hôpital qui leur a été désigné ; ils sont tenus d'assister aux cours des professeurs et des officiers de santé en chef, où l'appel nominal se fait régulièrement ; à l'hôpital, dans les amphithéâtres et dans les salles d'études, ils doivent respect et obéissance aux prévôts et aux officiers de santé de tous grades, sous peine de réprimande ou d'expulsion de l'école.

La solde des officiers de santé est augmentée d'un cinquième aussitôt qu'ils sont embarqués ; ils n'ont plus d'indemnité de logement, mais il leur est alloué une indemnité de table qui varie entre 1 fr. et 2 fr. 25, selon le grade ; ils reçoivent de plus la ration alimentaire du marin embarqué.

Le tableau suivant établit l'assimilation des grades des officiers de santé avec ceux des officiers de marine et de l'armée de terre.

Solde des médecins et chirurgiens de marine.

Inspecteur général du service de santé.	10,000
Premier officier de santé en chef. . . .	5,000
Second officier de santé en chef. . . .	3,500
Officier de santé, 1 ^{re} classe.	2,400
— 2 ^e classe.	1,800
— 3 ^e classe.	1,200

L'indemnité de logement, proportionnée au grade, varie entre 240 fr. et 1,200 fr. Aux colonies la solde pour les trois derniers grades est portée au double de son chiffre en Europe.

Par décret en date du 30 janvier 1874 :

Les médecins et les pharmaciens qui ont été affectés au service des colonies, sur leur demande, d'après leur tour de service ou à la suite des concours, sont replacés dans le cadre des ports de la flotte, après un service colonial de trois années effectives.

Au Sénégal et en Cochinchine, la durée de ce séjour n'est que de deux ans.

Les dispositions relatives au séjour au Sénégal et en Cochinchine seront applicables aux

médecins et aux pharmaciens de 1^{re} classe et de 2^e classe, aussitôt après le concours de 1874.

Aides-médecins et aides-pharmaciens.

Nous publions le programme du concours pour le grade d'aide-médecin et d'aide-pharmacien de la marine.

En exécution du règlement du 10 avril 1866, concernant le mode d'admission et de concours dans le Corps de santé de la marine, un concours s'ouvrira dans les Ecoles de médecine navale de Brest, de Rochefort et de Toulon, le 15 septembre 1874, dans le but de pourvoir à vingt-cinq emplois d'aide-médecin et à quatre emplois d'aide-pharmacien.

Le concours pour l'emploi d'aide-pharmacien aura lieu à Brest.

Aux termes du décret organique du 14 juillet 1865, nul n'est admis à concourir pour le grade d'aide-médecin :

- 1° S'il n'est Français ou naturalisé Français ;
- 2° S'il n'est âgé que de dix-huit ans au moins et de vingt-trois ans au plus, accomplis au 31 décembre de l'année du concours ;
- 3° S'il est reconnu propre au service de la marine, après constatation faite par le Conseil de santé ;
- 4° S'il ne justifie de deux années d'études dans une Ecole de médecine navale, dans une Faculté ou dans une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie : dans ces deux derniers cas, le candidat devra établir son temps d'études en produisant ses inscriptions ;
- 5° S'il n'est pourvu des titres universitaires exigés,

dans les Facultés, des candidats qui se présentent aux examens du doctorat ;

6° S'il ne prouve qu'il a satisfait à la loi du recrutement, dans le cas où il aurait été appelé au service militaire en vertu de cette loi.

Nul n'est admis au concours pour le grade d'aide-pharmacien s'il n'est pourvu de titres universitaires exigés, dans les Ecoles supérieures de pharmacie ; des candidats qui se présentent aux examens de pharmacien de 1^{re} classe, et s'il ne réunit par ailleurs toutes les conditions des étudiants qui concourent pour le grade d'aide-médecin.

Il est établi au secrétariat du Conseil de santé des ports de Brest, de Rochefort et de Toulon un registre pour l'inscription des candidats.

Ce registre est clos vingt-quatre heures avant l'ouverture du concours.

Au moment de l'inscription, le candidat dépose les pièces constatant qu'il remplit les conditions pour l'admission au concours.

Il présente, en outre, les titres qui peuvent militer en sa faveur.

Ces pièces lui sont rendues après les opérations du concours.

Le règlement du 10 avril 1866 a fixé comme il suit les matières du concours pour le grade d'aide-médecin et d'aide-pharmacien.

Pour le grade d'aide-médecin.

1^{re} examen (verbal). — 1^{re} partie : Anatomie descriptive ; 2^e partie : Préparation d'une pièce anatomique.

2^e examen (verbal). — Pharmacologie. Pharmacie extemporanée.

3^e examen (verbal). — Petite chirurgie. Appareils et bandages, exercices pratiques.

4^e examen (écrit). — Eléments de pathologie générale et géméiotique.

Pour le grade d'aide-pharmacien.

1^{er} examen (verbal). — Eléments de botanique et d'histoire naturelle médicale. — Déterminer une drogue simple.

2^e examen (verbal). — 1^{re} partie : Pharmacie ; 2^e partie : Une préparation pharmaceutique au laboratoire.

3^e examen (verbal). — 1^{re} partie : Eléments de chimie ; Eléments de physique ; 2^e partie : Manipulations chimiques au laboratoire.

4^e examen (écrit). — Pharmacie générale.



SECTION TROISIÈME

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES AUX ÉTUDIANTS.

*Cours, Examens, Concours, Dissection, Prix,
Emploi du temps, etc.*

Cette partie du *Guide-Annuaire* est, sans contredit, la plus importante et celle qui exige, par conséquent, les plus grands développements. Nous adopterons l'ordre suivant dans autant de chapitres : 1° Enseignement officiel ; 2° Enseignement libre ; 3° Ecole pratique et Dissection ; 4° Examens ; 5° Concours ; 6° Prix divers ; 7° Hôpitaux de Paris ; 8° Conseils aux élèves sur l'emploi de leur temps.

N. B. Nombre des étudiants en France en 1866 (ce nombre est plus considérable aujourd'hui) :

Le chiffre total des étudiants en cours d'études plus ou moins régulières était en 1866 de 6,081 en France, sur lesquels Paris en absorbait 5,314, et n'en laissait à Montpellier que 313, et à Strasbourg, tant civils que militaires, 452.

Les départements qui fournissaient, en 1866, le

plus grand nombre d'étudiants en médecine, étaient la Dordogne (114), l'Hérault (119), le Nord (146), la Seine (504), l'Yonne (116).

Il paraît y avoir une relation appréciable entre ces deux faits : Pays pauvres en médecins, pays pauvres en étudiants, et réciproquement.

Il est cependant des exceptions à cette règle générale. Ainsi, dans Seine-et-Oise, on ne voit qu'un étudiant sur 7,315 habitants ; tandis que les docteurs y sont dans la notable proportion de 1 pour 2,617 habitants. Dans les Bouches-du-Rhône, on ne compte qu'un étudiant sur 9,391 habitants, alors qu'il y a un docteur sur 4,988 habitants.

(Extrait du Rapport de M. Paul Bert, à l'Assemblée nationale, 1874.)

CHAPITRE PREMIER.

Enseignement officiel.

Cet enseignement se fait dans les amphithéâtres de la Faculté de médecine, aux Cliniques des hôpitaux, et à l'Ecole pratique. Chaque élève reçoit, au moment où il prend la première inscription, une feuille dite *feuille d'inscriptions*, qui lui indique approximativement la division des études pendant les quatre premières années.

Ce sont là tous les conseils que reçoit le jeune étudiant. Il a sa feuille, il doit se tirer d'affaire s'il le peut. Il semblerait qu'un membre quelconque de la Faculté dût être chargé de la direction des élèves. Il n'en est rien.

L'élève alors s'adresse à ses amis ; il reçoit de celui-ci un conseil, de celui-là un avis opposé : l'un lui conseille d'acheter un livre, l'autre s'est mieux trouvé d'un ouvrage différent. Il résulte de ce désordre que le jeune élève, à la fin de sa première année, s'est monté une petite bibliothèque composée de livres pour la plupart inutiles, et qu'en somme il n'a rien appris. Il n'est pas plus avancé que le premier jour. (Voyez la section première pour plus amples renseignements.)

ARTICLE PREMIER.

Copie de la feuille d'inscriptions.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

DÉLIBÉRATION DE L'UNIVERSITÉ EN DATE
DU 26 SEPTEMBRE 1837.

MM. les élèves qui commencent à étudier la médecine devront diriger leurs études de la manière suivante :

1^{re} ANNÉE. — SEMESTRE D'HIVER.

Anatomie et dissection.
Physiologie.
Chimie médicale.
Histologie.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Histoire naturelle médicale.
Physique médicale.
Pharmacie et chimie organique.
Visites dans les hôpitaux, pour se familiariser avec les objets qui sont du ressort de la petite chirurgie.

2^e ANNÉE. — SEMESTRE D'HIVER.

Anatomie et dissection.
Pathologie générale.
Pathologie et clinique externes.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Physiologie.
Pathologie et clinique externes.
Pathologie interne.

3^e ANNÉE. — SEMESTRE D'HIVER.

Dissection.
Pathologie et clinique externes.
Pathologie interne.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Pathologie externe.
Pathologie et clinique externes.
Médecine opératoire.
Accouchements.

4^e ANNÉE. — SEMESTRE D'HIVER.

Pathologie et clinique internes.
Clinique d'accouchements.
Médecine légale.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Clinique interne.
Clinique d'accouchements.
Anatomie pathologique.
Matière médicale et thérapeutique, hygiène.
On ne peut qu'approuver cette division des études.
Mais, hélas ! que c'est monotone ! Que peut faire un
élève en face de cette division ?

Les élèves en médecine qui ont la chance de trouver, en arrivant à Paris, un guide pour les aider à se reconnaître dans ce dédale, pour leur donner des conseils, font une grande économie de temps et d'argent. On ne peut s'empêcher de plaindre ceux qui sont livrés à eux-mêmes. Il n'est pas douteux pour moi que beaucoup de jeunes gens dévient de la ligne droite parce qu'ils sont rebutés par les premières difficultés des études et par le manque de conseils.

ARTICLE DEUXIÈME.

Personnel de la Faculté de Médecine.

Jours de réception du doyen. — Le doyen reçoit les étudiants dans son cabinet le mercredi de chaque semaine, de 11 heures à midi.

Jours de réception du secrétaire. — Le secrétaire reçoit MM. les étudiants les lundi, mercredi et vendredi, de 8 à 10 heures du matin. — MM. les internes des hôpitaux sont reçus les mêmes jours, de 3 à 4 heures.

Inspecteur général de l'enseignement supérieur.
— M. *Chauffard*.

Doyen. — M. *Wurtz*.

Assesseurs du doyen. — MM. *Boucharlat* et *Gavarret*.

CHAIRES.	PROFESSEURS.
	MM.
Anatomie.	<i>Sappey</i> .
Anatomie pathologique. . . .	<i>Charcot</i> .
Histologie.	<i>Robin</i> .
Physiologie.	<i>Béclard</i> .
Pharmacologie.	<i>Regnault</i> .
Chimie médicale.	<i>Wurtz</i> .
Physique médicale.	<i>Gavarret</i> .
Hygiène.	<i>Boucharlat</i> .
Histoire naturelle médicale. .	<i>Baillon</i> .
Histoire de la médecine. . .	<i>Lorain</i> .
Opérations et appareils. . .	<i>Lefort</i> .

Pathologie chirurgicale. . .	Trélat.
	Dolbeau.
Pathologie médicale. . .	Hardy.
	Axenfeld.
Pathologie et thérapeutique gé- nérales.	Chauffard.
Thérapeutique et matière mé- dicale.	Gubler.
Médecine légale.	Tardieu.
Accouchements, maladies des femmes en couches et des enfants nouveau-nés. . .	Pajot.
	Bouillaud.
Clinique médicale. . . .	Béhier.
	Sée (G.).
	Lasègue.
	Verneuil.
Clinique chirurgicale. . .	Gosselin.
	Richet.
	Breca.
Clinique d'accouchements. .	Depaul.
Pathologie comparée et expé- rimentale.	Vulpian.
Professeurs honoraires. — MM.	Jules Cloquet,
Dumas.	
Secrétaire de la Faculté. — M.	Pinet.
Employés au secrétariat. — MM.	Testard,
Canivet, Durand, Pupin.	

Agrégés en exercice.

1^{re} Section. — Anatomie et Physiologie, His-
toire naturelle. — MM. Polailion, Pérrier, Gaul-
thier.

2^e Section. — Physique, Chimie, MM. *de Seyne, Gariel*. — Pharmacologie, M. *Grimaux*.

3^e Section. — Pathologie interne, Clinique interne, Pathologie générale, Matière médicale et Thérapeutique, Hygiène, Médecine légale, Anatomie pathologique. — MM. *Bail, Blachez, Bouchard, Trouardel, Cornil, Isambert, Lécorché, Ollivier, Paul, Peter, Proust*.

4^e Section. — Chirurgie, Accouchements. — Chirurgie, MM. *Dubruceil, Lannelongue, Ledentu*. — Accouchements, M. *Guéniot*.

Agrégés stagiaires.

Chimie, MM. *Bouchardat fils*. — Anatomie, *Duval*. — Pathologie médicale, *Bergeron, Damascino, Fernet, Hayem, Rigal, Dieulafoy, Granicher, Liouville, Lépine, Legroux*. — Pathologie chirurgicale, *Anger, Delens, Nicaise, Terrier*. — Accouchements, *Charpentier*.

Les agrégés en chirurgie et en accouchements entreront en activité de service le 1^{er} novembre 1874, pour en sortir le 1^{er} novembre 1880.

Adresses des professeurs.

MM.

Bailon, rue du Cardinal-Lemoine, 1.

Béhier, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 3.

Bouchardat, rue du Cloître-Notre-Dame, 8.

Broca, rue des Saints-Pères, 1.

Charcot, quai Malaquais, 17.

Chauffard, rue de Bellechasse, 14.

Depaul, rue de Varennes, 53.

Dolbeau, rue du Louvre, 1.
Gavarret, rue de Varennes, 19.
Gosselin, rue des Pyramides, 3.
Gubler, rue du Quatre-Septembre, 48.
Hgrdy, boulevard Malesherbes, 5.
Lasègue, rue Perrault, 4.
Lefort, rue de la Victoire, 96.
Lorain, rue de l'Odéon, 11.
Pajot, rue Monsieur-le-Prince, 44.
Regnault, quai de la Tournelle, 47.
Richet, boulevard Haussmann, 21.
Robin, rue Hautefeuille, 49.
Sappey, rue de Fleurus, 16.
Sée (Germain), rue Malesherbes, 8.
Tardieu, rue Saint-Honoré, 364.
Verneuil, boulevard du Palais, 14.
Vulpian, rue Soufflot, 24.
Wurtz, rue Saint-Guillaume, 27.

Adresses des agrégés.

MM. *

Anger B., boulevard Haussmann, 33.
Ball, rue du Luxembourg, 23.
Bergeron, rue Labruyère, 15.
Blachez, boulevard Saint-Germain, 134.
Bocquillon, boulevard Saint-Germain, 9.
Fouchard, rue Laffite, 45.
Fouchardat fils, rue du Cloître-Notre-Dame, 8.
Frouardet, rue Bonaparte, 6.
Charpentier, rue Papin, 3.
Cruveilhier, rue Malesherbes, 14.
Damaschino, rue de l'Université, 26.
Delens, rue Maïame, 53.

Dieulafoy, rue Caumartin, 16.
Dubrueil, rue du Pré-aux-Clercs, 42.
Duplay, rue de Labruyère prolongée, 56.
Duval, rue Serpente, 20.
Fernet, boulevard Haussmann, 43.
Gariel, rue des Martyrs, 41.
Gautier, rue de Vaugirard, 35.
Grancher, rue Lianée, 22.
Guéniot, rue de Lille, 1.
Grimaux, rue Bréa, 23.
Hayem, rue des Ecoles, 36.
Isambert, rue de l'Arcade, 61.
Lannelongue, rue des Saints-Pères, 5.
Ledentu, rue Labruyère, 49.
Lécorché, rue Trouchet, 4.
Legroux, rue Richelieu, 24.
Lépine, rue Godot-de-Mauroy, 34.
Liouville, rue Mazurine, 9.
Nicaise, boulevard Malesherbes, 37.
Ollivier, rue de l'Université, 5.
Paul, rue de l'Université, 29.
Périer, rue de Trévise, 31.
Peter, rue du Havre, 6.
Polailion, rue de Seine, 6.
Proust, boulevard Malesherbes, 9.
Rigal, rue de la Baume, 1.
Sée (Marc), rue de l'Ecole-de-Médecine, 7.
Terrier, rue Pigalle, 32.
Tillaux, rue Jacob, 21.

**Laboratoires des cliniques
de la Faculté.**

Par arrêté du Ministre de l'instruction publique en date du 14 mars 1873, il est institué un laboratoire dans chacun des hôpitaux de Paris où la Faculté possède un enseignement clinique (Hôtel-Dieu, Charité, Pitié, Cliniques).

Chaque laboratoire aura un chef, qui sera nommé par le ministre, sur la présentation des professeurs de l'hôpital auquel il devra être attaché.

A l'Hôtel-Dieu et à la Charité, il y aura, en outre, un préparateur de chimie placé sous les ordres du chef de laboratoire.

Les préparateurs seront nommés dans la même forme que les chefs de laboratoire.

Le traitement des chefs de laboratoires est fixé à 2,400 francs par an; celui des préparateurs à 1,800 francs.

Ces traitements seront soumis à la retenue pour la pension de retraite.

Histologie normale : professeur, M. Ch. Robin ; préparateur, M. Duvul ; aide, M. Cadiat; une fois par semaine, le jeudi pendant l'hiver, démonstrations pratiques gratuites.

Physiologie : professeur, M. Bécclard ; préparateur, M. Laborde.

Anatomie pathologique : professeur, M. Charcot ; préparateur, M. Hayem ; aide, M. Combaut.

Pathologie expérimentale : professeur, M. Vulpian ; préparateur, M. Carville.

Thérapeutique : professeur, M. Gubler ; préparateur, M. Labbé.

Chimie biologique : professeur, M. Wurtz ; préparateur, M. Gautier ; aide, M. Danlos.

Pharmacologie : professeur, M. Régnaud ; préparateur, M. Hardy.

D'une façon générale ces laboratoires, à cause de l'exiguïté des emplacements, et de la parcimonie des distributeurs du budget, ne peuvent rendre les services qu'on aurait le droit de réclamer de semblables institutions. On est obligé d'en restreindre l'usage aux étudiants qui font des recherches dans un but déterminé, par exemple pour leurs thèses ; ils ne sont admis qu'avec le consentement du professeur du laboratoire. On n'exige d'eux aucune rétribution ; les préparateurs les aident de leurs conseils ; les appareils sont mis à leur disposition, mais ils sont obligés généralement de payer les objets dont ils ont besoin, toujours en raison de l'insuffisance des ressources pécuniaires des laboratoires. Il y a encore le laboratoire de chimie de la Faculté où les élèves sont admis gratuitement, mais doivent payer les dépenses nécessitées par leurs études.

ARTICLE TROISIÈME.

Cours de la Faculté.

Les cours suivants ont lieu ordinairement pendant le semestre d'hiver, dans les amphithéâtres de la Faculté ; les autres se font en été.

Anatomie , Histologie , Chimie , Physique , Histoire de la médecine, Opérations et Appareils, Pathologie générale. Pendant les deux semestres, il existe un cours de *Pathologie médicale* et de *Pathologie chirurgicale*, ainsi que des cliniques.

Avec le système déplorable de permutation de chaires, tel qu'il existe aujourd'hui parmi les professeurs, on ne sait pas toujours d'avance pendant quel semestre aura lieu tel ou tel cours.

Les étudiants en médecine ne sont pas tenus d'assister aux cours de la Faculté; ils peuvent puiser à d'autres sources, si cela leur convient, les éléments de leur instruction. Il résulte de cet état de choses que l'amphithéâtre de la Faculté ne renferme quelquefois qu'une dizaine d'auditeurs. Il n'est pas donné à tous d'avoir le même succès que MM. Béchard, Dolbeau, Pajot, etc.

Quelquefois les élèves font des manifestations un peu bruyantes, ils devraient s'en abstenir dans l'intérêt de leurs camarades qui ont des examens à subir. L'hiver dernier, des désordres regrettables se sont produits au cours de M. Chauffard.

L'avis suivant a été affiché le 1^{er} décembre : « Le doyen rappelle à MM. les étudiants qu'aux termes du règlement, les auteurs des désordres, soit à l'intérieur de l'Ecole, soit au dehors, sont passibles de peines disciplinaires, suivant la gravité des cas, savoir : 1^o La perte d'une ou plusieurs inscriptions; — 2^o L'exclusion de la Faculté; — 3^o L'exclusion de toutes les Facultés de France. »

1. — Cours d'anatomie.

M. SAPPEY.

(Nous serons sobre de renseignements et d'appréciations sur les professeurs de l'Ecole de médecine; les lecteurs consulteront avec fruit *Nos Médecins contemporains*, par le docteur Labarthe).

M. Sappey ne traite chaque année que d'une partie très-restreinte de l'anatomie; ainsi, en 1874, il a décrit les *centres nerveux* et les *organes des sens*; en 1875, les *appareils de la respiration, de la sécrétion urinaire* et de la *génération*, c'est-à-dire la cinquième partie environ de l'anatomie descriptive en deux années. Son cours a le grand inconvénient qu'on reproche à la plupart des cours de la Faculté, de n'être pas assez complet. Le cours d'anatomie commence en novembre et se termine vers le milieu du mois de mars; le professeur fait trois leçons par semaine, c'est-à-dire de 55 à 60 pour le semestre entier. A ce compte, le cours d'anatomie ne peut être complet qu'en plusieurs années: les élèves ne peuvent en profiter réellement qu'à la condition d'être assez avancés dans leurs études anatomiques pour pouvoir, au besoin,

se passer de ces leçons, auxquelles ils n'assistent le plus souvent qu'en manière de passe-temps ; d'une autre côté on leur demande l'anatomie complète à la fin de leur deuxième année de médecine. Ceci explique en partie pourquoi les élèves délaissent les cours de la Faculté.

L'amphithéâtre étant très-vaste, il en résulte que les auditeurs ne peuvent voir les préparations dont se sert le professeur. M. Sappey cherche à remédier à cet inconvénient au moyen de figures coloriées de grande dimension. Mais ces figurés présentent-elles les avantages des dessins coloriés faits sur le tableau, pendant la description, sous les yeux des élèves ?

Le cours de M. Sappey a lieu pendant le semestre d'hiver, lundi, mercredi, vendredi, à 4 heures.

Cours à suivre à partir de la deuxième année.

II. — Cours d'anatomie pathologique.

M. CHARCOT.

Le sujet du cours de M. Charcot a été le suivant : *anatomie pathologique de l'encéphale du foie et des voies biliaires.* (Semestre d'été, lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures.)

Cours à suivre en troisième, en quatrième et en cinquième année.



M. CHARCOT.

III. — Cours d'histologie.

M. ROBIN.

L'étude de l'histologie est indispensable aux élèves pour le 2^e examen de fin d'année et à ceux qui se préparent au premier examen de doctorat.

M. Robin a traité cette année *de la génération et du développement des éléments anatomiques et des humeurs*. (Semestre d'hiver, mardi, jeudi, samedi, 5 heures.)



M. ROBIN.

IV. Cours de Physiologie.

M. BÉCLARD.

Le cours de physiologie a lieu à midi, pendant le semestre d'été. Il est toujours utile de suivre un bon cours de physiologie ; mais celui-ci est indispensable aux élèves qui préparent leur 2^e examen de fin d'année ou le premier de doctorat.

L'étude de la physiologie doit être précédée de celle de l'anatomie, vérité dont les élèves doivent se pénétrer. Comment, en effet, apprendraient-ils la

manière dont fonctionne un organe, lorsqu'ils ne connaissent ni son siège, ni ses qualités physiques, ni sa structure ?

Ce professeur a le rare mérite de ne point se laisser entraîner trop loin par des conceptions imaginaires. Tout en tenant compte des ressources que le microscope et l'expérimentation peuvent fournir à la physiologie, il se préoccupe surtout de la partie élémentaire de cette science, et procède toujours du simple au composé avec beaucoup d'ordre et de méthode. Tous ceux que leurs examens ou l'intérêt de cette science obligent à étudier la physiologie suivront ce cours avec plaisir, et nous les engageons vivement à se rendre compte par eux-mêmes des brillantes qualités du professeur.

Cette année, M. Bécлар a étudié les parties suivantes : 1° *Respiration, Sang, Chaleur animale* ; 2° *Fonctions du foie, des reins, de la peau* ; 3° *Physiologie des organes des sens : Vue, ouïe, odorat, goût, toucher*. (Lundi, mercredi, vendredi, à midi, semestre d'été) Cours à suivre pour le 2° de fin d'année et le 1^{er} de doctorat.

V. Cours de pharmacologie.

M. REGNAULD.

Comme le cours de M. Bouchardat, celui de M. Regnauld est peu suivi ; cette indifférence des élèves explique jusqu'à un certain point leur incuriosité en ce qui concerne l'efficacité des préparations pharmaceutiques. Si l'on consacrait quelques heures par semaine à l'étude de la pharmacologie, on évi-

terait bien des petits désagréments qui encombre généralement la carrière médicale à son début, et dont on triomphe facilement quand on a des notions sérieuses de pharmacologie. Nous engageons les élèves à suivre ce cours depuis la fin de la quatrième année jusqu'à l'achèvement de leurs études. M. Regnaud apporte dans son enseignement un soin extrême, une grande expérience et une instruction solide.

Cours complet (semestre d'été, mardi, jeudi, samedi, à 11 heures).

Cours à suivre pour le 3^e de doctorat.

VI. Cours de chimie médicale.

M. WURTZ.

Dans l'année scolaire qui vient de s'écouler, M. Wurtz a traité de la chimie générale dans le grand amphithéâtre, et de la chimie biologique (Etude chimique de la digestion) dans le petit amphithéâtre. (Sem. d'hiver, mardi, 4 h., chim. biol.; jeudi et samedi, 12 h., chimie générale).

Cours à suivre pour le 1^{er} de fin d'année et le 7^e de doctorat.

VII. Cours de physique médicale.

M. GAVARRET.

Nous engageons vivement les élèves, surtout ceux de première année, et ceux qui ont à subir le troisième examen de doctorat, à suivre assidûment le cours de M. Gavarret.

L'année dernière, M. Gavarret, dans le petit amphithéâtre (lundi, 5 h.), a étudié la *Physique*

générale, la chaleur, l'électricité et la lumière dans le grand amphithéâtre (mercredi, vendredi,



M. GAVARRET.

12 heures, semestre d'hiver), et la Physique biologique, phénomènes physiques de la phonation et de l'audition.

Cours à suivre pour le 1^{er} de fin d'année et le 3^e de doctorat.

VIII. — Cours d'hygiène.

M. BOUCHARDAT.

Le cours d'hygiène réunit trop peu d'auditeurs, et on pourrait presque dire que M. Bouchardat prêche

dans un désert. Cependant, pour un grand nombre de médecins sceptiques, l'hygiène constituera plus tard leur bagage scientifique : nous avons donc le droit de nous étonner que ceux qui n'ont aucune notion de matière médicale et de thérapeutique, et qui, par suite, n'ont aucune confiance dans l'efficacité de médicaments qu'ils ne savent même pas prescrire, s'abstiennent aussi d'apprendre les notions d'hygiène, qu'ils seraient heureux de pouvoir plus tard mettre en pratique pour excuser leur ignorance. M. Bouchardat fait souvent partie du jury pour le quatrième examen de doctorat ; ne fût-ce que pour cette raison, on ne devrait pas négliger ses leçons.

Voici les matières traitées cette année par M. Bouchardat : *Modificateurs du système nerveux, régime, sol, air, lumière, chaleur, misère, famine, hygiène générale.* (Semestre d'été, mardi, jeudi, samedi, à 4 heures.)

Cours à suivre pour le 4^e examen de doctorat.

IX. — Cours d'histoire naturelle médicale.

M. BAILLON.

Comme celui de M. Würtz, le cours de M. Baillon est un des mieux faits de la Faculté. Ce professeur fait le cours en deux ans, tantôt la botanique, tantôt la zoologie. L'instruction solide du professeur, sa parole facile, la manière nette et précise avec laquelle il expose les théories, font le charme de son enseignement.

Cette année, l'objet du cours était : *Etude spéciale des plantes qui intéressent la médecine.*

(Lundi, mercredi, vendredi, 11 heures. Semestre d'été.)

Cours à suivre pour 1^{re} ex. de fin d'année et le 3^e de doctorat.

X. — Cours d'histoire de la médecine.

M. LORAIN.

M. Lorain a fait cette année un cours fort intéressant sur *l'histoire du pouls et de quelques maladies épidémiques et contagieuses*. (Mardi, jeudi, samedi, à 5 heures, semestre d'été.)

Cours à suivre en 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année. La parole de M. Lorain est persuasive et sympathique ; quand on a suivi une de ses leçons, on revient avec plaisir aux suivantes.

XI. — Cours de pathologie chirurgicale.

M. TRÉLAT.

Cette année, M. Trélat a traité des *Maladies chirurgicales des vaisseaux et des os*. (Semestre d'été, lundi, mercredi, vendredi, 3 h.)

Cours à suivre pour le 3^e de fin d'année et le 2^e de doctorat.



M. TRÉLAT.

XII. — Cours de pathologie externe.

M. DOLBEAU.

Cette année, M. Dolbeau a traité des *Maladies chirurgicales des régions*. (Semestre d'hiver, mardi, jeudi, samedi, 3 h.)

Cours à suivre pour le 3^e de fin d'année et le 2^e de doctorat,

3^e



M. DOLBEAU.

XIII. — Cours de pathologie interne.

M. HARDY.

M. Hardy fait un cours très-utile aux élèves qui préparent leurs examens ; il est éloquent, méthodique, ne s'arrête pas aux détails insignifiants, sur lesquels il passe rapidement pour développer les parties les plus intéressantes de son enseignement. En somme, excellent cours, très-suivi et très-précieux pour les élèves de 3^e et de 5^e année.

M. Hardy est un juge modèle, tout à fait impartial. Il a traité cette année des *Maladies du système circulatoire*. (Semestre d'été, mardi, jeudi, samedi, 3 heures.)

Cours à suivre pour le 3^e de fin d'année et le 2^e de doctorat.

XIV. — Cours de pathologie interne.

M. AXENFELD.

Ce professeur a été remplacé cette année par M. Fernet, agrégé.

XV. — Cours de pathologie et de thérapeutique générales.

M. CHAUFFARD.

Le cours de M. Chauffard est peu suivi, malgré le savoir du professeur et son élocution facile.

Il est fâcheux que M. Chauffard ne se mette pas à la portée des élèves, car la pathologie générale a une grande importance et tient une place assez considérable dans l'enseignement médical.

Objet du cours de l'année dernière : *De la maladie en général. Des classifications pathologiques. Caractères généraux étiologiques et microscopiques des différentes classes des maladies*. (Semestre d'hiver, lundi, mercredi, vendredi, à 5 heures.)

Cours toujours bon à suivre.

XVI. — Cours de thérapeutique et de matière médicale.

M. GUBLER.

M. Gubler fait son cours, pendant le semestre d'été, les mardi, jeudi et samedi, à 5 heures, dans le grand amphithéâtre. Nous engageons les élèves à



M. GUBLER.

suivre le cours de M. Gubler, et à bien se pénétrer de la valeur thérapeutique des médicaments ; ils verront que si beaucoup d'entre eux sont inertes ,

un grand nombre jouissent d'une action efficace et peuvent rendre de grands services.

Objet du cours de l'année dernière : *Traitement des dyspepsies, des anémies, des diabètes, de la goutte.*

Cours à suivre pour le 4^e de doctorat.

XVII. — Cours de médecine légale.

M. TARDIEU.

Le cours de M. Tardieu a lieu les lundi, mercredi et vendredi, pendant le semestre d'été, à quatre heures, dans le petit amphithéâtre. Les élèves doivent suivre ce cours, non-seulement pour le quatrième examen de doctorat, mais encore dans le but de s'instruire. La médecine légale est l'une des branches de l'art médical les plus utiles au médecin praticien.

Cette année, M. Tardieu a été remplacé par M. Georges Bergeron, agrégé. L'objet du cours était : *Avortements, attentats aux mœurs. Mort violente par pendaison, par strangulation, par submersion.*

XVIII. — Cours officiel d'anatomie de l'École pratique.

M. MARC SÉE.

M. Marc Sée, agrégé et chef des travaux anatomiques, est chargé d'un cours d'anatomie à l'École pratique. Ce cours offre de l'originalité, le professeur ayant toujours soin de sortir du domaine de l'anato-

mie pure : c'est tantôt l'anatomie générale appliquée à la physiologie , tantôt l'anatomie des régions appliquée à la chirurgie. Nous engageons les élèves à suivre ce cours, dont ils tireront grand profit.

M. Sée est un excellent juge, plein d'indulgence pour les élèves. Son cours est utile aux élèves de 2^e et de 4^e année.

**XIX. — Cours d'accouchements,
des maladies des femmes et des
enfants.**



M. PAJOT.

Pendant le semestre d'été, tous les mardis, jeudis et samedis, à midi, M. Pajot fait son cours dans le grand amphithéâtre de la Faculté; et le meilleur éloge que l'on puisse faire de ce cours, c'est de signaler le nombre considérable d'élèves qui viennent entendre ce sympathique professeur.

Objet du dernier cours : *Exposé sommaire des phénomènes de la gestation et de la parturition naturelles. Étude des accouchements dangereux et des opérations qu'ils nécessitent.*

Cours à suivre en 4^e, 5^e et 6^e année.

XX. — Cours de pathologie expérimentale et comparée.

M. VULPIAN.

Études de pathologie expérimentale sur les substances toxiques. Mardi, jeudi, samedi, à 2 heures.

Tel est l'enseignement à la Faculté de médecine proprement dite, abstraction faite des cliniques. On voit que les cours sont nombreux, et au premier abord il semble que les élèves puissent commencer et terminer leurs études en assistant aux cours de la Faculté. C'est une illusion, et l'on pourrait considérer comme un phénomène bien extraordinaire un élève qui serait arrivé à compléter ses études par les seuls cours de la Faculté.

Certes, nous ne nous permettons pas de discuter le mérite des professeurs : puisque ce sont des professeurs, ce sont des savants.

Mais l'enseignement se trouve distribué de telle façon que les élèves ne peuvent pas s'instruire. Ou les professeurs sont trop peu nombreux, ou leurs leçons sont trop rares. N'est-ce pas ce qui a lieu pour l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la physique, la chimie, etc., etc. ?

Prenons l'anatomie, la branche la plus importante. Le professeur fait 60 leçons dans le semestre d'hiver, c'est-à-dire 12 par mois, en supposant qu'il ne s'absentera jamais et qu'une circonstance imprévue ne rendra pas le cours impossible un jour ou l'autre. Ces leçons durent 55 minutes, car, au commencement et à la fin de l'heure réglementaire, on perd au moins 5 minutes.

Savez-vous combien de leçons il faut employer pour décrire toute l'anatomie ? Plus de 200. Naturellement, le professeur d'anatomie ne fera son cours complet qu'en plusieurs années. Or, c'est là une chose inadmissible, impraticable pour les élèves, comme nous allons le démontrer.

Les diverses parties de l'anatomie se suivent, s'enchaînent, dépendent les unes des autres. Un élève n'apprendra jamais les nerfs crâniens sans avoir étudié préalablement les os de la tête ; il ne comprendra pas la myologie s'il ne sait d'avance l'ostéologie ; de même, l'étude des artères suppose la connaissance des muscles, etc., etc. Supposons donc un élève venant, en 1874, étudier l'anatomie à l'amphithéâtre de la Faculté. Le professeur a commencé son cours en 1873, par exemple, et il le continue en 1874 ; l'année précédente, il a décrit les os de la tête ; cette année, il expose la description des nerfs crâniens. L'élève ne comprendra rien à

ses descriptions; il désertera l'amphithéâtre, et il ira s'adresser à un professeur libre qui lui fera passer en revue toute l'anatomie dans un semestre, et qui procédera méthodiquement, du simple au composé.

Ce que nous disons de l'anatomie peut s'appliquer à toutes les autres parties de l'enseignement. C'est là un vice considérable, qui nuit énormément au succès des cours de la Faculté.

Il y aurait pourtant un remède et des plus simples. Il faudrait, ou que les professeurs multipliasent leurs leçons, ou qu'ils fussent eux-mêmes plus nombreux.

Les professeurs n'aimeraient pas à multiplier leurs leçons, parce qu'ils ne pourraient pas s'occuper de leur clientèle. Qu'on donne alors à un professeur des émoluments suffisants, et qu'on lui interdise la clientèle.

ARTICLE QUATRIÈME.

Cliniques de la Faculté.

Il existe quatre cliniques médicales, quatre cliniques chirurgicales et une clinique d'accouchements, dépendant toutes de la Faculté.

Les professeurs de clinique sont tous médecins ou chirurgiens des hôpitaux. Ils jouissent d'un privilège : ils ne sont pas mis à la retraite comme les autres ; les professeurs de clinique restent dans leur service d'hôpital tant qu'ils sont professeurs à la Faculté.

Les agrégés, lors mêmes qu'ils ne sont pas médecins ou chirurgiens des hôpitaux, peuvent remplacer les professeurs de clinique.

Hôtel-Dieu.

Clinique médicale : M. *Béhier*, professeur. — M. *Liouville*, chef de clinique. — M. *Strauss*, chef de clinique adjoint.

Clinique chirurgicale. — M. *Richet*.

Les visites et interrogations au lit des malades ont lieu tous les jours, à huit heures.

I. — M. BÉHIER.

Les cliniques de M. Béhier sont très-fréquentées, et les élèves en retirent d'excellents avantages. M. Béhier est le professeur de clinique qui se rapproche le plus, par sa méthode et par ses con-

tions, de Chomel, de Rostan et de Grisolle. Il est plein d'aménité pour les élèves.

II. — M. RICHET.

M. Richet a le talent de rendre ses leçons très-intéressantes. Il apporte beaucoup de clarté et de méthode dans l'exposition. C'est assurément la meilleure clinique chirurgicale à laquelle les élèves puissent assister.

Hôpital de la Charité.

Clinique médicale : M. *Bouillaud*, professeur, suppléé par M. *Hayem*, agrégé (sem. d'hiver, ma. j., s., 9 h.). — M. *Ruck*, chef de clinique.

Clinique médicale : M. *G. Sée*, professeur. — M. *Sevestre*, chef de clinique.

Clinique chirurgicale. M. *Gosselin*, professeur. Cette année, M. le professeur G. Sée a commencé le cours de clinique à la Charité le 9 novembre, à neuf heures, et l'a continué trois fois par semaine.

M. le professeur Gosselin a commencé cette année ses leçons de clinique chirurgicale le vendredi 6 novembre, à huit heures du matin.

III. — M. BOULLAUD.

M. Bouillaud ne fait que de rares apparitions à l'hôpital. Il est suppléé par un agrégé, qui cède sa place à un autre au bout d'un an.

IV. — M. SÉE (Germain).

M. Sée a une clinique très-suivie. M. Sée est l'un des médecins qui empruntent le plus aux Allemands ; il ne parle que des Allemands et un peu

des autres étrangers. Ce professeur est extrêmement sceptique, particulièrement en thérapeutique. Il paraît avoir pour système de substituer des théories nouvelles à la plupart de celles qui existent.

V. — M. GOSSELIN.

La clinique de M. Gosselin est très-suivie, les élèves ne peuvent que gagner à la suivre.

Aide de clinique, M. A. Bergeron.

Hôpital de la Pitié.

Clinique médicale : M. Lasègue, professeur. — M. Legroux, chef de clinique.



M. LASÈGUE.

Clinique chirurgicale, M. Verneuil, professeur.
M. Verneuil fait des leçons de clinique le lundi,
le mercredi et le vendredi.

VI. — M. LASÈGUE.

M. Lasèque est professeur de clinique médicale à la Pitié; son instruction solide et la grande facilité avec laquelle il s'exprime attirent à son cours un assez grand nombre d'élèves. M. Lasèque, depuis quelque temps, s'occupe des élèves avec beaucoup d'intérêt. Nous leur recommandons cette clinique.

VII. — M. VERNEUIL.

La clinique de M. Verneuil est instructive et un



M. VERNEUIL.

peu spéciale. Ce professeur s'occupe particulièrement de l'influence des maladies générales, des diathèses, etc., sur les affections chirurgicales. L'alcoolisme, le diabète, etc., sont étudiés avec soin. Les liquides pathologiques sont examinés dans ce service avec autant de soin qu'on le fait en médecine. M. Verneuil a l'esprit original et inventif ; les élèves gagneront toujours à l'écouter.

Hôpital des Cliniques.

Clinique chirurgicale, M. *Broca*, professeur.
Clinique d'accouchements, M. *Depaul*, professeur. — M. *Pinard*, chef de clinique.



M. BROCA.

VIII. — M. BROCA.

Le professeur fait une clinique, tous les deux jours ; son amphithéâtre est beaucoup moins fréquenté que celui de ses collègues Gosselin, Richet, Verneuil.

IX. — M. DEPAUL.

Les élèves qui sont sur le point d'achever leurs études doivent s'attacher à suivre avec la plus grande assiduité la clinique d'accouchements de



M. DEPAUL.

M. Depaul, dont les leçons simples et précises sont intéressantes et instructives à tout point de vue.

Les candidats au cinquième examen de doctorat, savent quelles difficultés ils éprouvent quand ils veulent étudier la pratique des accouchements : aussidoivent-ils mettre à profit le seul moyen qu'ils ont de s'instruire dans les principes de cet art. Les leçons de M. Depaul ont lieu à l'hôpital des Cliniques, et nous avons constaté avec peine que, malgré l'insuffisance d'une seule clinique d'accouchements, les élèves n'y sont pas assez nombreux.

ARTICLE CINQUIÈME.

Bibliothèque de la Faculté de médecine.

Cette bibliothèque compte actuellement plus de 50,000 volumes, parmi lesquels un grand nombre en langues grecque, latine, arabe, allemande, anglaise, française, etc., etc. Ces ouvrages sont relatifs à la chirurgie, à la médecine proprement dite, aux accouchements, à la physique, à la chimie et aux diverses branches des sciences naturelles. Il existe encore dans cette bibliothèque un grand nombre d'ouvrages de littératures grecque, latine et française. On y conserve très-précieusement des manuscrits de médecins anciens et célèbres, des commentaires autographes des doyens de l'ancienne Faculté de médecine, depuis 1234 jusqu'en 1786, et les archives de la Société royale de médecine, de l'Académie de chirurgie et de l'Ecole de chirurgie. Malheureusement les dernières éditions des livres classiques modernes manquent souvent à la bibliothèque, ou font à la *reliure* des séjours prolongés. Nous signalons cette négligence, très-préjudiciable aux élèves. Pourquoi n'existe-t-il qu'un seul exemplaire de chacun des ouvrages les plus demandés ? Pourquoi ne publie-t-on pas le catalogue des ouvrages, qui serait si utile aux élèves, aussi bien qu'aux professeurs ?

La bibliothèque est ouverte tous les jours, excepté le dimanche et les jours fériés, de 11 heures à

4 heures, et de 6 heures à 10 heures du soir. On ne peut y entrer avec des livres ou des cahiers reliés. Elle n'est ouverte qu'aux médecins et aux élèves.

Bibliothécaire : *M. Raige-Delorme.*

Bibliothécaires adjoints : *MM. Beaugrand, Olivier.*

CHAPITRE DEUXIÈME.

Enseignement libre.

Chacun comprend l'enseignement libre à sa façon, et si vous réunissez une douzaine d'hommes qui demandent l'enseignement libre, vous verrez qu'il ne s'en trouvera pas deux qui entendent la chose de la même manière.

L'enseignement libre n'entraîne pas, comme certains esprits semblent le croire, l'abolition des Facultés de médecine. Des Facultés de divers ordres, les unes officielles, les autres libres, s'élèveraient les unes à côté des autres et rivaliseraient. Il pourrait même exister une sorte de mélange, par exemple en admettant, pour les examens, des professeurs libres, reconnus capables, dans les Facultés officielles, et réciproquement, des professeurs officiels dans les Facultés libres. Il faudra toujours des hommes dûment autorisés pour faire subir les examens et conférer les grades. Pour nous, la liberté de l'enseignement consiste, du côté du maître, dans sa manière, *absolument libre*, d'enseigner comme il veut, et, du côté de l'élève, dans la liberté absolue de s'instruire où il veut et comme il veut. On n'a qu'une chose à exiger de lui : qu'il sache répondre aux questions du programme.

A côté de l'idée générale, viennent les détails. Quels avantages les élèves ne retirent-ils pas de

l'enseignement libre ! Les lignes suivantes, auxquelles nous donnons notre assentiment, le font pressentir. Nous les empruntons à la plume de M. de Seintels, dans le *Courrier médical* :

« D'après l'organisation des Facultés et le nombre des élèves qui s'y présentent chaque année, il y a pour ces derniers une perte considérable de temps et d'argent. Jeté seul à Paris au milieu d'un monde nouveau, entouré de séductions de toute espèce, privé de conseils pour sa conduite et de direction pour ses études, quel est l'étudiant qui n'ait perdu presque toute sa première année ! Heureux encore s'il n'a perdu que son temps, et s'il n'a pas reçu de plus funestes atteintes sous le rapport de la santé et de la moralité ! De là les études incomplètes, puis les veilles pour réparer le temps perdu, le jeûne et les autres privations pour dissimuler les folles dépenses, et, au bout de tout cela, l'ignorance, la maladie et quelquefois le déshonneur, sans parler encore des dangers d'un autre genre que font courir aux jeunes gens les perturbateurs, qui les poussent en avant et qui, exploitant à leur profit l'inexpérience et l'enthousiasme de leur âge, les engagent dans de funestes voies.

« A Dieu ne plaise que nous exagérions volontairement le mal, et que nous méconnaissions les excellentes intentions de la Faculté ! Sans doute, plus qu'autrefois, des avis sur les cours à suivre sont affichés à l'école, et les élèves y sont avertis qu'ils doivent à la fin de leur première année passer un examen. Mais de ces avis en profite qui veut, et personne n'est responsable du résultat.

« *Aucun lien n'existe entre le professeur et*

ses élèves : celui-là vient chaque jour faire ses leçons ; mais sait-il quels sont ceux qui l'écoutent ? prend-il à eux quelque intérêt d'affection ou d'amour-propre ? Non ; sa leçon est faite, son auditoire était nombreux, son devoir est rempli et sa réputation est assurée.

« *Mais les parents ont-ils quelque garantie ? Leurs enfants suivent-ils assidûment les cours, ou n'y vont-ils que d'une manière irrégulière ; et, s'ils sont présents aux leçons, en tirent-ils quelque profit, ou font-ils seulement un acte de présence matérielle, comme cela n'arrive que trop souvent ?*

« *Hors des cours, les élèves auraient besoin d'être guidés dans le choix de leurs lectures, de recevoir des répétitions, d'être exercés par des conférences, des compositions, des manipulations et autres moyens d'enseignement dont le plus grand nombre ne peut disposer ; car il ne faut pas se le dissimuler, l'homme a besoin d'être excité au travail, surtout dans un âge où il n'en voit pas encore parfaitement et immédiatement l'application utile et l'indispensable nécessité.*

« *Or, est-il à présent quelqu'un qui, par obligation ou par bienveillance, demande aux élèves ce qu'ils ont étudié, ce qu'ils ont appris ? qui stimule la paresse, encourage et soutienne le zèle, aide la faiblesse et la sauve du dégoût ? N'est-il pas même surprenant qu'il n'y ait pas un plus grand nombre d'élèves qui perdent complètement leur temps ?*

« *Mais ce nombre est énorme encore, et l'on doit en être effrayé. Combien de pères de famille ont payé deux ou trois fois les frais d'examen et de ré-*

ception de leurs enfants, qui, après avoir subi ou fait subir tant bien que mal les examens nécessaires, ont été grossir le nombre de ces médocastres qui déciment les populations et que l'expérience même n'instruit pas!...

« Dans les Universités d'Allemagne, où les élèves des Facultés sont en petit nombre, et où il y a, relativement, beaucoup de professeurs, les jeunes gens trouvent dans leurs maîtres secours et conseils, et il s'établit entre eux une intimité qui tourne au profit des études; et jadis, lorsque le maître et le disciple formaient une sorte d'alliance, lorsque le vieux médecin, menant partout avec lui son élève, qui était son commensal, l'initiait à chaque heure du jour aux secrets de son art, était-ce une si mauvaise manière de former des médecins?

« Un seul homme, de nos jours, un vrai disciple d'Hippocrate, le respectable Chaussier, avait bien compris la mission du professeur. Le soir, il réunissait chez lui quelques élèves, et là, dans une conversation familière, il exerçait leur esprit à voir et à juger. Ceux qui ont eu le bonheur d'être admis à ces réunions en conservent un souvenir reconnaissant, et pourraient dire ce qu'ils ont gagné dans ces simples entretiens où le professeur disparaissait et où l'on s'instruisait par la recherche et la discussion. Là, on lisait en commun les ouvrages anciens et modernes; chacun apportait des extraits, des analyses, et chacun profitait du travail des autres, en même temps qu'il fournissait son contingent à l'instruction commune. Comment lisent,

pour la plupart, les élèves de nos écoles actuelles, quand ils lisent ? »

Les *desiderata* si nombreux que signale notre confrère n'existent pas dans les cours libres, où les rapports entre maître et élèves sont plus fréquents, plus intimes.

L'enseignement libre est riche en professeurs et en auditeurs. Ce qui lui manque, c'est une organisation, c'est le droit de se constituer en Ecole.

L'enseignement libre existe : 1° à l'Ecole pratique, où le ministre autorise les docteurs en médecine à faire des cours ; 2° dans les hôpitaux ; 3° dans les amphithéâtres particuliers.

Les cours de l'Ecole pratique portent sur toutes les branches de l'art médical ; les uns sont publics et gratuits, les autres privés et payants, particulièrement ceux qui se répètent fréquemment, qui exigent un très-grand nombre de leçons et qui forcent le professeur à renoncer à sa clientèle pour s'occuper exclusivement de son cours et de ses élèves (ce qui existe pour les cours d'anatomie).

ARTICLE PREMIER.

Personnel de l'enseignement libre.

MM.

Abadie, 17, rue Séguier. (Mal. des yeux.)*Bouchut*, rue de la Chaussée-d'Antin, 38. (Pathologie interne.)*Fucquoy*, médecin de l'Hôpital Cochin, rue de l'Université, 8. (Pathologie interne.)*Demarquais*, rue Taibout, 52. (Chirurgie.)*Desmarres*, boulevard Hausman, 19. (Mal. des yeux.)*Fauvel*, boulevard Hausman, 41. (Mal. du larynx.)*Fano*, rue Saint-Lazare, 90. (Chirurgie.)*Ferdut*, boulevard Saint-Michel, 65. (Accouchements.)*Fort*, rue Jacob, 21. (Anatomie et physiologie.)*Galezowski*, rue Mogador, 6. (Mal. des yeux.)*Gallard*, médecin de l'Hôpital de la Pitié, rue Monsigny, 7.*Krishaber*, rue du Mont-Thabor, 14. (Mal. du larynx.)*Labarthe*, 47, rue Bonaparte. (Mal. syphilitiques.)*Langlebert*, rue de l'Odéon, 12. (Mal. syphilitiques.)*Laskowski*, rue des Saints-Pères, 72, de 4 à 5 h. (Anatomie.)*Lelorain*, 9, rue Bertin-Poirée, de 4 à 5 h. (Chimie, physique, histoire naturelle.)

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE. 121

Ma'les, rue du 29 juillet, 6. (Mal. des voies urinaires.)

Martin-Damourette, place de l'École-de-Médecine, 17. (Préparation au 3^e et au 4^e examen de doctorat.)

Niot, rue Larrey, 4. (Maladies des oreilles.)

Péan, place Vendôme, 21. (Chirurgie.)

Piéchaud, 41, rue de Seine. (Maladies des yeux.)

Prat, rue Neuve-des-Petits-Champs, 48. (Maladies des oreilles.)

Rabuteau, boulevard Saint-Michel, 38, de 1 à 2 h. (Pharmacologie, thérapeutique et toxicologie.)

Ranvier, au Collège de France. (Histologie.)

Sichel, rue Neuve-des-Mathurins, 86. (Maladies des yeux.)

Reliquet, rue le Pelletier, 7. (Voies urinaires.)

Vérité, rue de Bourgogne, 39. (Maladies syphilitiques.)

Verrier, rue Royale, 5. (Accouchements.)

De Wecker, rue du Cherche-Midi, 55. (Maladies des yeux.)

ARTICLE DEUXIÈME.

Cours de l'Ecole pratique.

Ces cours se font pendant les deux semestres, depuis midi jusqu'à 8 heures du soir. Les heures sont facultatives ; un professeur libre qui commence un cours prend l'une des heures qui se trouvent vacantes.

Les élèves peuvent suivre à l'Ecole pratique tous les cours dont ils ont besoin : chimie, physique, anatomie, physiologie, pathologie interne et externe, accouchements, voies urinaires, toxicologie, etc., etc.

Cliniques libres et cours particuliers.

Les professeurs libres de l'Ecole pratique possèdent pour la plupart des amphithéâtres particuliers ou des cliniques, que les élèves suivent ordinairement avec beaucoup d'intérêt.

M. Bouchut fait une clinique libre à l'hôpital des Enfants.

Le cours d'accouchements de M. Frun a lieu à l'Ecole pratique, le mardi, le jeudi et le samedi.

M. Bucquoy fait une clinique très-instructive à l'hôpital Cochin.

M. Desmarres possède une clinique parfaitement installée pour les maladies des yeux ; il n'existe

aucun service, dans les hôpitaux de Paris, où les élèves puissent examiner les malades en aussi grande quantité et avec autant de soin que dans la clinique ophthalmologique de M. Alphonse Desmarres.

La pathologie interne a été professée avec succès par M. Dicalafoy, l'hiver dernier, dans l'amphithéâtre n° 3 de l'Ecole pratique.

M. Dujardin-Reumets a fait cette année un cours de thérapeutique dans l'amphithéâtre n° 3 de l'Ecole pratique, le mardi, le jeudi et le samedi.

La clinique de M. Fano se trouve rue Séguier, 14. Les leçons ont lieu tous les jours, à midi 1½.

M. Ch. Fauvel fait sa clinique, 13, rue Guénégaud, les lundis et jeudis, à midi — Cours public pratique de *laryngoscopie* et de *rhinoscopie*. — Cette clinique a surtout pour objet l'étude des maladies qui nécessitent directement l'intervention des chirurgiens et l'application des nouvelles méthodes de traitements apportées par la laryngoscopie et la rhinoscopie. — Les médecins et les étudiants peuvent examiner tous les malades qui se présentent à la consultation avec l'aide de M. POYET, interne des hôpitaux et chef de cette clinique, qui est chargé de guider les débutants dans les manœuvres du miroir laryngien et des instruments employés en laryngoscopie et en rhinoscopie. — M. Fauvel, qui dirige cette clinique depuis douze ans, examine les malades à l'aide du miroir éclairé par la lumière de Drumont. M. Fauvel est à sa clinique de midi à 2 heures; M. Poyet la continue jusqu'à 3 ou 4 heures, selon le nombre des malades à voir ou à opérer.

M. *Ferdut* fait un cours quotidien à l'Ecole pratique.

M. *Galezowski* fait son cours à l'Ecole pratique en hiver, le soir.

Les leçons cliniques de M. *Galezowski* se font rue Dauphine, 26, tous les jours à 1 heure. Les opérations sur les yeux sont pratiquées mardi et jeudi ; le vendredi est spécialement consacré aux examens ophtalmoscopiques.

Les conférences cliniques de M. *Garrigou-Desarènes* ont lieu le mercredi et le samedi, à midi, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37, sur les maladies des oreilles.

MM. *Guibout* et *Hillairet*, à l'hôpital Saint-Louis, ont une clinique très-suivie sur les maladies de la peau. Des affiches spéciales annoncent annuellement ces cours qui ont lieu au printemps.

Le cours du docteur *Labarthe*, sur les maladies vénériennes, a lieu à l'Ecole pratique, amphithéâtre n° 2.

Les cours du docteur *Leloraïn* sont des leçons préparatoires au 3^e et au 4^e examen de doctorat. Les élèves y trouveront un droguier bien complet pour s'exercer à la reconnaissance des substances. Les cours se font, rue Monsieur-le-Prince, 29.

M. *Langlebert* fait ses leçons cliniques, sur les maladies vénériennes, rue Larrey, 8.

M. *Laskowski* fait une leçon tous les jours, à midi 1/2, à l'Ecole pratique.

Les leçons cliniques de M. *Mallez* se font rue Christine, 4, à midi 1/2, les lundis, mercredis et vendredis. M. *Mallez* possède dans son amphithéâtre un musée d'anatomie pathologique spéciale et d'ins-

truments pour les opérations sur les voies urinaires.

L'examen chimique et microscopique des urines est fait avec le plus grand soin sous la direction de M. le docteur Jardin, qui se tient à la disposition des élèves; et enfin une collection considérable d'instruments permet d'étudier, dans son ensemble, l'histoire de l'art.

M. Mallex fait son cours de pathologie de l'appareil urinaire les mardis, jeudis et samedis, à 8 heures du soir, dans l'amphithéâtre n° 3 de l'Ecole pratique.

— Le cours d'hiver est purement théorique; il n'y est présenté que des préparations anatomiques et des instruments. — Le cours d'été comprend les opérations pratiquées sur les cadavres.

M. Martin-Damourette fait des cours privés dans son amphithéâtre, 17, place de l'Ecole-de-Médecine.

Le programme de quelques-uns de ces cours est si étendu, qu'une heure par jour ne saurait suffire à l'instruction des élèves. Aussi quelques professeurs sont-ils dans la nécessité de compléter ce cours par des leçons supplémentaires qu'ils font dans leur amphithéâtre particulier.

M. Martin-Damourette, par exemple, qui fait d'excellents cours préparatoires au 3^e et au 4^e examen de doctorat, est obligé, pour arriver au but dans un laps de temps convenable, de professer tous les jours pendant trois ou quatre heures.

M. Mauriac professe à l'Hôpital du Midi; nous engageons les élèves à suivre les leçons cliniques de cet éminent professeur.

M. *Onimus* a fait, l'hiver dernier, un cours d'électrothérapie dans l'amphithéâtre n° 1 de l'École pratique.

Les élèves suivront avec avantage les brillantes opérations chirurgicales de M. *Péan*, tous les samedis, à l'Hôpital Saint-Louis.

Les démonstrations histologiques de M. *Ranvier* ont lieu dans le laboratoire du Collège de France.

M. *Rabuteau* fait ses cours à son domicile.

M. *Reliquet*, comme M. *Mallez*, fait un cours à l'École pratique; ce cours est accompagné de démonstrations pratiques sur le sujet.

Les cours d'accouchement de M. *Verrier* se font rue Monsieur-le-Prince, 29.

Les conférences cliniques de M. *de Wecker* ont lieu le mercredi et le samedi, à 2 heures, rue du Cherche-Midi, 55. Opérations et leçons cliniques, le mercredi: leçons sur les maladies du fond de l'œil et démonstrations ophthalmoscopiques, le samedi.

Enfin nous-mêmes nous faisons depuis un grand nombre d'années un cours libre d'anatomie tous les jours, à midi 1/2, à l'École pratique, et à 4 h., dans notre amphithéâtre particulier, rue Antoine-Dubois, n° 2.

Presque tous les cours sont publics et gratuits. Il faut en excepter quelques-uns qui se font tous les jours et qui absorbent le temps des professeurs, à tel point qu'on peut dire que le professorat est leur profession. On ne voit que rarement parmi eux des médecins s'adonnant à la clientèle.

On compte aujourd'hui à Paris peu de profes-

eurs aux cours desquels les élèves se font inscrire et acquittent un droit pour suivre les leçons : MM. Lelorain, Martin-Damourette et Rabuteau, pour le 3^e examen de doctorat ; MM. Laskowski et Fort, pour le premier.

Cours de M. Fort.

Mon cours se compose de deux séries de leçons et de la dissection. La dissection faite par mes élèves particuliers a lieu, de 1 heure et demie à 4 heures, dans le pavillon 7, où se trouvent réunis les élèves des professeurs particuliers.

Une première série de leçons a lieu à midi et demie, dans l'amphithéâtre n° 3 de l'École pratique ; la seconde série à 4 heures, rue Antoine-Dubois, 2, en face de la Faculté de médecine, dans mon amphithéâtre particulier.

Mes cours durent en moyenne cinq mois. Cette année, ils commenceront le lundi 18 octobre 1875 ; la dernière leçon sera faite le samedi 18 mars 1876.

— Les pavillons de dissection restent ouverts pendant tout cet espace de temps, c'est-à-dire pendant cinq mois. Ordinairement l'ouverture de l'École pratique a lieu le premier lundi qui suit le 15 octobre. Le 15 mars, les cours d'été commençant à la Faculté, le chef des travaux anatomiques ne distribue plus de sujets, mais il autorise les élèves à terminer les préparations qu'ils ont commencées. Il en résulte que le 20 mars il n'y a plus de sujets à disséquer.

Je donne pour la première fois le programme de mes cours, autant pour donner un guide à l'élève

que pour répondre aux insinuations de ceux qui prétendent que mon cours n'est pas ce qu'il devrait être. A ces derniers, je n'ai qu'un mot à dire : qu'ils aillent y voir. Mon cours est complet ; il comprend toute l'anatomie descriptive, une grande partie de l'anatomie topographique et de l'histologie, enfin les principales questions de physiologie. Je décris la structure de tous les tissus, de tous les organes, comme on peut le voir dans le tableau suivant. Les descriptions de la première série de leçons se composent des diverses parties qui nécessitent la présence du sujet : ostéologie, myologie, arthrologie, angéiologie, névrologie. La seconde série comprend la description des organes qui ne peuvent être montrés sur le sujet ; ce sont surtout des leçons de structure : splanchnologie, organes des sens.

On peut voir dans le programme que jusqu'au 17 novembre, je décris l'histologie et les organes des sens. Les organes des sens sont décrits une seconde fois après la splanchnologie, de sorte qu'un nouvel élève, arrivant à Paris seulement le 16 novembre, pourrait encore voir le cours complet, moins l'histologie.

La leçon de midi et demie a lieu tous les jours, excepté le dimanche ; celle de 4 heures et demie, quatre fois par semaine, le lundi, le mercredi, le jeudi et le samedi.

Conditions du cours. — Le prix du cours complet est de 300 fr. que l'élève verse en s'inscrivant d'avance à mon domicile, 21, rue Jacob, de cinq à six heures.

PROGRAMME DES COURS.

Première série. — Leçon de midi et demie.

18 octobre.	—	HISTOLOGIE. Divisions, plans, éléments anatomiques.
19	—	Suite des éléments anatomiques.
20	—	Suite.
21	—	Epithéliums, applications à la pathologie.
22	—	Suite.
23	—	Suite.
24	—	Dimanche.
25	—	Système glandulaire et sécrétions.
26	—	Suite.
27	—	Tissu conjonctif, applications à la pathologie.
28	—	Suite.
29	—	Tissu adipeux ; tissu élastique.
30	—	Dimanche.
1 ^{re} nov.	—	La Toussaint. Vacances.
2	—	Vacances.
3	—	Membranes séreuses, applications à la pathologie.
4	—	Suite.
5	—	Tissus musculaires, applications à la physiologie et à la pathologie.
6	—	Suite.
7	—	Dimanche.
8	—	Structure des artères, applications à la physiologie et à la pathologie.

- 9 novembre. — Suite, structure des veings, applications à la physiologie et à la pathologie
- 10 — Vaisseaux capillaires, anatomie, physiologie, pathologie.
- 11 — Sang.
- 12 — Structure du système lymphatique, lymphe.
- 13 — Tissu cartilagineux, tissu osseux, os en général.
- 14 — Dimanche.
- 15 — Suite du tissu osseux.
- 16 — Suite du tissu osseux, moelle et périoste.
- 17 — MEMBRE SUPÉRIEUR. Clavicule, omoplate.
- 18 — Suite de l'omoplate. Humérus.
- 19 — Suite de l'humérus. Cubitus.
- 20 — Radius. Os de la main.
- 21 — Dimanche.
- 22 — Suite des os de la main.
- 23 — Muscles de l'épaule et du bras.
- 24 — Suite des muscles du bras et muscles de l'avant-bras.
- 25 — Suite des muscles de l'avant-bras.
- 26 — Suite des muscles de l'avant-bras.
- 27 — Muscles de la main.
- 28 — Dimanche.
- 29 — Articulations en général, classification. Cartillages, ligaments synoviales
- 30 — Articulations de l'épaule et du coude.

- 1^{er} décembre. — Articul. du poignet et de la main.
2 — Fin des articulations du membre supérieur.
3 — Vaisseaux du membre supérieur.
4 — Suite des vaisseaux du membre supérieur et nerfs.
5 — Dimanche.
6 — Suite des nerfs du membre supérieur.
7 — MEMBRE INFÉRIE. R. Os coxal, bassin.
8 — Fémur.
9 — Tibia. Péroné.
10 — Suite du péroné, os du pied.
11 — Suite des os du pied, muscles de la fesse.
12 — Dimanche.
13 — Suite des muscles de la fesse, muscles de la cuisse.
14 — Suite des muscles de la cuisse.
15 — Suite des muscles de la cuisse, muscles de la jambe.
16 — Suite des muscles de la jambe, creux poplité.
17 — Muscles du pied.
18 — Aponévrose fémorale, anneau crural, canal crural, gaine des vaisseaux fémoraux.
19 — Dimanche.
20 — Articulation coxo-fémorale.
21 — Articulation du genou.
22 — Articulation tibio-tarsienne et articulations du pied.

132 GUIDE-ANNUAIRE.

- 23 décembre. — Artères du bassin.
 24 — Suite et artère fémorale.
 25 — Noël. Congé.
 26 — Dimanche.
 27 — Artère poplitée, artères de la jambe et du pied.
 28 — Suite et veines saphènes.
 29 — Plexus lombaire.
 30 — Plexus lombaire et plexus sacré.
 31 — Congé.
 1^{er} janv. 1876. — Congé.
 2 — Dimanche.
 3 — Suite du plexus sacré.
 4 — TRONC. Colonne vertébrale.
 5 — Suite de la colonne vertébrale.
 6 — Côtes. Sternum Articulation sterno-claviculaire.
 7 — Muscles du dos et de la nuque.
 8 — Suite.
 9 — Dimanche.
 10 — Diaphragme. Psoas-iliaque.
 11 — Suite du psoas-iliaque, carré des lombes.
 12 — Muscles de la paroi abdominale.
 13 — Suite des muscles de la paroi abdominale. Canal inguinal.
 14 — Muscles pectoraux, grand dentelé, intercostaux.
 15 — Suite de ces muscles, creux axillaire.
 16 — Dimanche.
 17 — COU. Muscles du cou.

18	janvier.	—	Suite des muscles.
19	—	—	Suite des muscles.
20	—	—	Vaisseaux.
21	—	—	Vaisseaux, nerfs.
22	—	—	Nerfs, aponévroses du cou.
23	—	—	Dimanche.
24	—	—	Voile du palais. Anatom., physiol.
25	—	—	Pharynx, anatomie, physiologie.
26	—	—	Glandes salivaires.
27	—	—	Suite des glandes salivaires.
28	—	—	TÊTE. Os. Frontal. Occipital.
29	—	—	Suite de l'occipital. Sphénoïde.
30	—	—	Dimanche.
31	—	—	Suite du sphénoïde, ethmoïde.
1 ^{er}	février.	—	Temporal.
2	—	—	Temporal.
3	—	—	Base du crâne.
4	—	—	Base du crâne.
5	—	—	Maxillaires.
6	—	—	Dimanche.
8	—	—	Péritoine.
7	—	—	Péritoine. (Leçons incidentes correspondant à la fin de la description des viscères).
9	—	—	Suite des maxillaires.
10	—	—	Dents.
11	—	—	Suite des dents.
12	—	—	Petits os de la face.
13	—	—	Dimanche.
14	—	—	Petits os de la face.
15	—	—	Muscles. Muscles masticateurs.
16	—	—	Muscles peauciers.

134	GUIDE-ANNUAIRE.
17 février	— Suite des muscles.
18 —	Vaisseaux.
19 —	Suite des vaisseaux.
20 —	Dimanche.
21 —	Suite des vaisseaux.
22 —	Centres nerveux. Surface extérieure du cerveau.
23 —	Corps calleux. Septum lucidum. Trigone cérébral.
24 —	Suite du trigone. Couches optiques. Ventricle moyen.
25 —	Ventricules latéraux. Corps strié. Toile choroidienne. Glande pinéale.
26 —	Moelle épinière, bulbe rachidien, physiologie.
27 —	Dimanche.
28 —	Lundi gras. Congé.
29 —	Mardi gras. Congé.
1 ^{er} mars.	— Mercredi des Cendres. Congé.
2 —	Suite du bulbe, protubérance annulaire, pédoncules cérébelleux et cérébraux, physiologie.
3 —	Suite des pédoncules, valvule de Vieussens, tubercules quadrijumeaux, cervelet.
4 —	Suite du cervelet, physiologie, méninges.
5 —	Dimanche.
6 —	Suite des méninges crâniennes et rachidiennes.
7 —	Circulation des centres nerveux.
8 —	Suite. Structure du système nerveux.
9 —	Suite de la structure.

- 10 mars. — *Nerfs crâniens. Olfactif, muqueuse
pituitaire, Nerfs moteurs de l'œil.*
11 — Suite. Trijumeau.
12 — Dimanche.
13 — Trijumeau, physiologie.
14 — Facial.
15 — Suite du facial. Physiologie.
16 — Suite du pneumo-gastrique. Physio-
logie.
17 — Nerf grand sympathique.
18 — Suite du grand sympathique.

Deuxième série. — Leçon de quatre heures.

- Lundi 18 octobre. — *ORGANES DES SENS, appa-
reil de la vision, globe
oculaire.*
Mercredi 20 — Suite du globe oculaire.
Jeudi 21 — Suite du globe oculaire.
Samedi 23 — Suite du globe oculaire.
24 — Dimanche.
Lundi 25 — Suite du globe oculaire,
capsule de Ténon.
Mercredi 27 — Conjonctive, paupières.
Jeudi 28 — Suite des paupières, appa-
reil lacrymal.
Samedi 30 — Suite de l'appareil lacrymal.
31 — Dimanche.
Mercredi 3 novembre. — *Langue.*
Jeudi 4 — Suite.
Samedi 6 — Suite.
7 — Dimanche.
Lundi 8 — *Peau.*

Mercredi 10	octobre.	—	Suite.
Jeudi 11	—	—	<i>Appareil auditif.</i>
Samedi 13	—	—	Suite. (La muqueuse olfactive sera étudiée avec les fosses nasales, [ou avec l'olfactif].
14	Dimanche.	—	Suite.
Lundi 15	—	—	Suite.
Mercredi 17	—	—	SPLANCHOLOGIE, <i>appareil de la respiration, cœur et gros vaisseaux, médiastin, plèvres, poumons.</i>
Jeudi 18	—	—	Suite du poumon, larynx.
Samedi 20	—	—	Suite du larynx.
21	—	—	Dimanche.
Lundi 22	—	—	Suite du larynx, trachée-artère, bronches.
Mercredi 24	—	—	Plèvres et médiastins.
Jeudi 25	—	—	Cœur et gros vaisseaux du médiastin.
Samedi 27	—	—	Suite du cœur.
28	—	—	Dimanche.
Lundi 29	—	—	Respiration et circulation, physiologie.
Mercredi 1 ^{er}	décembre.	—	Suite.
Jeudi 2	—	—	Suite.
Samedi 4	—	—	<i>Appareil de la digestion.</i> Tube digestif, œsophage.
5	—	—	Dimanche.
Lundi 6	—	—	Estomac, intestin grêle.
Mercredi 8	—	—	Suite de l'intestin grêle, gros intestin.

Jeudi	9	décembre.	Rectum, aorte abdominale et vaisseaux artériels du tube digestif.
Samedi	11	—	Suite.
	12	—	Dimanche.
Lundi	13	—	Foie, anatomie, physiologie.
Mercredi	15	—	Suite.
Jeudi	16	—	Pancreas, rate, anatomie et physiologie.
Samedi	18	—	Suite.
	19	—	Dimanche.
Lundi	20	—	Veine porte.
Mercredi	22	—	Digestion et absorption, physiologie.
Jeudi	23	—	Suite.
	26	—	Dimanche.
Lundi	27	—	Suite.
Mercredi	29	—	Suite.
Jeudi	30	—	Appareil urinaire, rein.
	2	janvier.	Dimanche.
Lundi	3	—	Suite du rein, calices, bassin, urètre, vessie.
Mercredi	5	—	Suite de la vessie.
Jeudi	6	—	Urine et urination.
Samedi	8	—	Suite.
	9	—	Dimanche.
Lundi	10	—	Appareil génital de l'homme. Testicule.
Mercredi	12	—	Suite du testicule. Épididyme.

Jeudi	13 janvier.	—	Suite de l'épididyme, canal déférent, testicules séminales.
Samedi	15	—	Sperme, enveloppes du testicule.
	16	—	Dimanche.
Lundi	17	—	Canal de l'urèthre.
Mercredi	19	—	Suite du canal de l'urèthre, périnée.
Jeudi	20	—	Suite de la périnée.
Samedi	22	—	Suite de la périnée.
	23	—	Dimanche.
Lundi	24	—	<i>Appareil génital de la femme</i> , ovaire.
Mercredi	26	—	Suite de l'ovaire, vésicule de de Graaf, ovule, menstruation.
Jeudi	27	—	Évolution de la vésicule de de Graaf, corps jaune.
Samedi	29	—	Trompe de Fallope, anatomie et physiologie, utérus.
	30	—	Dimanche.
Lundi	31	—	Suite de l'utérus.
Mercredi	2 février.	—	Vagin et vulve.
Jeudi	3	—	Fécondation, développement de l'œuf.
Samedi	5	—	Suite du développement de l'œuf.
	6	—	Dimanche.
Lundi	7	—	Suite du développ. de l'œuf.
Mercredi	9	—	ORGANES DES SENS. <i>Appareil de la vision</i> , globe oculaire.

Jeudi	10 février.	— Suite.
Samedi	12	— Suite.
	13	— Dimanche.
Lundi	14	— Suite.
Mercredi	16	— Suite et capsule de Ténion.
Jeudi	17	— Conjonctive et paupières.
Samedi	19	— Suite des paupières, appareil lacrymal.
	20	— Dimanche.
Lundi	21	— Suite de l'appareil lacrymal.
Mercredi	23	— Langue.
Jeudi	24	— Suite.
Samedi	26	— Suite.
	27	— Dimanche.
Jeudi	2 mars.	— Peau.
Samedi	4	— Suite.
	5	— Dimanche.
Lundi	6	— Fonctions de la peau.
Mercredi	8	— Fonctions de la peau.
Jeudi	9	— Appareil auditif.
Samedi	11	— Suite.
	12	— Dimanche.
Lundi	13	— Suite. Nerf auditif, physiologie.
Mercredi	15	— Glosso-pharyngien, pneumogastrique.
Jeudi	16	— Spinal. Grand hypoglosse. Physiologie.
Samedi	18	— Nerf grand sympathique.

Ces dernières leçons seront faites pour compléter le cours de midi et demie.

CHAPITRE TROISIÈME.

Dissections et opérations.

L'Ecole pratique, située rue de l'Ecole-de-Médecine, 15, est destinée aux dissections, aux opérations, en un mot à tout ce qui exige des manœuvres opératoires quelconques. C'est aussi dans les amphithéâtres de l'Ecole pratique que se font la plupart des cours libres.

L'Ecole pratique est dirigée, sous l'autorité du doyen, par le chef des travaux anatomiques, M. Marc Sée, agrégé de la Faculté et chirurgien des hôpitaux.

Le chef des travaux anatomiques fait, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole pratique, pendant la saison d'hiver, un cours d'anatomie.

Six pavillons de dissection sont ouverts à l'Ecole pratique depuis le 15 octobre jusqu'au 1^{er} avril, de midi à quatre heures, excepté les dimanches et fêtes.

Chacun de ces pavillons, *excepté un*, est placé sous la surveillance immédiate d'un professeur ou d'un aide d'anatomie, qui prend le titre de *chef de pavillon*.

Les étudiants ne sont admis à l'Ecole pratique que sur la présentation d'une carte délivrée au secrétaire de la Faculté, après la perception d'un droit déterminé par les règlements (20 fr. 25).

Moyennant l'acquit du droit ci-dessus mentionné, il est fourni aux élèves autant de sujets que l'admi-

nistration peut leur en distribuer, déduction faite de ceux qui sont nécessaires pour le service des cours et des examens.

L'un des pavillons de dissection, portant le n° 7, et situé au premier étage, est attribué aux professeurs libres, autorisés par le Ministre de l'instruction publique à faire des cours d'anatomie dans les amphithéâtres de l'Ecole pratique.

Les étudiants, en s'inscrivant, déclarent s'ils entendent se placer sous la direction des chefs de pavillon ou des professeurs libres, et sont classés en conséquence de cette déclaration.

Les étudiants admis dans les pavillons de dissection sont divisés en séries de cinq. Le nombre des séries ne peut dépasser celui des tables disposées dans chaque pavillon.

Les élèves sont inscrits par le chef de pavillon sur une liste signée par lui et affichée dans le pavillon. Ils ne peuvent changer de pavillon sans l'autorisation du chef des travaux anatomiques, autorisation qui s'obtient facilement.

Les chefs de pavillon en ont la direction entière ; ils y maintiennent l'ordre et la propreté ; ils distribuent les élèves en séries de cinq, et leur assignent la place qu'ils doivent occuper, en ayant soin, autant que possible, de mettre à chaque table quatre élèves de même force avec un autre un peu plus avancé. Ils tiennent un registre sur lequel ils inscrivent les noms de leurs élèves et des notes sur leur exactitude et leur travail (règlement de 1859).

Chaque prosecteur et chaque aide d'anatomie a à sa disposition un cabinet ou laboratoire distinct, dans lequel il peut, *mais seulement en dehors du*

temps qu'il doit consacrer à ses fonctions, se livrer à des travaux personnels et recevoir des élèves particuliers, dont le nombre maximum est fixé à cinq (arrêté du 23 janvier 1863).

Les élèves particuliers des professeurs, des aides d'anatomie et des professeurs libres sont possibles, comme les élèves admis dans les pavillons, du droit fixé par les règlements.

Pour être admis à l'Ecole de dissection, les élèves doivent avoir pris une inscription dans le trimestre, ou une permission du doyen. Les cartes d'entrée sont délivrées au secrétariat de la Faculté.

Les travaux d'anatomie des cinq premiers pavillons ont lieu sous la direction des professeurs et des aides d'anatomie nommés au concours. Ils ont pour fonctions de veiller aux précautions de salubrité et de répéter aux élèves les leçons d'anatomie et de médecine opératoire des professeurs.

Le classement des élèves, la distribution des sujets et les travaux anatomiques se font sous la direction du chef des travaux anatomiques.

Les expériences physiologiques, les manipulations chimiques, les opérations chirurgicales, etc., ont lieu, pendant le semestre d'été, sous la direction des préparateurs particuliers des cours auxquels elles correspondent.

Les élèves qui désirent s'exercer aux opérations sont tenus d'acquitter un droit supplémentaire. (Les opérations se font en avril et mai.) Les personnes étrangères à la Faculté sont soumises à une taxe de 50 francs.

Paris est la ville qui offre les plus grandes res-

sources pour la dissection. Nulle part on ne trouve des sujets aussi nombreux. On connaissait si bien autrefois cette abondance de cadavres, qu'il venait des médecins des pays les plus lointains pour profiter de nos ressources anatomiques. Pendant quelque temps, nous avons été dans une véritable disette. Mais depuis quelques années l'Ecole pratique reçoit, indépendamment des sujets des hôpitaux, les corps des prisonniers qui meurent dans un grand nombre de départements autour de Paris. Il rentre à l'Ecole pratique près d'un millier de sujets chaque année.

*Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux
de Paris.*

Connu sous le nom d'amphithéâtre de Clamart, parce qu'il occupe l'emplacement de l'ancien cimetière de Clamart, cet établissement a son entrée dans la rue du Fer-à-Moulin.

L'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux est un lieu de dissection un peu moins fréquenté que l'Ecole pratique, parce qu'il est plus éloigné et beaucoup moins vaste.

Directeur des travaux anatomiques. — M *Tillaux*.

Prosecteurs. — MM. *Marchand* et *Terrillon*.
Chef de laboratoire. — M. *Grancher*.

L'amphithéâtre des hôpitaux est l'objet d'une réglementation dont voici le texte :

1° Le droit d'assistance aux études pratiques de l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, soit dans les pavillons, soit dans toute autre partie de l'établissement, est fixé par ce qui suit :

Pour les élèves tant internes qu'externes des hôpitaux et hospices, à 10 fr. ;

Pour les personnes étrangères au service des hôpitaux, à 20 fr.

Quelle que soit l'époque de l'année où l'on se présente pour prendre part aux travaux anatomiques, le droit sera dû intégralement.

2° Sont seuls exemptés du paiement de ce droit les chefs de santé des hôpitaux et hospices qui auraient des recherches anatomiques particulières à faire.

Ils doivent les pratiquer eux-mêmes, après y avoir été préalablement autorisés par l'administration.

3° Les injections artérielles sont à la charge des personnes qui les demanderont. Elles sont faites par les soins de l'administration : 3 francs par sujet.

4° Pour la délivrance des sujets, les élèves des hôpitaux, comme les personnes qui n'y sont pas attachées, sont divisés par séries, qui ne peuvent se composer de moins de quatre personnes (arrêté du 25 janvier 1849 du délégué du gouvernement près l'administration des hospices de Paris).

5° Par exception aux dispositions de l'article précédent, les séries composées seulement de deux élèves internes en médecine et en chirurgie, ou d'un élève interne en médecine et en chirurgie et de deux élèves externes, seront admises à concourir avec les autres séries à la délivrance des sujets pour les travaux anatomiques de l'amphithéâtre des hôpitaux (arrêté du directeur du 24 mars 1849).

Cours de l'amphithéâtre de Clamart.

Les cours ont lieu à quatre heures, dans l'ordre suivant :

1° *Anatomie chirurgicale* : M. le docteur Tillaux, directeur des travaux anatomiques, les *mardis* et *vendredis* ;

2° *Anatomie descriptive* : M. le docteur Marchand, prosecteur, les *lundis* et *jeudis* ;

3° *Physiologie* : M. le docteur Terrillon, prosecteur, les *mercredis* et *samedis* ;

4° *Histologie* : M. Grancher, chef du laboratoire, les *mardis* et *vendredis*, à deux heures.

La position des amphithéâtres des hôpitaux dans un quartier éloigné est un inconvénient considérable. Les élèves aiment mieux se rendre à l'École pratique, qui se trouve à proximité de tous les cours. En hiver, les rues sont boueuses, le temps est pluvieux ; le chemin qui conduit du Quartier-Latin à Clamart est difficile ; aucun omnibus ne va dans cette direction, d'où il résulte que les élèves qui vont étudier à l'amphithéâtre des Clamart perdent la moitié de l'après-midi à faire le voyage et à se fatiguer, ce qui les empêche d'y travailler sérieusement et de tirer aucun profit des cours, qui ont lieu à 4 et à 5 h.

Enfin, les cours mêmes de l'amphithéâtre de Clamart me paraissent insuffisants pour l'instruction des élèves, chaque professeur faisant seulement deux leçons par semaine.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Examens.

Les examens, surtout les examens de doctorat, que les élèves ont à subir devant la Faculté de médecine de Paris, présentent de véritables difficultés, et ce n'est qu'au prix d'un travail opiniâtre que l'on réussit dans ces épreuves. Savoir son examen ne suffit pas ; il faut prouver à ses juges que l'on possède des connaissances sérieuses, et pour arriver à ce but, il faut avoir l'habitude de bien saisir les questions. Tel élève, lorsqu'il assiste à un examen, constate que les questions qu'il entend adresser aux autres candidats sont bien connues de lui, et sera nul ou à peu près quand il se trouvera sur la sellette, parce qu'il ne saura pas répondre avec méthode, parce qu'il ne s'est pas exercé à exprimer les choses qu'il sait. C'est encore un des nombreux avantages des cours particuliers, où chaque jour les élèves sont interrogés sur les matières de l'examen qu'ils préparent, de les habituer par un exercice fréquent aux réponses qu'ils auront à faire devant les professeurs ; ils acquièrent ainsi du sang-froid, de la facilité à s'exprimer, de la netteté dans leurs réponses, qualités précieuses, indispensables, et qui contribuent dans de grandes proportions au succès des examens.

Nous conseillons aussi aux élèves qui vont subir un examen de faire attention à leur mise, à leur ex-

térieur, au ton avec lequel ils répondent ; ces détails ont une importance plus grande qu'on ne leur en accorde généralement. Il n'est pas rare de voir un élève sachant parfaitement son examen répondre aux questions qui lui sont adressées avec une assurance exagérée, frisant quelquefois l'arrogance ; et alors, si le professeur qui l'interroge est un tant soit peu hargueux, loin de s'extasier ou de se laisser éblouir devant une brillante réponse, il pressera tellement le candidat de questions, qu'il lui fera perdre toute son assurance et l'embarrassera complètement. *Ne vous faites remarquer par aucune excentricité* dans votre maintien, dans votre mise, ni dans votre manière de répondre. Nous ne saurions trop le répéter, il y a une véritable importance à suivre ce conseil, même quand on sait parfaitement son examen, car les professeurs, comme le commun des mortels, se préoccupent beaucoup trop de la forme au détriment du fond, et sont trop souvent disposés à juger le candidat sur sa mine.

Si vous êtes sûr de vous-même, n'ayez pas recours aux *recommandations*, qui pourraient, dans ce cas, vous être plutôt nuisibles qu'utiles, surtout avec certains professeurs qui n'en tiennent aucun compte. Mais lorsque vous aurez conscience de votre faiblesse sur certaines parties de l'examen que vous avez à subir, usez de ce moyen, qui pourra toujours vous être utile dans la majorité des cas, notamment lorsque vos réponses, peu satisfaisantes, donnant lieu à des hésitations sur l'opportunité de votre réception, un seul mot bienveillant du juge qui vous est favorable fera pencher la balance du bon côté. Si le professeur a quelque sympathie

pour vous ou pour la personne qui vous a recommandé, il vous posera les questions avec une plus grande bienveillance, il vous encouragera, vous donnera le temps de réfléchir, et ne cherchera nullement à vous embarrasser, de telle sorte que vous conserverez toute votre assurance, et que vous trouverez le succès dans une épreuve de laquelle vous pressentiez sortir difficilement. MM. X. et Y. passent pour très-accessibles aux recommandations.

Les examens se divisent en examens de fin d'année et examens de fin d'étude ou de doctorat. Les examens de fin d'année sont au nombre de trois; ils doivent être subis, le premier après la 4^e inscription, le 2^e après la 8^e, et le 3^e après la 12^e.

Il y a cinq examens de doctorat et la thèse; ces examens peuvent être subis à la volonté du candidat : on a vu des élèves passer tous leurs examens de doctorat en trois mois.

ARTICLE PREMIER.

Examens de fin d'année.

Le premier examen de fin d'année, dans les Facultés de médecine, a pour objet : 1° la physique, la chimie et l'histoire naturelle, considérées dans leurs applications à la médecine, conformément aux programmes des leçons professées dans le courant de l'année par les professeurs de la Faculté ; 2° les premières parties de l'anatomie¹ (ostéologie, arthrologie, myologie) et les protégomènes de la physiologie (arrêté du 8 juillet 1854).

Le deuxième examen de fin d'année a pour objet l'anatomie, la physiologie et l'histologie (voir plus loin les questions).

Le troisième examen, la pathologie interne et la pathologie externe (voir plus loin les questions).

Douze élèves seront interrogés à chaque examen.

Le jury d'examen se composera de deux agrégés et d'un professeur, président.

Le résultat de l'examen devra être soumis à la sanction de la Faculté.

Les examens de fin d'année devront avoir lieu du 15 juillet au 1^{er} août.

Les élèves refusés à ces examens seront ajournés au mois de novembre suivant, et ne recevront

1. Il est rare qu'on exige de l'anatomie ; cependant certains professeurs y insistent.

l'inscription de ce trimestre qu'autant qu'ils auront recommencé l'épreuve et l'aient soutenue d'une manière satisfaisante.

Tout élève déjà refusé au mois d'août, qui le serait une seconde fois en novembre, est ajourné à la fin de l'année scolaire, et ne pourra prendre aucune inscription pendant tous le cours de cette année, à moins d'une autorisation spéciale délivrée par le Ministre et accordant un nouveau délai pour l'examen. Cet élève ne pourra prendre ses inscriptions, l'année suivante, qu'autant qu'il aura passé ses examens de fin d'année d'une manière satisfaisante.

Tout élève qui ne se sera pas présenté au mois d'août pour subir l'examen de fin d'année ne pourra être admis à subir cet examen, au mois de novembre suivant, qu'après justification d'empêchement légitime dûment constaté par le doyen de la Faculté.

Tout élève qui ne se sera présenté ni au mois d'août ni au mois de novembre, pour soutenir l'examen de fin d'année, sera ajourné à la fin de l'année scolaire, et ne pourra prendre aucune inscription pendant le cours de cette année (arrêté du 7 septembre 1846).

ARTICLE II.

Examens de doctorat.

Les élèves ne peuvent subir leur premier examen de doctorat que trois mois après avoir pris la 16^e inscription.

Les examens de doctorat sont au nombre de six, dont cinq sur des matières déterminées ainsi qu'il suit :

Les aspirants au doctorat doivent, à moins de motifs graves, dont le Ministre sera seul juge, subir consécutivement les cinq examens de fin d'études et la thèse devant la Faculté où ils ont pris leurs deux dernières inscriptions, et près laquelle, par conséquent, ils auront terminé leur stage (décret du 18 juin 1862).

L'étudiant qui, après avoir passé un ou plusieurs examens, sera autorisé à changer de Faculté, ne pourra être admis à une nouvelle épreuve sans justifier préalablement des certificats d'aptitude, dont il aura été jugé digne, et qui lui seront délivrés à cet effet par le chef de l'établissement dont il aura d'abord suivi les cours. Ces pièces probantes resteront au secrétariat de la nouvelle Faculté pour être jointes au dossier de l'étudiant (instruction du 27 décembre 1854).

Au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième examen, quatre élèves sont appelés le même jour et interrogés successivement ; au cinquième examen, il n'y a que deux élèves.

Chaque examen est fait par deux professeurs et un agrégé (arrêté du 12 avril 1823) ; les thèses sont soutenues devant deux professeurs, dont l'un président, et devant deux agrégés. Le président interroge comme les autres juges, et il a voix prépondérante en cas d'égalité de suffrages (règlement du 29 septembre 1837).

Pour chaque examen, il y a deux suppléants, un professeur et un agrégé.

Les fonctions d'examineur et de suppléant sont remplies alternativement par tous les professeurs et agrégés en exercice, d'après un tableau qui est dressé par le doyen (arrêté du 12 avril 1823).

Les examens ont lieu tous les jours de l'année, de une heure à trois heures, jusqu'à épuisement de la liste des consignations. Les élèves sont appelés pour subir les examens en raison de leur numéro de consignation.

Par privilège, les candidats appartenant à la chirurgie militaire seront admis sans attendre leur numéro d'ordre (arrêté du 30 mai 1826).

Les jury d'examen et de thèse peuvent, s'ils le jugent convenable, d'après le résultat de l'examen, imposer aux candidats un *ajournement* dont la durée ne pourra être moindre de trois mois ni excéder un an (arrêté du 26 septembre 1837).

Lorsque le Ministre a jugé à propos de faire recommencer l'examen d'un candidat *admis* par la Faculté, le second examen est gratuit (décret du 17 février 1809).

Tous les ans, les Facultés, après avoir examiné les thèses soutenues dans le cours de la période scolaire, signalent au Ministre celles qui leur ont

paru dignes de récompenses, et des médailles et des mentions sont accordées aux plus remarquables.

Le docteur-médecin qui voudrait prendre le grade de docteur en chirurgie ne sera tenu de subir que le cinquième examen et la thèse (décision du 30 juin 1899).

Pour le cinquième examen, les questions porteront plus particulièrement sur la chirurgie pratique. Le candidat exécutera, d'ailleurs, les opérations relatives aux maladies soit des parties dures, soit des parties molles sur lesquelles il sera interrogé (arrêté du 9 juin 1899).

La thèse devra forcément porter sur un sujet chirurgical.

Les gradués des Universités étrangères qui désirent jouir en France, au moyen d'une déclaration d'équivalence, des avantages assurés aux gradués de nos Facultés, s'adresseront au Recteur de l'Académie dans le ressort de laquelle ils résident. Ils joindront à leur demande : 1° des certificats délivrés par le Ministre étranger dont ils dépendent et par les autorités françaises du lieu de leur résidence ; 2° l'indication des travaux scientifiques ou littéraires qui pourraient les recommander ; 3° les diplômes originaux dont ils sollicitent l'équivalence, et, s'il y a lieu, une traduction certifiée conforme desdits diplômes.

Le Recteur, après avoir pris l'avis de la Faculté sur la valeur des titres produits, adresse un rapport motivé au Ministre, qui statue définitivement. Si la décision est favorable, le bénéfice n'en est acquis au postulant que quand il a versé entre les mains du secrétaire agent comptable de la Faculté, dont

l'avis a été demandé, le montant des droits pour inscriptions, examens, certificat d'aptitude et diplôme qu'auraient payés les nationaux (instruction du 27 décembre 1854).

Les droits d'inscription sont de 30 francs; ils sont payés au commencement de chaque trimestre; les aspirants au doctorat prenant 16 inscriptions, ont donc à payer au total pour leurs inscriptions la somme de 480 fr. 480 fr.

Les droits d'examen de fin d'année sont également de 30 francs, soit au total pour les trois examens de fin d'année. 90

Pour les examens définitifs, les droits de certificat d'aptitude et le droit de diplôme, l'aspirant au doctorat acquitte une somme totale de. 690

Le total de tous les droits est de. . . . 1260 fr.

Pour chacun des examens définitifs, le candidat verse une somme de 90 francs en venant se faire inscrire au secrétariat pour subir son examen; cette somme de 90 francs se décompose en : droits d'examen, 50 francs; droits de certificat d'aptitude, 40 francs, qui sont remboursés à l'élève quand il n'a pas été jugé digne du certificat d'aptitude.

Le secrétaire agent comptable remet à chaque versement une quittance détachée d'un livre à souche, portant un numéro d'ordre, la date et le nom du candidat. Lorsque, par une cause quelconque, il y a lieu de rembourser tout ou partie des

droits versés, l'élève rapporte sa quittance, sur laquelle il donne reçu du remboursement. Si la quittance est perdue, l'élève ne pourra être remboursé que d'après une déclaration sur papier timbré, déclarant en portant le numéro sous lequel il avait consigné* et l'examen pour lequel il avait versé.

Après avis des Facultés, des *remises* ou des *modérations de droit d'examen* peuvent être accordées par le Ministre de l'instruction publique aux étudiants qui se sont remarquer par leurs succès et à ceux qui sont dans une position de fortune peu aisée. Les gradués des Facultés étrangères, les lauréats des prix d'honneur du concours général, de l'Ecole pratique, les fils de professeurs en exercice, les élèves qui se sont distingués par leurs services pendant les épidémies, les réfugiés politiques polonais peuvent obtenir des *dispenses de frais d'études*.

Lorsqu'un candidat qui a droit à la gratuité pour un examen est ajourné, il *épuise la gratuité pour cet acte* et ne peut subir une seconde épreuve qu'en acquittant le *droit d'examen proprement dit*; mais il n'est pas passible de droits pour le certificat d'aptitude, ni pour les actes subséquents.

§ 1^{er}. Premier examen de doctorat.

Anatomie, physiologie, histologie, épreuve de dissection.

Cet examen est fait en deux séances : pour la première, l'élève se rend, à huit heures du matin, à l'*Ecole pratique*, et exécute sur le cadavre une préparation anatomique qui lui est désignée ; pour la seconde, il répond à des questions sur la préparation qu'il a faite et qui est mise sous les yeux des juges, et sur les différentes parties des matières ci-dessus désignées.

1^{re} LISTE

DES PRÉPARATIONS DONNÉES AU PREMIER EXAMEN DE DOCTORAT.

Le relevé exact de ces cent vingt préparations a été fait pendant l'année 1873.

Lorsqu'il n'y a que trois préparations, c'est qu'un candidat ne s'est pas présenté ; s'il y en a huit, cela indique qu'il y a eu deux séries.

1. Voile du palais. Vaisseaux de la main. Articulation tibio-tarsienne. Articulation scapulo-lumérale.
2. Nerf sciatique et ses branches collatérales. Muscles de la langue. Articulation du genou. Nerfs du pied.
3. Larynx. Nerf moteur oculaire commun. Plexus brachial. Articulation du genou.

4. Creux axillaire. Paume de la main. Région carotidienne. Articulation coxo-fémorale.

5. Région antérieure de l'avant-bras. Muscles buccinateur et orbiculaire des lèvres. Région postérieure de la jambe. Articulation scapulo-humérale.

6. Nerfs laryngés. Creux poplité. Muscles pelvi-trochantériens. Les articulations de la clavicule.

7. Région postérieure de la jambe. Région plantaire. Muscles éleveurs de la mâchoire inférieure, et leurs nerfs. Articulation du genou.

8. Muscles de la main. Vaisseau du pied. Muscles adducteurs de la cuisse et nerf obturateur. Articulation scapulo-humérale.

9. Muscles de l'épaule et leurs nerfs. Creux axillaire. Pli du coude. Articulation tibio-tarsienne.

10. Nerf radial. Plante du pied. Glande sous-maxillaire et ses rapports. Articulation coxo-fémorale.

11. Pharynx. Nerf médian. Artère crurale et ses branches. Articulation métatarso-phalangienne du gros orteil et ses rapports.

12. Nerf radial. Région pelvi-trochantérienne. Glande parotide et ses rapports. Nerfs de la main.

13. Nerf facial. Muscles de la région plantaire. Artère poplitée et ses branches. Articulations radio-cubitales.

14. Glandes salivaires. Muscles du pied. Région postérieure de l'avant-bras. Articulation scapulo-humérale.

15. Nerf cubital. Muscles du pied. Articulation du genou. Articulation temporo-maxillaire.

16. Nerfs de la main. Région axillaire. Région

postérieure de l'avant-bras. Articulation scapulo-humérale et muscles qui l'entourent.

17. Muscles de l'orbite. Creux axillaire. Vaisseaux de la main. Muscles qui entourent l'articulation scapulo-humérale.

18. Nerf facial. Nerf sciatique poplité externe. Région postérieure de l'avant-bras. Articulation tibio-tarsienne.

19. Nerfs plantaires. Muscles du bras. Vaisseaux et nerfs de la main. Articulation tibio-tarsienne.

20. Nerf grand hypoglosse. Région poplitée. Région postérieure de la jambe. Articulations carpiennes.

21. Nerf radial. Muscles de l'œil. Articulation du genou. Articulations costo-vertébrales.

22. Muscles de l'épaule et leurs nerfs. Région inguinale. Triangle sus-claviculaire. Articulation du coude.

23. Plante du pied. Région pelvi-trochantérienne. Articulation du genou. Articulation temporo-maxillaire.

24. Plexus brachial. Nerf sciatique poplité externe. Région poplitée. Articulations de la tête avec la colonne vertébrale.

25. Nerfs superficiels du membre supérieur. Région postérieure de la jambe. Muscles du pharynx. Articulation coxo-fémorale.

26. Nerfs laryngés. Parotide et canal de Sténou. Région postérieure de la jambe. Articulation tibio-tarsienne.

27. Nerf cubital. Veine porte. Triangle sus-claviculaire. Canal inguinal.

28. Nerf radial. Nerf crural et ses branches. Région inguino-crurale. Région sous-hyoidienne.

29. Duodénum et ses rapports. Carotide externe et ses rapports. Osse iliaque interne.

30. Larynx. Artère radiale. Creux axillaire. Articulation tibio-tarsienne.

Statistique.

30 examens représentent 120 préparations.

Or, il est à remarquer que, sur 120 préparations, il y a eu 20 articulations, c'est-à-dire une par examen, en moyenne. Parmi les 30 articulations, celles de l'épaule (5 fois), de la hanche (3 fois), du genou (6 fois), du cou-de-pied (6 fois), du coude (2 fois), de la mâchoire inférieure (3 fois), ont été données plus fréquemment que les autres.

Sur les 120 préparations, on a donné 28 fois des muscles, toujours par régions.

Les plus fréquents ont été : muscles postérieurs de la jambe (4 fois), muscles du pied (5 fois), muscles postérieurs de l'avant-bras (3 fois), muscles pelvi-trochantériens (3 fois). Les muscles de la langue et du voile du palais ont été désignés une fois ; ceux du larynx, du pharynx et de l'orbite, deux fois.

19 élèves ont eu à préparer des régions, 10 des vaisseaux, et 22 des nerfs (10 fois dans le membre supérieur, 6 dans l'inférieur, 4 à la tête, 2 au cou).

Après la présentation des préparations anatomiques, les examinateurs font généralement découvrir quelques organes. Voici une liste de ceux qui sont le plus souvent demandés :

L'examineur attache une grande importance à la manière dont le candidat tient le scalpel et la pince ; il faut éviter de se servir des doigts, et arriver avec le bistouri même jusqu'à l'organe désigné ou à son voisinage.

Muscles. — Opposant du pouce (fréquent).

Pédieux.

Canin.

Tendon de l'extenseur propre du gros orteil (fréquent).

Droit interne.

Adducteur du pouce.

Biceps brachial.

Grand palmaire.

Rond pronateur.

Long abducteur du pouce.

Couturier.

Bord supérieur du petit pectoral.

Fléchisseur du gros orteil.

Tendon du jambier antérieur.

Tendon du long péronier latéral.

Pectiné.

Palmaire cutané.

Tenseur du fascia lata.

Coraco-brachial.

Masséter.

Anconé.

Anneau du troisième adducteur.

Digastrique.

Long supinateur.

Artères et veines. — Épigastrique.

Linguale.

Arcade palmaire superficielle.
 Fémorale.
 Humérale.
 Cubitale.
 Podieuse (fréquent).
 Faciale.
 Embouchure de la saphène interne.
 Tibiale postérieure.
 Tibiale antérieure.
 Veine fémorale.
 Radiale.
 Veine céphalique.
 Transversale de la face.
 Temporale superficielle.
 Mammaire interne.

Nerfs. — Phrénique.
 Saphène interne.
 Cubital.
 Obturateur.
 Grand hypoglosse.
 Radial.
 Circonflexe.
 Frontal.
 Médian.
 Crural.
 Sciatique.
 Tibial antérieur.
 Musculo-cutané du bras.
 Facial, à sa sortie du crâne.
 Récurent.

Organes divers. — Fascia crebriformis.
 Ligament de Gimbernat.

Canal de Sténon.
Glande sous-maxillaire.
Piliers de l'anneau inguinal.
Sac lacrymal.
Glande lacrymale.

M. Bécclard fait rechercher assez souvent des artères, l'humérale, la radiale et la fémorale, de préférence ; il demande souvent aussi le nerf radial et le nerf médian.

La pédieuse est souvent demandée par MM. Sappey, Broca, Sée, et surtout par M. Trélat.

Il en est de même de la fémorale et de la tibiale postérieure, demandées surtout par MM. Bécclard et Sappey.

Le canal de Sténon est demandé par la plupart des professeurs.

2. LISTE

DE PRÉPARATIONS DU PREMIER EXAMEN DE DOCTORAT RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1874-1875 — AU NOMBRE DE 312.

29 octobre. Paume de la main. Muscles de l'œil. Articulation tibio-tarsienne.

30. Nerf sciatique poplité externe. Muscles de l'œil. Creux axillaire. Articulation tibio-tarsienne.

31. Muscle buccinato-labial. Nerfs plantaires. Veines et nerfs superficiels du membre inférieur. Les articulations du poignet.

3 novembre. Nef radial. Muscles postérieurs de l'avant-bras. Région parotidienne. Articulation tibio-tarsienne.

4. Muscles de la langue. Artères de l'avant-bras. Articulation de l'épaule. Articulation temporo-maxillaire.

5. Région pelvi-trochantérienne. Glandes salivaires. Nef moteur oculaire commun. Articulation radio-carpienne.

6. Pli du coude. Plante du pied. Muscles fessiers. Creux poplité.

9. Nefs de la main. Région postérieure de l'avant-bras. Région antéro-externe de la jambe. Articulation temporo-maxillaire.

10. Articulations carpiennes. Nef radial. Veines et artères de la main. Muscles adducteurs de la cuisse et leurs nerfs.

11. Muscles éleveurs de la mâchoire. Articulation tibio-tarsienne. Creux axillaire. Plante du pied.

12. Région parotidienne. Muscles de la langue. Muscles de la main. Articulation scapulo-humérale.

1^{er} décembre. Articulation occipito-atloïdienne. Nef cubital. Nef radial.

2. Articulation tibio-tarsienne. Creux axillaire. Région poplité. Nef radial.

3. Articulation du coude. Région poplité. Région postérieure de la jambe. Nef sciatique poplité externe.

4. Articulation du genou. Articulation scapulo-humérale. Région parotidienne. Muscles de la paroi abdominale.

5. Muscles de l'œil. Larynx. Articulation coxo-fémorale. Rapports du pancréas.
7. Muscles de l'épaule et leurs nerfs. Région parotidienne. Nerfs de la main.
8. Nerfs de la plante du pied. Nerfs de la main.
10. Muscles et nerfs de la plante du pied. Région antérieure du bras. Muscles de l'œil. Articulation temporo-maxillaire.
11. Articulation tibio-tarsienne. Nerfs de l'avant-bras. Muscles de la main.
12. Nerf cubital. Articulation tibio-tarsienne. Région fessière.
14. Creux axillaire. Région sus-hyoïdienne. Articulation coxo-fémorale. Veines et nerfs superficiels du membre inférieur.
15. Veines et nerfs superficiels du membre supérieur. Articulation du genou. Articulation tibio-tarsienne. Muscles de la langue.
16. Veines et nerfs superficiels de la jambe. Veines et nerfs de la main. Nerf moteur oculaire commun. Plexus brachial.
18. Région postérieure de la jambe. Articulation de l'épaule. Nerfs superficiels du membre supérieur.
19. Articulations de la tête avec la colonne vertébrale. Région postérieure de l'avant-bras. Creux poplité. Muscles du larynx.
22. Nerfs de la jambe. Vaisseaux axillaires. Nerf médian. Articulation tibio-tarsienne.
24. Région postérieure de l'avant-bras. Plante du pied. Creux poplité. Articulation tibio-tarsienne.
26. Articulation temporo-maxillaire. Plante du pied. Région fessière. Creux poplité.

4. Javvier. Vaisseaux du pied.
6. Creux axillaire. Creux poplité. Larynx. Articulation métacarpo-phalangienne du pouce et ses rapports.
7. Triangle sus-claviculaire. Nerf radial.
8. Creux poplité. Nerf radial. Articulations du carpe. Vaisseaux de la main.
9. Muscles de la langue. Nerf sciatique poplité externe. Articulation tibio-tarsienne. Canal inguinal.
11. Le pharynx. Articulation scapulo-humérale. Artère axillaire et ses branches. Vaisseaux de la main.
14. Région parotidienne. Canal inguinal. Plante du pied. Vaisseaux et nerfs de l'épaule.
15. Pli du coude. Articulation coxo-fémorale. Articulation temporo-maxillaire. Nerf sciatique poplité interne.
16. Larynx. Région fessière. Creux poplité. Articulation scapulo-humérale.
19. Pli du coude. Artères de la main. Région antéro-externe de la jambe. Plexus lombaire.
20. Artère axillaire et ses branches. Fosse iliaque interne. Muscles adducteurs de la cuisse et leurs nerfs. Articulation scapulo-humérale.
21. Mêmes questions.
22. Articulations du tarse. Artère cubitale et ses rapports. Glande parotide et canal de Sténon. Nerf radial.
23. Fosse iliaque interne. Glandes salivaires. Artères de la jambe. Articulation trapézo-métacarpienne.
25. Vaisseaux et nerfs superficiels du membre inférieur. Vaisseaux et nerfs du membre supé-

rier. Articulation du genou. Région antérieure de l'avant-bras.

27. Muscles de l'œil. Muscles du bras et leurs nerfs. Région postérieure de la jambe. Muscles adducteurs de la cuisse et nerf obturateur.

28. Vaisseaux et nerfs superficiels du membre inférieur. Vaisseaux et nerfs superficiels du membre supérieur. Articulation du genou. Région antérieure de l'avant-bras.

29. Région temporale. Nerf du pied. Canal inguinal. Artère sous-clavière et ses branches.

30. Pli de l'aîne. Muscles de la plante du pied. Nerf de la jambe. Glande sous-maxillaire et ses rapports.

1^{er} février. Nerf médian. Articulation du coude. Muscles de l'œil. Creux axillaire.

2. Nerf de la main. Artères et veines de la main. Glande parotide et ses rapports. Muscle psoas-iliaque et carré lombaire.

3. Articulation tibio-tarsienne. Muscles postérieurs de la cuisse et leurs nerfs. Muscles éleveurs de la mâchoire inférieure et leurs nerfs. Nerf sciatique poplité externe.

4. Creux poplité. Région sus-claviculaire. Muscles de l'épaule et leurs nerfs. Artère radiale et ses rapports.

5. Paume de la main. Nerf radial. Muscles éleveurs de la mâchoire inférieure et leurs nerfs. Muscles adducteurs de la cuisse et leurs nerfs.

6. Région fessière. Muscles du larynx. Plexus brachial. Articulation temporo-maxillaire.

11. Articulations tarsiennes. Nerf moteur ocul-

laire commun. Muscles pelvi-trochantériens. Arcades palmaires.

12. Articulation coxo-fémorale. Nerf moteur oculaire commun. Région antéro-externe de la jambe. Pli du coude.

13. Région sus-hyoïdienne. Région palmaire. Articulation du genou. Région fessière.

15. Creux poplité. Articulation tibio-tarsienne. Glandes salivaires. Nerf radial.

16. Artère crurale et ses branches. Artère cubitale et ses rapports. Articulation temporo-maxillaire. Nerf cubital.

17. Glande parotide et canal de Sténon. Pli du coude. Articulation scapulo-humérale. Muscles de la plante du pied.

18. Articulation du genou. Pli du coude. Nerfs de la main. Artères et veines du pied.

19. Nerf grand hypoglosse. Région de l'éminence thénar. Muscle psoas-iliaque et carré des lombes et leurs rapports. Nerf radial.

22. Articulation tibio-tarsienne. Articulation du coude. Nerf sciatique poplité externe. Muscles de l'épaule et leurs nerfs.

23. Articulation temporo-maxillaire. Nerfs plantaires. Muscles éleveurs de la mâchoire inférieure. Région postérieure de la jambe.

24. Articulation temporo-maxillaire. Creux axillaire. Région plantaire interne. Région antérieure de l'avant-bras.

25. Région fessière. Région postérieure de la jambe. Nerfs de la main. Artère radiale et ses rapports.

26. Sciatique poplitée interne. Langue. Dos du pied. Articulation radio-carpienne.

27. Nerfs moteurs de l'œil. Plexus lombaire. Articulation tibio-tarsienne. Glande parotide et canal de Sténon.

1^{er} mars. Région postérieure de la jambe. Articulation du coude. Vaisseaux et nerfs de la main. Région temporale.

2. 1^{re} Série. — Articulation du genou. Région fessière. Plante du pied. Nerf radial.

2. 2^e Série. — Nerf cubital. Articulation coxo-fémorale. Paume de la main. Canal inguinal.

3. Nerf grand hypoglosse. Muscles adducteurs de la cuisse et leurs nerfs. Région postérieure de l'avant-bras. Région de l'éminence thénar.

4. Creux poplitée. Muscles élévateurs de la mâchoire et leurs nerfs. Nerfs du pied. Articulation scapulo-humérale.

5. Creux poplitée. Articulation du genou. Creux axillaire. Articulation de l'épaule.

2^{me} Série. — Grand hypoglosse. Muscles adducteurs de la cuisse et leurs nerfs. Région de l'éminence thénar. Région postérieure de l'avant-bras.

6. Articulation tibio-tarsienne. Creux poplitée. Région parotidienne. Nerf sciatique poplitée interne.

7. Pli du coude. Articulation radio-carpienne. Nerf sciatique poplitée externe. Arcades palmaires. Artère axillaire et ses branches. Nerfs de la main. Articulation du coude. Langue.

9. Nerf de la main. Artère fémorale et ses rapports. Muscles de l'œil. Région sus-hyoidienne.

2^e Série. — Articulation métacarpo-phalan-

gienne du ponce, Nerf du pied. Artère humérale et ses rapports. Nerf moteur oculaire commun.

10. Vaisseaux et nerfs superficiels du membre inférieur. Nerf sciatique poplité externe. Articulation du coude. Artère cubitale et ses branches.

2^e Série. — Articulation coxo-fémorale. Nerf radial. Muscles de la langue. Muscles de l'œil.

STATISTIQUE.

Ces 312 préparations représentent 82 examens.

Sur ce nombre, il y a plus de 60 articulations.

Cette proportion considérable doit engager les élèves à s'habituer à la préparation des articulations qu'ils négligent trop en général. Nous ferons remarquer que sur ces 60 articulations, l'articulation tibio-tarsienne a été donnée 16 fois, le genou 7 fois, la hanche 5 fois, le coude 6 fois, la scapulo-humérale 11 fois, la temporo-maxillaire 9 fois.

On peut voir également, dans ce tableau, que l'on donne souvent des régions à préparer. Ainsi, sur les 82 examens que nous venons d'analyser, nous trouvons 13 fois le creux poplité, 7 fois le pli du coude, 10 fois la région parotidienne, 10 fois la plante du pied, 7 fois le creux axillaire.

Des groupes de muscles avec leurs nerfs sont souvent demandés à la dissection. Exemples : muscles fessiers 8 fois, muscles pelvi-trochantériens 2 fois, muscles de l'épaule et leurs nerfs, muscles de l'œil 9 fois ; muscles du pied, muscles postérieurs de l'avant-bras 6 fois ; muscles de la langue 8 fois, muscles adducteurs de la cuisse et leurs nerfs 7 fois ; muscles éleveurs de la mâchoire

inférieure et leurs nerfs 5 fois ; région postérieure de la jambe 6 fois, muscles du larynx 4 fois.

La région de la *main* est une question qui se présente fréquemment avec des variantes. Sur les huit examens, elle est présentée 26 fois sous les dénominations suivantes : 4 fois paume de la main, 2 fois muscles de la main, 8 fois nerfs de la main, 2 fois vaisseaux et nerfs de la main, 5 fois artères et veines de la main, 2 fois arcades palmaires, 2 fois articulation trapézo-métacarpienne, 2 fois articulation métacarpo-phalangienne du pouce, 3 fois éminence thénar.

Parmi les *nerfs*, nous remarquons les suivants : moteur oculaire commun 5 fois, radial 12 fois, cubital 4 fois, médian 2 fois, grand-hypoglosse 3 fois.

Ce petit tableau ne diffère pas beaucoup de celui de l'année précédente.

**Questions posées
par les professeurs au premier
examen de doctorat.**

(Ces questions ont été recueillies dans le cours de l'année 1873, aux examens).

Nous donnons ces questions pour montrer aux élèves quelle est la manière d'interroger de chaque examinateur.

Personne ne s'imaginera, je l'espère, qu'il suffit d'apprendre ces questions pour passer son examen avec succès.

M. Bécclard.

Vitesse du sang.

En combien de temps se fait un mouvement circulatoire ? (30 secondes.)

Comment mesure-t-on la vitesse du sang ?

Qu'emploie-t-on pour empêcher sa coagulation ?

Qu'emploie-t-on pour mesurer sa vitesse ?

Points du corps où le sang est le plus chaud.
(Veines sus-hépatiques et oreillette droite.)

Où le sang est-il le plus froid ? (Oreillette gauche.)

Qu'est-ce que la circulation ?

A qui sont dues les premières découvertes sur la circulation ? (A Harvey, 1609.)

Influence de la respiration sur la circulation.

Vaisseaux du cœur.

Circulation fœtale.

A qui sont dues les premières découvertes sur la circulation ? (Harvey.)

Influence de la respiration sur la circulation.

Vaisseaux du cœur.

Circulation fœtale.

Après l'ingestion des graisses, si on ouvre l'estomac, que voit-on ? (Graisse en nature, liquide par l'action de la chaleur animale.)

Comment recueille-t-on le suc intestinal ? (En lissant en deux points une partie de l'intestin grêle et en irritant la muqueuse intestinale avec du poivre, du sel, etc.)

Pourquoi la graisse n'est-elle pas liquide sous la peau ? (Parce qu'elle est contenue dans les vésicules.)

Si on presse sur la base de la langue, comment est provoqué le vomissement ?

Vaisseaux du foie.

Fonctions du foie.

Division des aliments.

Division des aliments au point de vue de la nutrition.

Absorption par l'estomac, par l'intestin grêle.

Qu'est-ce que la respiration ?

Comment le sang se coagule-t-il ?

Qu'est-ce que la digestion ?

Quelles sont les fonctions des glandes salivaires ?

Quels sont les mouvements de la mâchoire inférieure ?

Quel est le rôle du muscle ptérygoidien externe ?

Quels sont les nerfs des muscles masticateurs ?

Combien le pancréas a-t-il de canaux sécréteurs ?

Quels sont les mouvements du globe de l'œil ?
Qu'est-ce que le vomissement ?
Qu'est-ce que l'effort ?
Quel est le mécanisme de la défécation ?
Par quoi est formé l'appareil de l'audition ?
En quoi consiste la mastication ?
Quels sont les mouvements de la mâchoire supérieure ?
Combien y a-t-il de leviers ?
Quelles sont les fonctions du pharynx ?
Comment se fait l'introduction de l'air dans les veines ?
Quelle est la tension du sang veineux et du sang artériel ?
A quoi sert la peau ?
Qu'est-ce que l'organe d'un sens ?
Quels sont les organes de l'audition ?
Qu'est-ce que l'absorption ?
Quelle différence y a-t-il entre les animaux supérieurs et inférieurs au point de vue de l'absorption ?
Quelle différence y a-t-il entre l'absorption pulmonaire et l'absorption cutanée ?
La peau absorbe-t-elle ?
Quelle est l'influence du système nerveux sur la circulation ?
Par quel tissu le système nerveux a-t-il de l'action sur la circulation ?
La fibre musculaire existe-t-elle dans tous les vaisseaux ?
Quelle transformation ont subie les aliments à la sortie de l'estomac ?
Quel est le rôle de la glotte ?

Quelle différence y a-t-il entre les cordes vocales supérieures et les cordes vocales inférieures ?

Quels sont les muscles du larynx ?

Quels sont les muscles qui élèvent la mâchoire inférieure ?

Quelle est la composition de l'urine ?

Parlez-moi de la fécondation.

Qu'est-ce que le sinus maxillaire ?

Quel est le rôle du poumon dans l'inspiration et dans l'expiration ?

Qu'est-ce que l'absorption.

Qu'est-ce que la circulation du poulx ?

A quoi sert l'épiglotte ?

Quelle est la température moyenne du corps humain ?

Quelles sont les fonctions du foie ?

Quelles sont les fonctions de l'estomac ?

Quelle est la fonction de la vessie ?

Quels sont les muscles moteurs du pouce ?

Quelles sont les fonctions du diaphragme ?

A quoi sert la langue.

Décrive la face antérieure du bulbe.

A quoi sert la glotte ?

Quels sont les muscles du larynx ?

Quels sont les muscles qui meuvent la mâchoire inférieure ?

Qu'est-ce que la fécondation ?

Quelle est la composition de l'urine ?

Quelle est la composition de la sueur ?

Quelle est la structure des glandes sudoripares ?

Quelles sont les fonctions de l'estomac ?

Quel est l'appareil de la vision ?

M. Broca

Articulation métacarpo-phalangienne du pouce
(revient avec complaisance sur cette question).

Mode d'insertion du ligament antérieur des articulations métacarpo-phalangiennes.

Articulation coxo-fémorale.

Artère poplitée ; ses branches.

Articulation tibio-tarsienne.

Muscles masticateurs.

Sinus maxillaire.

Dents. Dentition.

Canal thoracique ; origine, terminaison.

Vaisseaux du rectum.

Cœcum ; rapports.

Dents de lait.

Quels sont les moyens d'union de l'articulation radio-cubitale supérieure ?

Qu'est-ce que le trou borgne ?

Où s'insère le muscle sous-clavier ?

Quels sont les rapports des muscles scalènes ?

Qu'est-ce que le canal nasal ?

Quels sont les rapports et les branches de l'artère tibiale antérieure ?

Décrire l'artère linguale.

Quelles sont les insertions du muscle long péronier latéral ?

Qu'est-ce que le canal thoracique ?

Où se jette la veine de Galien ?

Où s'insèrent les muscles auriculaires ?

Où s'insèrent les adducteurs de la cuisse ?

D'où vient le nerf obturateur ?

Quels sont les vaisseaux du rectum ?

Quels sont les rapports du cœcum ?
 Qu'est-ce que le corps thyroïde ?
 Où s'insère le muscle obturateur interne ?
 Qu'est-ce que le creux sus-claviculaire ?
 Qu'est-ce que la voûte à trois piliers ?
 Qu'est-ce qu'un os long ?
 Où s'insèrent les muscles scalènes ?
 Quels sont les branches de l'artère sous-clavière ?
 Qu'est-ce que le corps de Rosen-Müller ?
 Qu'est-ce que le corps de Wolf ?
 Où se distribue le nerf olfactif ?
 Quelle est la circulation du fœtus ?
 Comment se fait l'accroissement des os en longueur ?
 Où s'insère le muscle poplité ?
 Où s'insère le muscle jambier postérieur ?
 Comment s'articule l'extrémité externe de la clavicule ?
 Qu'est-ce que le sinus maxillaire ?
 Quelle est la structure des dents ?
 Quels sont les muscles de l'œil ?
 Quels sont les rapports du pancréas ?

M. Dolbeau.

Trou de Botal.
 Anneau de Vieussens.
 Canal artériel.
 Canal veineux.
 Urèthre.
 Périnée.
 Rectum.

Creux axillaire.
 Péritoine par rapport à la vessie.
 Aponévrose prostatopéritonéale.
 Artères du rectum.
 Défection.
 Releveur de l'anus.
 Réservoir des matières fécales.
 Rapports du rectum. Limites.
 Sphincter du rectum.
 Acte de la digestion.
 Côlon iliaque.
 Décrire le cubitus.
 Qu'est-ce que les ligaments croisés du genou?
 Quels sont les effets de la contraction musculaire?
 Quelle est l'influence de la respiration sur la circulation?
 Qu'est-ce que la valvule de Thébesius?
 Qu'est-ce que la valvule d'Eustachi?
 Qu'est-ce que le trou de Botal?
 Qu'est-ce que le canal artériel?
 Quels sont les sinus du crâne?
 Qu'est-ce que le sinus maxillaire, et quel est son orifice?
 Qu'est-ce que le nerf sous-orbitaire?
 Comment divise-t-on les os?
 Comment s'accroissent les os?
 Où s'insère le demi-membraneux?
 Où s'insère le muscle grand fessier?
 Quels sont les nerfs et les artères des muscles fessiers?
 Qu'est-ce que la dure-mère?
 Quelle différence y a-t-il entre la dure-mère crânienne et la dure-mère rachidienne?

Quels sont les prolongements de la dure-mère crânienne ?

Qu'est-ce que le sinus longitudinal supérieur ?

Qu'est-ce que la veine de Galien ?

Décrivez-moi le muscle petit oblique ?

Quel est le nerf qui va au muscle grand oblique ?

Quel est le muscle qui ferme les paupières et quel nerf anime ce muscle ?

Où se rend le nerf moteur oculaire commun ?

Quelles sont les branches du ganglion ophthalmique ?

Où se rendent les nerfs ciliaires ?

Parlez-moi de la veine porte.

Quels sont les organes qui cheminent avec la veine porte ?

Quelles sont les veines qui forment le tronc de la veine porte ?

Où se rend le sang qui circule dans la veine porte ?

Parlez-moi des veines sus-hépatiques.

Quels sont les sinus du crâne ?

Parlez-moi du sinus maxillaire.

Quelle est la structure de la muqueuse qui le tapisse ?

Le sinus maxillaire a-t-il un orifice ?

Quelle est l'origine et quelles sont les branches du nerf circonflexe ?

Quelles sont les muscles de la langue ?

Quelles sont les limites de l'excavation pelvienne ?

Où s'insère le muscle grand fessier ?

Où s'insère le muscle releveur de l'anus ?

Quelles sont les artères du rectum ?

Qu'est-ce que le ganglion de Meckel ?
Quelles sont les branches de la carotide externe ?
Quels sont les rapports et les branches de l'artère faciale ?
Quelles sont les branches du nerf grand hypoglosse ?
Quel est le muscle qui s'insère au scaphoïde ?
Quel est le muscle qui s'insère au tubercule du 5^e métatarsien ?
Où s'insère le muscle long péronier latéral ?
Quels sont les nerfs qui donnent la sensibilité à la langue ?
Quels sont les rapports du péritoine et de la vessie ?
Qu'est-ce que l'aponévrose prostatopéritonéale ?
Quelles sont les branches de l'artère hypogastrique ?
Quelles sont les branches de l'artère honteuse interne ?
D'où naissent et où vont les artères honteuses externes ?
Décrire le scaphoïde.
Où s'insère le muscle diaphragme ?
Qu'est-ce que le sang ?
Quels sont les caractères d'un os long et d'un os court ?
Où s'insère le muscle deltoïde ?
Quel est le nerf du biceps brachial ?
Où se rend le nerf grand hypoglosse ?
Quelles sont les causes de la circulation artérielle ?
Qu'est-ce que le canal inguinal ?

Quelles sont les limites de la région axillaire ?
Quelles sont les branches de l'artère humérale ?
Quels sont les rapports et les branches du nerf médian ?
Quels sont les rapports de l'artère cubitale ?
Quelles sont les limites du triangle de Scarpa ?
Qu'est-ce que l'articulation de Chopart, et quels en sont les moyens d'union ?
Quel est le trajet du nerf radial ?
Décrire l'astragale.
Qu'est-ce que les procès ciliaires ?
Décrire l'articulation de Chopart.
Où s'insère le grand adducteur ?
Quel est le trajet du nerf saphène interne ?
Quel est le mécanisme de la défécation ?
Qu'est-ce que la rétine ?
Quels sont les muscles de la langue ?
Où s'insère le demi-membraneux ?
Quels sont les rapports du biceps brachial ?
Où s'insère le brachial antérieur ?
Quels sont les rapports du long supinateur ?

II. Dubruell.

Quelles sont les valvules du cœur ?
Quels sont les caractères microscopiques du tissu osseux ?
Qu'est-ce que la moelle, et quelle est sa structure ?
Qu'est-ce que le périoste ?
Quelles sont les arcades artérielles de la main.
Quelles sont les arcades nerveuses de la main.
Où s'insère le muscle biceps.

Où s'insère le muscle sterno-cléido-mastoidien ?
Où s'insère le muscle demi-membraneux ?
Quelles sont les articulations intrinsèques de la colonne vertébrale ?
Quelle est la structure des artères ?
Quelle est la structure des capillaires ?
Quelle est la structure du testicule ?
Quelle est la composition du cordon ?
Quels sont les nerfs du muscle sterno-mastoidien ?
Quelles sont les parois du canal inguinal ?
Quels sont les caractères d'une vertèbre ?
Quels sont les muscles et les rapports du pharynx ?
Quels sont les rapports de la carotide primitive ?
Quelles sont les branches de l'artère carotide primitive ?
Quelles sont les branches de l'artère carotide externe ?
Quels sont les rapports et les branches de l'artère carotide interne ?
Quelles sont les branches de l'artère ophthalmique ?
Quelles sont les artères de la rétine ?

M. Gosselin.

Lèvres (Physiologie.)
Face inférieure du foie. (Fréquent).
Voile du palais.
Nerfs de la lèvre supérieure et de la lèvre inférieure.
Rapports de la parotide.

Muscles masticateurs.

Vaisseaux et nerfs.

Action du masséter.

— du temporal.

Action des deux ptérygoidiens externes.

— d'un seul —

Action des deux ptérygoidiens internes.

— d'un seul —

Rapports de la face interne de la rate. (Très-fréquent.)

Qu'est-ce que le sac lacrymal ?

Qu'est-ce que la caroncule lacrymale ?

Comment, avec les deux yeux, ne voit-on qu'un seul objet ?

Quelles sont les fonctions des lèvres ?

En quoi consiste l'accommodation ?

Quelle est la conformation de la face inférieure du foie ?

Quelles sont les branches du plexus brachial ?

Qu'est-ce que le ligament cruciforme ?

Qu'est-ce que le tronc coeliaque ?

D'où naît le nerf grand hypoglosse ?

Quels sont les muscles du voile du palais ?

Qu'est-ce que la fente sphénoïdale ?

D'où vient et où se rend le nerf sus-scapulaire ?

Quelles sont les fonctions de la choroïde ?

Quelles sont les fonctions des procès ciliaires ?

Comment se développe l'os coxal ?

Où s'insère le muscle droit antérieur du triceps crural ?

Quelles sont les branches du plexus lombaire ?

Quelles sont les branches que fournit le fascial après sa sortie du trou stylo-mastoidien ?

Quels sont les nerfs de la lèvre supérieure ?
Quels sont les nerfs de la lèvre inférieure ?
Où s'insère le muscle deltoïde ?
Qu'est-ce que le sillon transverse du foie ?
Quels sont les moyens d'union de l'articulation
astragalo-scaphoïdienne ?
Quel est l'organe qui passe par le trou condylien
antérieur ?
Quels sont les organes qui passent par le conduit
auditif interne.
Quels sont les rapports de la rate ?
Qu'est-ce que la veine porte ?
Quels sont les rapports du sinus caverneux ?
D'où naît et où se rend le nerf de la 6^e paire ?
Quelles sont les fonctions des sinus sphénoïdaux
et des sinus frontaux ?
Quelles sont les fonctions de la pupille ?
Le trou mentonnier change-t-il de place ?
Quelles sont les surfaces articulaires et les mo-
yens d'union de l'articulation du cou-de-pied ?
Quelles sont les branches des deux veines azy-
gos ?
Qu'est-ce que la sécrétion urinaire ?
Quelles sont les branches du nerf dentaire ?
Quel est le trajet du canal thoracique ?
D'où viennent les artères des lèvres ?
Comment se termine le nerf crural à la cuisse ?
D'où vient le nerf obturateur ?

M. Lannelongue.

Que présente à étudier l'extrémité supérieure du
fémur ?

Quels sont les muscles et les ligaments qui s'y insèrent ?

Qu'est-ce que l'érection ?

Quels sont les muscles de la région antérieure de la jambe ?

Comment sont disposées les racines des nerfs rachidiens ?

Quels sont les moyens d'union de l'articulation tibio-tarsienne ?

Qu'est-ce que la sensibilité récurrente ?

Quelles sont les branches de l'artère mésentérique inférieure ?

Quel est le trajet du nerf grand hypoglosse ?

Quelles sont les branches de l'artère mésentérique supérieure ?

Quelles sont les insertions et quelle est l'action du sterno-mastôïdien ?

Quels sont ses vaisseaux et ses nerfs ?

Qu'est-ce que le corps strié ?

Quelle est l'origine réelle des nerfs optiques.

Quelle est l'origine et quelles sont les branches du nerf crural ?

Quelle est la direction du rectum ?

Où s'insère le muscle droit antérieur de la cuisse ?

Quels sont les ligaments de l'articulation sterno-claviculaire ?

Que présente à étudier la face postérieure du bulbe ?

Quels sont les ligaments de l'articulation tibio-tarsienne ?

Quelles sont ses surfaces articulaires ?

Que présente à considérer l'os malaire ?

Qu'est-ce que le centre cilio-spinal ?
Qu'obtient-on quand on excite le 1^{er} ou le 2^e nerf intercostal ?
Quelles sont les fonctions du foie ?
A quoi sert la bile ?
Quels sont les os qui forment la paroi interne de l'orbite ?
Où s'insère le canal nasal ?
Quelles sont les branches de l'artère carotide ?
Où va se jeter la veine ophthalmique ?
Quels sont les sinus du crâne ?
Quelles sont les tuniques du scrotum ?
Qu'est-ce que la tunique vaginale ?
Quelles sont les insertions du muscle grand dentelé ?
Quelle est son action ?
D'où vient le nerf qui anime le grand dentelé ?
Qu'observe-t-on quand on coupe le grand sympathique au cou ?
Quelle est la structure du testicule ?
Qu'est-ce que l'épididyme ?
Quelles sont les différentes parties du cordon spermatique ?
Quels sont les rapports du cordon spermatique ?
Quels sont les vaisseaux du testicule ?
Quelles sont les insertions du muscle psoas-iliaque ?
Quelles sont les branches de l'artère sous-clavière ?
Qu'est-ce que la contractilité musculaire ?
Quelles modifications subit le muscle pendant sa contraction ?

Quels sont les organes qui passent par le trou occipital ?

Quels sont les organes qui passent par la fente sphénoïdale ?

D'où naissent et où se rendent les nerfs ciliaires ?

Parlez-moi de l'os malaire.

Par quels os sont formées les parois de l'orbite ?

Quelles sont les branches de l'artère carotide interne ?

Où se jette la veine ophthalmique ?

Comment s'anastomosent les veines intra-crâniennes et les veines extra-crâniennes ?

Quelles sont les insertions et quel est le rôle du muscle grand dentelé ?

Quels sont les effets consécutifs à la section du nerf grand sympathique du cou et à son excitation ?

Parlez-moi des fonctions du foie.

Quelle est l'action du grand sympathique sur l'œil ?

Parlez-moi de l'influence du grand sympathique sur la circulation.

Quelles sont les conditions pour qu'un muscle entre en contraction.

Quelles sont les propriétés des artères.

Comment met-on en jeu la contractilité artérielle.

A quoi sert l'élasticité artérielle.

A quels nerfs le bulbe donne-t-il naissance.

Quels sont les muscles de la région externe de l'avant-bras.

Où s'insère le muscle long supinateur.
Parlez-moi de l'articulation du genou.

M. Ledentu.

Quelle est la structure d'une villosité intestinale.
Comment sont disposés les ligaments larges.
Quelles sont les branches de l'artère hypogastrique.
Quelle est l'origine des veines du membre supérieur.
Quels sont les rapports et le trajet des veines.
Quels sont les rapports du duodénum.
Quels sont les vaisseaux et nerfs de la région temporale.
Quels sont les muscles du bras.
Quels sont les muscles de l'avant-bras.
Quelle est la conformation de la dure-mère crânienne.
Qu'est-ce que la faux du cerveau.
Qu'est-ce que le sinus caverneux.
Quels sont les rapports du grand nerf sciatique.
Quelles sont les branches que fournit le grand nerf sciatique à la cuisse.
Quelles sont les branches terminales du grand nerf sciatique.
Quels sont les rapports du nerf saphène interne.
Quelles sont les tuniques de l'intestin grêle.
Qu'est-ce que les valvules conniventes.
Que présente à étudier le fémur.
Quels sont les sinus de la dure-mère.
Quelle est la disposition des muscles, des vaisseaux et des nerfs de la région poplitée.

Quels sont les moyens d'union de l'articulation du genou.

Quels sont les nerfs de la région palmaire.

Comment le sang circule-t-il dans les artères.

En quoi consiste le phénomène du pouls.

Quels sont les rapports de l'artère carotide primitive.

Quelle est l'origine apparente des nerfs crâniens.

Quels sont les nerfs de l'orbite.

Quelles sont les racines du ganglion ophthalmique.

Quelles sont les branches du nerf maxillaire supérieur.

Quels sont les orifices de l'oreille droite.

Quels sont les rapports de l'artère fémorale.

Qu'est-ce que le canal crural.

Qu'appelle-t-on cartilages tarse.

Quels sont les muscles sous-hyoidiens.

Qu'est-ce que l'aponévrose omo-claviculaire.

Quelles artères forment les arcades palmaires.

Quelles sont les aponévroses du périnée.

Quel est le rôle du liquide céphalo-rachidien.

Quels sont les rapports de la crosse de l'aorte.

Quelle est la conformation de l'oreille moyenne.

Qu'est-ce que le péricarde.

Qu'est-ce que la valvule de Bauhin.

Qu'est-ce que la cornée.

Quelles sont les limites de la région sous-claviculaire.

Qu'est-ce que le plexus lombaire.

Qu'est-ce que l'élasticité artérielle.

Combien y a-t-il de muscles interosseux à la main.

Quelles sont les glandes salivaires ?
Quels sont les rapports de la glande parotide ?
Quelle est la coloration du sang au sortir d'une glande ?
Quelles sont les branches de l'artère axillaire ?
Quels sont les rapports de la vessie ?
Qu'est-ce que l'iris ?
Quelle est la composition de l'urine ?
Qu'est-ce que la tonicité musculaire ?
Qu'est-ce qu'un mouvement réflexe ?
Quel est le mécanisme de l'absorption intestinale ?
Quels sont les muscles qui s'insèrent au grand trochanter ?

M. Polillon.

Qu'est-ce que le sphygmographe ?
Quelles sont les tuniques des artères ?
Quels sont les nerfs des artères ?
Quelle est la vitesse du sang dans les artères ?
Qu'est-ce que l'aponévrose sous-orbitaire ?
Quelles sont les aponévroses de la région abdominale antérieure ?

M. Robin.

Tissu cellulaire.

— adipeux.

— cartilagineux.

— osseux.

Structure du cristallin.

— testicule.

Structure du poumon.

Structure du cœur, de l'endocarde.
Phénomènes de la circulation capillaire.
Pannicule graisseux.
Qu'est-ce qu'une muqueuse ? (Question fréquente.)
Qu'est-ce qu'une séreuse ?
Différence entre une muqueuse et une séreuse.
(Question fréquente.)
Composition du sang.
— de la bile.
— du sperme.
— de l'urine.
— de la sueur.
— du suc gastrique.
Action de la salive sur les féculents.
Circulation du fœtus.
Quelles sont les muqueuses qui n'absorbent pas.
Qu'est-ce que l'épithélium cylindrique à cils vibratiles.
Où le trouve-t-on.
Tissu élastique ; où le trouve-t-on.
Composition de la sueur.
Caractères de la sueur de l'aisselle.
Structure et glandes de la peau.
Papilles.
Structure de la cornée.
Moelle des os.
Structure du foie.
Diamètres du foie. Rapports.
Ligament coronaire.
— triangulaire.
Quelle est la conformation de la face dorsale de la langue.

Quelle différence y a-t-il entre le nerf lingual et le nerf glosso-pharyngien.

Qu'est-ce que l'olfaction.

Quels sont les usages de la 5^e paire.

Quels sont les muscles élévateurs de la mâchoire inférieure.

Quelles sont les causes de la progression du sang dans les artères.

Qu'est-ce que la systole.

Qu'est-ce que la diastole.

Qu'est-ce que la systole artérielle.

Quelle est la structure des tendons.

Quelle différence y a-t-il entre le tissu tendineux et le tissu aponévrotique.

Les tendons et les muscles sont-ils sensibles.

Quelle est la constitution de la lymphe.

D'où vient la lymphe.

Quelle est la coloration du chyle.

Quel est le mode d'origine des lymphatiques.

Quelle est la structure des ganglions lymphatiques.

Quelle différence y a-t-il entre le tissu fibreux et le tissu lamineux.

Comment divise-t-on les muqueuses.

Comment sont disposés les lymphatiques de la mamelle.

Où se rendent-ils.

Quelle est la structure des veines.

Comment circule le sang dans les veines.

Quelle est la structure du cartilage.

Qu'est-ce qu'un fibro-cartilage.

Quel est l'aspect du tissu de la mamelle pendant la grossesse.

En quoi consistent les phénomènes chimiques de la respiration.

Qu'est-ce que la nutrition.

Quelle différence y a-t-il entre un tissu et un élément anatomique.

Comment circule le sang dans la veine porte.

Quelle est la capacité du système circulatoire.

Quelle est la capacité du cœur droit.

Quelle est la capacité du cœur gauche.

Qu'est-ce qu'une muqueuse.

Comment divise-t-on les muqueuses.

Comment divise-t-on les glandes.

Quelle différence y a-t-il entre une villosité et une papille.

Quelle est la composition de la bile.

Quels sont les usages du grand sympathique.

Qu'est-ce que la digestion.

Qu'est-ce que le tissu fibreux.

M. Sappey.

Articulations.

Classification et articulations.

Des ligaments.

Des fibro-cartilages.

Points d'ossification du sacrum, de la clavicule, etc.

En combien de portions divise-t-on le rectum ; ses rapports. (Il faut répondre à M. Sappey : en trois portions, parce que c'est ainsi qu'il le décrit dans son ouvrage.

Os de la voûte palatine.

Duodénum ; rapports de la 3^e portion.
Artères de l'intestin grêle.
— du gros intestin.
Estomac ; rapports.
Vaisseaux.
Nerfs.
Arrière-cavité des épiploons.
Combien d'épiploons.
Où se trouve le petit épiploon.
— le grand épiploon.
Muscle du voile du palais.
Des hémorrhoidales ; quelle est la plus importante (la supérieure).
Circulation intra-crânienne.
Hexagone de Willis.
Sinus de la dure-mère. Direction du courant sanguin dans les sinus.
Veines qui s'y jettent.
Cavité du larynx.
Conformation des cordes vocales.
De la glotte
De la conformation de la membrane musculeuse de la vessie.
Parlez-moi du sphincter de la vessie.
De l'arachnoïde.
Du liquide encéphalo-rachidien.
Décrivez-moi la voûte palatine.
Décrivez-moi la portion horizontale du palatin.
Des branches du plexus lombaire.
Direction du nerf crural.
Des artères qui sortent du bassin par la grande échancrure sciatique.
Des nerfs du cœur.

L**

Du ganglion de Wrisberg.
 Par quels os est constituée la cloison des fosses nasales.
 De la structure de la muqueuse pituitaire.
 Les branches superficielles du plexus cervical.
 Où est située la vésicule biliaire.
 Comment est constitué le lobule de Spiegel.
 De la capsule de Glisson.
 Du péritoine.

M. Sée (Mare).

Muscles intercostaux.
 Muscles de la paroi abdominale ; leurs nerfs.
 Muscles du cou ; division.
 Os du carpe.
 Tissu osseux.
 Trous nourriciers des os.
 Vaisseaux des os longs.
 Périoste.
 Fonctions du bulbe rachidien.
 Position du duodénum.
 Valvule de Bauhin.
 Rapports de la rate.
 Des rapports de la veine cave inférieure.
 Des veines de la cavité abdominale qui s'y rendent.
 Des particularités de la veine cave inférieure.
 De l'antre d'Higmore.
 Du corps d'Higmore.
 Du follicule dentaire.
 Combien y a-t-il de nerfs pétreux ?

Des muscles de la langue.
 Des rapports du pharynx.
 Des muscles du pharynx.
 De la gouttière lacrymale.
 Des os qui forment le canal nasal.
 De la forme du sac lacrymal et de ses rapports.
 Des caractères des vertèbres dorsales.
 Combien les vertèbres dorsales ont-elles de facettes articulaires ?
 De la dure-mère.
 Quels rapports affecte la dure-mère avec les os du crâne ?
 En quels points est-elle adhérente.
 A quoi sert la dure-mère.
 Des vaisseaux et des nerfs de la dure-mère.
 De la distribution des vaisseaux du poumon.
 Des cartilages du nez.
 De la disposition du sac lacrymal.
 Du canal nasal.
 Comment se comporte le tendon de l'orbiculaire des paupières.
 De la forme générale des séreuses.
 Comment sont disposées les gaines tendineuses.
 Des branches du nerf crural.
 De la tunique vaginale.
 Le cordon est-il entouré par la tunique vaginale.
 Comment se termine l'artère honteuse interne.
 Des muscles du nez et du nerf qui anime ces muscles.
 Des muscles qui concourent à former la patte d'oie, et de leurs fonctions.
 Des muscles rotateurs de la jambe en dehors et en dedans.

De la structure de la moelle des os.
 Des muscles du pharynx.
 Qu'est-ce qu'une anastomose.
 Des artères des lèvres.
 Des tuniques du scrotum.
 Pourquoi n'y a-t-il pas de mouvements de rotation de la jambe, celle-ci étant dans l'extension.
 Des rapports des vaisseaux du creux poplité.
 De l'infundibulum fémorali-vasculaire.
 Comment est disposé le fascia transversalis.
 Des caractères des dents molaires.
 Comment sont disposés les tubercules et les racines des dents molaires.
 Des vaisseaux des dents molaires.
 De la structure des dents.
 A quoi servent les muscles du larynx.

M. Trélat.

Des surfaces articulaires de l'articulation temporo-maxillaire.
 Des rapports du pancréas.
 Du trajet du nerf phrénique.
 D'où viennent les artères diaphragmatiques.
 Des branches de l'artère mammaire interne.
 Des moyens d'union de l'articulation coxo-fémorale.
 Des caractères distinctifs des vertèbres.
 Quels organes s'insèrent à la deuxième vertèbre.
 Quelle différence y a-t-il entre la valvule mitrale et la valvule tricuspide.
 Du presseur d'Hérophile.
 Enumérez les muscles de la nuque.
 De la corde du tympan.

Des vaisseaux courts.
De la pyramide de Lalouette.
De la valvule de Vioussens.
Des tubérosités du fémur.
Où sont situées les valvules de Kerkringius.
Où est situé le muscle de Cassérius.
Des muscles de la cuisse.
Dérivez la valvule de Bauhin.
De la corde du tympan.
Où s'insère le muscle trapèze.
Où s'insère le muscle ptérygoidien externe.
Des muscles de la langue.
Des vaisseaux et des nerfs de la langue.
D'où vient l'artère pharyngienne supérieure.
Du corps de Wolff.
Quel est, chez l'adulte, le vestige du corps de Wolff.
De l'utricule prostatique.
Des artères du cordon spermatique.
D'où viennent les artères spermatiques.
Des rapports de la prostate avec le canal de l'urètre.
Des rapports de la prostate et des vésicules séminales.
Où se jette le canal thoracique.
Du volume du canal thoracique.
De l'ovaire et de ses rapports avec l'utérus.
De la longueur du ligament de l'ovaire.
De la fonction de l'ovaire.
De la disposition du ligament large.
De l'aspect de l'ovaire et de sa coloration.
D'où viennent les vaisseaux de l'ovaire.
Du corps jaune.

Combien y a-t-il de canaux demi-circulaires.
 Du liquide contenu dans les canaux demi-circulaires.
 De la structure du rein.
 Du corpuscule de Malpighi.
 Des nerfs et des artères du rein.

M. Verneuil.

Insertions et action du muscle deltoïde.
 Rapports du muscle sous-scapulaire.
 Qu'est-ce qu'un point d'ossification.
 Où voit-on le premier point d'ossification.
 Comment s'allongent les os.
 Comment grossissent les os.
 Loi sur la soudure des points osseux des épiphyses et des diaphyses.
 Combien y a-t-il d'espèces de leviers.
 Position de l'épicondyle et de l'épitrochlée.
 Quelle est la plus inférieure des apophyses styloïdes du radius ou du cubitus.
 Os du tarse.
 Digestion dans l'intestin grêle.
 Muqueuse intestinale.
 Deuxième temps de la déglutition.
 Limites du rectum. Direction.
 Vaisseaux du foie. Leurs rapports.
 De l'anatomie et de la physiologie de l'ovaire.
 De la structure d'une vésicule de de Graaf.
 Des membranes séreuses.
 Des variétés des synoviales.
 Du mécanisme de la menstruation.
 De l'appareil vasculaire utéro-ovarique.

Des branches du nerf spinal.

Décrivez la région inguinale.

Du triangle de Scarpa.

— Excellent examinateur, juste et même indulgent.

M. Vulplan.

Structure du foie.

Bile.

Chyle.

Lymphe.

Villosités intestinales.

Productions du foie.

Vomissement.

Digestion stomacale.

Suc intestinal.

Muscles du larynx.

Nerf récurrent.

Action du pneumogastrique sur le cœur.

Bulbe rachidien.

**3^e Série de Questions
du 1^{er} Examen de Doctorat posées
aux Examens en 1875.**

Comparez avec celles de l'année précédente.

M. Bécclard.

Qu'est-ce qu'un aliment.
Quels sont les orifices du ventricule droit.
Combien de temps un homme peut-il se passer de manger.
Ce temps est-il en rapport avec certaines conditions.
Dire ces conditions.
Mécanisme de l'inspiration et de l'expiration.
Qu'est-ce que le cardiographe.
Parlez-moi de l'hémodynamomètre.
Différence des fibres musculaires lisses et des fibres musculaires striées.
Quelle est la vitesse du sang.
Différence entre la circulation veineuse et la circulation artérielle.
Qu'est-ce qu'une sécrétion.
Tension artérielle.
Vitesse du sang.
Phénomènes chimiques de la respiration.
Accommodation.
Usages de la rétine.

*Questions posées par M. Bédard au 2^e examen
de fin d'année 1874.*

Quel est l'organe du goût.
Langue.
Muqueuse de la langue.
Papilles de la langue.
Muscles de la langue.
Pancréas.
Caneaux pancréatiques, leur nombre.
Ampoule de Vater.
Suc gastrique.
Suc pancréatique.
Caractères distinctifs de ces deux liquides.
Qu'est-ce que la pepsine.
Respiration.
Quantité d'eau perdue par la peau.
Déperditions du corps humain.
Sueur.
Caractères de la sueur.
Caractères de l'urine.
D'où provient l'urée.
Quantités d'urée dans l'urine.
Glandes sudoripares.
Parties concourant à la mastication.
Rôle de la langue dans la mastication.
Des aliments, leurs divisions, leurs usages.
Nutrition.
Qu'appelle-t-on matières amylacées. Donnez des
exemples.
Sphincter de la vessie, son usage.
Comment se fait l'urination.

A quoi est due l'alcalinité de l'urine, quand elle devient alcaline.
 Circulation.
 Vomissement.
 De la peau et de ses fonctions.
 Fonctions de la vessie.
 Que deviennent les graisses dans l'estomac.
 Que deviennent les féculents.

M. Broca.

Corps jaune.
 Circulation du fœtus.
 Corps de Wolff.
 Accommodation.
 La voix.
 Les dents.
 Iris.
 Creux axillaire.
 Triangle sus-claviculaire.
 Comment s'accroissent les os.
 Vésicule de de Graaf.
 Structure de l'ovaire.
 Prostate.
 Rectum.

Bolbeau.

Rectum.
 Prostate.
 Fosses nasales.
 Bassin en général.
 Milieux de l'œil.

Duval.

Liquide céphalo-rachidien.
 Composition du sang.
 Ovaire. Menstruation.
 Déglutition. Bol alimentaire.
 Action de la strychnine sur les muscles.
 Mouvement péristaltique de l'intestin.
 Circulation du fœtus.
 Structure du rein.
 Foie. Fonctions du foie.
 Oreille moyenne.
 Trompe d'Eustache.
 Larynx.
 Tubes nerveux, structure. Fibres de Remak.
 Où les rencontre-t-on.
 A quoi ressemble un tube nerveux en voie d'évolution.
 Phénomènes de la respiration.
 Muscles masticateurs.

M. Lannelongue.*2^e Examen de fin d'année 1874.*

Caractères généraux des vertèbres.
 Quel est le caractère particulier des vertèbres cervicales. — Des vertèbres dorsales. — Des vertèbres lombaires.
 Maxillaire supérieur.
 Os malaire.
 Muscles de la région postérieure de l'avant-bras.
 Orbites.

Base de l'orbite.
Insertions du trapèze ; son action.
Branches de la carotide primitive. Branches de la carotide interne.
Quels os forment les parois orbitaires.
Trou occipital.
Urèthre ; ses divisions.
Extrémité inférieure de l'humérus ; — du tibia ; — du fémur.
Couturier.
Artère fémorale ; ses branches ; ses rapports.
Nerf saphène interne.
Nerf crural.
Jambier antérieur.
Ligaments de l'articulation du coude.
Insertions du grand pectoral.
Rond pronateur.
Aorte.
Branches de la crosse de l'aorte.
Biceps ; ses insertions.
Rapports de la longue portion du biceps.
Rapports de l'artère humérale.
Rapports du nerf médian.
Ligaments de l'articulation temporo-maxillaire.
Masséter.
Glande parotide.
Jugulaire interne.
Qu'est-ce qui passe par le trou déchiré postérieur.
Origines du nerf spinal ; — du nerf grand-hypoglosse.
Articulation libro-tarsienne.
Extrémité supérieure du fémur.
Fonctions du foie.

Organes passant par le trou occipital ; par la fente sphénoïdale.
Muscles de l'avant-bras.

M. Le Dentu.

2^e Examen de fin d'année 1874.

Tronc coeliaque ; ses branches.
Artère gastro-épiploïque gauche.
Artère mésentérique inférieure.
Artères coliques.
Qu'est-ce que l'humeur vitrée.
Omoplate.
Articulation scapulo-humérale.
Villosités intestinales ; leur structure.
Cœur.
Ventricules.
Orifice de l'oreillette droite.
Cartilages du larynx.
Crico-aryténoïdien.
Corps thyroïde.
Pancréas.
Artère splénique.
Aorte.
Branches de l'aorte abdominale.
Organes constitutifs de l'appareil génito-urinaire.
Artères hémorroïdales.
Muscles du larynx.
N. B. — M. Le Dentu interroge beaucoup les candidats sur l'angéiologie.

M. Nicalse.**2^e Examen de fin d'année 1874.**

Articulation uno-fémorale.
Poumons.
Carotides.
Artère sous-clavière.
Artère thyroïdienne inférieure.
Muscles sous-hyôïdiens.
Muscles jumeaux de la jambe.
Veine porte.
Extrémité inférieure du fémur.
Ligaments de l'articulation du genou.
(Ces deux dernières questions sont fréquemment posées par MM. les examinateurs.)
Forme des ligaments latéraux externe et interne de l'articulation du genou. (Même remarque.)
Extrémité supérieure du tibia; — du péroné.
Rapports de l'articulation humérale.
Artère humérale profonde.
Muscles du bras; leurs insertions, leurs rapports.
Nerf musculo-cutané; sa description; muscles qu'il anime.
Artère tibiale antérieure.
Nerf tibial antérieur.
Os du carpe.
Lois relatives aux artères et aux veines.
Articulations radio-cubitales.
Ligament de Weibrecht.
Branches terminales du nerf médian.
Astragale.
Articulation tibio-tarsienne.

Ligament latéral externe de cette articulation.
(L'articulation tibio-tarsienne est très-souvent
demandée par MM. les examinateurs.)
Rapports de l'artère fémorale.
Articulation sterno-claviculaire.

M. Périer.

2^e Examen de fin d'année 1874.

Fémur.
Signe âpre du fémur et ses bifurcations.
Artère fémorale.
Grand adducteur.
Psoas iliaque.
Tendon réfléchi du psoas iliaque.
Par quoi ce muscle est-il séparé de l'os iliaque.
Articulation coxo-fémorale.
Ligament rond de cette articulation.
Echancrures de la cavité cotyloïde.
Tête du fémur.
Extrémité inférieure du fémur.
Comment distinguer le ligament externe de l'in-
terne dans l'articulation du genou.
Ligaments croisés.
Articulation fémoro-tibiale.
Articulation tibio-tarsienne.
Description du ligament externe de cette articu-
lation.
Rapports de l'estomac.
Duodénum.
Que trouve-t-on dans la concavité formée par le
duodénum.

Artère pédieux ; son anastomose avec la plantaire externe.

Situation du 2^e espace interosseux au pied, en dehors ou en dedans.

Péroné.

Humérus.

Côtes.

Vertèbres.

Muscles trochantériens.

Artère poplitée.

Biceps fémoral ; son insertion inférieure.

Articulation scapulo-humérale.

Voûte ostéo-fibreuse de cette articulation.

Canaux s'ouvrant dans le duodénum.

Epiploon gastro-splénique.

Muscle poplité.

A quel genre d'articulations appartient le premier métacarpien.

Avec quel os s'articule-t-il.

Artère humérale.

Artères radiale, cubitale.

Anastomoses de ces deux artères.

Arcades palmaires.

Exemples d'articulations trachéales.

M. Polatillon.

2^e Examen de fin d'année 1874.

Aponévroses de la région abdominale antérieure.

Omoïdite.

Muscles s'insérant à l'omoplate.

Sternum.

Comment se fait la circulation.
Structure des lymphatiques.
Marche du chyle dans les vaisseaux chylifères.
Maxillaire supérieur.
Artère vertébrale : origine, direction, terminaison.
Procès ciliaire.
Epiploon gastro-splénique.
Péritoine.
Qu'est-ce que l'hiatus de Winslow.
Calcaneum.
Insertion du tendon d'Achille.
Rapports de la rate.
Qu'est-ce qu'une émulsion.
A quoi sert la bile.
Sous quelle forme les matières grasses sont-elles absorbées.
Epiploons.
Du chyme.
Villosités intestinales.
Canal chodéloque.
— pancréatique.
Digestion.
Canal thoracique.
Où va se jeter ce canal.
Vertèbres dorsales.
Ligaments jaunes.
Articulations des vertèbres.
Qu'est-ce que le suc gastrique.
Action de la salive sur les féculents.
— du suc gastrique.
Composition du sperme.
Réservoir du sperme.

Usage du sperme.
Vessie.
Composition de l'urine.
Mucro du sternum.
Avec quel os s'articule-t-il en haut.
Synoviale et ligament postérieur du genou.
Ligament antérieur de la clavicule ; articulations de cet os.
Fosses nasales ; leurs limites.
Antre d'Higmore.
Est-il toujours ouvert.
Canal nasal ; sa terminaison.
Tuniques des artères.
Quel vaisseau produit les vasa vasorum.

M. Richet.

2^e Examen de fin d'année 1874.

Articulations (fréquent).
Articulation de l'épaule.
Extrémité inférieure du tibia.
Caractères des vertèbres.
Muscles de la patte d'oie.
Aponévroses.
Ligaments des articulations.

M. Robin.

Globules du sang.
Vaisseaux capillaires.
Structure des veines.

Artères.
Poumon.
Foie.
Vaisseaux lymphatiques.
Structure du rein.
Système porte du rein.
Veine porte.
Veines portes accessoires.
Structure de la moelle.
Ganglions nerveux.
Fibres nerveuses du grand sympathique.
Bile.
Sue intestinal.
Phénomènes de l'absorption intestinale.
Digestion des boissons.
Structure de l'ovaire.
Structure du testicule.
Structure de l'utérus.
Organe de Rosen-Müller.
Système tendineux. Structure, texture.
Les tendons sont-ils sensibles. — Quand ?
Contiennent-ils des vaisseaux et des nerfs.
Bile, composition.
Qu'entendez-vous par *matières extractives* ?
Votre réponse ne signifie rien : il ne faut pas dire
matières extractives, mais les énumérer.
Que faut-il pour que la bile agisse sur les ma-
tières grasses et que ces matières soient absorbées.
(Que la muqueuse soit alcaline.)
Système adipeux.
Système conjonctif.
Que rencontre-t-on en traversant la cuisse, par
exemple de la peau jusqu'au vaste interne.

Testicule, sa couleur aux différentes époques de la vie.

Structure du testicule.

— du canal déférent.

Trajet, rapports.

Qu'est-ce que le veru-montanum.

Comment se forme la tunique vaginale.

A quoi tient l'amertume de la bile. Quel est ce principe.

Température du corps en général.

— de la paume des mains.

— de la plante des pieds.

— du rectum, de la vessie, des veines sus-hépatiques.

— du ventricule droit.

Nerf facial.

Nerf trijumeau.

Distribution de ces nerfs.

Combien cent centimètres cubes de sang contiennent-ils d'acide carbonique.

Quels sont les gaz qui altèrent les globules du sang.

Composition de l'urine.

Structure des poumons.

Vaisseaux des poumons.

Fonctions du nerf pneumogastrique.

Questions posées par M. Robin, aux examens de fin d'année 1874.

Structure du testicule.

Longueur et épaisseur du testicule.

Composition du sperme.

Quel élément donne au sperme sa couleur blanche.

Comment distinguer le sperme d'un autre liquide.

Qu'est-ce qu'un mucus.

Comment distinguer le mucus de la sérosité.

Structure de la cornée.

Qu'est-ce qu'un épithélium.

Où trouve-t-on l'épithélium cylindrique ?

— — nucléaire ?

— — pavimenteux ?

Qu'est-ce que l'épithélium cylindrique à cils vibratiles.

Où le trouve-t-on. ●

Où trouve-t-on l'épithélium mixte.

Epithélium de la trachée.

Qu'est-ce qu'un élément anatomique.

Qu'est-ce qu'un principe immédiat.

Qu'est-ce que le protoplasma.

Composition du sang.

Réactifs des globules rouges du sang.

Que deviennent les globules rouges du sang chez les cadavres.

Phénomènes de la circulation capillaire.

Tissu cellulaire.

Tissu adipeux.

Tissu cartilagineux.

Qu'est-ce qu'un fibro-cartilage.

Où trouve-t-on des fibro-cartilages.

Tissu osseux.

Qu'est-ce que la moelle.

Structure des muscles soumis à l'empire de la volonté.

Y a-t-il des vaisseaux dans les muscles.

Structure de la peau et de ses glandes.
Glandes de la peau.
Conformation de la face dorsale de la langue.
Matière sébacée, affections des glandes sébacées.
Composition de la sueur.
Caractères de la sueur de l'aisselle.
Structure du foie, ses dimensions, ses rapports.
Structure de la rate.
Papilles de la peau.
Qu'est-ce que la lymphe.
— le chyle.
Constitution de la lymphe.
Caractères distinctifs de la lymphe et du chyle.
D'où vient la lymphe.
Qu'est-ce qui colore le chyle.
Qu'y trouve-t-on.
Mode d'origine des lymphatiques.
Différence entre un élément anatomique et un tissu.
Qu'est-ce qu'une cellule animale.
Qu'est-ce qu'une cellule végétale.
Caractères distinctifs de ces deux espèces de cellules.
Pannicule graisseux.
Tissu fibreux.
Qu'est-ce qu'une séreuse.
Tissu cartilagineux.
Structure du cristallin.
Fonctions du foie.
Tissu glandulaire.
Division des glandes.
Caractères des glandes vasculaires sanguines.
Structure de l'ovule.

Où se fait la fécondation.
Dans quelle partie des trompes.
Qu'est-ce que la segmentation.
Quand se fait-elle.
Qu'est-ce que la vésicule germinative.
Qu'est-ce que la tache germinative.
Qu'appelle-t-on area germinativa.
Circulation du fœtus.
Transformations de l'ovule avant le douzième jour.
Causes de la progression du sang dans les artères.
Structure de la cornée.
Systole et diastole.
Quelle est la forme et quelle est la structure des glandes salivaires.
A quelle espèce de glandes appartiennent-elles.
Différents genres de cartilages.
Composition du lait.
Moelle des os.
Médullocelles.
Myéloplaxes.
Leucocytes.
Globules du sang.
Humeurs acides du corps.
Humeurs alcalines.
A quoi est due l'alcalinité des humeurs.
Vaisseaux lymphatiques de la mamelle.
Tissu élastique ; division ; réactifs.
Où le trouve-t-on.
Action de la salive sur les féculents.
Action du suc gastrique.
Qu'est-ce que la nutrition.

Phénomènes de la digestion.
Phénomènes de la digestion stomacale.
Chyme, chyle, lymphe.
Différences caractéristiques de ces trois liquides.
Derme ; sa composition ; que remarque-t-on sur ses deux faces.
Fibres élastiques.
Tissu musculaire strié.
Qu'est-ce que les poumons.
Structure des tendons.
Suc pancréatique.
Globules blancs du sang.
Définition et variétés des épithéliums.
Structure de l'épiderme.
Structure des ganglions lymphatiques ; leurs usages ; leurs vaisseaux afférents et efférents.
Composition du suc gastrique ; son action.
Quelle partie de l'action du suc gastrique appartient à l'acide.
Quelle partie à la pepsine.
Distribution du tissu adipeux.
Tissu musculaire de l'intestin ; sa structure.
Terminaison des nerfs et vaisseaux qui se rendent à l'intestin.
Y a-t-il des nerfs dans les muscles de la vie volontaire.
Leur terminaison.
Y a-t-il des vaisseaux.
Structure du poumon.
Structure du cœur.
Structure de l'endocarde.
Qu'est-ce qu'une muqueuse.
Comment divise-t-on les muqueuses.

Différences entre une muqueuse et une séreuse.
 Composition de la bile.
 Composition de l'urine.
 Quelles sont les muqueuses qui n'absorbent pas.
 Structure du foie.
 Ligament coronaire.
 Ligament triangulaire.
 Différences entre le tissu tendineux et le tissu
 aponévrotique
 Les tendons sont-ils sensibles.
 Différences entre le tissu fibreux et le tissu lami-
 neux.
 Structure des veines.
 Circulation du sang dans la veine porte.

M. Sappey.

Artères de l'estomac.
 Arrière-cavité des épiploons.
 Insertions précises du moyen fessier.
 Muscles du pharynx.
 Direction de leurs fibres, formes, etc.
 Disposition de ces muscles.
 Branche ophthalmique du trijumeau.
 Rameau nasal de la branche ophthalmique. — Où
 se termine-t-il.
 Os frontal.
 Os occipital.
 Disposition des gouttières de ces os.
 Muscles du dos ; énumération.
 Grand complexus : description.
 Petit complexus.
 En quoi diffèrent ces deux muscles.

*Questions posées par M. Sappey, en 2^e examen
de fin d'année 1874.*

Articulation tibio-tarsienne.
Artère pédieuse.
Artères plantaires.
Origine du pneumogastrique.
Classifications des nerfs crâniens ; leur énumération.
Os de la face.
Os concourant à former la mâchoire supérieure.
Muscles de la région sus-hyoidienne.
Muscles qui s'insèrent au grand trochanter.
Artère fémorale.
Rectum ; en combien de portions la divise-t-on.
Artères du rectum.
Artères mésentériques supérieure et inférieure.
Grand épiploon ; ses insertions.
Canal de Warthon.
Organe de Corti.
Qu'est-ce que le promontoire (oreille).
Première rangée du tarse.
Sinus maxillaire ; forme et direction.
Extrémité inférieure du fémur.
Os du tarse.
Os du carpe.
Origine apparente des nerfs crâniens.
Articulations en général.
Rapports de l'estomac.
Epiploons.
Quelle est la plus importante des hémorroïdales.
Cordes vocales.

Fosses nasales.

Foie.

Face inférieure du foie.

Lobule de Spigel.

Péritoine.

Voûte palatine.

Fémur.

Extrémité inférieure du fémur ; muscles et ligaments qui s'y insèrent.

Comment distingue-t-on le ligament externe de l'interne dans l'articulation du genou.

(Cette dernière question est fréquemment posée par MM. les examinateurs.)

N. B. — M. Sappey exige surtout que les élèves lui indiquent, sur le squelette, le point d'insertion des muscles, ligaments, etc.

M. Sée (Marc).

Sutures du crâne.

Sinus longitudinal supérieur.

D'où vient son sang.

Glandes de Pacchioni.

Cordon ombilical.

Vésicule ombilicale.

Cause de la mortification du cordon.

Os unguis.

Canal nasal.

Sac lacrymal.

Caractères de la muqueuse des fosses nasales ; quelle est la portion olfactive. Quel est le nerf qui préside à l'olfaction. Rôle du nez.

Rapports du carré des lombes.

Siliaque. — Ses veines.
Veines du cœcum.
Plexus solaire.
Nerf phrénique.
Branches de l'aorte thoracique.
Artères intercostales.
Où se jettent les veines intercostales.
Dans quel but le système des veines azigos.
Est-il entièrement situé dans le thorax.
Du pharynx.
Constricteurs du pharynx.
Muqueuse du pharynx.
Du cartilage.
Du fibro-cartilage.
Sa structure.
Fosse ischio-rectale.
Langue, muscles.
Artère linguale.
Artère faciale ? — Que présente la surface d'une
section transversale de la moelle.
Muscles de l'œil.
Structure du poumon.
Structure du foie.
Fonction glycogénique du foie.
Structure des nerfs.
Structure de l'œil.
Artère axillaire.
Artère fémorale.
Triangle de Scarpa.
Muscles du pharynx.
Muscles du larynx.
Cartilages tarse.

M. Trélat.

Parlez-moi de l'œil.
Branches de l'iliaque interne.
De l'adaptation.
Artères de l'estomac.
D. Quelle est cette vertèbre. — R. Dorsale. —
Pourquoi. — Quel est son rang.
Des ligaments jaunes ; leur usage. — Qu'est-ce
qu'on appelle grands surtout ligamenteux antérieur
et postérieur. — Où sont-ils situés.
Cordon ombilical.
Artère et veines ombilicales.
Calices du rein.
Urètre.
Bouquet de Riolan.
Action du biceps.
Pressoir d'Hérophile.
Nerf facial. — Corde du tympan.
Qu'est-ce que les muscles surcostaux.
Muscle triangulaire du sternum.
Hiatus de Winslow. — Ses limites.
Arrière-cavité des épiploons. — Glandes de l'in-
testin. — Sont-elles visibles à l'œil nu.
Valvules conniventes. — Pourquoi les appelle-
t-on conniventes.
Sous-clavier.
Muscles moteurs de la première côte.

M. Verneuil.

Iris.
Articulation coxo-fémorale.
Artère fémorale.
Duodénum.

Canal inguinal.
Canal crural.
Branches de la carotide externe.
Articulation tibio-tarsienne.
Phénomène de l'effort.
Vomissement.
Pharynx.
Orifices du diaphragme.
Où se jette le canal cholédoque.

M. Vulpian.

Nerf moteur oculaire commun, anatomie et physiologie.
Théorie de Lavoisier sur la chaleur animale.
Structure de la fibre musculaire striée.
Structure de la peau.
Follicules sébacés.
Tissu élastique.
Bulbe.
Terminaison des nerfs dans les muscles. Mouvements de l'intestin.
Influence du nerf splanchnique.
Terminaison des nerfs sensitifs dans la peau.
Marche des impressions dans la moelle épinière.
Articulation scapulo-humérale.
Tronc basilaire. — Hexagone de Willis.
Procès ciliaires.
Liquide céphalo-rachidien.
Rôle du sel marin au point de vue de la digestion.
(R. Il facilite l'assimilation.)
Caractère essentiel d'un aliment.

§ 2. Deuxième examen de doctorat.

*Pathologie interne et externe ;
anatomie pathologique, opérations et appareils.*

Cet examen se compose de deux parties : 1° d'une épreuve pratique dans laquelle le candidat exécutera une opération sur le cadavre ; 2° d'une épreuve orale sur la pathologie, tant externe qu'interne, faite dans le même laps de temps.

Comme au premier examen il y a quatre candidats dans chaque série.

Les opérations qu'on fait exécuter aux élèves sont toujours au nombre de deux : une ligature et une amputation.

1^{re} LISTE

DES OPÉRATIONS DEMANDÉES AU DEUXIÈME EXAMEN DE DOCTORAT.

Ces notes ont été recueillies pendant l'année 1873.

1. Ligature des artères radiale, cubitale, fémorale, pédieuse.

Amputations de Lisfranc, de Chopart, du poignet, du pouce avec son métacarpien.

2. Ligatures : humérale au pli du coude, pédieuse, tibiale antérieure, radiale.

Amputations : jambe au lieu d'élection, pouce avec son métacarpien, deux premiers doigts de la main, gros orteil.

3. Ligatures : carotide primitive ; fémorale à l'anneau du grand adducteur, tibiale antérieure, humérale au pli du coude.

Amputations de Lisfranc, du poignet, du pouce, du gros orteil.

4. Ligatures : fémorale au sommet du triangle de Scarpa, humérale au milieu du bras, cubitale au tiers moyen, radiale au tiers moyen.

Amputations : du gros orteil, du gros orteil, du pouce avec son métacarpien, du pouce avec son métacarpien.

5. Ligatures : humérale en haut, fémorale au sommet du triangle de Scarpa, radiale à la partie inférieure, cubitale à la partie inférieure.

Amputations : du poignet, du gros orteil, du pouce avec son métacarpien, du médius.

6. Ligatures : tibiale postérieure, humérale au pli du coude, radiale au tiers supérieur, radiale à la partie inférieure.

Amputations : sous-astragaliennne, du poignet, du médius, du gros orteil.

7. Ligatures : fémorale à la partie supérieure, fémorale au tiers moyen, humérale à la partie supérieure, cubitale à la partie inférieure.

Amputations : de Chopart, du poignet, du gros orteil, du pouce avec son métacarpien.

8. Ligatures : tibiale antérieure en bas, pédieuse, humérale au milieu, radiale au tiers supérieur.

Amputations : de Lisfranc, du pouce avec son métacarpien, du médius, du gros orteil.

9. Ligatures : axillaire en bas, tibiale postérieure, humérale au milieu, fémorale à l'anneau du grand adducteur.

Amputations : de Chopart, de Chopart, du poignet, des deux derniers doigts avec leurs métacarpiens.

10. Ligatures : radiale en haut, cubitale en haut, humérale au milieu, pédieuse.

Amputations : du poignet, des cinq orteils, du médus, du pouce avec son métacarpien.

11. Ligatures : tibiale postérieure en haut, tibiale postérieure en haut, cubitale au milieu, humérale en bas.

Amputations : du gros orteil, du gros orteil, de la deuxième phalange du médus. Résection du premier métacarpien.

12. Ligatures : radiale au milieu, humérale en bas, fémorale en haut.

Amputations : du poignet, du gros orteil, du pouce.

13. Ligatures : tibiale postérieure en bas, tibiale antérieure en bas, radiale en haut, cubitale au milieu.

Amputations : du gros orteil, du petit doigt avec son métacarpien, des cinq orteils, du pouce.

14. Ligatures : tibiale antérieure, tibiale postérieure, carotide interne, cubitale.

Amputations : de Lisfranc, de Chopart, sus-maléolaire, du poignet.

15. Ligatures : radiale en haut, humérale en bas, fémorale en haut, pédieuse.

Amputations : de Lisfranc, de Chopart, du pouce avec son métacarpien, du pouce avec son métacarpien.

46. Ligatures : humérale en bas, pédieuse, tibiale antérieure, temporale.

Amputations du petit doigt avec son métacarpien, du petit doigt avec son métacarpien, du gros orteil avec son métatarsien, des deux derniers orteils avec leurs métatarsiens.

47. Ligatures : axillaire, humérale au milieu, tibiale postérieure, fémorale au milieu.

Amputations : de Lisfranc, du poignet, du médius, des deux derniers orteils avec leurs métatarsiens.

48. Ligatures : radiale dans la tabatière, axillaire en bas, fémorale au milieu.

Amputations : de Lisfranc, sous-astragaliennne. Résection du cinquième métacarpien.

49. Ligatures : axillaire en haut, humérale en bas, fémorale à l'anneau du grand adducteur, tibiale antérieure en bas.

Amputations : de Lisfranc, de Chopart, du coude, du poignet.

50. Ligatures : fémorale en haut, humérale au milieu, radiale en haut, pédieuse.

Amputations : du gros orteil avec son métatarsien, du pouce avec son métacarpien, du pouce, du petit doigt.

51. Ligatures : radiale en haut, fémorale au milieu, tibiale postérieure en bas, pédieuse.

Amputations : du poignet, du petit doigt, du pouce avec son métacarpien, du gros orteil avec son métatarsien.

52. Ligatures : sous-clavière, axillaire, radiale au milieu, pédieuse.

Amputations : de Lisfranc, des cinq orteils, du pouce, du médus.

23. Ligatures : radiale en bas, radiale en bas, tibiale antérieure.

Amputations : du poignet, du pouce, de l'index.

24. Ligatures : tibiale antérieure en bas, fémorale en haut, radiale en haut, cubitale en haut.

Amputations de Chopart, du poignet, du pouce, du coude.

25. Ligatures : fémorale en haut, fémorale à l'anneau du grand adducteur, cubitale en haut, humérale au milieu.

Amputations : de Chopart, du coude, de l'avant-bras, sous-astragalienn.

26. Ligatures : tibiale antérieure en bas, fémorale à l'anneau du grand adducteur, cubitale en bas, carotide primitive.

Amputations : de Lisfranc, du poignet, du gros orteil. Résection du premier métacarpien.

27. Ligatures : tibiale antérieure en bas, fémorale au milieu, radiale en haut.

Amputations : de Lisfranc, de l'index, du pouce, du gros orteil.

Il suffit de jeter les yeux sur cette liste pour se convaincre qu'on ne demande guère d'amputations plus élevées que le coude ou le genou. Quant aux ligatures, ce sont surtout celles des artères des membres.

Les amputations qu'on demande très-fréquemment sont celles du poignet, du pouce et du gros orteil, de Lisfranc, et de Chopart.

Parmi les ligatures, nous signalerons surtout la pédieuse, la radiale, l'humérale et la fémorale.

2^e LISTEDES OPÉRATIONS DEMANDÉES AU DEUXIÈME EXAMEN
DE DOCTORAT (ANNÉE 1874-1875).

27 octobre. Ligatures : Pédieuse, tibiale postérieure en haut, humérale au pli du coude, faciale.
Amputations : de Chopart, de Lisfranc, du poignet, du gros orteil.

4 novembre. (M. Dubrueil.) Ligatures : Pédieuse, tibiale postérieure derrière la malléole, tibiale antérieure en bas, humérale au pli du coude.

Amputations : de Chopart, du gros orteil, du pouce, des cinq orteils.

5. (M. Lefort.) Ligatures : Humérale au pli du coude, radiale, cubitale, fémorale à l'anneau du 3^e adducteur.

Amputations : Du poignet, du gros orteil avec le métatarsien, du gros orteil, de Chopart.

10. (M. Polaillon.) Ligatures : Humérale au pli du coude, pédieuse, axillaire, crurale.

Amputations : Du gros orteil, du dernier orteil, du pouce, du petit doigt.

1^{er} décembre. (M. Lannelongue.) Ligatures : Pédieuse, tibiale postérieure derrière la malléole, radiale en bas, crurale dans le triangle de Scarpa.

Amputations : Du gros orteil, de Lisfranc, de Chopart, du pouce.

3. (M. Lefort.) Ligatures : Radiale en bas, cubitale en haut, pédieuse, tibiale postérieure derrière la malléole.

7. (M. Lannelongue.) Ligatures : Pédieuse, fémorale à l'anneau du grand adducteur, axillaire en bas, humérale au pli du coude.

Amputations : Du gros orteil, de Chopart, de Lisfranc, du petit doigt.

10. (M. Lefort.) Ligatures : Pédieuse, fémorale ou sommet du triangle de Scarpa, humérale au pli du coude, cubitale à sa partie moyenne.

12. (M. Lannelongue.) Ligatures : Faciale, humérale à sa partie supérieure, fémorale au triangle de Scarpa.

Amputations : Des cinq orteils, du petit doigt avec son métacarpien, du genou, du gros orteil.

14. (M. Verneuil.) Ligatures : Humérale au pli du coude, tibiale antérieure au tiers inférieur, cubitale au tiers inférieur.

Amputations : Du gros orteil, des cinq orteils, des deux derniers doigts avec leurs métacarpiens.

15. (M. Lefort.) Ligatures : Cubitale au tiers supérieur, tibiale antérieure en bas, tibiale postérieure derrière la malléole, carotide externe.

Amputations : De différentes phalanges avec lambeaux palmaires.

16. (M. Trélat.) Ligatures : Cubitale au tiers inférieur, fémorale dans le triangle de Scarpa, tibiale antérieure radiale à la partie moyenne.

Amputations : Du coude, des phalanges, de Chopart.

18. (M. Trélat.) Ligatures : Axillaire en bas, artère radiale dans la tabatière anatomique, tibiale postérieure en haut.

Amputations : De l'épaule, du poignet, de la dernière phalange du doigt.

19. Ligatures : Humérale au pli du coude, tibiale antérieure, fémorale au triangle de Scarpa.

(Ce jour-là on n'a pas demandé d'amputation, les juges étant pressés par le temps.)

21. (M. Dubrueil.) Ligatures : Pédiense, radiale au tiers supérieur, cubitale au tiers supérieur, fémorale à l'anneau du 3^e adducteur.

Amputations : Du cinquième orteil avec son métatarsien, du gros orteil, de la deuxième phalange d'un doigt, du pouce.

4 janvier 1875. Ligatures : Pédiense, tibiale antérieure au tiers inférieur, humérale au pli du coude.

Amputations : Des cinq orteils, du gros orteil, du petit doigt.

6. Pas de ligatures, faute de temps.

Amputations : de Chopart, du gros orteil, du pouce, du coude.

7. Ligatures : Tibiale postérieure derrière la malléole, fémorale à l'anneau du 3^e adducteur, fémorale dans le triangle de Scarpa, cubitale au tiers inférieur.

Amputations des phalanges.

8. Ligatures : Pédiense, tibiale antérieure au tiers inférieur, fémorale à l'anneau du 3^e adducteur.

Amputations : Du poignet, du gros orteil, des quatre derniers doigts.

9. Ligatures : Fémorale au triangle de Scarpa, tibiale postérieure derrière la malléole, radiale dans la tabatière anatomique.

Les réflexions qui suivent la première liste s'appliquent aussi bien à celle-ci.

QUESTIONS POSÉES

PAR LES JUGES AU DEUXIÈME EXAMEN DE DOCTORAT
EN 1875.

M. Béhier.

Quelles sont les lésions du rein chez un individu qui a de l'albumine dans l'urine ?

Pourquoi y a-t-il de l'albumine dans l'urine ?

Qu'est-ce que la stéatose des organes ?

Quels sont les signes du cancer de l'estomac ?

Comment est la douleur dans le cancer ?

Caractères des vomissements dans le cancer de l'estomac.

Le vomissement noir est-il caractéristique.

Quels sont les signes qui accompagnent l'hématémèse dans les ulcères de l'estomac.

M. Chareot.

Qu'entend-on par apoplexie cérébrale en général.

Qu'est-ce que l'endartérite.

Faut-il longtemps pour voir se développer des vaisseaux dans une membrane qui n'en contient pas.

Comment se développent les vaisseaux dans les tissus.

Quelle différence y a-t-il entre une *néo-membrane* et une *fausse membrane*.

Qu'arrive-t-il si, après avoir ponctionné une plèvre, on regarde le liquide le lendemain.

Qu'est-ce que l'arthrite sèche.

Dans quelles maladies la trouve-t-on.

Comment se forment les corps étrangers articulaires.

Qu'est-ce que l'apoplexie pulmonaire par infarctus hémoptoïque du poulmon.

Donnez l'anatomie pathologique de la dysenterie.

Quelles sont les lésions viscérales qu'on rencontre dans la syphilis.

Quels sont les caractères d'anatomie pathologique des gomme.

Y a-t-il, dans la syphilis, des lésions viscérales d'un autre ordre que les tumeurs gommeuses.

R. L'altération amyloïde (réponse du professeur).

Comment l'altération amyloïde se révèle-t-elle dans les glomérules.

R. L'iode les colore en rouge brun ; l'iode additionné d'acide sulfurique, en rouge vif.

Comment meurent les malades amyloïques.

Qu'est-ce que la néphrite interstitielle.

Maladie de Bright.

Combien dure une maladie de Bright.

De quoi meurt-on dans cette maladie.

A quoi peut-on diagnostiquer une hémorragie qui siégerait dans un péduncule cérébral.

Y a-t-il anesthésie du côté paralysé.

Qu'est-ce que la phlegmatia alba-dolens.

Où siègent les douleurs.

Que révèle l'anatomie pathologique de la phlegmatia alba-dolens.

Où se forme la coagulation en premier lieu.
(Auprès des valvules.) Réponse du professeur.

Quelles sont les causes de la phlegmatia alba-dolens.

Comment prouverez-vous qu'un caillot dans le ventricule droit du cœur vient d'une veine.

Démontrez que c'est une embolie. (La structure de la veine est, pour ainsi dire, empreinte sur le caillot ; les valvules y sont marquées). Réponse du professeur.

Caractère des différentes espèces de pneumonie, anatomiquement parlant.

Quelle est l'anatomie pathologique de l'ictère.

Qu'est-ce que la maladie de Bright.

Qu'est-ce que le parenchyme du rein.

Qu'est-ce qu'un parenchyme en général.

Quelle est la marche des différentes maladies de Bright.

Comment meurent les malades dans la maladie de Bright.

Qu'est-ce que l'ivrimie.

Qu'est-ce que l'hémorragie cérébrale en général.

Quelles sont les causes de l'hémorragie méningée. (La pachyméningite.)

Quels sont les symptômes des hémorragies méningées.

Quel est le volume d'une rate normale. Est-elle plus grosse chez le vieillard que chez l'adulte.

Quelles sont les causes qui les rendent plus grosses.

Sur quelle partie de la rate porte la dégénérescence amyloïde.

Est-ce que cela se reconnaît cliniquement.

Parlez de l'atrophie musculaire progressive.

Qu'est-ce que la paralysie infantile spinale.

Quels sont les symptômes de l'ataxie locomotrice au début.

M. Chauffard.

Symptômes de l'érysipèle de la face à la période d'invasion.

Points d'apparition de l'érysipèle de la face.

Quelles sont les complications de la scarlatine dans la période d'éruption.

Qu'est-ce que le rhumatisme scarlatineux.

Caractères des pleurésies scarlatineuses.

Que présente de particulier l'endocardite de la scarlatine. (Elle peut être ulcéreuse.) Réponse du professeur.

Et l'angine.

Quels sont les symptômes du choléra confirmé.

Qu'est-ce que le choléra sec.

Quelles sont les complications de la période ultime de la scarlatine.

Quels sont les signes au moyen desquels on constate une pleurésie avec un épanchement pas trop abondant.

Quel est l'accident à redouter dans les grands épanchements.

Qu'est-ce qu'une pleurésie latente.

Qu'est-ce que la dysenterie.

Qu'est-ce que le tenesme.

Quel est l'aspect des selles dysentériques.

La dysenterie est-elle plus ou moins grave suivant les climats.

Quelles sont les complications de la dysenterie des pays chauds.
Quelles sont les causes de la dysenterie.
Qu'est-ce que l'hydropisie.
Quelles causes peuvent reconnaître les hydropisies.
Qu'est-ce que la maladie de Bright.
Quelles sont les principales hydropisies.
Par où commencent les hydropisies dépendant d'un obstacle mécanique à la circulation centrale.
Caractères différentiels des œdèmes.

M. Dolbeau.

Quelles sont les lésions traumatiques du crâne.
Plaies du crâne.
Les plaies contuses ont-elles quelque chose de particulier. (Elles peuvent ressembler à des coupures ; les hémorragies y sont fréquentes, difficiles à arrêter.) Réponse du professeur.
Lésions anatomo-pathologiques du phlegmon diffus. — Causes. — Siège habituel.
Combien y a-t-il d'espèces de cataractes.
Comment distingue-t-on une cataracte dure, d'une cataracte molle.
Caractères de la phlébite.
Comment divise-t-on la phlébite au point de vue de la gravité.
A quels caractères reconnaît-on la présence d'une ulcération du col de l'utérus.
Caractères de l'orchite blennorrhagique.
Qu'est-ce qu'une varicocèle.

M. Dubruell.

Qu'est-ce que le glaucôme.

Que voit-on à l'ophtalmoscope dans le glaucôme.

Parlez du bec de lièvre.

Quels sont les phénomènes consécutifs à la section des nerfs.

Parlez des fractures du maxillaire inférieur.

M. Duguet.

Parlez de la rougeole.

Qu'entend-on par incubation.

Qu'offre de particulier la période d'invasion.

Quelles sont les complications de la rougeole.

Quelles sont les lésions de l'ulcère simple de l'estomac.

Quels sont les accidents par lesquels se termine quelquefois l'ulcère simple de l'estomac.

Qu'est-ce que l'asystolie.

Quelle différence y a-t-il entre une pleurésie et un hydrothorax.

Qu'est-ce que l'hémoptysie.

Comment se présente-t-elle.

Différence entre l'hémoptysie et l'hématémèse.

Quelles sont les causes de l'hémoptysie.

M. Fernet.

Parlez des coliques hépatiques.

Qu'appelle-t-on phlegmatia alba dolens. Quand survient-elle.

Siège-t-elle plutôt d'un côté que de l'autre.

Quels sont les caractères de la phlegmatia alba dolens.

Quels sont les points douloureux.

Quelles sont les suites.

Qu'est-ce qu'une péritonite secondaire.

Parlez de la péritonite tuberculeuse.

Qu'est-ce que l'albuminurie.

Comment la constate-t-on.

L'albuminurie *a frigore* est-elle plus grave que l'albuminurie scarlatineuse.

Quels sont les signes du pneumo-thorax, de l'hydrothorax, les causes.

Qu'est-ce qu'une maladie parasitaire.

Comment les divise-t-on suivant le siège (internes, externes.)

Parasites animaux. — Végétaux.

Quelle est la cause des lésions mitrales. Rétrécissement, insuffisance. Signe.

Quelles sont les causes habituelles de l'ictère.

Quelles sont les maladies des conduits excréteurs de la bile.

Au bout de combien de temps apparaît l'ictère à la peau dans les calculs des voies biliaires.

Parlez-nous de la paralysie labio-glosso-laryngée.

Que savez-vous des maladies cérébrales localisées. Hémorragies. Ramollissements. Tumeurs

Quels sont les symptômes communs à ces différentes maladies.

Caractères différentiels de ces affections.

Que dénote la paralysie des nerfs moteurs de l'œil.

Diagnostic entre l'hémorragie et le ramollissement cérébral.

Qu'est-ce que la cirrhose du foie.

Quelle est la lésion anatomique de la cirrhose du foie. Symptômes.

Qu'est-ce que le zona.

Symptômes du zona.

Qu'offre de particulier la névralgie du zona.

M. Gubler.

Quels sont les symptômes de la paralysie faciale.

Qu'est-ce que la paralysie faciale.

Comment s'appelle le rameau nerveux qui va au voile du palais.

Comment distingue-t-on une paralysie faciale dépendant du nerf facial d'une paralysie dépendant des centres nerveux.

Est-il facile de reconnaître une paralysie faciale.

Avec quoi peut-on la confondre.

Quelles sont les différentes espèces d'angines qui ont un exsudat ou une apparence d'exsudat.

Quels sont les caractères de la péricardite sèche.

Quels sont les caractères d'un épanchement gazeux de la plèvre.

M. Hardy.

Qu'est-ce que le coryza. Quand survient-il.

Qu'est-ce que l'ozène.

Y a-t-il un coryza développé par un médicament.

(Réponse du professeur : il est développé par l'iodure de potassium.)

Le pronostic du coryza varie-t-il suivant les âges.

Caractères du pouls dans la péricardite aiguë.
Différentes espèces de stomatites.

Différences entre la stomatite ulcéro-membraneuse et la stomatite diphthérique. (Réponse du professeur : dans la stomatite diphthérique, le derme est intact, et il n'y a pas d'ulcération ; dans la pseudo-membraneuse, il y a gangrène du derme et ulcération.)

Quelles sont les causes ordinaires de la stomatite ulcéro-membraneuse.

Quels sont les caractères de la matité dans la péricardite aiguë avec épanchement.

Quels sont les symptômes de la pneumonie aiguë.

Quels sont les différents caractères de la seconde période du croup.

Qu'est-ce que le croup.

Qu'entend-on par ramollissement cérébral.

Y a-t-il plusieurs espèces de ramollissement.

Caractères du ramollissement inflammatoire.

Y a-t-il un moyen anatomique de distinguer le ramollissement blanc du ramollissement rouge.

Que trouve-t-on au microscope.

Dans quelles circonstances survient le ramollissement inflammatoire.

Quels sont les caractères de l'urine dans le diabète.

Qu'est-ce que la pectoriloquie.

Quelles sont les symptômes de la seconde période de la méningite tuberculeuse.

Caractères de la paralysie hystérique.

Caractères physiques de la phthisie pulmonaire au deuxième degré.

Différence entre un signe et un symptôme. (Ré

ponse du professeur : le symptôme est fourni par le médecin.)

Quelle est l'affection qu'on rencontre le plus ordinairement dans les yeux, sous l'influence du diabète.

Qu'est-ce que la phlegmatia alba dolens.

Causes de l'épilepsie.

Quels sont les vers qui causent cet accident.

A quel âge se développe l'épilepsie. Peut-elle se développer tardivement. Est-ce rare.

Qu'est-ce que l'emphysème pulmonaire.

Qu'est-ce qu'un signe et un symptôme.

Est-ce une maladie qui survient d'emblée, ou est-elle consécutive.

Qu'est-ce que la pachyméningite.

Ses altérations anatomiques.

Est-ce une maladie grave.

Dans quelles conditions particulières survient-elle.

(Réponse du professeur : dans la diathèse alcoolique, elle atteint les enfants, les adultes ; on la rencontre chez les aliénés.)

Symptômes de la pachyméningite.

Qu'est-ce que l'hémiplégie. Qu'est-ce que l'hémiplégie alterne. Qu'offre-t-elle de particulier dans son siège.

Quelles sont les causes de l'hémiplégie.

Comment distinguer une hémiplégie de cause cérébrale d'une hémiplégie de cause médullaire.

Qu'entend-on par hémiplégie d'une manière absolue.

Qu'est-ce que la plithisie laryngée. (Réponse du professeur : c'est une laryngite ulcéreuse.)

Quels sont les symptômes communs aux ulcères

laryngés en général. (Réponse du professeur : l'aphonie et l'enrouement.)

M. Lannelongue.

Fractures de la rotule. Comment se terminent-elles. (R. Par un cal fibreux.)

Quelles sont les conditions physiologiques du cal.

Qu'est-ce que l'hydrocèle.

Quelles sont les différentes espèces d'hydrocèle.

Quelle est la marche de l'hydrocèle congénitale.

Comment la traite-t-on.

Quels sont les symptômes de la fracture du péroné à sa partie inférieure. Son traitement.

Symptômes des polypes des fosses nasales.

Anus contre nature.

Dans quelles régions de l'abdomen l'observe-t-on le plus souvent.

Y a-t-il une région spéciale.

Décrivez l'anus contre nature, l'éperon, l'infundibulum, les orifices.

Que présentent de particulier les abcès de l'aiselle. (R. Ils sont, en général, multiples.)

ME. Lasègue.

Empoisonnement alcoolique.

Qu'est-ce que l'ivresse. (Réponse du professeur : une intoxication qui suit l'ingestion alcoolique.)

En quoi diffère-t-elle de l'empoisonnement.

Qu'est-ce que l'alcoolisme suraigu.

Quelles sont les différentes affections du foie.

Qu'est-ce que l'érythème. — Erythème papuleux, érythème noueux.

Qu'est-ce que les hémorroïdes, leur importance, leur marche.

Comment se comportent les hémorragies hémorroïdales.

Quels sont les accidents de la scarlatine.

M. Lécorché.

Quels sont les prodromes de la variole.

Quelle sont les caractères de la fièvre dans la variole. (Est-elle progressive.)

Les pustules ont-elles quelque chose de particulier. — Fièvre d'éruption, fièvre secondaire.

Quels sont les complications de la variole.

Prodromes de la rougeole, leur durée, taches de la rougeole. Où se présentent-elles. Leur persistance. Desquamation de la rougeole.

Quelle différence y a-t-il entre la desquamation de la rougeole et la desquamation de la scarlatine.

Quelle est la complication la plus habituelle de la rougeole. (Réponse : la pneumonie catarrhale, caséuse.)

Parlez de la scarlatine.

Qu'est-ce que le zona. Son siège.

L'anatomie pathologique a-t-elle cherché à l'expliquer.

Ulçère simple de l'estomac.

M. Lefort.

Quelles sont les tumeurs que l'on trouve dans l'utérus.

A quels signes reconnaitrez-vous un corps fibreux.

Polypes utérins en général.

Quelles sont les précautions opératoires à prendre pour opérer un polype utérin. (Réponse du professeur : C'est d'éviter l'inversion de l'utérus.)

Quels sont les signes des calculs vésicaux.

Cathéter ordinaire. Sonde de Mercier.

Quels sont les moyens de débarrasser le malade.

Y a-t-il dans les hernies crurales et inguinales étranglées des indications différentes suivant la rapidité avec laquelle il faut opérer.

Pourquoi la hernie s'étrangle-t-elle quand le malade porte un bandage.

Qu'arrive-t-il si le malade ne porte pas de bandage.

Quelles sont les affections qui peuvent donner lieu aux mêmes accidents que les hernies.

M. Ollivier.

Qu'est-ce que la glycosurie.

Comment reconnaît-on la preuve du sucre dans l'urine.

Quelle est la densité de l'urine à l'état normal et à l'état pathologique.

Qu'est-ce qu'un zona.

Quels sont les causes de l'ictère.

Quelles sont les principales variétés d'ecthyma.

Est-il facile cliniquement de reconnaître un ramollissement.

Quelles sont les complications diverses des maladies du cœur.

Que signifie un bruit de souffle à la base du cœur et au deuxième temps.

Où est le souffle dans l'insuffisance mitrale.

Quelles sont les causes du souffle dans l'insuffisance aortique.

Qu'est-ce que le zona. Causes.

Quelles sont les signes de la paralysie saturnine.

Comment le muscle extenseur commun des doigts paralysés se comporte-t-il quand on l'excite avec un courant électrique. (Réponse du professeur : sa contractilité est diminuée.)

Quels sont les signes de la pleurésie diaphragmatique.

Parlez-moi de la tétanie.

Quels sont les principales variétés de péritonite chronique.

Comment distinguera-t-on une péritonite cancéreuse d'une péritonite tuberculeuse.

Qu'est-ce que la paralysie agitante.

Comment débute le tremblement. Sa forme.

Quels sont les accidents que peuvent développer les calculs du rein.

Quelles sont les complications viscérales qu'on peut observer dans le rhumatisme articulaire.

Principales variétés d'ecthyma.

M. Polillon.

Parlez de la fistule lacrymale.

Qu'est-ce que l'épiphora.

Quelles sont les différentes variétés d'hydrocèle au point de vue anatomique.

Quelles sont les variétés anatomiques des fractures de la jambe.

Qu'est-ce que l'anthrax.
Caractères des plaies contuses.
Pourquoi n'y a-t-il pas d'hémorragie.
A quoi reconnaît-on une hémorragie artérielle
d'une hémorragie veineuse.
Qu'est-ce que la fluctuation.
A quoi reconnaît-on l'infiltration du tissu cellu-
laire.
Qu'est-ce que l'ecchymose. A quoi sont dus les
différents changements de coloration de l'ecchymose.
Qu'est-ce que l'otite. Sa marche, ses accidents.

M. Richet.

Qu'est-ce que la varicocèle.
Dans quelles circonstances la prostate peut-elle
devenir malade.
Qu'est-ce que la prostatite aiguë.
Qu'appelle-t-on hernie inguinale indirecte.
Qu'appelle-t-on hernie intra-inguinale. Bubono-
cèle.
Qu'est-ce que la corde épiploïque.
Quelles différences y a-t-il entre la varicocèle et la
hernie inguinale indirecte.
Quels sont les signes de la luxation du coude en
arrière.

M. Sée Germain.

Quelles sont les tumeurs qui compriment le ca-
nal cholédoque.
Qu'arrive-t-il dans la ligature du canal cholé-
doque.

Parlez-nous de l'ictère dans la pneumonie.
 Qu'est-ce que l'ictère grave.
 Que peut produire la congestion du foie.
 Quels sont les signes de la congestion du foie.
 Pourquoi y a-t-il de l'ascite.
 Quels sont les signes caractéristiques de la cachexie de la cirrhose.

M. Trélat.

Quelles sont les causes de la perte subite de la vision.
 Parlez des corps étrangers dans les articulations et les bourses séreuses.
 Quelles sont les causes de la suppression de la sécrétion urinaire.
 Qu'est-ce que le *champ visuel*.
 Quelles sont les affections qui diminuent le *champ visuel*.
 Qu'est-ce qu'un scotome.
 Quelles sont les différentes variétés de kératites.
 Quels sont les symptômes des calculs vésicaux.
 Un gros calcul peut-il se briser spontanément.
 De quoi se composent les calculs en général.
 Qu'est-ce que le zona.
 Décrivez une attaque d'herpès.

M. Verneuil.

Qu'est-ce que la tumeur lacrymale. Son contenu.
 — Qu'est-ce que ce liquide.
 Causes de la tumeur lacrymale.
 Signes de la luxation sous-coracoïdienne du bras.

Différence entre la luxation sous-coracoïdienne et la luxation intra-coracoïdienne.

Parlez du cancer du rectum.

Comment divisez-vous le rectum en anatomie.

Signes du cancer du rectum.

A quelle classe de tumeurs malignes appartient le cancer du rectum.

Qu'est-ce que le glaucome.

Dérivez l'iritis. — Causes générales de l'iritis en dehors des blessures.

Symptômes de la fracture de la colonne vertébrale au niveau de la troisième vertèbre dorsale.

Un homme qui a de la rétention d'urine peut-il uriner.

Quelles sont les causes principales de l'épistaxis.

— Traitement. Tamponnement.

Polypes du larynx. Caractères de la respiration.

Troubles de la voix. Guérit-on.

Luxations de la rotule.

Luxations du coude.

Qu'est-ce que la morve. — Signes.

Qu'est-ce que le farcin.

Différence entre la morve et le farcin.

Maladies du testicule.

Caractères du sarcocèle.

Diagnostic des anévrysmes artérioso-veineux.

A quoi a-t-on comparé les anévrysmes artérioso-veineux.

Comment, par la compression, diagnostiquerez-vous un anévrysme artérioso-veineux d'un anévrysme ordinaire.

Où siège la hernie crurale.

Son volume. Sa situation.

Quelles sont les causes de l'anus contre nature.

Qu'est-ce que l'angiome, — capillaire, — veineux, — artériel.

Parlez-moi des tumeurs érectiles.

Comment distinguerez-vous une tumeur érectile veineuse d'une artérielle.

Qu'est-ce que les abcès urinaux.

Par quoi sont-ils produits.

Variétés quant à la cause et au point de départ des fistules à l'anus.

Qu'est-ce que le mal de Pott. (Réponse du professeur : C'est une ostéo-arthrite.)

§ 3. Troisième examen de doctorat.

*Histoire naturelle médicale ;
physique médicale ; chimie médicale et phar-
macologie.*

L'élève sera appelé à reconnaître les plantes et les substances chimiques que l'on mettra sous ses yeux.

Les substances présentées à cet examen pour être reconnues par le candidat sont contenues dans des bocaux numérotés que l'on fait apporter aux examens par séries. Voici la liste de quelques-uns, qu'un élève nous communique. Nous engageons les candidats à s'exercer au maniement de ces substances, et à les étudier spécialement dans un droguier et dans leurs livres.

SÉRIE I. — (Flacons 1 à 16.)

1. Eponge à la ficelle. — 2. Fleurs de guimauve. — 3. Seigle ergoté. — 4. Ecorce de Winter. — 5. Bulbes de colchique. — 6. Poligala. — 7. Jalap. — 8. Cachou. — 9. Lactucarium. — 10. Poudre de digitale. — 11. Acide tartrique. — 12. Ether sulfurique. — 13. Nitrate d'argent. — 14. Oxyde de manganèse. — 15. Calomel à la vapeur. — 16. Sulfure rouge d'arsenic.

SÉRIE III. — (Flacons 32 à 48.)

1. Castoréum. — 2. Bourgeons de sapin. — 3. Jalap. — 4. Fève de Saint-Ignace. — 5. Gaïac.

— 6. Racine d'asperge. — 7. Valériane. — 8. Ambre jaune ou succin. — 9. Baume du Pérou. — 10. Eau de laurier-cerise. — 11. Oxalate de potasse. — 12. Tartrate ferrico-potassique. — 13. Iode. — 14. Oxyde de zinc. — 15. Chlorhydrate d'ammoniaque. — 16. Carbonate de plomb ou céruse.

SÉRIE V. — (Flacons 64 à 80.)

1. Os calcinés. — 2. Croton tiglium. — 3. Capillaire. — 4. Coralline blanche. — 5. Gingembre. — 6. Simarouba. — 7. Quinquina rouge. — 8. Gomme gutte. — 9. Camphre. — 10. Thériaque. — 11. Acide citrique. — 12. Amidon. — 13. Soufre en canon. — 14. Fleurs de soufre. — 15. Turbith minéral.

SÉRIE VI. — (Flacons 80 à 96.)

1. Noix de Galle. — 2. Capillaire du Canada. — 3. Cannelle. — 4. Safran. — 5. Cacao. — 6. Gentiane (racine). — 7. Bistorte (racine). — 8. Huile de Croton. — 9. Cynoglosse. — 10. Acétate de plomb. — 11. Cyanure de potassium. — 12. Plomb. — 13. Magnésie calcinée. — 14. Carbonate de magnésie. — 15. Phosphate de chaux. — 16. Cinabre.

SÉRIE VII. — (Flacons 96 à 112.)

1. Corne de cerf. — 2. Houblon. — 3. Sabine. — 4. Ipécacuanha. — 5. Baies de genièvre. — 6. Écorce de chêne. — 7. Racine de canne. — 8. Scammonée. — 9. Gomme adraganthe. — 10. Diascordium. — 11. Crème de tartre. — 12. Glycose. — 13. Nitrate d'argent. — 14. Acide benzoïque. — 15. Bi-carbonate de soude. — 16. Monosulfure de mercure.

SÉRIE 8. — (Flacons 112 à 128.)

1. Musc. — 2. Graine de jusquiame. — 3. Séné.
— 4. Staphisaigre. — 5. Cascarille. — 6. Garou. —
7. Salsepareille. — 8. Cachou. — 9. Tamarin. —
10. Extrait de quinquina. — 11. Acide citrique. —
12. Alcool. — 13. Limaille de fer. — 14. Phos-
phate de soude. — 15. Minium. — 16. Sous-nitrate
de bismuth.

SÉRIE X. — (Flacons 144 à 160.)

1. Colle de poisson. — 2. Fleurs d'arnica. —
3. Café. — 4. Gingembre. — 5. Quassia amara. —
6. Racine d'ache. — 7. Fausse angusture. —
8. Benjoin. — 9. Opium de Smyrne. — 10. Sirop
antiscorbutique. — 11. Acide acétique. — 12. Chlo-
roforme. — 13. Phosphore. — 14. Litharge. —
15. Alun. — 16. Iodure de potassium.

SÉRIE XI. — (Flacons 160 à 176.)

1. Gélatine. — 2. Ricin. — 3. Mousse de Corse.
— 4. Cévadille. — 5. Bardane. — 6. Grande con-
soude. — 7. Sagou. — 8. Opium d'Egypte. —
9. Térébenthine de sapin. — 10. Pilules d'Anderson.
— 11. Acide tannique. — 12. Boules de Nancy. —
13. Massicot. — 14. Chlorure de zinc. — 15. Sul-
fate de magnésie. — 16. Iodure de plomb.

SÉRIE XIII. — (Flacons 192 à 208.)

1. Colle de poisson. — 2. Camomille romaine. —
3. Anis étoilé ou badiane. — 4. Quinquina calisaya.
— 5. Cubèbe. — 6. Hellébore noir. — 7. Fenouil.
— 8. Poix de Bourgogne. — 9. Aloès. — 10. Ex-

trait d'opium. — 11. Acide oxalique. — 12. Acide lactique. — 13. Sulfate de cuivre. — 14. Carbonate de magnésie. — 15. Calomel. — 16. Orpiment.

SÉRIE XIV. — (Flacons 208 à 224.)

1. Gomme laque. — 2. Anis étoilé ou l'adane. — 3. Feuilles de séné. — 4. Coloquinte. — 5. Lactate de fer. — 6. Racine de fraisier. — 7. Agaric de chêne. — 8. Encens. — 9. Manne en larmes. — 10. Laudanum de Rousseau. — 11. Fleurs de soufre. — 12. Ether acétique. — 13. Potasse caustique. — 14. Sublimé corrosif. — 15. Nitrate acide de mercure. — 16. Kermès ou sulfuro d'antimoine.

SÉRIE XVI. — (Flacons 234 à 250.)

1. Huile de foie de morue. — 2. Graine de lin. — 3. Phellandrie. — 4. Cannelle blanche. — 5. Semences de colchique. — 6. Piréthre. — 7. Ratanhia. — 8. Galbanum. — 9. Laudanum de Sydenham. — 10. Cyanure de mercure. — 11. Goudron. — 12. Acide acétique. — 13. Antimoine. — 14. Oxyde rouge de mercure. — 15. Vin d'antimoine. — 16. Chlorure d'antimoine.

SÉRIE XVII (Flacons 250 à 266.)

1. Eponge à la cire. — 2. Coriandre. — 3. Uva-ursi. — 4. Iris de Florence. — 5. Rhubarbe de Chine. — 6. Colombo. — 7. Euphorbe. — 8. Gomme adraganthe. — 9. Emétique. — 10. Maunite. — 11. Soufre pulvérisé. — 12. Carbonate de potasse. — 13. Alun calciné.

SÉRIE XVIII. — (*Flacons 206 à 282.*)

1. Blanc de baleine. — 2. Noix vomique. —
3. Coque du Levant. — 4. Gruau. — 5. Serpentaire
de Virginie. — 6. Haschisch. — 7. Angusture
vraie. — 8. Térébenthine. — 9. Mauve. — 10. Baume
de Tolu. — 11. Emplâtre épispastique. — 12. Sel
de seignette. — 13. Salicine. — 14. Ammoniaque.
-

§ 4. Quatrième examen de doctorat.

*Hygiène, médecine légale,
matière médicale et thérapeutique.*

L'élève rédigera un rapport sur un sujet donné de médecine légale et des formules.

Modèles de formules données au quatrième examen de doctorat ; trois par candidat.

1. Trois formules de prescriptions drastiques contre un ascite.
2. Trois formules de prescriptions diurétiques dans une maladie du cœur.
3. Trois formules du traitement du pyrosis.
4. Trois formules du traitement de la fièvre intermittente.
5. Trois formules du traitement de l'hémoptysie dans la phthisie.
6. Trois formules du traitement de l'angine couenneuse.
7. Lotion parasiticide (pediculi pubis), et deux formules de préparations diurétiques.
8. Trois formules du traitement des vomissements chez les femmes enceintes.
9. Potions avec l'eau de Rabel et pilules avec l'asa foetida.
10. Trois formules du traitement de l'ictère.
11. Pilules de Sédillot, pommade contre la gale.

12. Deux formules pour le traitement du rhumatisme articulaire aigu.
 13. Trois formules du traitement de l'ivresse (comateuse).
 14. Trois formules du traitement de la colique néphrétique.
 15. Trois formules du traitement de la constipation opiniâtre.
 16. Trois formules du traitement de la pneumonie.
 17. Pilules de sulfate de quinine. Potion ou tartre stibié contre la pneumonie.
 18. Pilules ferrugineuses. Potion contro-stimulante.
 19. Potion tonique. Lavement vermifuge.
 20. Pillules ferrugineuses. Potion éméco-cathartique.
 21. Trois formules du traitement du rhumatisme articulaire-aigu.
 22. Trois formules du traitement du muguet.
-

§ 5. Cinquième examen de doctorat.

*Clinique interne,
clinique externe, clinique d'accouchements.*

Les épreuves de cet examen sont de deux sortes :
1° une composition en français sur une question médicale, chirurgicale ou obstétricale. A cet effet, le candidat se rendra à l'Ecole trois heures au moins avant l'ouverture de l'examen, et il rédigera la question proposée sans le secours d'aucun livre ;
2° une épreuve pratique de clinique médicale, de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale, après laquelle le candidat fera connaître le diagnostic et le pronostic qu'il aura portés, et le traitement qu'il juge convenable pour les trois malades que les examinateurs lui auront désignés (de préférence parmi les entrants), et qu'il aura examinés pendant un quart d'heure.

§ 6. Sixième examen de doctorat ou thèse ¹.

Cet examen consiste : 1° en une dissertation imprimée, dont le sujet a été choisi par le candidat sur un point quelconque de médecine ou de chirurgie ; 2° en une argumentation verbale sur le sujet de la dissertation précitée, et sur un nombre de questions correspondant aux diverses matières de l'enseignement de la Faculté, et que le candidat aura tirées au sort et fait imprimer à la suite de sa thèse.

Aucune thèse pour le doctorat ne peut être soutenue que lorsqu'elle a été imprimée.

Les frais d'impression des thèses sont supportés par les candidats (décret du 17 février 1809).

Cent dix exemplaires en sont remis au secrétariat de la Faculté, qui en fait la répartition indiquée par

1. AVIS. — Thèses de doctorat. La Faculté a décidé qu'à l'avenir les thèses ne pourront être livrées à l'impression qu'après l'accomplissement des formalités suivantes : 1° Les candidats doivent indiquer au secrétariat le nom du président avant de présenter le manuscrit à sa signature ; 2° Le manuscrit signé doit être remis au secrétariat pour être soumis au visa de M. le Recteur ; aucun manuscrit incomplet ne sera accepté ; 3° Aucune mise en série n'aura lieu si l'acte de naissance n'est point au dossier du candidat ; 4° Par ordre ministériel, le nombre des exemplaires à livrer à la Faculté est porté de 100 à 110.

Paris, le 14 mars 1874.

Signé : WEILL.

les règlements administratifs. Ces exemplaires doivent être déposés quarante-huit heures avant le jour de la soutenance.

Toute thèse imprimée doit être revêtue du visa du doyen ou du professeur chargé de présider la thèse, et du permis d'imprimer du Recteur de l'Académie (règlement du 27 février 1858).

Pour répondre aux exigences du paragraphe précédent, le candidat soumet le manuscrit de sa thèse au professeur qui veut bien accepter la présidence de l'acte de la soutenance.

Le professeur examinera la thèse en manuscrit; il la signera et sera garant, tant des principes que des opinions qui y seront émis, en tout ce qui touche la religion, l'ordre public et les mœurs (arrêté du 12 avril 1823; statut du 9 avril 1825¹).

Si une thèse répandue dans le public n'était pas conforme au manuscrit qui aurait été soumis à l'examen du président, ou si elle avait été imprimée avant que le manuscrit eût été revêtu de sa signature, elle serait censée non avenue.

Si l'épreuve avait été subie par le candidat, cette épreuve serait nulle par ce fait seul : le *diplôme de docteur ne lui serait pas délivré ou serait annulé*, et, dans tous les cas, il ne pourrait soutenir une nouvelle thèse que sur une autre matière, et après

1. Le 9 décembre 1798, la Faculté de médecine de Paris a décidé que : « les opinions émises dans les dissertations » qui lui seront présentées, doivent être considérées comme « propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation ». Cette décision est imprimée sur la thèse de chaque élève.

un délai fixé par le Conseil royal ; le tout sans préjudice des autres peines académiques qui pourraient être encourues par le candidat, à raison des principes contenus dans la thèse imprimée ou répandue en contravention aux règlements (arrêté du 12 avril 1823 ; statut du 9 avril 1825).

Nombre des thèses soutenues pour le doctorat à la Faculté de Paris, depuis le commencement du siècle.

Jusqu'en 1825.	4,896
De 1825 à 1835.	3,041
De 1835 à 1845.	3,509
De 1845 à 1855.	2,363
De 1855 à 1865.	2,619
En 1865.	284
1866.	328
1867.	282
1868.	313
1869.	345
1870.	287
1871.	224
1872.	501
1873.	505
1874.	497
Total.	49,864

Thèses récompensées.

Commission : MM. Gavarret, Bouchardat, Depaul, Gubler, Lorain, Vulpian.

La Commission a eu à examiner 413 thèses qui

avaient mérité les notes extrêmement et très-satisfait pendant l'année scolaire 1873-1874.

La Faculté a distingué particulièrement et a signalé à M. le Ministre 42 thèses qu'elle a partagées en trois classes, conformément à la liste suivante :

1^{re} Classe. — Médaille d'argent.

Baréty (Alexandre-César-Auguste-Charles). De l'adénopathie trachéo-bronchique en général et en particulier. — *Brière* (Léon). Etude clinique et anatomique sur le sarcome de la choroïde et sur la mélanose intra-oculaire. — *Pinard* (Adol.). Nouvelles recherches de pelvimétrie et de pelvigraphie sur la forme et les diamètres antéro-postérieurs de 100 bassins viciés représentés de grandeur naturelle. — *Renaut* (Joseph). Contribution à l'étude anatomique de l'érysipèle et des œdèmes de la peau. — *Troissier* (Emile). Recherches sur les lymphangites pulmonaires. — *Veyssière* (Raphaël). Recherches chimiques et expérimentales sur l'hémi-anesthésie de cause cérébrale.

2^e Classe. — Médaille de bronze.

Bacarisse (Louis). Du sacrum suivant le sexe et suivant les races. — *Fouley* (Paul). Pathologie comparée de l'ostéomalacie chez l'homme et chez les animaux domestiques. — *Chapon* (Léon). De la paralysie du nerf radial. — *Debove* (Georges). Le psoriasis buccal. — *Dujardin* (Alfred). De la thermographie médicale. — *Fourmentin* (Jacques). Études précises sur les déformations de la poitrine, avec application à la pleurésie et à la phthisie (in-

dice thoracique). — *Cassot* (Armand). Des températures locales de l'économie et de leurs variations à l'état pathologique. — *Hahn* (François). Des complications qui peuvent se présenter du côté du système nerveux dans la phthisie pulmonaire chronique. — *Landolt* (Edmond). Le grossissement des images ophtalmoscopiques. — *Légerot* (Gustave). Études d'hématologie pathologique basées sur extraction des gaz du sang. — *Morel-d'Arlieux* (Jules). Considérations sur la résection du coude. — *Manouvries* (Hippolyte). Recherches cliniques sur l'intoxication saturnine locale et directe par absorption cutanée. — *Martel* (Joannès). De la mort apparente chez le nouveau-né. — *Polichronie* (Constantin). Étude expérimentale sur l'action thérapeutique et physiologique de l'ipécacuanha et de son alcaloïde. — *Thémeau de Rochebrune* (Alphonse). De quelques manifestations de la syphilis congénitale. — *Vaillard* (Louis). Étude sur une épidémie de gangrène des organes génitaux des nouvelles accouchées, observée à l'hôpital des Cliniques (1872-1873).

3^e Classe. — Mentions honorables.

Audigé (Ebrahim). Recherches expérimentales sur le spasme des voies biliaires. — *Bacchi* (Marius). Contribution à l'étude de l'étiologie de la scléro-choroïdite postérieure. — *Coyne* (Pierre). Recherches sur l'anatomie normale de la muqueuse du larynx. — *Cazalis* (Joseph). De la valeur de quelques phénomènes congestifs dans la dothinentérie. — *Courrèges* (Abdon). Études sur la pelade. — *Defoix* (Pierre). Étude anatomo-pa-

thologique sur les vaisseaux sanguins de l'intestin grêle. — *Deroye* (Albert). Étude théorique et pratique de l'albuminurie et de quelques néphrites. — *Dupuy* (Eugène). Examen de quelques points de la physiologie du cerveau. — *Galvani* (Marius). Du traitement de l'hydrocèle par l'injection vineuse. — *Grangé* (J.-B.). Des symptômes de la tuberculisation chez les enfants. — *Gronnier* (Léonce). Pathogénie et sémiotique des vomissements. — *Humbert* (Gaston). Étude sur la septicémie intestinale. — *Le Pileur* (Louis). Étude sur le traitement des adénites inguinales. — *Marcée* (Prudent). De l'ulcération de la carotide interne dans la carie du rocher. — *Montané* (Louis). Étude anatomique du crâne chez les microcéphales. — *Mouton* (Louis). Du calibre de l'œsophage et du cathétérisme œsophagique. — *Poncet* (Joseph). De l'ictère hémattique traumatique. — *Rendu* (Henri). Recherches cliniques et anatomiques sur les paralysies liées à la méningite tuberculeuse. — *Richelot* (Gustave). De la péritonite herniaire et de ses rapports avec l'étranglement. — *Sevestre* (Louis). Des manifestations cardiaques dans l'érysipèle de la face.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Concours.

ARTICLE PREMIER.

Concours de l'externat.

Les externes des hôpitaux sont nommés au concours ; leurs fonctions consistent à donner des soins aux malades, à faire les pansements, à tenir le cahier de service. Ils suivent toutes les visites du chef de service auquel ils sont attachés, et assistent à tour de rôle aux consultations gratuites. Les externes sont encore chargés de faire les saignées, les opérations de petite chirurgie, et de pratiquer les autopsies.

Nous avons souvent insisté, dans le cours de ce livre, sur l'opportunité du concours de l'externat, car il faut avoir été externe pour être admis au concours de l'internat. Tout étudiant en médecine doit donc avoir en vue ces deux concours : seulement, et c'est là le défaut de la plupart des élèves, il ne doit pas trop se hâter. Nous l'avons dit précédemment, et nous ne saurions trop le répéter : un élève qui a bien employé son temps ne sera apte à faire un bon externe qu'à la fin de la troisième année. S'il a sérieusement travaillé, il arrivera à l'internat à la fin de la quatrième année. Ceux qui arrivent plus rapidement se sont trop pressés, ils tirent moins de profit de leur position d'interne.

*Règlement du concours de l'externat des
hôpitaux de Paris.*

Le concours pour les places d'externe a lieu au mois d'octobre¹ ; les élèves nommés entrent en fonctions au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les étrangers, comme les Français, peuvent concourir et obtenir des nominations en satisfaisant aux conditions exigées.

Tout étudiant qui se présente au concours ouvert pour les places d'externes doit être âgé de 18 ans au moins, et de 25 ans au plus.

Il doit se faire inscrire à l'Assistance publique, bureau des concours, et produire :

- 1^o Son acte de naissance ;
- 2^o Un certificat de vaccine ;
- 3^o Un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le maire de la commune où il est domicilié ;
- 4^o Le certificat d'une inscription au moins, prise à l'une des Facultés de médecine.

Néanmoins, les étudiants qui se présenteraient sans pouvoir produire encore ce dernier certificat seront inscrits provisoirement, sous la réserve de justifier de la prise d'une inscription avant la fin du concours.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat de l'administration, et y déposer leurs pièces quinze jours au moins avant l'ouverture du concours.

¹ 1. Le concours commence ordinairement dans la première quinzaine d'octobre.

Les épreuves pour le concours aux places d'élèves en médecine et en chirurgie sont réglées comme il suit :

1° Une épreuve orale sur une question d'anatomie descriptive ;

2° Une seconde épreuve orale sur une question élémentaire de pathologie ou de petite chirurgie.

Chaque candidat a cinq minutes pour réfléchir à la question qui lui est donnée, et cinq minutes pour la traiter.

Les questions sont rédigées par le jury avant la séance, et tirées au sort entre 6 au moins. Les questions sorties sont les mêmes pour tous les candidats qui sont appelés dans la séance.

La durée des fonctions d'externe est de trois ans ; mais l'élève arrivé au terme de son exercice peut se présenter de nouveau au concours, s'il n'a pas atteint 25 ans ; et, lors même qu'il aurait atteint 25 ans, il pourrait obtenir d'être autorisé à se présenter de nouveau, si sa conduite n'a donné lieu à aucune plainte. Si les épreuves du nouveau concours lui sont favorables, il pourra être prorogé dans les fonctions d'externe jusqu'à 28 ans, et conserver, par suite, la faculté de se présenter à l'externat jusqu'à la limite d'âge fixée par le règlement.

Le concours se compose de deux questions orales de cinq minutes chacune : la première a pour objet l'anatomie ; la seconde, la pathologie ou la petite chirurgie. (Il y a quelques années, le concours de l'externat, comme celui de l'internat, commençait par une question écrite et se terminait par une question orale.)

Lorsque le concours est terminé, on réunit les candidats en séance solennelle ; des prix, des accessits et des mentions sont décernés aux quatre premiers élus.

Concours pour 1875.

Juges : MM. Damaschino, d'Heilly, Fernet, Gérin-Rose, Lucas-Championnière, Nicaise, Terrier.

Noms des élèves reçus pour l'année 1875 :

1. Segond, Arnozan, Michaux, Gauché, Chaignot, Decaisne, Golay, Lebec, Poisson, Valude.

11. Carrier, Lehouzey, Boursier, Mayor, Dreyfous, Robin, Gary, Castex, Bruchet, Saint-Ange.

21. Lecène, Jobard, Laurent (Nicolas), Aubouin, De Marignac, Simon (Olivier), Purrey, Rousseau, Jubel-Rénoy, Richer.

31. Guinoiseau, Bar, Pineau, Lacroix, Moreau, Josias, Labarrière, Labbé (Charles), Schwébis, Reuffet.

41. Huter, Raulx, Huber, Gauchas, Lotil, Carafi, Cottin, Crouzet, Ferrand, Goix.

51. Delavarenne, Galliard, Bruni (André-Félix), Chevalier, Bazy, Oudin, Hannequin, Gauducheau, Clérault, Couturier.

61. Halmagrand, Laurent (Auguste), Roeser, Labbé (Louis-Donatien), Gautier (Arthur), Thomas, Cattel, Delafoulhouze, Parenteau, Fournier (Henri).

71. Auvert, Pioget, Vautier, Coulon, Laurand (Georges), Garcia, Viel, Daremberg, Langlebert, Jasiewicz.

81. Sarazin, Boudet de Paris, Petit, Martin

(Emile), Dubart, Walsdorf, Lataste, Moreau (Louis-Félix), Bernier, Lefebvre.

91. Dauchez, Greffier, Amiaud, Lepierre, Hermil, Béranger, Laforque, Chardin, Brivois, Péan.

101. Ménard, Foucaud, Pannier, Etienne, Roulin, Weil, Mabit, Vinache, Duperier, Bastard.

111. Boussy, Grisey, Richard (Alfred), Jousset, Jozan, Ancelon, Butraillé, Dujol, Süß, Pain.

121. Liandier, Capron, Foucher, Busono, Barbulie, Bulot, Simon (Léon), Loizy, Inglesse, Metton, Chipier.

131. Sauvier, Veleau, Boulheron, Cotté, Despiau, Baron, Faisans, Bénard, Mailhetard, Nouet.

141. Culot, Huchard, Raymondand, Pellerin, Gabalda, Delapersonne, Durau, Regnault (Paul), De Langenhagen, Stackler.

151. Gueillot, De Fourcault, Duchateau, Lesage, Landry, Martel, Haranger, Mercier (Gabriel), Desert, Tackvorian.

161. Abbadie, Tourné, Besnard, Leblanc, Queudot, Laforest, Duché, Brazier, Busquet, Hallet-Desmaroux.

171. Feré, Bara, Bourlet, Doumergue, Fèvre (Emile), Laboubée, Boisseau, Bordenavé, Boutan, Michelin.

181. Hervieu, Lévy, Turbaux, Lagrolet, Messnard, Charlat, Tullhé, Dupont (Baptiste), Paskowski, Drassans.

191. Huette, Corson, Regimbart, Bollet, Kelne, Froger, Ravollat, Espinosa, Schools, Aimonier-Davasse.

201. Ceppi, Barcabé, Lenoel, Grangé, Credé, Daireuil, Coudray, Delpeuch, Fauconnier, Balesi.

211. Chaumier, Toubin, Soin, Labbé (Louis), Catuffe, Calmeau, Rohart, Gallois, Brouard, Combret.

221. Henry Destureaux, Mayolle, De Lassallerie, Olivier, Gauthier (Pierre), Mercier (François), Labadie, Avard, Roëlingier, Molar.

231. Brun (Adrien), Surgot, Pousslé, Leclère.

Total : 234.

Le nombre d'externes reçus n'est pas le même tous les ans ; on en a reçu 206 en 1873 et 160 en 1874.

Questions du dernier concours pour 1875.

1^{re} Première question orale. (Anatomie.)

Les volontaires qui doivent partir en novembre subissent les épreuves du concours de l'externat dès les premiers jours. Ceux qui finissent leur année de volontariat forment aussi une catégorie spéciale à la fin du concours, de sorte qu'aujourd'hui ce concours se compose de trois parties : 1^{re} concours du volontariat (partant) ; 2^e concours du volontariat (rentrant) ; 3^e concours ordinaire comprenant les autres élèves.

Les volontaires ont eu à traiter les questions suivantes :

Anatomie. — 1^{re} question : Omoplate. — 2^e question : Artère fémorale.

Pathologie. — 1^{re} question : Furoncles. — 2^e question : fractures en général (symptômes et diagnostic).

Ces jeunes gens auront un congé de quinze jours

au mois d'août pour revenir à Paris subir leur examen de fin d'année. Ceux de troisième année peuvent préparer leurs examens dans les hôpitaux où ils sont envoyés comme infirmiers ; il n'en est pas de même des autres, de sorte qu'il vaut mieux consacrer la 3^e année au volontariat, quand on le peut.

Suite des questions de l'externat.

Vendredi 23 octobre. Tiers supérieur du fémur.
 Lundi 26. — Pas de séance.
 Mercredi 28. — Vertèbres dorsales.
 Vendredi 30. — Parois osseuses des fosses nasales.
 Lundi 2 novembre. Articulation du genou.
 Mercredi 4. — Muscle psoas iliaque.
 Vendredi 6. — Artère humérale.
 Lundi 9. — Muscle de la région antérieure de la jambe.
 Mercredi 11. — Artère axillaire.
 Vendredi 14. — Clavicule.

2^e. Deuxième question orale (petite chirurgie et pathologie).

Lundi 16 novembre. Vésicatoire.
 Mercredi 18. — Pas de séance.
 Vendredi 20. — Saignée au pli du coude.
 Mercredi 25. — Brûlure.
 Vendredi 27. — Vaccination.
 Lundi 30. — Appareils inamovibles.
 Mercredi 2 décembre. Entorse.
 Vendredi 4. — Signes et diagnostic de la pneumonie.

Lundi 7 décembre	Épitaxies.
Mercredi 9. —	Pas de séance.
Vendredi 11. —	Appareil de Scultet.
Lundi 14. —	Saignée et diagnostic de la fièvre typhoïde.

Questions du concours pour 1873.*Première question orale.*

- 1° Clavicule.
- 2° Conformation extérieure et rapports du cœur.
- 3° Artère fémorale.
- 4° Articulation temporo-maxillaire.
- 5° Tibia.
- 6° Aorte abdominale.
- 7° Rapports des poumons.
- 8° Articulation scapulo-humérale.
- 9° Os coxal.
- 10° Veines du membre supérieur.
- 11° Fosses nasales.
- 12° Muscles de l'omoplate.
- 13° Temporal.
- 14° Diaphragme.

Deuxième question orale.

- 1° Du furoncle.
- 2° De la brûlure.
- 3° Du phlegmon diffus.
- 4° Fractures en général.
- 5° Des ventouses.
- 6° Des ulcères de la jambe et de leur traitement.
- 7° Vaccination, éruption de la pustule vaccinale.
- 8° Hémorragies traumatiques, moyens hémostatiques.

- 9° De l'administration du chloroforme.
- 10° De la contusion.
- 11° Epistaxis, tamponnement des fosses nasales.
- 12° Symptômes et diagnostic de la pleurésie.
- 13° Appareils inamovibles.

Questions du concours pour 1871.*Première question orale.*

- 1° Maxillaire inférieur.
- 2° Articulation coxo-fémorale.
- 3° Articulation tibio-tarsienne.
- 4° Muscle sterno-cléido-mastoldien.
- 5° Omoplate.
- 6° Articulation du coude.
- 7° Artère fémorale.
- 8° Psoas-iliaque.
- 9° Articulation du genou.
- 10° Artère axillaire.
- 11° Articulation de l'épaule.
- 12° Diaphragme.
- 13° Artères de l'avant-bras.
- 14° Os frontal.
- 15° Articulation temporo-maxillaire.
- 16° Occipital.

Deuxième question orale.

- 17 novembre, Epistaxis.
- 19 — Vaccination.
- 21 — Furoncle.
- 24 — Cathétérisme.
- 28 — Symptômes et diagnostic de la pneumonie.

- 1^{er} décembre. Veniuses.
 5 — Contusion.
 8 — Brûlures.
 10 — Signes et diagnostic de la fièvre typhoïde.
 12 — Bandage de Scultet.
 15 — Fracture de la clavicule.
 17 — Administration du chloroforme.

Il y a quelques années, le concours de l'externat, comme celui de l'internat, commençait par une question écrite et se terminait par une question orale.

Voici les questions proposées au concours de 1860, 1861 et 1862.

Question écrite. 1860.

Articulation scapulo-humérale. — Diagnostic et lésions de la contusion.

Questions orales.

Rapports du grand pectoral. — Monocte et binocle.

Sangsues. — Grand droit de l'abdomen.

Extrémité inférieure du fémur. — Cataplasme.

Extrémité inférieure de l'humérus. — Séton.

Artère temporale. — Vésicatoire.

Veines de la saignée. — Pansement de la saignée.

Sterno-cléido-mastoidien. — Torticollis.

Fosses nasales. — Epistaxis.

Trachée-artère. — Artériotomie.

Vertèbres dorsales. — Erysipèle.

Humérus. — Entorse.

Articulation temporo-maxillaire. — Moxa.

Muscles de l'avant-bras. — Hémorroïdes.
 Doigt. — Panaris.
 Des dents. — Leur extraction.
 Maxillaire inférieur. — Absès.
 Articulation du genou. — Pansement des ulcères.
 Articulation temporo-maxillaire. — Gangrène.
 Articulation du coude. — Brûlures.
 Os coxal. — Luxations en général.
 Muscles de la jambe. — Appareils de Desault.

Question écrite. 1861.

Décrire les diverses régions de la cavité abdominale et indiquer les organes qu'elles renferment.
 — Comment fait-on l'examen nécroscopique du tube digestif.

Questions orales.

Veines du pli du bras. — Manuel opératoire de la saignée.
 Calcanéum. — Binocle.
 Grand oblique de l'abdomen. — Comment fixer une sonde dans l'urèthre.
 Fosses nasales. — Leur tamponnement.
 Muscles du bras. — Sangsues.
 Triceps brachial. — Pose des sangsues.
 Biceps crural. — Réunion des plaies.
 Atlas et axis. — Vésicatoire.
 Atragale. — Cataplasmes.
 Artère carotide. — Collyres.
 Du péroné. — Ventouses scarifiées.
 Composition de la dent. — Extraction.
 Grand pectoral. — Sinapisme.
 Artère du coude. — Hémorragies.

Muscles de l'abdomen. — Furoncle.
 Articulation du genou. — Hydrartrose.
 Artère carotide. — Ligature des artères.
 Grand pectoral. — Pansement des vésicatoires.
 Grand droit de l'abdomen. — Cautères.
 Cavité orbitaire. — Monocle.
 Vertèbres dorsales et lombaires. — Séton.
 Long péronier. — Bandage compressif du pied.
 Artère temporale. — Artériotomie.
 Description succincte des tendons du poignet. —
 Vaccine.
 Couturier. — Agglutinatifs.

Question écrite. 1862.

Parties constituantes du doigt. — Panaris.

Questions orales.

Veine médiane basilique. — Thrombus.
 Astragale. — Bandage roulé de la jambe.
 Triceps crural. — Sinapismes.
 Extrémité supérieure de l'humérus. — Cautères.
 Paroi externe des fosses nasales. — Traitement de
 l'épistaxis.
 Extrémité supérieure du tibia. — Appareil de
 Scultet.
 Pubis. — Cathétérisme.
 Deltoïde. — Application des ventouses.
 Long péronier latéral. — Saignée du pied.
 Calcanéum. — Vésicatoires.
 Dents. — Avulsion des dents.
 Axis. — Séton.
 Grand adducteur. — Bandages dextrinés.

ARTICLE DEUXIÈME.

Concours de l'Internat.

Les élèves externes ont *seuls* le droit de se présenter au concours pour les places d'internes ; ils ne doivent pas être âgés de plus de 28 ans.

Les externes de première année peuvent se dispenser de concourir ; mais les élèves de 2^e et 3^e année sont *obligés* de se présenter au concours, sous peine d'être rayés des contrôles des élèves des hôpitaux et hospices.

Une affiche indique le jour du concours et la période de temps pendant laquelle on peut se faire inscrire au secrétariat de l'Assistance publique, bureau des concours.

Pour cette inscription, il suffit de présenter un certificat de son chef de service, visé par le directeur de l'hôpital auquel on appartient.

Règlement extrait de l'affiche de 1872.

MM. les élèves externes en médecine et en chirurgie de 2^e et de 3^e année sont prévenus qu'en exécution du règlement, ils sont *tous* tenus de prendre part au concours des prix, sous peine d'être rayés des contrôles des élèves des hôpitaux et hospices.

Les élèves seront admis à se faire inscrire au secrétariat général de l'administration, tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, de une heure à

trois heures, depuis le samedi 7 septembre jusqu'au lundi 23 septembre inclusivement.

Les candidats qui désirent prendre part au concours doivent se présenter au secrétariat général de l'administration, pour obtenir leur inscription, en déposant leurs pièces, et signer au registre ouvert à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de ce concours. Les candidats absents de Paris ou empêchés devront demander leur inscription par lettre chargée.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches ne peut être accueillie.

Les élèves externes reçus au concours ont seuls le droit de se présenter pour les places d'élèves internes. Ils ne doivent pas être âgés de plus de 28 ans.

Ils ne sont inscrits pour le concours de l'internat que sur le vu des pièces ci-après :

1° Un certificat constatant leur service en qualité d'externes, au moins depuis le 1^{er} janvier précédent, sans interruption motivée.

2° Des certificats délivrés par les médecins ou chirurgiens et par les directeurs des établissements dans lesquels ils ont fait un service en qualité d'externes, et attestant leur exactitude, leur subordination et leur bonne conduite.

La nomination aux places d'internes vacantes et les prix à décerner aux élèves externes en médecine et en chirurgie sont l'objet d'un seul et même concours.

Les épreuves pour les concours aux places d'élèves internes en médecine et en chirurgie sont réglées comme il suit :

1° Une épreuve d'admissibilité, consistant en composition écrite sur l'anatomie et la pathologie, pour laquelle il sera accordé deux heures ;

2° Une épreuve orale sur les mêmes sujets. Il sera accordé dix minutes à chaque candidat pour développer, après dix minutes de réflexion, la question qui lui sera échue.

Le maximum des points à attribuer pour chacune de ces épreuves est fixé ainsi qu'il suit :

Pour la composition écrite, 30 points.

Pour l'épreuve orale, 20 —

Ces opérations terminées, le jury procède au classement des candidats, et, par suite, les prix, accessits et mentions sont décernés aux quatre premiers élèves, dans l'ordre de leur nomination.

Le jugement définitif porte sur l'ensemble des épreuves de la première et de la deuxième série. Le jury se fait représenter, au moment de porter son jugement, les notes confidentielles qui ont été délivrées par les chefs de service aux candidats, depuis qu'ils remplissent les fonctions d'externes dans les hôpitaux.

Dans les concours ayant pour objet le choix des élèves internes en médecine et en chirurgie, le jury décide qu'il existe un nombre de concurrents suffisamment instruits pour remplir toutes les places vacantes.

Lorsque le nombre des candidats capables d'être nommés dépasse celui des places à donner, le jury dresse une liste supplémentaire, composée de concurrents non nommés, mais qu'il déclare néanmoins capables de suppléer, au besoin, les titulaires, et qu'il classe dans l'ordre de mérite.

Cette liste est destinée à pourvoir aux vacances qui peuvent survenir pendant l'année.

Les élèves externes qui terminent leurs trois années d'exercice peuvent être compris dans la liste supplémentaire de l'internat, mais à la condition de justifier de leur intention de rester dans le service des hôpitaux en se faisant de nouveau recevoir externes.

Tout élève externe en médecine et en chirurgie, de deuxième ou troisième année, qui ne concourra pas pour les prix, sera, dès ce moment, privé du droit de continuer son service dans les hôpitaux.

Paris, le 5 septembre 1872.

*Le directeur de l'administration générale
de l'Assistance publique,*

Signé : BLONDEL.

Pour copie conforme :

*Le secrétaire général,
A. BAILLY.*

C'est vers le commencement d'octobre que le concours a lieu. Il se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

L'épreuve écrite comprend une question d'anatomie et une question de pathologie, qui sont les mêmes pour tous les candidats : deux heures sont accordées pour faire la composition.

Question écrite.

Chacun des membres du jury dépose dans l'urne la question qu'il a choisie ; on tire ensuite au sort entre ces questions.

Il est bien rare qu'on soit satisfait de la question au premier abord ; la première impression qu'on éprouve est un mouvement de découragement qui vous pousse vers la porte, et auquel il faut bien se garder de céder. Recueillez-vous pendant quelques instants, concentrez ensuite toute votre intelligence sur la question ; réfléchissez et faites-vous un petit cadre méthodique, analogue à celui que vous aviez l'habitude de faire lorsque vous prépariez vos questions de conférence, et vous aurez bientôt réuni les éléments nécessaires pour faire une bonne composition. N'oubliez pas, dans votre plan de composition, de faire à l'anatomie et à la pathologie une part égale, car les deux questions ont la même importance. Si le maximum est fixé à 30 points, il y en a 15 pour l'anatomie et 15 pour la pathologie : de sorte que, si parfaite que soit l'une des moitiés de la composition, si l'autre est nulle ou jugée telle, l'élève ne peut avoir plus de 15 points. Lorsque votre cadre sera achevé, vous traiterez d'abord votre question d'anatomie, et vous vous efforcerez d'épuiser en une heure, que vous consacrerez à la question de pathologie, le temps qui vous restera. Soignez votre style et votre écriture, afin de lire avec facilité votre copie devant le jury.

Lecture de la composition.

C'est le lendemain ou le surlendemain de la composition que commence la lecture. Au début de chaque séance, le président tire au sort les noms d'un certain nombre de candidats qui doivent lire leur copie le jour même, et quelquefois dans la séance suivante. Soyez toujours présent pour ré-

pondre à l'appel de votre nom : l'absence produit mauvais effet. La manière dont vous lirez votre composition aura une grande importance pour vous, en ce sens qu'elle influera sur le nombre des points qui vous seront donnés. Les juges, et cela est aisé à comprendre, prêtent peu ou point d'attention à ceux qui lisent avec volubilité, qui hésitent ou se reprennent à chaque instant, comme cela a lieu quand la copie est mal écrite, quand on a un débit monotone.

Gardez-vous bien de rien changer à votre composition en la lisant ! C'est un acte d'indélicatesse. Du reste, un juge attentif ne tardera pas à reconnaître votre supercherie ; et, d'autre part, un des concurrents, *gendarme*, selon l'expression consacrée, reste auprès de celui qui lit ; il a pour mission de suivre le lecteur et de signaler les changements qu'il pourrait introduire dans sa composition au préjudice de ses rivaux.

Les séances de lecture des compositions ont lieu trois fois par semaine, à quatre heures ; après chaque séance, le jury entre en délibération et fait connaître aux candidats le nombre de points que chacun d'eux a mérité.

Elimination.

Après la lecture de toutes les copies, le jury procède, par ordre de mérite, au classement des concurrents qui ont obtenu le plus grand nombre de points ; on conserve parmi eux un nombre égal au triple des places à donner, soit 90 pour 30 places ; les autres concurrents sont définitivement éliminés, et on procède ensuite à la question orale.

Question orale.

Vingt élèves environ sont appelés à concourir à chaque séance, et pour tous les concurrents la question est la même. Pour la séance suivante, la question orale est changée; il y a là un grave inconvénient qu'il est utile de signaler. Il résulte, en effet, de ces changements de questions que les concurrents d'une même séance ont quelquefois à traiter une question facile, tandis que ceux d'une autre séance auront une question orale plus difficile; par conséquent les chances ne sont pas égales. Comme la question écrite, la question orale a pour objet l'anatomie et la pathologie. Dix minutes sont accordées au candidat pour réfléchir sur la question, et dix minutes pour la traiter. Au commencement de chaque séance, chaque juge dépose dans une urne une question, et c'est un candidat qui prend au hasard dans cette urne la question du jour.

Les candidats qui doivent subir l'épreuve orale dans la même séance sont réunis dans une salle, d'où on les fait sortir un à un, de dix minutes en dix minutes.

Celui qui est appelé passe dans une pièce séparée : là, on lui communique la question orale et on met à sa disposition de l'encre, du papier et des plumes. Placé sous la surveillance d'un employé, il lui est interdit de se servir d'aucune note et d'aucun livre qu'il pourrait avoir sur lui ; tout son temps doit être consacré au recueillement et à des réflexions sur la question qu'il va avoir à traiter. Nous lui conseillons, dans ce cas, de se faire un petit plan et d'en prendre note sur le papier ; nous

ne voulons pas dire par là que l'élève doit écrire tout ce qu'il sait sur la question, car il n'en aurait pas le temps ; qu'il écrive seulement en gros caractères le titre de chaque chapitre qu'il doit traiter, qu'il note seulement les mots au moyen desquels il pourra se mettre sur la voie d'une dissertation bien suivie. De cette façon, il aura posé des jalons qui guideront son œil et son esprit, et au moyen desquels ses idées pourront s'associer sans qu'il ait à recourir à des hésitations et à des temps d'arrêt, toujours préjudiciables en pareil cas. Il devra, lorsqu'il sera appelé à prendre la parole, concentrer toute son énergie et toute sa volonté pour conserver du calme et du sang-froid, et alors, maître de lui-même, exempt de toute émotion, il s'exprimera avec lenteur et netteté, sans détourner un seul instant son attention du sujet qui l'occupe. Il évitera les digressions, qui sont souvent hérissées d'obstacles contre lesquels il va se heurter, et qui ont pour effet de lui faire perdre le fil de ses idées ; il n'y a d'ailleurs que du désavantage à sortir de la question au point de vue des points que l'on compte obtenir.

Il faut souvent appeler à soi tout son bon sens et toute son habileté pour contenter ses juges dans une question mal définie et mal limitée, comme le sont d'ailleurs la plupart des questions de l'internat. Il y a deux ans, entre autres, au sujet de la question : *de la trachée et des bronches*, les membres du jury n'étaient pas d'accord, parce que les uns comprenaient dans la question les divisions bronchiques, tandis que les autres limitaient avec raison les bronches au hile du poumon. Donnez à

décrire le médiastin, et beaucoup d'élèves seront embarrassés. Il y a quelques années, la question à traiter était : *anatomie descriptive de l'iris, iritis*. Tous les concurrents comprirent que la structure de l'iris rentrait dans le cadre de la question ; mais un juge qui avait lui-même choisi le sujet soutint le contraire, fit partager aux autres juges sa manière de voir, et tous les concurrents furent mal pointés.

Classement.

Le concours terminé, les élèves qui ont réuni le plus grand nombre de points sont nommés internes, pour entrer en fonctions le 1^{er} janvier suivant, c'est-à-dire quelques jours après la fin du concours. Quand il s'agit de clore la liste des admissions, le jury est assez fréquemment embarrassé, parce que plusieurs candidats peuvent avoir obtenu le même nombre de points. Dans ce cas, on procède ainsi pour faire le choix : si parmi les concurrents il se trouve un interne provisoire, il passe avant les autres ; après lui, on choisit les plus anciens externes. Si tous les concurrents se trouvent dans les mêmes conditions, on les classe d'après les notes fournies par leurs chefs de service ou après une nouvelle lecture de leur composition écrite.

Internes provisoires.

Les internes provisoires sont nommés pour un an seulement ; leurs fonctions consistent à remplacer les internes titulaires absents par congé ou

par maladie. Chaque interne est classé à son tour d'après l'ordre de réception, et quand tous sont placés, les provisoires sont désignés pour les postes vacants, à mesure qu'ils se trouvent libres. Lorsqu'il y a plusieurs places, celui qui est libre le premier choisit avant les autres ; s'il n'accepte pas la place qui se présente, il ne perd pas son tour pour cela, et celui qui vient après lui choisit. Le premier provisoire libre serait tenu d'occuper le poste vacant si aucun des autres ne voulait s'y rendre. Les internes provisoires sont choisis parmi les concurrents qui ont obtenu le plus grand nombre de points après les internes titulaires. Leur nombre est généralement égal à celui des internes nommés à titre définitif, de sorte que si l'on prend trente internes titulaires, les trente suivants sont déclarés internes provisoires. Comme les externes, ils sont tenus de concourir de nouveau pour l'internat à la fin de l'année, sous peine d'être rayés du cadre des élèves des hôpitaux.

Concours de 1872-73.

Question écrite.

Vertèbres cervicales, signes et diagnostic du mal de Pott.

Les questions suivantes étaient aussi dans l'urne ; carotide primitive, ramollissement cérébral ; articulation tibio-tarsienne, entorse ; cœlon, tympanite.

Questions orales.

1. Nerf moteur oculaire commun ; ses paralysies.
2. Péricarde ; signes et diagnostic de la péricardite.

3. Enveloppes du testicule ; hydrocèle.
4. Artère pulmonaire ; signes et diagnostic de la pneumonie¹.
5. Prostate ; symptômes et diagnostic des calculs vésicaux.
6. Clavicule ; ses fractures.
7. Grand épiploon ; diagnostic de l'étranglement interne.
8. Trachée ; symptômes et diagnostic de la rougeole.
9. Articulation temporo-maxillaire ; luxations de la mâchoire.
10. Voies lacrymales ; tumeur lacrymale.
11. Fosse iliaque ; abcès de la fosse iliaque.

Concours de 1873-74.

Question écrite.

Circulation hépatique ; symptômes et diagnostic de la cirrhose.

Questions orales.

1. Muscles de l'œil ; séméiologie de l'exophtalmie.
2. Artère pulmonaire ; hémoptisie.
3. Rapports des reins ; symptômes et complications de la lithiase rénale.
4. Région du cou-de-pied ; fracture de la malléole externe.
5. Anatomie chirurgicale de la joue ; stomatite ulcéro-membraneuse.
6. Ganglions du pli de l'aîne ; bubon.
7. Articulation scapulo-humérale ; ses luxations.

¹ Pour les questions des années précédentes, voyez la première année du Guide de l'Étudiant.

8. Lèvres ; bec-de-lièvre.
9. Veines caves ; symptômes et signes des maladies du cœur droit.
10. Cæcum ; invagination intestinale.
11. Anatomie chirurgicale de la joue ; stomatite ulcéro-membraneuse.
12. Articulation scapulo-humérale ; luxations de l'épaule.

Concours de 1871-73.

Question écrite.

Rapports de l'œsophage. — Symptômes et diagnostic des rétrécissements de l'œsophage.

Il y avait encore dans l'urne les deux questions suivantes : Nerf laryngé inférieur, phthisie laryngée ; duodénum, perforations intestinales.

•

Questions orales.

1. Muscles du voile du palais, paralysies du voile du palais.
2. Portion prostatique de l'urèthre, infiltration urineuse.
3. Sac lacrymal, canal nasal ; anatomie pathologique, signes et diagnostic de la tumeur lacrymale.
4. Glotte, complications de la coqueluche.
5. Sinus de la dure-mère, diagnostic de l'hémorragie cérébrale.
6. Région ombilicale, hernie ombilicale.
7. Rapports du rectum, hémorragie intestinale.
8. Branche ophthalmique de Willis, zona.
9. Artère carotide externe, anévrysmes artérioso-veineux.

A la suite de ce concours ont été nommés :

Internes titulaires : 1 Cossy, 2 Carrié, 3 Richer, 4 Goslay, 5 Amodru, 6 Richerand, 7 Berdinel, 8 Dreyfous, 9 Lorient, 10 de Beurmann, 11 Marchant, 12 Marot, 13 Audouard, 14 Mary, 15 Delaunay, 16 Magnant, 17 Decaisne, 18 Garsaux, 19 Dejerine, 20 Letulle, 21 Petrel, 22 Jean, 23 Jarjavay, 24 Colson, 25 Regnard, 26 Redard, 27 Drouin, 28 Clozel de-Boyer, 29 Bulteau, 30 Champetier de Ribes, 31 Davaine, 32 Hugonneau, 33 Guillaumet, 34 Avezou.

Internes provisoires : 1 Boraud, 2 Devillers, 3 Bide, 4 Langlebert, 5 Noël, 6 Cruet, 7 Goetz, 8 Pachot, 9 Foucart, 10 Lataste, 11 Reynier, 12 Courton, 13 Baraduc, 14 Gipoulon, 15 Wertheimer, 16 Bouchard, 17 Ramonède, 18 Levrat, 19 Bellouard, 20 Doléris, 21 Tremblez, 22 Boussi, 23 Deschamps, 24 Artus, 25 Lespine, 26 Dupau, 27 Monod (Eugène), 28 Bérangier, 29 Robin, 30 Darenberg, 31 Clément, 32 Charreyron.

Les juges du concours étaient MM^e Potain, Tillaux, Bouchard, Lecorché, Martineau, Delens.

De l'importance du concours de l'internat et de sa préparation.

Nous ne saurions trop engager les étudiants à travailler avec ardeur en vue du concours de l'internat. Beaucoup d'élèves, soit qu'ils s'exagèrent les difficultés de ce concours, soit qu'ils n'en sachent pas apprécier les avantages, soit par une indifférence impardonnable, se tiennent à l'écart de l'internat, et regrettent, vers la fin de leurs études, de n'avoir pas rempli ces utiles et honorables fonc-

tions, lorsque, comparant avec impartialité leur expérience acquise et leurs connaissances médicales avec celles que possèdent les internes, ils se reconnaissent bien au-dessous d'eux. Ce n'est pas seulement au point de vue de la science que l'internat est avantageux : en effet, c'est un honneur que d'avoir été interne des hôpitaux, c'est un titre qui ne laisse pas d'avoir un certain prestige aux yeux des gens du monde, auxquels on inspire, dans ce cas, une confiance beaucoup plus marquée. Lorsque plusieurs médecins se présentent pour une place importante, on choisira toujours parmi eux celui qui aura été interne des hôpitaux, et cette préférence lui sera encore accordée dans les cas d'expertises médico-légales, dans les cas de maladies où, à cause de la difficulté du diagnostic, on fait toujours appel à un médecin éclairé. Mais le véritable et le plus grand avantage de l'internat, à notre point de vue, est de permettre à l'élève d'acquérir une expérience à laquelle il ne saurait prétendre, même après dix ans de pratique dans sa clientèle. L'interne, en effet, n'est pas seulement l'élève de son chef de service ; il est aussi son aide, son suppléant, son *alter ego*. Que le chef de service manque à sa visite du matin, l'interne le remplacera ; c'est l'interne aussi qui fait la visite du soir sans les conseils et sans l'assistance du chef de service. L'interne étant nommé pour quatre ans, et changeant de service chaque année, on se figure aisément avec quelle énorme quantité de malades il se sera trouvé en contact, pendant ce laps de temps, pour leur donner des soins, et à quelle source de nombreuses observations il aura été à

même de puiser. Les jours de garde, l'interne est le chirurgien de l'hôpital, c'est lui qui sera chargé de faire les opérations urgentes, si l'on manque de chefs de service.

Pour réussir au concours de l'internat, il ne suffit pas seulement de savoir, il faut encore se préparer à concourir, et, pour cela, il faut s'habituer de bonne heure à traiter les questions de toute sorte, à en établir de bonnes divisions, à faire des compositions écrites et à traiter des questions orales, afin de présenter habilement le sujet et de dire beaucoup et de bonnes choses en dix minutes. Un grand nombre de candidats, malgré leurs connaissances acquises et leur savoir réel, échouent au concours parce qu'ils ne se sont pas préparés suffisamment et ne sont pas au courant des subtilités et des petits moyens indispensables pour bien montrer ce qu'ils savent.

Nous conseillons donc à tous les externes de suivre les conférences de l'internat : ils ont là un excellent moyen de fixer dans leur mémoire l'anatomie et la pathologie, tout en se préparant au concours, de sorte qu'en cas d'échec ils n'aient pas perdu leur temps.

Ces conférences sont gratuites et se font sous la direction d'internes de troisième et de quatrième année. Celles qui, cette année du moins, ont réuni le plus grand nombre d'élèves, et à bon droit, sont celles de MM. Bourdon, Campenon, Coyne, Darolles, Labadie, Lagrave, Renault, Reymond et Sevestre.

ARTICLE TROISIÈME.

Concours pour le prix de l'Internat.

Ce concours a lieu tous les ans, du 5 au 10 novembre ; on s'inscrit du 10 au 20 octobre.

Tous les internes sont tenus de prendre part à ce concours, de fournir et de lire une copie, sous peine de destitution.

Le concours comprend d'abord une question écrite sur l'anatomie et la pathologie. Pour traiter cette question, il est accordé trois heures aux concurrents. Pour être admissible, il faut avoir au moins 16 points, le maximum est de 20 points.

Les quinze premiers concurrents admissibles subissent une question orale de pathologie, pour laquelle ils ont dix minutes pour réfléchir et autant pour traiter la question. Puis il y a une deuxième composition orale sur la pathologie, dans le but d'assigner un rang aux six meilleurs concurrents des deux concours précédents.

Sept membres composent le jury ; il y a un président et deux suppléants.

Les concurrents sont répartis en deux divisions : la *petite division* se compose des internes de 1^{re} et de 2^e année, qui concourent ensemble. Le prix consiste en une médaille d'argent.

La *grande division* comprend les internes de 3^e et de 4^e année ; le prix consiste en une médaille d'or. Le lauréat peut continuer, même étant reçu

CONCOURS POUR LE PRIX DE L'INTERNAT. 291

docteur, à être interne des hôpitaux. De plus, il peut se présenter au concours du bureau central dès l'expiration de son temps d'internat.

Concours de 1874.

Première division ou médaille d'or. M. Campenon. — *Médaille d'argent*, M. Homolle. — *1^{re} mention*, M. Raymond. — *2^e mention*, M. Bouilly.

Treize concurrents seulement ont pris part à la première épreuve, sept à la seconde et six à la dernière.

Nature des épreuves : *question écrite*. Anatomie et physiologie du lobule pulmonaire, diagnostic différentiel des différentes espèces de pneumonie.

1^{re} question orale, chirurgie. Valeur séméiologique de l'écoulement de l'oreille dans les fractures du crâne.

2^e question orale, médecine. Valeur séméiologique de la contracture.

Deuxième division. — Prix : *médaille d'argent*, M. Hutinel. — *Accessit*, M. Schwarts. — *1^{re} mention*, M. Dave. — *2^e mention*, M. Richer.

Les candidats ont eu à traiter les questions suivantes :

Question écrite. Structure du testicule ; kystes du testicule.

Première question orale (chirurgie). Des hernies irréductibles.

Deuxième question orale (médecine). De la pérityphlite.

Les juges du concours pour les prix de l'internat

de 1874 étaient : MM. Barthéz, Desnos, Gubler, Hérard, Demarquay, de Saint-Germain, Trélat.

Concours entre les Internes.

Un concours est ouvert entre les internes titulaires ou provisoires actuellement en fonctions, pour le prix biennal de 1,000 francs fondé par feu le docteur Civiale, à l'effet d'être décerné à celui qui aura présenté le travail jugé le meilleur sur les maladies des voies urinaires.

Ce travail devra être déposé au secrétariat de l'administration avant le 15 août, au plus tard. Le prix a été décerné en 1874.

Les élèves qui désireront concourir devront s'adresser, pour obtenir les renseignements, au secrétariat général.

ARTICLE QUATRIÈME.

Questions du dernier concours d'agrégation en médecine.

24 candidats ; neuf places : cinq pour Paris, deux pour Montpellier, deux pour Nancy.

Jury.

Le jury est ainsi composé : MM. Béhier, Charcot, Chauffard, Lassègue, Lorain, professeurs de la Faculté de médecine de Paris ; Dupré, professeur de la Faculté de médecine de Montpellier ; Hirtz, professeur de la Faculté de Nancy ; Hérard, membre de l'Académie de médecine ; Raynaud, agrégé de la Faculté de médecine de Paris.

Candidats inscrits : MM. Andhoui, Debove, Desplats, Dieulafoy, Ducastel, Grancher, Hallopeau, Joffroy, Landrieux, Lépine, Liouville, Legroux, Quinquand, Rathery, Renaut, Rendu et Strauss (pour les cinq places de Paris).

MM. Balestre, Grasset, Liouville (pour les deux places de Montpellier).

MM. Demange et Liouville (pour les deux places de Nancy).

1^{re} épreuve. — Question écrite.

Anatomie et physiologie du système lymphatique.

2^e épreuve, éliminatoire, consistant en une leçon publique de trois quarts d'heure après une heure de préparation sans le secours d'aucune note ni d'aucun livre.

Voici la liste des questions avec les noms des candidats qui les ont traitées :

- 1^o Typhlite et pérityphlite (Demange et Landrieux);
- 2^o Endocardites aiguës (Renaut et Strauss);
- 3^o Phlegmatia alba dolens (Rathery et Quinquaud);
- 4^o Complications du diabète (Audhoui et Desplats);
- 5^o Complications de la scarlatine (Legroux et Liouville);
- 6^o Du rhumatisme blennorrhagique (Dieulafoy et Grasset);
- 7^o Des accidents cérébraux dans le mal de Bright (Grancher et Debove);
- 8^o Péritonite chronique (Ballesté et Ducastel);
- 9^o Angine de poitrine (Hallopeau et Lépine);
- 10^o Bronchite capillaire (Joffroy et Rendu).

3^e épreuve : leçon publique d'une heure après 24 heures de préparation libre.

- M. Strauss, de l'atrophie musculaire;
 M. Rendu, de la diphthérie;
 M. Ducastel, de la mort subite dans les maladies aiguës;
 M. Debove, des accidents nerveux de l'alcoolisme;
 M. Rathery, du pouls;

M. Desplats, *du frisson* ;
 M. Renaut, *de l'insomnie* ;
 M. Audhoui, *de l'hémiplégie* ;
 M. Legroux, *de la dyspnée* ;
 M. Landrieux, *des hémorragies dans les ma-*
ladies aiguës ;
 M. Grancher, *de la mort dans les maladies du*
cœur ;
 M. Dieulafoy, *des ictères graves* ;
 M. Liouville, *du vertige* ;
 M. Hallopeau, *de la paralysie générale pro-*
gressive ;
 M. Grasset, *de la tuberculose aiguë* ;
 M. Joffroy, *des dyspepsies* ;
 M. Ballestre, *de l'hypertrophie ganglionnaire* ;
 M. Lépine, *de l'auscultation dans les maladies*
de poitrine.

4^e épreuve : *épreuve clinique.*

5^e épreuve : *thèse.*

Hallopeau, *des paralysies bulbaires* ;
 Strauss, *des contractures* ;
 Lépine, *de la localisation dans les maladies*
cérébrales ;
 Grancher, *de la médication tonique* ;
 Legroux, *de l'aphasie* ;
 Dieulafoy, *des progrès réalisés par la physio-*
logie expérimentale dans la connaissance des
maladies du système nerveux.
 Ballestre, *du rôle de l'inanition en pathologie.*
 Grasset, *de la médication vomitive.*

CHAPITRE SIXIÈME

Prix.

ARTICLE PREMIER.

Prix de la Faculté.

Tous les ans, la Faculté de Paris distribue des prix dont nous indiquons ci-dessous la valeur et les conditions.

1^o PRIX CORVISART.

Le prix fondé par le professeur Corvisart consiste en une médaille d'or de la valeur de 400 francs. Tous les élèves de la Faculté inscrits à l'une des cliniques internes sont admis à concourir pour ce prix.

Une question de médecine pratique est, au commencement de chaque année, proposée par les professeurs aux élèves des cliniques internes : les élèves doivent en chercher la solution exclusivement dans les faits qui se passent sous leurs yeux dans les salles de clinique interne.

Pour être admis à concourir, on se fait inscrire, au commencement de chaque année, dans l'une des cliniques internes. Le professeur désigne à chaque élève un ou plusieurs numéros de lit, et le candidat aura à recueillir les observations de tous les malades qui y seront admis successivement.

Chacun des candidats remet au secrétariat de la Faculté, avant le 1^{er} juillet, les pièces suivantes :

1^o Les observations recueillies au numéro du lit qui lui a été désigné ;

2^o La réponse à la question qui lui a été proposée.

Chaque travail doit être déposé sans désignation du nom de l'auteur, et avec une épigraphe pour le faire connaître.

Un jury est chargé de présenter un rapport sur ces travaux ; il soumet à la sanction de la Faculté les noms des concurrents jugés dignes d'obtenir des médailles.

Concours de 1874.

Commission : MM. Bouillaud, Béhier, Lasèque, G. Sée.

La question proposée était : des diverses formes de la pleurésie.

La Faculté partage le prix de 400 fr., par portions égales, de la manière suivante :

1^o Une médaille de 200 fr., à M. BANCEL (Louis-Joseph-Camille), né à Toul (Meurthe), le 23 novembre 1850 ; 2^o une médaille de 200 fr., à M. BOUTHERY (Charles-Auguste), né le 15 mars 1846, à Paris.

Question pour 1875 : *Des maladies du péritoine développées en dehors de la puerpéralité.*

2^o PRIX MONTHYON.

Le prix Monthyon consiste également en une médaille d'or de la valeur de 400 francs. Ce prix est décerné chaque année par la Faculté de médecine

de Paris à l'auteur du meilleur ouvrage sur les caractères, les symptômes, la marche et le traitement de la maladie qui a prédominé dans le cours de l'année précédente.

Les travaux des candidats doivent être déposés au secrétariat avant le 1^{er} juillet, sans nom d'auteur et avec une épigraphe.

Concours de 1874.

Commission : MM. Chauffard, Vulpian, Loraïn.

La Faculté a accordé le prix à M. le docteur GRIPAT (Henri), né le 17 mars 1815, à Angers (Maine-et-Loire).

3^e PRIX CHATAUVILLARD.

M^{me} de Châtauvillard a fondé en faveur de la Faculté de médecine un prix annuel de 2,000 fr.

Ce prix est décerné chaque année au meilleur ouvrage sur les sciences médicales, imprimé dans le courant de l'année précédente.

Les ouvrages imprimés en français sont seuls admis au concours.

Les dissertations inaugurales et les thèses sont admises au concours.

Les ouvrages sont reçus au secrétariat, du 1^{er} au 31 janvier de l'année qui suit celle de leur publication.

Concours de 1874.

Commission : MM. Depaul, Gubler, Hardy.

La Faculté a décerné le prix de 2,000 fr. à M. le D^r BENIBARDE, d'Auteuil, pour son traité théorique et pratique de l'hydrothérapie.

4^e PRIX BARBIER.

Ce prix annuel de 2,000 francs est dû à la libéralité du baron Barbier.

Il est décerné chaque année à l'inventeur d'une méthode opératoire, d'un instrument, d'un appareil, d'un bandage ou de tout autre moyen mécanique applicable à la médecine ou à la chirurgie, reconnu d'une utilité générale et supérieur à tout ce qui a été inventé ou mis en usage antérieurement.

Les objets ou les mémoires présentés en vue d'obtenir ce prix ne sont reçus au secrétariat de la Faculté que jusqu'au 1^{er} juillet.

Concours de 1874.

Commission : MM. Gosselin, Verneuil, Broca, Bédard, Le Fort.

La Faculté a accordé : 1^o à M. COLLIN, une somme de 500 fr. pour un appareil destiné à faciliter les mouvements de flexion de l'avant-bras dans le cas où la résection des coudes n'est pas suivie de la formation d'une articulation ; 2^o à M. DELALAIN, dentiste, une somme de 200 fr. pour un appareil relatif à une mutilation de la face.

3^e LEGS TRÉMONT.

Joseph Girod de Vienne, baron de Trémont, a légué à la Faculté de médecine de Paris une somme annuelle de 1,000 francs, pour en disposer en faveur d'un étudiant distingué et sans fortune.

Les pièces à fournir sont reçues au secrétariat de la Faculté jusqu'au 1^{er} juillet.

Cette année cette somme a été partagée entre deux élèves, X. et Y.

Parmi nos 4,000 étudiants, il y en a malheureusement un grand nombre qui se trouvent dans les conditions énoncées dans le legs de M. le baron de Trémont. Il serait donc bien désirable que ce donateur généreux pût trouver des imitateurs (*la Faculté*).

6^e PRIX LACAZE.

Aux termes du testament de M. le docteur Lacaze, un prix d'une valeur de 10,000 francs est accordé, tous les deux ans, au meilleur ouvrage sur la phthisie et sur la fièvre typhoïde, et ainsi de suite alternativement et à perpétuité.

En 1876, on décernera le prix pour la phthisie.

ARTICLE DEUXIÈME.

Prix de l'Académie.

Prix fondé par M. le docteur Barbier. — Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

Prix fondé par M. le docteur Ernest Godard. — Ce prix sera décerné au meilleur travail sur la pathologie externe.

Il sera de la valeur de 1,000 francs.

Prix fondé par le docteur Amussat. — Ce prix sera décerné à l'auteur du travail ou des recherches basées simultanément sur l'anatomie et sur l'expérimentation, qui auront réalisé ou préparé le progrès le plus important dans la thérapeutique chirurgicale.

Il sera de la valeur de 1,000 francs.

Prix fondé par M. le docteur Lefèvre. — Question :

« De la mélancolie dans ses rapports avec la paralysie générale. »

Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

Prix fondé par M. le marquis d'Argenteuil. — Ce prix, qui est sexennal, sera décerné à l'auteur du perfectionnement le plus notable apporté aux moyens curatifs des rétrécissements du canal de l'urèthre pendant cette sixième période (1869 à 1875), ou subsidiairement à l'auteur du perfectionnement le plus important apporté durant ces six ans

au traitement des autres maladies des voies urinaires.

Ce prix sera de la valeur de 8,000 francs.

Prix proposé par la commission de l'hygiène de l'enfance. — Question :

« Déterminer les chiffres de la mortalité des enfants de zéro jour à un an.

« 1° Suivant les âges, c'est-à-dire de semaine en semaine pendant le premier mois ; puis de un à trois mois, de trois à six, six à neuf, de neuf à douze mois ;

« 2° Suivant le sexe ;

« 3° Suivant l'état civil ;

« 4° Suivant les lieux, c'est-à-dire par département, et dans les plus grandes villes ;

« 5° Suivant les mois de l'année. »

Ce prix sera de la valeur de 1,200 francs.

Prix fondé par le docteur Saint-Lager. —

« Je propose à l'Académie de médecine une somme de 1,500 francs pour la fondation d'un prix de pareille somme destiné à récompenser l'expérimentateur qui aura produit la tumeur thyroïdienne à la suite de l'administration, aux animaux, de substances extraites des eaux ou des terrains des pays à endémie goitreuse. »

Le prix ne sera donné que lorsque les expériences auront été répétées avec succès par la commission académique.

Les mémoires pour les prix à décerner en 1875 devront être envoyés, sans exception aucune, à l'Académie, avant le 1^{er} mars de la même année. Ils devront être écrits en français ou en latin, et

accompagnés d'un pli cacheté, avec devise indiquant les nom et adresse des auteurs.

Questions proposées pour 1875.

Prix de l'Académie. — Question :

« Du traitement des anévrysmes par les différents modes de compression. »

Ce prix sera de la valeur de 1,000 francs.

Prix fondé par M. le baron Portal. — Les candidats sont libres d'adresser un mémoire sur un sujet quelconque d'anatomie pathologique.

Toutefois l'Académie croit devoir recommander à leur attention les sujets suivants :

1° Du cancer secondaire des os ;

2° Des atrophies musculaires ;

3° Des diverses espèces de cirrhose du foie.

Ce prix sera de la valeur de 2,000 fr.

Prix fondé par Mme Bernard de Civrieux. —

Question :

« De l'insomnie. »

Ce prix sera de la valeur de 900 francs.

Prix fondé par M. le docteur Capuron. — Ce prix sera décerné au meilleur travail inédit sur un sujet quelconque de la science obstétricale.

Il sera de la valeur de 3,000 fr.

ARTICLE TROISIÈME.

Prix de la Société de Chirurgie.

Prix Laborie. — Mme Laborie, veuve du docteur Laborie, membre et ancien président de la Société de Chirurgie, a fait don à cette Société d'une rente annuelle de 1,200 francs, affectée à la fondation d'un prix annuel sous le nom de *prix Edouard Laborie*. Ce prix est décerné chaque année à l'auteur du meilleur travail inédit sur un sujet quelconque de chirurgie, adressé à la société pendant l'année courante. Dans le cas où le prix ne serait pas donné, il serait réparti l'année suivante entre les meilleurs travaux après le n° 1.

Les auteurs sont libres de choisir le sujet de leurs mémoires ; toutefois, la Société indiquera tous les six ans un sujet de concours pris parmi les points de chirurgie dont Laborie s'est le plus occupé. Tous les docteurs et élèves en médecine, français et étrangers, sont admis à prendre part au concours du prix Laborie. Les mémoires, écrits en français, en anglais, en latin ou en allemand, devront être envoyés à la Société avant le 1^{er} novembre de chaque année.

Cette année, le prix a été décerné à M. le docteur Chauvel, professeur agrégé au Val-de-Grâce,

pour son travail intitulé : *Recherches sur la compression élastique comme méthode d'ischémie dans les opérations*. Un encouragement de 500 fr. est accordé à M. Ancelet, ainsi qu'à M. Paturot.

Prix Duval. — Par suite d'une donation de Duval, la Société de Chirurgie a fondé, à titre d'encouragement, un prix de 100 francs en livres, pour la meilleure thèse de chirurgie publiée en France dans le courant de l'année. Autant que possible, les recherches doivent s'appuyer sur des observations recueillies par l'auteur lui-même dans un service d'hôpital. Sont admis à concourir les docteurs ayant rempli les fonctions d'internes dans les hôpitaux civils ou ayant un grade analogue dans les hôpitaux militaires ou de la marine. Les thèses soutenues depuis le 1^{er} janvier d'une année jusqu'au 31 décembre de la même année sont seules admises au concours. Deux exemplaires des thèses doivent être adressés à la Société avant le 15 janvier.

Les thèses et mémoires destinés au concours de 1875 devront être déposés le 1^{er} novembre 1875.

Cette année, 1874, le prix Duval a été décerné à M. le docteur Raoul Hervé, pour sa thèse intitulée : *Application de la ouate à la conservation des membres blessés*.

Mentions : M. Cauchois (*sur la pathogénie des hémorragies traumatiques secondaires*).

M. Thorens (*Documents pour servir à l'histoire du pied-bot, varus congénital*).

Prix Huguier. — Madame Huguier, veuve du chirurgien qui illustra pendant longtemps la chi-

rurgie française, voulant honorer la mémoire de son mari, a fait don à la Société de chirurgie d'une rente annuelle de 1,000 fr., pour la fondation d'un prix annuel qui sera décerné pour la première fois en 1875.

Questions : 1° *De l'uréthrotomie externe, de sa valeur, d'après des observations recueillies dans les hôpitaux de Paris; de son historique (très-développé).*

2° *De l'influence du contact de l'air sur les plaies.*

Prix Gerdy. — M. Vulfranc Gerdy, frère du chirurgien, a, par disposition testamentaire, légué à la Société de chirurgie, au nom de ce dernier, un titre de rente annuelle de 1,000 francs, destinée à la fondation d'un prix biennal de 2,000 francs qui sera décerné pour la première fois en 1875.

Question proposée. — *De l'action de l'air sur les plaies, au point de vue historique et doctrinal.*

Les commissaires nommés pour désigner ces questions ont eu le désir de s'inspirer des habitudes et des tendances scientifiques des fondateurs. Ils ont d'ailleurs voulu suivre les traditions de la Société de chirurgie, en se préoccupant de ne pas séparer l'étude des points relatifs à la pratique chirurgicale de celle de l'histoire de l'art et des doctrines. La Société invite les compétiteurs pour le prix Gerdy à accorder à l'étude historique de la question toute l'importance qu'elle comporte.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE. 307

Les thèses qui devront concourir pour le prix Duval 1875, les mémoires qui devront concourir pour le prix Laborie 1875, seront déposés sur le bureau de la Société de Chirurgie, 3, rue de l'Abbaye, avant le 1^{er} novembre 1875.

ARTICLE QUATRIÈME.

Prix de l'enseignement libre.

Prix Fort (500 fr.). — Dans le but de stimuler l'ardeur de nos élèves dans l'étude de l'anatomie, nous instituons le *prix Fort*, qui consiste en une médaille de vermeil de 100 francs et en une somme de 400 francs.

Ce prix sera accordé à la suite d'un concours d'anatomie et de physiologie.

Le concours aura lieu tous les ans, le 1^{er} mars. On s'inscrira pour ce concours à l'amphithéâtre de la rue Antoine-Dubois, n° 2, à partir du 20 février, à midi précis, où une personne spéciale recevra les élèves.

Les élèves admissibles à concourir seront :

1° Tous les élèves de notre cours particulier n'ayant pas encore subi leur premier examen de doctorat ;

2° Un nombre égal d'élèves ne faisant pas partie de nos cours, se trouvant, du reste, dans les mêmes conditions et ayant disséqué pendant l'hiver dans l'un des pavillons de l'École pratique ou dans l'amphithéâtre de Clamart. (Les premiers élèves inscrits seront seuls admis.)

Ne seront pas admis au concours, les élèves qui auront déjà suivi plus d'une fois notre cours particulier, ceux qui ont obtenu un prix quelconque, ainsi que les internes des hôpitaux.

• Les questions, traitées en une seule composition écrite, seront au nombre de deux, choisies parmi 50 questions, ainsi réparties : 10 de structure, 15 d'anatomie descriptive, 10 de régions, 5 d'anatomie générale, 5 de physiologie, 3 d'embryologie, 2 de préparations anatomiques, consistant en injections diverses, dissections et autres modes de préparations.

Les copies ne seront pas signées. Le candidat mettra son nom sous enveloppe, avec un signe particulier répété sur la copie et sur l'enveloppe ; il fixera l'enveloppe à sa copie.

Aucune enveloppe ne sera ouverte avant que les compositions ne soient jugées.

Les copies seront examinées par cinq juges, dont quatre au moins seront internes des hôpitaux.

Si l'on hésite entre deux candidats, le jury pourra leur faire subir une épreuve supplémentaire.

Au moment où ils se font inscrire, les élèves doivent mettre leur adresse, leur feuille d'inscription, et une petite note qui indique qu'ils se trouvent dans les conditions du programme.

En 1874, le prix a été remporté par M. Berlin, d'Avignon.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Hôpitaux de Paris.

Les hôpitaux de Paris se divisent en hôpitaux du centre et hôpitaux excentriques. Les hôpitaux du centre sont l'Hôtel-Dieu, la Pitié, la Charité et l'hôpital des Cliniques.

On les divise encore en hôpitaux généraux et hôpitaux spéciaux, selon la nature des affections qu'on y traite.

HOTEL-DIEU

(842 lits), parvis Notre-Dame.

Chirurgiens — MM. Richet, A. Guérin, Cusco, N...

Médecins. MM. Béhier, Fauvel, Frémy, Guéneau de Mussy, Hérard, Moissenet, Tardieu, Oulmont.

Pharmacien. — M. Hébert.

M. A. Guérin, : Leçons cliniques sur les *maladies de l'utérus*, le lundi de chaque semaine.

M. Béhier fait ses leçons cliniques le mercredi, à 9 h. 1/2 (amphithéâtre n° 4), pendant le semestre d'hiver. — Démonstrations d'histologie pathologique et de chimie médicale au laboratoire, les lundis et vendredis. — Tous les jours, à 8 h. 1/2 du matin, visite des malades et interrogations par les élèves (salles Sainte-Jeanne et Sainte-Anne).

M. Richet. Leçons de clinique chirurgicale le lundi, le mercredi et le vendredi.

Laboratoire de l'Hôtel-Dieu. — Le Laboratoire, annexé aux cliniques de la Faculté à l'Hôtel-Dieu, continue à fonctionner comme les années précédentes. Des démonstrations y sont faites régulièrement deux fois par semaine, pendant le semestre d'hiver. M. Béhier faisant, outre les interrogations quotidiennes et la clinique au lit du malade, une leçon spéciale à l'amphithéâtre, les démonstrations du Laboratoire faites par M. E. Hardy, chargé des travaux chimiques, et M. H. Liouville, chef du Laboratoire, portent surtout sur des sujets concernant des malades qui ont pu être suivis à la clinique ou qui sont l'objet des leçons de M. le professeur Béhier.

Les élèves sont initiés à la pratique des autopsies, aux préparations histologiques, comme aux manipulations de la chimie appliquée à la médecine. De plus, le Laboratoire est ouvert, sous la surveillance du chef responsable, aux étudiants internes et docteurs qui auraient des travaux particuliers à y faire.

LA PITIÉ

(624 lits), rue Lacépède, 1.

Chirurgiens. — MM. Verneuil, Léon Labbé.

Médecins. — MM. Gallard, Lasèque, Gombault, Vulpian, Lorrain, Desnos.

Pharmacien. — M. Personne.

M. T. Gallard fait des leçons de clinique médicale à 9 heures (amphithéâtre n° 3), les mardis et samedis. Le jeudi, examen au spéculum. — Tous

les matins visite et interrogatoire des malades par les élèves (salles du Rosaire et Saint-Athanase).

Dans le service de M. Desnos, comme dans celui de M. Gallard, les malades sont interrogés par les élèves devant le chef de service.

La *clinique médicale* de M. Lasèque a lieu les mardis, jeudis et samedis, à 10 heures.

La *clinique chirurgicale* de M. Verneuil a lieu dans le semestre d'hiver, les lundis, mercredis et vendredis, à 9 h. 1/2.

Il existe à la Pitié une bibliothèque médicale fondée par MM. les internes en médecine.

LA CHARITÉ

(494 lits), rue Jacob, 17.

Chirurgiens. — MM. *Gosselin, Ulysse, Trélat*.
Médecins. MM. *Bernutz, Bouillaud, Bourdon, Germain Sée, Empis, Woiles*.

Pharmacien. — M. *Fordos*.

La clinique de M. Gosselin se fait pendant le semestre d'hiver, les lundis, mercredis et vendredis, à 8 heures.

Service de M. Trélat. Leçons cliniques et opérations tous les mercredis, à 10 h. 1/2. — Salle Saint-Jean (hommes) : salle Sainte-Rose (femmes).

M. Bernutz fait le vendredi, à 9 heures, une leçon sur les *maladies des femmes*.

La clinique de M. G. Sée a lieu les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures, pendant le semestre d'hiver.

Laboratoire des cliniques de l'hôpital de la

Charité. — *Directeur* : M. V. Cornil, médecin des hôpitaux et agrégé de la Faculté. — *Aides* : MM. Coyne et Albert Bergeron. *Travaux chimiques : préparateur* : M. Daremberg. Ce laboratoire annexé aux cliniques de la Faculté ne possède encore qu'une installation très-imparfaite, qui heureusement n'est que provisoire. Le Conseil municipal vient, en effet, d'accorder une somme de 90,000 fr. pour la construction de nouveaux bâtiments, dans l'hôpital de la Charité, qui seront spécialement affectés à cet usage. — Malgré l'insuffisance du local actuel, les élèves peuvent, cependant, être initiés à la pratique des autopsies et assister aux démonstrations anatomo-pathologiques faites sous la direction de M. Cornil.

Bibliothèque des internes de l'hôpital de la Charité. — Cette bibliothèque, créée en 1809 par la généreuse initiative du Dr Passant, possède déjà un nombre respectable d'ouvrages dont la plus grande partie a été donnée par le fondateur. Elle s'enrichit tous les jours par la collection des journaux et des revues adressés à la salle de garde et aussi par les cadeaux nombreux qu'elle reçoit. Malheureusement le local est devenu trop petit pour la grande quantité de livres qui la composent aujourd'hui, et deux cents volumes de thèses (collection de 1820 à 1850) offerts par la Société de chirurgie attendent dans la salle de garde le casier qui doit les contenir. Mais nous savons que M. le directeur de la Charité s'occupe activement de faire cesser ce regrettable état de choses.

HOPITAL SAINT-ANTOINE.

(352 lits), rue du Faubourg-Saint-Antoine, 206.

Chirurgiens. — MM. *Duplay, Benj. Anger.*

Médecins. — MM. *Dumontpallier, Mollard, Guyot, Mesnet, Péter, Frouardel, Constantin Paul, Proust.*

Pharmacien. — M. *Patrouillard.*

M. Duplay : Leçons de clinique chirurgicale : mardi, à neuf heures et demie.

M. Péter : Leçons de clinique médicale le samedi, à 9 heures et demie.

HOPITAL COCHIN.

(125 lits), rue du Faubourg-Saint-Jacques, 45.

Chirurgien. — M. *Després.*

Chirurgien chargé d'un service d'accouchement. — M. *Polailon.*

Médecin. — M. *Bucquoy.*

M. le docteur Bucquoy fait des leçons cliniques à l'Amphithéâtre, le mardi et le vendredi à 9 heures. Tous les jours, M. Bucquoy fait interroger les malades par les élèves.

HOPITAL NECKER.

(403 lits), rue de Sèvres, 151.

Chirurgiens. — MM. *Désormeaux, Guyon.*

Médecins. — MM. *Chauffard, Delpech, Laboulbène, Potain.*

Pharmacien. — M. *Méhu.*

M. Potain (salles Saint-Louis et Sainte-Anne).
Spéculum le mardi. Consultation le jeudi.

M. Chauffard (salles Saint-Luc, Sainte-Eugénie
et Sainte-Cécile). Consultation le mardi.

M. Laboulbène (salles Saint-André, Sainte-Eu-
lalie et Sainte-Thérèse). Spéculum le vendredi.
*Examen et interrogations des malades par les
élèves.* Consultation le mercredi.

M. Delpech (salles Saint-Ferdinand et Sainte-
Adélaïde). Spéculum le jeudi, consultation le lundi.
— Les vendredis et samedis la consultation de mé-
decine est faite à tour de rôle par un des médecins.

M. Désormeaux (salles Saint-Pierre et Sainte-
Marie). Lundis et jeudis à 10 heures, examen à
l'*endoscope*. Consultations les lundis, mercredis et
vendredis.

M. Guyon (salles Saint-Jean, Saint-Paul et
Sainte-Pauline). *Opérations* le jeudi. Consultations
les mardis, jeudis et samedis.

Fondation Civiale pour les maladies des *voies
urinaires*, salle Saint-Vincent, leçons au lit des
malades et opérations le samedi (Leçons cliniques en
été).

Le musée Civiale, près la salle Saint-Vin-
cent, est ouvert tous les jours pendant l'heure des
visites.

HOPITAL BEAUJON.

(440 lits), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 208.

Chirurgiens. — MM. Dolbeau, Lefort.

Médecins. — MM. Azenfeld, Gubler, Matice,
Moutard-Martin.

Pharmacien. — M. Adam.

M. Dolbeau fait des opérations tous les jeudis, après la visite des malades.

Service de M. Noutard-Martin ; examen des malades nouveaux par les élèves du service.

HOPITAL LARIBOISIÈRE

(612 lits), enclos Saint-Lazare.

Chirurgiens. — MM. Tillaux, Panas.

Médecins. — MM. Guyot, Jaccoud, Siredey, Millard, Maurice Reynaud, Isambert.

Pharmacien. — M. Ducom.

M. Tillaux fait examiner les malades par les élèves, tous les matins. Le mercredi, il fait des opérations.

M. Millard s'occupe plus particulièrement de maladies de poitrine et d'auscultation (salles Sainte-Joséphine et Saint-Jérôme).

M. Siredey (salles Saint-Augustin, bis, et Sainte-Geneviève) fait des leçons sur les maladies des femmes en couches.

Chez M. Jaccoud (salles Sainte-Claire et Saint-Jérôme), on peut étudier les maladies du cœur et des reins.

Chez M. Reynaud, les maladies du système circulatoire (salles Sainte-Mathilde et Saint-Landry).

M. Isambert fait des conférences cliniques sur les maladies du larynx, le vendredi. Leçon théorique à neuf heures et demie. Examen des malades de dix heures un quart à onze heures. Les élèves sont exercés au maniement du miroir laryngé.

En été, M. Panas fait un excellent cours sur les

maladies des yeux (cours complémentaire de la Faculté), et le jeudi, des opérations sur les yeux (salles Sainte-Marthe, Saint-Ferdinand et Saint-Honoré).

HOPITAL SAINT-LOUIS

(853 lits), rue Bichat.

Chirurgiens. — MM. *Cruveilhier, Péan.*

Médecins. — MM. *Besnier, Guibout, Hardy, Hillairet, Lailler, Vidal.*

Pharmacien. — M. *Lutz.*

Tous les samedis à neuf heures, M. *Péan* fait une série d'opérations. Nous recommandons aux élèves et aux médecins étrangers d'assister à ces opérations, ils verront là de la grande chirurgie. M. *Péan* a toutes les qualités du véritable chirurgien. Dans son amphithéâtre, il est sobre de détails pathologiques relatifs à l'opéré, *son but est de montrer l'opération aux assistants.* On peut dire que ce service est un service de thérapeutique chirurgicale.

Dans l'intérêt des élèves et de tous ceux qui désirent s'instruire, le chirurgien de Saint-Louis fait reproduire les cas intéressants, par le moulage, la gravure et la photographie, de sorte qu'il existe à l'hôpital Saint-Louis un véritable musée chirurgical fondé aux frais de M. *Péan.*

Les tumeurs sont étudiées par les micrographes les plus renommés, elles sont reproduites par des dessins que M. *Péan* tient à la disposition des élèves et des médecins.

M. *Cruveilhier* fait les opérations le vendredi.

Les services médicaux de cet hôpital sont consacrés aux *maladies de peau*. M. le professeur *Hardy*. Maladies de la peau, hommes et femmes (salle Saint-Jean), et *femmes en couches* (salle Saint-Alexandre). Consultations le lundi. *Conférences cliniques* et théoriques le vendredi matin, pendant le semestre d'été.

M. *Hillairet*. Consultations le mardi. Examen des nouveaux le mercredi. *Clinique* des maladies de la peau le mercredi à 9 h., pendant le semestre d'été.

M. *Lailler*, maladie de peau et service des teigneux. Consultations le mercredi. *Conférences cliniques* au lit des malades le jeudi à 8 h. 1/2, toute l'année ; Cours théoriques avec présentation des malades, le samedi à 9 h., pendant le semestre d'été.

M. *Guibout*. Consultations le vendredi. *Conférences cliniques* sur les *maladies des femmes* et exercice du toucher le lundi à 9 h. — Pendant le semestre d'été, *clinique* sur les maladies de peau le samedi à 9 h.

M. *Vidal*. Consultations le samedi. Examen des nouveaux le dimanche.

M. *Besnier*. Consultations le lundi. Examen des nouveaux le mardi à 8 h. 1/2.

Musée. — Le musée pathologique de l'hôpital est ouvert tous les matins, de 8 à 11 heures. Fondé il y a 7 ans, il contient d'abord une collection de planches (atlas d'Hébra) et d'aquarelles données par M. Devergie, et un certain nombre de pièces en cire données par M. Lailler.

Depuis quelques années, l'Assistance publique a alloué au musée un crédit annuel de 2,000 fr. qui

sert à faire exécuter les moulages des affections les plus intéressantes choisies dans les services par les médecins des hôpitaux. Il possède actuellement, outre les dessins, aquarelles et photographies (au nombre de 200 environ), 350 pièces, moulages dus pour la plupart au talent de M. Baretta ; les uns représentent les affections rares ou les cas difficiles dont le diagnostic est resté parfois douteux ; d'autres, et ce ne seront pas les moins utiles aux étudiants, doivent représenter des types de lésions cutanées.

Bibliothèques. — Parmi les autres ressources dont dispose l'hôpital Saint-Louis, il faut signaler une bibliothèque fondée cette année pour les élèves externes et stagiaires de cet hôpital. Moyennant une modeste cotisation mensuelle, les souscripteurs peuvent emporter chez eux les ouvrages qu'elle possède. Cette utile innovation, faite dans le but de suppléer à l'insuffisance notoire de la bibliothèque de l'école, et qui devrait être introduite dans tous les hôpitaux, est due à l'initiative de M. Lailler, qui fournit le local de la bibliothèque, et en a formé le noyau avec M. Besnier, par le don d'un nombre important de volumes.

Signalons enfin la bibliothèque des internes, qui a près de dix ans d'existence, et possède plus de 500 volumes, dont une bonne partie est consacrée à la spécialité de l'hôpital.

HOPITAL DU MIDI

(336 lits), rue des Capucins, 1.

Chirurgien. — M. Horteloup.

Médecins. — MM. Mawriac, Simonet.

Pharmacien. *M. Prunier*.
M. Mauriac fait des leçons sur les maladies vénériennes pendant le semestre d'été.

HOPITAL DE LOURCINE.

(276 lits), rue de Lourcine, 95.

Chirurgien. — *M. Dubreuil*.

Médecins. MM. *Fournier A., Lancereaux*.

Pharmacien. *M. Portes*.

Des leçons sont faites à l'hôpital de Lourcine, par MM. Lancereau et Fournier. Les élèves et les médecins ne peuvent pénétrer dans cet hôpital qu'à la condition d'être pourvu d'une carte spéciale qui leur sera délivrée par le secrétaire de la Faculté de médecine.

HOPITAL DES ENFANTS.

(658 lits), rue de Sèvres, 149.

Chirurgien. — *M. Saint-Germain*.

Médecins. — MM. *Archambault, Bouchut, Labrie, Roger, Simon Jules*.

Pharmacien. — *M. Bourgoïn*.

Maladies aiguës : *M. Roger*. Visite à 9 h. (salles Saint-Louis et Sainte-Geneviève). Consultations le jeudi. *Clinique* au lit du malade le samedi.

M. Bouchut. Visite à 8 h. 1/2 (salle Sainte-Catherine). *Clinique* au lit du malade et à l'amphithéâtre le mardi à 8 h. 1/2. Consultations le lundi.

M. de Saint-Germain. Visite à 8 h. 1/2 (salles Sainte-Pauline, Saint-Come, Saint-Augustin). Opérations le jeudi. *Clinique* au lit du malade et à

l'amphithéâtre. — M. de Saint-Germain fait des *cliniques* tous les jours à neuf heures; il consacre sa première leçon à la *trachéotomie*.

Il existe à l'hôpital des Enfants malades une *bibliothèque* créée par les internes en médecine.

HOPITAL SAINTE-EUGÉNIE

(425 lits), rue de Charenton, 89. (Enfants malades.)

Chirurgien. — M. *Marc Sée*.

Médecins. MM. *Bergeron*, *Triboulet*, *Cadet-Gassicourt*.

Pharmacien. M. *Faudrimont*.

Service de M. Cadet-Gassicourt: *conférence clinique* tous les jours à 8 h. 1/2, au lit du malade.

Il existe à l'hôpital Sainte-Eugénie une *bibliothèque* fondée et entretenue par les internes en médecine.

HOPITAL DES CLINIQUES.

(146 lits), place de l'École-de-Médecine.

Chirurgiens. — M. *Froca*, professeur de clinique chirurgicale; M. *Depaul*, professeur de clinique d'accouchement.

Pharmacien. — M. *Byasson*.

Sage-femme en chef. — M^{me} veuve de *Soyre*.

Clinique d'accouchement par M. Depaul, clinique chirurgicale par M. Broca.

MAISON D'ACCOUCHEMENTS.

(402 lits), rue de Port-Royal, 5.

Chirurgien en chef, professeur. — M. Tarnier.

Chirurgien, professeur adjoint. — M. Polailon.

Pharmacien. — M. N...

Sage-femme en chef. — M^{me} Collé.

Cet établissement, où existe une école pour les sages-femmes, est absolument fermé aux étudiants en médecine, qui se trouvent ainsi privés des moyens d'apprendre sérieusement les accouchements, car ils n'ont à leur disposition que le service de l'hôpital des Cliniques, partagé d'ailleurs entre eux et les sages-femmes.

HOPITAL SAINT-ANTOINE

Rue du Faubourg-Saint-Antoine, 184.

Médecins : MM. Dumontpallier (salles Saint-Lazare, H., Sainte-Marie, Crèches ; Sainte-Geneviève, F.); consultations le lundi ; — Mesnet (salles Saint-Hilaire, H., Sainte-Cécile, F.) ; — Peter (salles Saint-Antoine, H., Sainte-Adélaïde, F., Sainte-Marguerite, accouchements) ; consultations le mercredi. M. Peter commencera ses *leçons de clinique médicale* le samedi 24 novembre à 9 h. 1/2, et les continuera le samedi de chaque semaine à la même heure. Visites des malades à 8 h. 1/2 ; — Blanchet (salle Saint-Louis, H., Ste-Thérèse, F.) ; consultations le jeudi ; — Proust (salles Saint-Etienne, H., Ste-Jeanne, F.) ; consultations le mer-

credi ; — *C. Paul* (salles Saint-Augustin, H., Pavillon n° 3, F.) ; consultations le samedi ; — *Brouardel* (salles Saint-Eloi, H., Ste-Agathe, F.).

MAISON MUNICIPALE DE SANTÉ.

Rue du Faubourg-Saint-Denis, 200.

Chirurgien. — *N...*

Médecins. — MM. *Féréol, Ed. Labbé.*

Pharmacien. — *M. Joulie.*

Comme autrefois sous le nom de *maison Dubois*, la maison de Santé reçoit des malades qui paient 6 ou 7 fr. par jour dans les chambres à deux lits ; 4 fr. 50 c. et 5 fr. dans les chambres à trois lits ; 4 fr. dans les chambres de quatre à six lits. Le prix des petits appartements et des chambres particulières varie entre 15 et 8 fr.

Dans cet hôpital, qui renferme 150 lits, on traite toutes les maladies, excepté l'épilepsie et l'aliénation mentale.

Autrefois, les étudiants en médecine, dit-on, y étaient traités gratis ; il paraît qu'il n'en est plus de même, car l'année dernière, il est entré, à ma connaissance, trois étudiants en médecine qu'on a fait payer comme les autres.

HOPITAL DES ENFANTS

Assistés et orphelins, rue d'Enfer, 100.

Chirurgien. — *M. Guéniot.*

Médecin. — *M. Parrot.*

M. Parrot fait pendant le semestre d'été des leçons cliniques sur les *maladies des nouveau-nés*.

HOSPICE DE LA VIEILLESSE

(Femmes), à la Salpêtrière, boulevard de l'Hôpital, 7.

On y reçoit les femmes aliénées, indigentes, infirmes ou âgées de 70 ans.

Chirurgien. — M. *Meunier*.

Médecins des infirmeries. — MM. *Charcot*, *Luis*.

Médecins aliénistes. — MM. *Baillargé*, *Dela-siauve*, *Moreau* (de Tours), *Trélat*, *Voisin Au-guste*.

Pharmacien. — M. *Fermond*.

M. Charcot fait des *leçons cliniques* sur les *ma-ladies du système nerveux* le dimanche à 9 h. 1/2, semestre d'hiver. M. Luis fait son cours pendant le semestre d'été.

M. A. Voisin fait le dimanche matin des *leçons cliniques* sur *l'aliénation mentale*, semestre d'hiver.

Il existe à la Salpêtrière une *bibliothèque médi-cale* fondée et entretenue par les internes en méde-cine.

HOSPICE DE LA VIEILLESSE

(Hommes), à Bicêtre.

Cet hospice a la même destination que le précé-dent ; il est seulement réservé aux hommes.

Chirurgien. — M. *Lannelongue*.

Médecin des infirmeries. — M. *Descroixilles*.

Médecins aliénistes. MM. *Berthier*, *Falret*, *Le-grand du Saulle*.

Pharmacien. — M. *Violla*.

Indépendamment des hôpitaux que nous venons d'énumérer, la ville de Paris possède encore des hospices, des asiles et des maisons de retraite, que nous nous contenterons de nommer, puisqu'ils n'ont aucun intérêt pour les élèves. Ces établissements sont : l'hospice des Incurables, à Ivry ; l'hospice des Ménages, à Issy ; l'hospice Devillas, à Issy ; l'hospice de la Rochefoucault, à Montrouge ; la maison de Sainte-Périne et la maison Chardon-Lagache, à Auteuil ; l'hospice Saint-Michel, à Saint-Mandé ; l'hospice de la Reconnaissance, à Garches.

CHAPITRE HUITIÈME.

Emploi du temps.

Si l'étude de la médecine offre quelques attraits, s'il est peu fastidieux, agréable même, d'étudier la chimie, la physique, l'histoire naturelle, la physiologie, il faut avouer qu'on éprouve une sorte de découragement lorsqu'on envisage l'énorme quantité de choses à apprendre pour arriver au diplôme. Heureusement que les débutants ne s'en rendent pas bien compte, et qu'ils voient leur sentier plein de roses.

Nous désirons leur donner quelques conseils sur la manière d'employer le temps.

L'étudiant en médecine doit bien se pénétrer de cette vérité : que les études médicales sont longues et difficiles, et que la pratique de la médecine engage la responsabilité du médecin. La plus futile erreur peut causer la mort d'un malade, mais l'ignorance d'un médecin l'expose tous les jours à laisser se développer des maladies graves qu'il aurait pu arrêter dans leur évolution, s'il en avait mieux connu le mode de début. Certes, si le médecin instruit peut tuer un malade par erreur, ce qu'on voit rarement, le médecin ignorant les laisse mourir faute de science.

Je connais le nombre d'élèves qui croient qu'ils sauront exercer la médecine lorsqu'ils auront subi tous leurs examens. C'est là une erreur grossière.

Quoique les sciences qui composent l'examen soient d'une étude difficile, on arrive toujours à passer ses examens tant bien que mal ; mais lorsqu'on n'a étudié qu'en vue des examens, on s'aperçoit, au milieu même de la clientèle, qu'on n'a pas appris à la Faculté comment il faut se comporter vis-à-vis d'un malade.

On voit d'abord qu'on ne sait pas poser un diagnostic, puis, le diagnostic établi, qu'on ne sait pas instituer un traitement, parce qu'on a appris très-incomplètement la thérapeutique. Alors on consulte son agenda, on s'embrouille, on s'embarrasse, on veut donner à son malade un laxatif, on lui donne un drastique, pourvu que ce ne soit pas un toxique.

Il résulte de tout ceci qu'un élève qui n'est pas disposé à travailler sérieusement, doit abandonner les études médicales.

Pour travailler sérieusement, l'élève doit s'abstenir complètement de la fréquentation du café, où l'on perd trop de temps, et il doit se lever de grand matin. Si vous avez besoin de café, prenez-le après votre déjeuner, au restaurant même, ou chez vous ; si vous éprouvez le besoin de passer quelques heures à l'estaminet, mieux vaut renoncer à des études aussi sérieuses. L'élève qui ne se lève pas de bonne heure, et celui-là se lève ordinairement pour déjeuner, ne peut aller à l'hôpital ; or c'est à l'hôpital qu'on apprend le peu qui reste des études médicales. Il faut voir le malade, le revoir, le fréquenter.

Tout à l'heure, nous dirons quels sont les élèves qui doivent s'abstenir de l'hôpital, mais ici nous nous adressons à la généralité des élèves. Donc, la

matinée ne peut être plus utilement employée que dans les services hospitaliers.

L'on consacre son après-midi à la dissection ou aux cours ; puis on passe la soirée *chez soi*, où l'on repasse, où l'on rédige, où l'on réfléchit. Un jeune homme intelligent et laborieux travaille mieux et davantage lorsqu'il est seul. Deux bons travailleurs font ensemble une bonne besogne, mais je n'admets pas le travail collectif qui n'est qu'un prétexte pour faire semblant de travailler en s'amusant.

Nous parlerons plus loin de la bibliothèque de l'étudiant, qui varie avec chaque année d'études. Ce qui ne varie pas, c'est l'utilité, la nécessité d'être au courant de la science médicale, lors même qu'on n'est pas avancé et qu'on n'est pas à même d'en saisir les difficultés. Aussi conseillons-nous aux étudiants en médecine de s'abonner à un journal médical quelconque. Nous recommanderons volontiers la *Gazette des hôpitaux* comme l'un des journaux les mieux appropriés aux besoins des élèves. On trouve dans la *Gazette des hôpitaux* des observations bien rédigées, des comptes-rendus bien exposés, des travaux scientifiques et les nouvelles qui intéressent la masse des élèves. Le directeur en chef de ce journal, esprit libéral et indépendant, est toujours prêt à soutenir les élèves lorsque leur cause lui paraît juste.

ARTICLE PREMIER.

Élèves de première année.

L'examen de première année comprend la physique, la chimie, l'histoire naturelle et les éléments de l'anatomie.

Il faut que l'élève soit bien persuadé qu'il ne doit pas étudier uniquement dans le but d'arriver à l'examen : il doit avant tout travailler à son instruction. Un élève qui ne songe qu'aux examens, qui ne prépare que les examens, arrive au diplôme ; mais on peut affirmer qu'il n'est pas un bon médecin. Pour le devenir, celui-là devra travailler encore après sa réception.

La feuille d'inscriptions mentionne six branches de la science médicale pour les élèves de première année.

Il ne faut pas attacher à ces six branches une importance égale.

1° L'*histologie* doit être complètement laissée de côté la première année d'études, non-seulement parce qu'elle n'est pas exigée pour l'examen de première année, mais aussi parce que l'élève, ne connaissant pas l'anatomie, ne peut étudier l'histologie avec fruit.

2° L'*Anatomie* et la *dissection* doivent préoccuper uniquement l'élève de première année pendant le semestre d'hiver. Tout à fait au début, les étudiants en médecine ne se rendent pas compte de l'utilité de l'anatomie ; mais, à mesure qu'ils avan-

cent dans leurs études, ils sont de plus en plus convaincus que l'anatomie est la base de la médecine et de la chirurgie. Si l'on veut connaître l'homme dans ses conditions pathologiques, il faut l'avoir étudié au préalable dans l'intégrité de ses organes. On ne peut donc aborder utilement l'étude de la pathologie, si l'on n'a pas étudié sérieusement l'anatomie. Quand l'élève de première année a négligé de disséquer et d'apprendre l'anatomie, il reconnaît qu'il a eu tort, lorsque, l'année suivante, il constate que, pour préparer l'examen d'anatomie, une année ne suffit pas.

3° Après avoir, pendant le semestre d'hiver, consacré son temps à l'anatomie et aux dissections, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mars, l'élève doit étudier, depuis le mois d'avril jusqu'à l'époque de son examen de première année (juillet), la *chimie*, la *physique* et l'*histoire naturelle*. Ces sciences lui sont déjà familières, puisqu'elles occupent une place considérable dans le programme du baccalauréat : aussi, pendant l'hiver, l'élève ne devra s'en occuper que d'une manière accessoire, pour consacrer surtout son temps à l'anatomie, qu'on ne peut négliger, à cause de son importance et des difficultés que présente son étude.

Il y a longtemps que je donne ces conseils aux élèves de première année. Depuis quelque temps, j'ai la satisfaction de les voir généralement suivis ; aussi le nombre d'élèves de première année qui disséquent, augmente-t-il tous les ans.

Bibliothèque.

Nous conseillons aux élèves de première année d'étudier dans les livres suivants :

Chimie, Riche, 1 vol.

Méhu, 1 vol. in-12. Deux bons livres.

Physique, Gréhan, 1 vol. in-12 : excellent livre, bonne exposition.

Desplats et Gariel : un peu plus long.

Histoire naturelle, Cauvet, 2 vol.

Boquillon, 2 vol. ;

Moquin-Tandon, 2 vol. Ces trois ouvrages sont bons.

L'élève devra se procurer tout ce qu'a écrit **M. Baillon**.

Anatomie, Cruveilhier, Sappey, Fort.

Ces trois traités d'anatomie ne se ressemblent pas, ils ne s'adressent pas à la même catégorie de lecteurs.

L'*Anatomie de Cruveilhier* renferme trois volumes qui se vendent 45 francs. Autant le style des éditions précédentes était goûté des médecins et des élèves, autant celui de la dernière édition déplait par les remaniements qu'il a subis. Puis, l'éditeur a eu la malheureuse idée d'acheter des clichés allemands pour les adapter au texte français, de sorte qu'on n'y comprend rien, et voici pourquoi : les figures portent, au lieu de chiffres, les premières lettres allemandes du nom de l'organe à désigner ; or, le plus souvent ces lettres ne correspondent pas au nom français de l'organe en français. De ces inconvénients réunis, il résulte que cet ouvrage n'est plus demandé.

L'*Anatomie de Sappey* coûte plus cher ; elle renferme quatre volumes qui se vendent 48 francs. Les figures de cet ouvrage sont faites avec beaucoup de soin, elles sont vraiment belles. Quant au texte, il

est correct, mais on le trouve généralement monotone et endormant malheureusement pour le lecteur. M. Sappey se perd dans des détails inutiles, comme il le fait, par exemple, dans la description de l'appareil de la respiration, où cet auteur consacre plusieurs pages à démontrer que la statue de l'Apollon du Belvédère n'est pas dans des proportions anatomiques normales. Ces longueurs font que l'ouvrage de M. Sappey est un ouvrage de bibliothèque, bon à consulter, mais qu'il n'est point un livre élémentaire où l'élève peut apprendre l'anatomie. Malgré son prix élevé, cet ouvrage a beaucoup de vogue ; la seconde édition sera bientôt épuisée.

L'*Anatomie de Fort* renferme trois volumes et se vend 30 francs. La troisième édition vient de paraître. D'autres pourront apprécier l'ouvrage, indiquer ses qualités et ses défauts ; je ne puis ici qu'indiquer la marche que j'ai suivie et le but que j'ai cherché à atteindre. J'ai voulu rendre facile l'étude de l'anatomie. Dans cet ouvrage, j'ai multiplié les figures à ce point qu'on peut affirmer qu'il n'existe pas d'ouvrage d'anatomie qui en possède un plus grand nombre (1227). Beaucoup de figures sont des schémas, des coupes. J'ai multiplié aussi les figures indiquant aux élèves les lignes de dissection.

Un volume spécial, le 2^e, portant le nom de *Manuel de l'amphithéâtre*, est destiné à accompagner l'élève aux pavillons de dissection ; il n'est pas très-volumineux, il est divisé en deux parties pour la commodité de l'élève, et il renferme tout ce qu'on étudie à l'amphithéâtre : muscles, articulations, vaisseaux et nerfs.

Généralement cet ouvrage est préféré par les élè-

ves, qui le trouvent plus élémentaire et peut-être plus méthodique et plus facile à étudier.

Pour repasser l'anatomie, au moment d'un examen ou d'un concours, je crois qu'on se servira avec avantage de mon *Manuel d'anatomie*.

Physiologie. Les livres de physiologie allemands traduits en français sont tous incomplets et diffus. On ne les lit pas, et l'on fait bien ; c'est une leçon pour les médecins français, qui montrent un empressement ridicule à traduire les ouvrages qui nous viennent de l'étranger.

Aucun livre ne peut remplacer la *Physiologie* de Béclard pour un élève de première année. La *Physiologie* de Küss n'est pas élémentaire : c'est un livre bon à consulter quand on sait déjà la physiologie. Le *Manuel de physiologie* de Fort, en voie de publication, fera bientôt ses preuves.

Quels cours doit suivre l'élève de première année ?

En hiver, les cours d'anatomie ; en été, les cours de chimie, de physique, d'histoire naturelle et de physiologie. A cause de la difficulté qu'il éprouve à faire accorder les heures de ces cours, nous conseillons à l'élève de remplacer par des études supplémentaires, chez lui, le cours qu'il ne pourra suivre.

L'élève de première année doit-il aller à l'hôpital ?

Non, cela est inutile ; l'élève de première année, n'ayant aucune notion d'anatomie et de physiologie, n'est pas à même d'observer au lit du ma-

lade les altérations des organes qu'il n'a pas encore étudiés ; il n'a pas les connaissances suffisantes pour fréquenter avec fruit les hôpitaux.

Nous ne sommes pas de l'avis des internes qui envoient les jeunes élèves à l'hôpital pour rouler une barde ou pour faire un cataplasme. Vaut-il la peine de perdre sa matinée entière pour faire des pansements ? Cela s'apprend tout seul lorsqu'on fréquente les salles d'hôpital ; laissez donc les jeunes gens de première année faire des résumés d'anatomie ou de physiologie, et repasser les leçons de la veille. Lorsqu'ils auront des connaissances suffisantes en anatomie et en pathologie, ils feront dix fois plus de progrès à l'hôpital. (Voy. article II, *Elèves de deuxième année.*)

L'élève de première année doit-il concourir pour l'externat ?

Non. D'abord les épreuves de ce concours étant beaucoup plus difficiles aujourd'hui qu'autrefois, il n'est guère possible d'arriver à l'externat à la fin de la première année. Nous ajouterons à ce motif qu'il y a beaucoup plus d'avantages à suivre un service comme élève *bénévole*, parce que, dans ce cas, on peut changer tous les trois mois, tandis que l'élève externe doit rester attaché pendant un an au même service ; de plus, il est astreint à tenir les cahiers de visite, à en faire des relevés, et à certains autres détails de fonctions qui lui font perdre du temps sans profit. On objectera à tout ceci qu'il faut être externe, si l'on veut concourir pour l'internat à la fin de la deuxième année ; à cette objection nous répondrons que c'est un malheur pour un élève que

d'être reçu interne après deux ans d'études seulement. Cela pourra flatter sa vanité et son amour-propre, lui donner une grande satisfaction personnelle; mais il ne saura tirer aucun profit des immenses avantages de l'internat; il n'a ni l'expérience du malade, ni l'habitude de l'hôpital; il n'est suffisamment instruit d'aucune manière, et il ne fera pas un bon internat. Aussi tout élève sensé ne voudra-t-il arriver à l'internat qu'à la fin de sa quatrième année d'études. Ce conseil, nous le donnons avec la ferme conviction qu'on se trouvera bien de le suivre. Demandez sur ce sujet l'avis des anciens qui ont été reçus internes étant encore fort jeunes. Je suis de ce nombre, et je parle en connaissance de cause.

Il va sans dire que nous conseillons le concours de l'externat à la fin de la troisième année seulement.

ARTICLE II. *

Élèves de deuxième année.

La deuxième année est l'une des plus laborieuses pour l'étudiant en médecine ; il doit prendre à la lettre les indications de la feuille d'inscriptions ; toutefois, l'anatomie et l'histologie formant les matières de l'examen de deuxième année, il consacra à leur étude une attention plus soutenue qu'à celle de la pathologie.

Dès le commencement du semestre d'hiver, il recommencera à disséquer, et il suivra les cours d'anatomie ; il fera de rapides progrès, s'il a déjà travaillé cette science en première année, et il lui sera facile d'étudier en même temps la physiologie et l'histologie.

La physiologie est professée pendant le semestre d'été ; il en résulte que l'hiver doit être consacré presque exclusivement à l'anatomie, à l'histologie et aux dissections.

L'élève de deuxième année doit-il aller à l'hôpital ?

Le service de l'hôpital n'est pas obligatoire, puisqu'on n'exige de stage qu'après la huitième inscription. Quant aux avantages que l'élève de deuxième année peut retirer de la fréquentation des hôpitaux, il faut distinguer :

1° A ceux qui n'ont jamais étudié l'anatomie et la physiologie, nous ne conseillons pas d'aller à

l'hôpital, où ils perdront un temps précieux ; ne connaissant pas ces deux branches des sciences médicales, ils ne sauraient retirer aucun fruit de l'examen du malade ; s'ils assistent à une leçon de clinique, ils n'y peuvent rien comprendre. S'ils font quelques visites à l'hôpital, celles-ci ne doivent avoir pour but que de se familiariser avec quelques pansements ; mais nous ne croyons pas que les avantages qu'ils en retireront puissent être comparés à ceux d'une matinée qu'ils passeront chez eux à étudier la leçon d'anatomie qu'ils ont entendue la veille. Nous ne saurions trop le répéter, l'anatomie et la physiologie sont la base des études médicales ; sans elles, le médecin et le chirurgien sont dans l'impossibilité d'agir avec certitude, de se prononcer avec confiance. L'hôpital ! encore l'hôpital ! toujours l'hôpital ! passez votre temps à l'hôpital ! vous répétez sans cesse des hommes routiniers, réfractaires à toute idée de progrès. Excellent conseil à suivre pour une catégorie d'élèves, comme nous l'avons dit plus haut, mais non pour les élèves sérieux et qui veulent devenir de bons médecins.

2° L'élève de deuxième année qui a eu le bon esprit d'étudier l'anatomie l'année précédente *doit aller tous les matins à l'hôpital* ; nous l'engageons à passer le premier trimestre dans un service de chirurgie ; il suivra pendant le second trimestre un service de médecine, et, guidé par ses goûts et ses aptitudes, il choisira pour le reste de l'année un service de médecine ou de chirurgie. La matinée seule sera consacrée à l'hôpital, le reste de la journée sera donné à la dissection et à l'anatomie.

3° *Lorsque les amphithéâtres de dissection*

sont fermés, tous les élèves de deuxième année sans exception doivent se rendre chaque matin à l'hôpital pour se familiariser avec l'examen des malades et commencer l'étude de la pathologie. Pendant le cours du second semestre, l'élève consacrera donc la matinée à l'hôpital et l'après-midi aux cours d'anatomie, de physiologie et d'histologie. Nous lui conseillons encore d'étudier pendant l'été, au moins pratiquement, la médecine opératoire : c'est un excellent moyen de se fixer d'une manière solide et définitive dans la mémoire certaines règles importantes du manuel opératoire, à l'aide desquelles on se représente les rapports anatomiques les plus importants.

Un médecin qui possède une connaissance approfondie de l'anatomie et de la physiologie n'est jamais embarrassé, même dans les circonstances les plus difficiles.

Nous conseillons les livres suivants aux élèves de deuxième année.

Histologie. Il y a trois ouvrages d'histologie : Fort, Frey, Kolliker.

Anatomie. Cruveilhier, Sappey et Fort.

Physiologie. Béclard, Küss, Fort.

Pathologie interne. Jaccoud, 2 vol. : excellent ouvrage, au courant de la science.

Pathologie externe. Fano, 2 vol. avec 307 fig. ; bon livre, suivi des tableaux d'opérations de l'auteur ; 28 fr. — Fort, 2 vol. avec plus de 500 fig., contenant la pathologie externe, un chapitre sur les emboûlements, un sur les ligatures et les amputations, avec figures, et sur les bandages, avec figures. Cet ouvrage, fait avec la collaboration de

trois spécialistes, contient un *examen du malade* au commencement de chaque article : 25 fr. Repasser dans notre *Résumé de pathologie*.

Pathologie générale, Bouchut, 1 vol. in-18 ; excellent livre.

Quels cours doit suivre l'élève de deuxième année ?

Si l'élève de deuxième année s'est adressé, ce que nous lui conseillons toujours de faire, à l'un des professeurs libres d'anatomie de l'Ecole pratique, nous l'engageons à s'en tenir aux leçons qu'il reçoit d'eux, et qui consistent généralement en deux cours quotidiens. Il est dirigé dans les dissections dans l'intervalle des deux leçons. S'il le juge convenable, il suivra en outre un des cours officiels d'anatomie, celui de M. Sappey, professeur à la Faculté, ou celui de M. Sée, chef des travaux anatomiques.

L'élève de deuxième année suivra encore avec fruit le cours de pathologie externe pendant le semestre d'été, tout en ayant soin de repasser continuellement l'anatomie qu'il a apprise pendant l'hiver, afin de subir avec succès son examen de fin d'année et de faire en sorte de n'être point obligé d'apprendre huit fois son anatomie après l'avoir oublié sept fois, comme cela se dit ordinairement.

L'élève de deuxième année prendra-t-il part au concours de l'externat ?

Non, pour les raisons que nous avons exposées plus haut. (Voyez Elèves de première année.)

Supposons même que l'élève de deuxième année se trouve dans les meilleures conditions, qu'il ait

disséqué pendant la première année et pendant le second hiver, serait-il raisonnable de lui conseiller d'apprendre le concours de l'externat ? Non, mille fois non, et voici pourquoi.

Il faut, pour aborder ce concours avec succès, savoir l'anatomie descriptive et une bonne partie de la pathologie. Ce n'est pas seulement la petite chirurgie qu'on demande à l'externat comme autrefois, mais aussi de la pathologie interne et externe. Voici quelques questions des concours 1872-1873 et 1874. Epistaxis ; cathétérisme ; diagnostic de la pneumonie ; diagnostic de la fièvre typhoïde. Fracture de la clavicule ; névralgies traumatiques ; diagnostic de la pleurésie. Un élève de deuxième année peut-il servir suffisamment la pathologie pour traiter des questions telles que la fièvre typhoïde, la pleurésie, la pneumonie, le cathétérisme ? Non, et s'il passe au concours, ce n'est que par hasard. S'il est admis, ce n'est que dans les derniers rangs, et alors il est obligé d'accepter dans un hôpital excentrique un service dont les premiers ne veulent pas.

ARTICLE III.

Élèves de troisième année.

A la fin de sa troisième année d'études, l'élève en médecine est interrogé à ses examens sur la pathologie interne et sur la pathologie externe : il a donc à étudier ces deux branches des sciences médicales, mais il ne faut pas non plus qu'il perde le fruit de ses études antérieures. On a toujours dit, et avec raison, que pour savoir son anatomie il fallait l'avoir oubliée sept fois. En effet, en raison du nombre considérable de noms qu'il faut retenir, de rapports anatomiques qu'il faut conserver dans son esprit, avec la mémoire et les aptitudes les plus heureuses, on oubliera ce qu'on aura appris en deuxième année, si l'on n'a pas soin d'étudier les mêmes matières l'année suivante. Il est donc indispensable à tout élève qui a l'ambition de devenir ou bon chirurgien ou bon médecin, de disséquer encore et d'étudier l'anatomie pendant le semestre d'hiver de la troisième année. Rien n'est plus facile d'ailleurs que de diviser son temps de façon à étudier l'anatomie sans négliger la pathologie, à laquelle on peut consacrer ses matinées et ses soirées, en réservant l'après-midi pour les dissections et les leçons d'anatomie.

Le semestre d'été sera consacré à la pathologie interne et à la pathologie externe. Nous engageons aussi les élèves de troisième année à s'exercer aux opérations chirurgicales, bien que celles-ci ne soient

pas exigées pour l'examen de fin d'année qu'ils ont à subir.

Dans le cours de la troisième année, l'élève est tenu de faire son stage ; il n'est admis à prendre aucune inscription, même la neuvième, s'il ne présente au secrétariat un certificat de l'administration des hôpitaux, constatant qu'il est attaché à un service. A la fin de chaque trimestre, il doit produire un autre certificat délivré par son chef de service et visé par le directeur de l'hôpital, constatant qu'il a fait régulièrement son service.

C'est à la fin de la troisième année que l'élève, après s'y être préparé avec soin, devra prendre part au concours de l'externat. (Voy. un peu plus haut : *Concours de l'externat.*)

Les livres dont je conseille l'étude aux élèves sont les suivants :

Pathologie générale, Bouchut.

Pathologie interne, Jaccoud.

Pathologie externe, Fano, Fort, Follin. Ce dernier ouvrage, non encore terminé, aura 5 volumes ; la première partie, faite par Follin lui-même, est de beaucoup supérieure au reste de l'ouvrage. Nélaton, 2^e édition, par Péan, non encore terminée.

Médecine opératoire, A. Guérin ; bon livre, avec figures, 7 fr. 50 c. Malgaigne, plus complet, avec figures. — La description des opérations, avec figures, qui se trouve à la fin de la Pathologie chirurgicale de Fort, est bien suffisante pour apprendre les opérations demandées aux examens.

Cours que doivent suivre les élèves de troisième année.

Indépendamment des dissections et des leçons d'anatomie auxquelles assisteront pendant l'hiver les élèves de troisième année, ils devront assister le matin, trois fois par semaine, à une clinique chirurgicale, et, trois fois également par semaine, à une clinique médicale.

La clinique chirurgicale du professeur Richet, à l'Hôtel-Dieu, est certainement l'une des plus pratiques et des plus instructives; excellent praticien, M. Richet fait sa clinique avec un soin extrême et donne aux élèves les meilleurs préceptes.

La clinique de M. Böhler, à l'Hôtel-Dieu, est la plus suivie des cliniques médicales; ses leçons charment et intéressent tout à la fois.

Les élèves qui ne se trouvent pas à portée de l'Hôtel-Dieu peuvent assister à d'autres cliniques. Nous citerons particulièrement les excellentes leçons de M. Gallard, à la Pitié; de M. Bucquoy, à l'hôpital Cochin; de M. Peter, à St-Antoine. Ces médecins, justement estimés, s'intéressent tout particulièrement à l'instruction des élèves, qui trouveront dans ces deux services les éléments d'une instruction solide et d'une science sérieuse et profonde.

ARTICLE IV.

Élèves de quatrième année.

Il n'y a pas d'examen à subir à la fin de la quatrième année. L'élève doit s'appliquer à se perfectionner dans les diverses branches de l'enseignement médical, et préparer avec soin le premier examen de doctorat, qu'il pourra subir trois mois après sa dernière inscription. Si l'élève ne veut pas perdre de temps, c'est au mois de novembre qu'il peut se présenter à cet examen ; or, c'est à cette époque seulement que commencent les dissections. Il est donc absolument nécessaire de préparer le premier examen de doctorat pendant le cours de la quatrième année, si on ne veut pas s'exposer à perdre plusieurs mois au commencement de la cinquième.

Les élèves de quatrième année devront donc aller à l'hôpital tous les matins, pendant les deux semestres. Il est indispensable pour eux de disséquer encore pendant le semestre d'hiver, et d'assister au cours d'anatomie. Nous leur recommandons de faire, pendant le semestre d'été, des opérations sur le cadavre ; nous les engageons surtout à ne pas se livrer à ce genre d'études uniquement en vue des examens, mais aussi en vue de leur instruction. Ils regretteront la négligence qu'ils auront apportée dans l'étude des manœuvres opératoires, lorsqu'ils se trouveront plus tard aux prises avec les exigences de la pro-

fession : aussi nous ne saurions trop les engager à mettre ces conseils à profit.

L'élève de quatrième année ne se contentera pas d'assister aux cliniques des professeurs de la Faculté, il devra, pendant cette année et les suivantes, parcourir les divers services s'il n'est pas externe, aller tantôt chez M. Isambert, à l'hôpital Lariboisière, pour se familiariser avec le laryngoscope, et M. Péan à Saint-Louis, pour voir de près les grandes opérations chirurgicales ; à l'hôpital Saint-Louis pour les maladies de la peau ; au Midi pour la syphilis. Enfin, il visitera dans l'après-midi, de temps en temps, les cliniques spéciales des yeux et des oreilles. C'est ainsi qu'il complètera son instruction.

Si l'élève de quatrième année a réussi au concours de l'externat l'année précédente, il devra concourir pour l'internat. (Voy. *Concours de l'internat*.)

Nous engageons les élèves à fréquenter la bibliothèque de la Faculté, surtout ceux qui redoutent des visites importunes. On peut aussi aller à la bibliothèque Sainte-Geneviève, place du Panthéon. On trouve à la fréquentation de ces lieux économie de temps, de chauffage et d'éclairage. Si l'on ne veut pas être astreint à travailler à des heures déterminées, comme cela a lieu lorsqu'on a pris l'habitude des bibliothèques, on peut prendre un abonnement dans un cabinet de lecture, où les étudiants trouvent toute sorte de livres. Il en existe un dans

le passage du Commerce et un autre rue de la Sorbonne.

Les élèves doivent aussi connaître les diverses sociétés savantes, de chirurgie, d'anatomie, d'anthropologie, de biologie, de thérapeutique, etc. Ils passeront un moment agréable et instructif, en se rendant de temps en temps aux séances de ces sociétés.

Ils devront aussi se tenir au courant des prix à décerner par ces sociétés, par la Faculté, par la Société de chirurgie et par l'Académie. C'est un bon exercice que celui que l'on fait en s'habituant à rédiger des mémoires pour concourir à ces prix.

Conseils aux élèves à l'hôpital, auprès des malades.

Nous ne saurions mieux faire que de citer ici ce que nous avons déjà dit dans notre *Pathologie et Clinique chirurgicales* :

« Les élèves ne vont pas à l'hôpital uniquement pour faire des pansements et pour servir d'aides au chirurgien ; ils doivent surtout s'instruire, c'est-à-dire étudier les malades et les maladies. Je dis avec intention *malades* et *maladies*, car beaucoup de personnes s'imaginent que les maladies sont les mêmes chez tous les sujets. Non, certes : et si cela était, on pourrait apprendre la pathologie dans les livres. En chirurgie, comme en médecine, les maladies revêtent un type particulier selon la constitution de l'individu qui en est affecté. Il est donc bien essentiel de distinguer la maladie et le malade. Dans l'étude que nous nous proposons de faire actuellement, nous n'entrerons point dans une foule de détails minutieux, auxquels l'intelligence de l'élève pourra suppléer.

« Nous n'insisterons pas sur la nécessité qu'il y a à bien interroger un malade, à se présenter à lui avec douceur et politesse, à observer certaines convenances à l'égard des femmes ; nous sommes persuadé que nous nous adressons à des hommes intelligents et bien élevés. Ceux qui désireraient des détails sur ces points consulteront le traité de diagnostic de M. Piorry, qui a longuement exposé la question.

« Les parties sur lesquelles nous voulons surtout insister sont celles que nous voyons ignorées ou négligées par les élèves. Ainsi, chose difficile à croire, *ce qui embarrasse la plus grande partie des élèves qui entrent dans une salle d'hôpital, c'est qu'ils ne savent comment aborder un malade, qu'ils ne savent par où commencer leur interrogatoire.*

« Un malade que vous abordez poliment se montre rarement récalcitrant. En général, il répond à vos questions, et il se prête plus ou moins volontiers à l'exploration.

« En le questionnant, il faut avoir soin de ne point lui adresser les demandes qui semblent solliciter une réponse négative ou affirmative. Par exemple, il ne faut pas dire à un malade : n'avez-vous pas mal là ? Il vous répondra *oui*, parce qu'il croira vous faire plaisir, ou bien parce qu'il s'imaginera qu'il souffre réellement. Nous faisons allusion ici aux malades des hôpitaux. Ne lui dites pas non plus : Vous devez avoir mal là ? Cette question entraînerait une réponse affirmative. Il faut questionner d'une manière plus vague, et dire : Où avez-vous mal ? qu'éprouvez-vous ? etc.

« On doit surtout user de précautions quand on soupçonne chez les malades certaines habitudes ou des maladies antérieures que la plupart cherchent à tenir cachées. Par exemple, ne demandez jamais à un homme que vous croyez alcoolique s'il boit beaucoup, s'il se met quelquefois en état d'ivresse. Informez-vous de sa profession et de ses habitudes ; interrogez-le, sans paraître y attacher trop d'importance, sur la quantité et la qualité de ses bois-

sons ordinaires (vin, liqueur, absinthe) ; sachez s'il est sujet aux insomnies, aux cauchemars, à la pituite ; regardez si ses mains tremblent, etc. De même, c'est en examinant attentivement la peau, les ganglions, la gorge, et en faisant des questions sur les principaux accidents de la syphilis, que vous arriverez à diagnostiquer l'existence de cette maladie ; cela est important surtout chez les femmes, qui répondent presque toujours négativement à une question directe.

« Interroger, examiner un malade, c'est prendre des renseignements directs ou indirects pour arriver à la connaissance exacte de sa maladie et pour éviter les nombreuses causes d'erreurs qui peuvent détourner de la voie d'un bon diagnostic.

Ordre d'après lequel le malade doit être examiné.

- « 1. Quel âge avez-vous ?
- « 2. Quelle est votre profession ?
- « 3. De quel pays êtes-vous ?
- « 4. Où habitez-vous ?

« Après ces questions préliminaires, qu'il est toujours utile d'adresser, on arrive au point important.

« 5. Pour quelle maladie êtes-vous entré à l'hôpital ?

« Cette question est préférable à celle-ci : Où avez-vous mal ? Où souffrez-vous ? Car le malade ne souffre pas toujours.

« On jette un coup d'œil sur le point malade. Déjà, on a un soupçon sur la maladie qui affecte le sujet.

« Avant de passer à un examen approfondi, on fera la question suivante :

« 6. N'avez-vous pas autre chose ?

« Que la réponse du malade soit négative ou affirmative, il est bon de s'en assurer en le découvrant complètement ; puis on se livre à l'exploration du point malade, en examinant d'abord les symptômes locaux fonctionnels ou subjectifs, et les symptômes locaux physiques ou objectifs.

1° *Symptômes locaux fonctionnels.*

« 7. Souffrez-vous ?

« 8. La douleur est-elle violente ?

« 9. Sont-ce des élancements que vous ressentez ?

« 10. La douleur est-elle permanente, ou cesse-t-elle par intervalles ?

« 11. Augmente-t-elle ou diminue-t-elle lorsque je presse le point malade ?

« 12. Dans quelle condition s'exaspère-t-elle ou se calme-t-elle ?

« On examine alors la *fonction*. Est-ce une articulation qui est le siège du mal, on questionne le malade pour savoir si les mouvements sont douloureux. Si c'est un organe comme l'urèthre, on s'informe également de l'intégrité ou de l'altération de la fonction, etc.

2° *Symptômes locaux physiques.*

« On les constate au moyen des organes des sens : l'œil, la main, l'ouïe, le goût et l'odorat.

« La seule inspection de la région malade permet de reconnaître le *changement de couleur* de

la peau, l'augmentation de volume de la région malade, la *déformation*, si importante à connaître dans certains cas de luxations, de fractures, etc. Il faut avoir soin d'examiner comparativement le côté malade et le côté sain, pour bien apprécier les différences.

« La main peut être employée de plusieurs manières dans l'exploration d'une région malade.

« L'application de la main permet de constater le *changement de température* de la peau, les *batttements* dont certaines tumeurs sont le siège, le *craquement* dans certains mouvements articulaires, etc.

« La pression sur le point malade exagère quelquefois la *douleur*. Cette pression trahit l'*empatement* dans les phlegmons, l'*œdème*. C'est par la pression combinée des deux mains qu'on perçoit la *fluctuation*. Une main, un doigt suffit quelquefois. La pression combinée à des mouvements particuliers, variables pour chaque cas, nous laisse reconnaître la *crépitation*. C'est encore avec la main qu'on parvient à constater la *mobilité* des fragments dans une fracture, la *déformation* des régions dans les luxations. Enfin n'est-ce pas avec la main que nous pratiquons la *mensuration* des parties malades? que nous nous servons des spéculums pour l'oreille, le vagin, le rectum? que nous explorons la cavité du larynx et le fond de l'œil au moyen du laryngoscope et de l'ophthalmoscope? que nous introduisons des sondes et des stylets dans les orifices naturels ou fistuleux pour arriver au diagnostic? la main est donc d'un grand secours pour l'exploration des affections chirurgicales.

* La percussion sert dans certains cas de tumeurs abdominales et thoraciques, dans les hernies.

* Par l'ouïe, on peut quelquefois constater la présence de *fausses membranes* dans les articulations, la *crépitation* dans les fractures et dans l'emphysème.

* On a rarement occasion de se servir du goût et de l'odorat, en chirurgie. Il faut reconnaître, toutefois, qu'ils peuvent rendre des services, par exemple dans certaines maladies de *voies urinaires*. On sait aussi que les *abcès* avoisinant les parois du tube digestif présentent une odeur stercorale des plus manifestes.

3° Symptômes de voisinage.

* Après l'exploration locale, il est bon de rechercher s'il n'existe pas quelque symptôme de *voisinage*. En premier lieu, et il faut toujours y songer, on doit explorer les *ganglions lymphatiques* qui correspondent à la région malade. On trouve souvent un engorgement qui met sur la voie du diagnostic. Dans les tumeurs, on doit explorer les tissus voisins : c'est ainsi que, dans le cas de tumeurs du testicule et dans l'orchite, on doit examiner la tunique vaginale et s'assurer si elle renferme du liquide. On doit, dans les mêmes cas, pratiquer le toucher rectal pour reconnaître les tubercules du testicule, qui coïncident souvent avec une vésiculite simple ou tuberculeuse. De même, dans l'arterite, on ne doit pas négliger d'explorer les artères au-dessous du point malade, si la chose est possible. Enfin, dans la phlébite et l'angioleucite, il faut examiner avec soin l'éclat des régions où siègent les

capillaires correspondant à ces vaisseaux; on y trouve fréquemment de l'œdème. Ces exemples feront comprendre, nous l'espérons, l'importance de l'exploration dans le voisinage des régions malades.

4° Symptômes généraux.

« L'état local étant connu (la maladie est quelquefois limitée aux symptômes locaux), on passe à l'étude des symptômes généraux, c'est-à-dire qu'on examine les divers appareils de nutrition, de sécrétion, des sens, etc.

« Chaque appareil est interrogé d'une extrémité à l'autre.

« On explore d'abord le tube digestif et ses annexes; on passe en revue la bouche, le pharynx, l'œsophage, l'estomac, l'intestin, le foie, la rate, le pancréas.

« On passe ensuite à l'appareil respiratoire: fosses nasales, larynx, trachée, bronches, poumons, plèvres.

« On interroge aussi l'appareil nerveux: fonctions du cerveau, fonctions des nerfs.

« L'appareil urinaire et l'appareil génital sont passés également en revue.

« On explore ensuite les diverses sécrétions.

« Enfin on étudie les organes des sens.

« S'il fallait insister sur tous ces points auprès de chaque malade, l'examen serait extrêmement long. Grâce à l'habitude, on fait rapidement l'inspection de toutes ces parties, et l'on examine quelques points particuliers seulement, les plus importants pour le diagnostic. Mais le commençant doit suivre cette

méthode, s'il veut apprendre à examiner un malade et à rédiger une observation.

5° Symptômes complémentaires.

« Après avoir étudié sur un malade les symptômes locaux, fonctionnels et physiques, les symptômes de voisinage et les symptômes généraux, on peut soupçonner la maladie et avoir une certitude relative. Mais l'esprit ne saurait être satisfait. Il faut arriver à une certitude absolue, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de donner un nom à la maladie dont le malade est affecté, il faut encore déterminer l'étendue du mal, le tissu primitivement affecté, la nature de la lésion, le degré auquel elle est parvenue. Il faut rechercher s'il existe quelque complication. Enfin il ne faut pas oublier que quelques malades simulent certaines maladies. »

Conseils sur les observations.

Dans le même ouvrage ¹, nous nous exprimons ainsi sur les observations :

« Il y a quelques années à peine, tous les élèves, dans les hôpitaux, possédaient un cahier d'observations. Aujourd'hui, ce n'est presque plus de mode, et bientôt on s'imaginera que prendre des observations était une des manies du bon vieux temps ! Cependant rien ne remplace un recueil d'observations, ni les lectures les plus attentives, ni l'examen le plus minutieux des malades. Le cahier conserve des

¹. PATHOLOGIE ET CLINIQUE CHIRURGICALES, 2 vol. in-8°, avec 542 fig. dans le texte ; chez Delahaye, Paris.

faits que la mémoire a oubliés; s'il est consulté plus tard, on y trouve des dates, des époques fixes, la durée des divers symptômes, etc., etc. Il faut être extrêmement paresseux ou d'une naïveté rare pour contester l'utilité des observations prises au lit du malade. Nous ne saurions donner, pour prendre l'observation d'un malade, de meilleure méthode que celle que nous avons décrite pour faire son examen. Il faut de plus, dans une observation bien prise, consigner à la fin de l'observation, et jour par jour, l'état du malade, le traitement, les résultats du traitement, les réflexions du chef de service. C'est ainsi qu'on finit par posséder des collections d'un prix inestimable.

« Les élèves doivent prendre les observations avant l'arrivée du chirurgien à l'hôpital ou après son départ, s'il s'en ont le temps. Il faut, toutes les fois qu'un nouveau malade entre dans le service, écrire son observation le premier jour, le second au plus tard. On doit les prendre toutes, c'est le seul moyen de n'en pas laisser échapper de fort intéressantes.

.....

Plan de description.

« Dans toutes les descriptions, nous suivons le même plan. C'est celui que l'élève doit suivre dans une dissertation ou dans une épreuve de concours.

« *Définition.* — Indiquer d'abord le nom, la définition, les synonymes et le degré de fréquence de la maladie.

« *Examen du malade.* — Ensuite, dire de quelle

manière on doit se comporter pour examiner le malade dans chaque maladie.

« *Anatomie et physiologie pathologiques.* — Il est utile, après avoir tracé rapidement l'historique et indiqué la division du sujet, de commencer, en général, la description des lésions anatomiques qui peuvent être étudiées sans la connaissance préalable des causes et des symptômes.

« Dans l'examen des lésions, suivre l'ordre qu'on suit ordinairement à l'autopsie. Après avoir constaté les altérations des liquides, passer à celles des solides : 1° altération de forme, de volume, de couleur; 2° examen des annexes de l'organe malade; 3° exploration des organes voisins; 4° caractères physiques de l'organe, du tissu malade; 5° caractères chimiques, etc.; 6° aspect à la loupe; 7° altérations microscopiques.

« S'il s'agit d'une poche, décrire séparément le contenant et le contenu.

« *Symptomatologie.* — Étudier ensuite les symptômes.

« 1° Y a-t-il des prodromes? 2° Quel est le mode de début? 3° Description des symptômes locaux fonctionnels; y a-t-il de la douleur? la fonction de l'organe malade est-elle diminuée, augmentée ou altérée?

« 4° Description des symptômes locaux physiques. Inspection. Application de la main. Pression. Palpation. Toucher. Mensuration. Percussion. Auscultation. Emploi des sondes, des stylets, des spéculums, de la loupe et du microscope. Emploi des réactifs chimiques, de l'odorat et du goût.

« 5. Description des *symptômes de voisinage* fournis par l'altération des organes qui avoisinent la lésion.

« 6. Description des *symptômes généraux*, lorsqu'ils existent.

« A. Les uns sont fournis par les fonctions de relation : troubles des sens, du système nerveux, de la voix, de l'appareil de la locomotion, de l'habitude extérieure du malade.

« B. Les autres sont fournis par les fonctions de nutrition et de reproduction : digestion, circulation et respiration, appareil génito-urinaire.

« C. Il ne faut pas négliger l'examen des *sécrétions*.

« D. On doit aussi étudier la nutrition, amenant l'*atrophie* ou l'*hypertrophie*.

« *Tableau du malade*. — Après avoir exposé les symptômes, décrire, s'il y a lieu, le *tableau* du malade.

« Indiquer les différentes *formes* de la maladie, ses *variétés*, sa *nature*, et la *différence* qu'elle peut présenter aux divers âges et dans les deux sexes.

« *Marche*. — La marche est-elle rapide ou lente ? Dans l'étude de la marche d'une maladie, mentionner ses diverses *périodes* ; quelles sont les circonstances qui *modifient* la marche d'une maladie ? Quelle est l'*influence* de telle ou telle maladie intercurrente ?

« *Durée*. — Combien de temps dure-t-elle ?

« *Terminaison*. — Comment se termine-t-elle ? Si la *guérison* survient, par quelles phases la ma-

Maladie passe-t-elle ? Se termine-t-elle par la mort ? De quelle manière ? Le malade meurt-il par asphyxie, par une complication, etc. ?

La maladie se termine-t-elle par une autre maladie ? Y a-t-il des *phénomènes critiques* ? Quelles particularités présente la *convalescence* ? Cette maladie présente-t-elle des *phénomènes consécutifs* ? Est-elle sujette aux *rechutes* ou à la *récidive* ?

« Quelles sont les *complications* qui se montrent le plus ordinairement ?

« *Étiologie*. — Nous parlerons des *causes*, de leur mode d'action. Leur étude est plus facile en chirurgie qu'en pathologie interne.

« Nous verrons qu'elles sont : les unes locales, souvent traumatiques ; les autres générales.

« Les causes locales peuvent être prédisposantes et déterminantes : ainsi, un coup est une cause déterminante locale ; la raréfaction de la substance spongieuse du col du fémur est une cause prédisposante locale de la fracture du col.

« Les causes générales sont prédisposantes : hérédité, âge, profession.

« Quelques-unes, par exemple le froid, peuvent agir comme causes prédisposantes et déterminantes.

« Dans l'étude des causes, nous tiendrons compte de la diathèse.

« *Diagnostic*. — Le diagnostic comprend le *diagnostic simple* et le *diagnostic différentiel*. Le premier résulte de la description détaillée des symptômes. Mais le diagnostic simple ou positif ne consiste pas seulement à donner un nom à une

maladie, il se compose encore de quelques autres éléments. Il faut déterminer le *siège* de la maladie, l'*organe malade*, l'*étendue* du mal, le tissu *primativement affecté*, la *nature* de la lésion, le *degré* auquel elle est parvenue.

« Le diagnostic différentiel doit être établi entre la maladie que l'on étudie et les autres maladies du même organe, entre elle et les maladies des organes voisins qui peuvent la simuler. Dans le diagnostic différentiel, il ne faut jamais perdre de vue les maladies générales, la syphilis surtout, et les névroses, qui font commettre plus d'erreurs aux médecins qu'aux chirurgiens.

« *Pronostic.* — On verra par le pronostic que les maladies présentent une *gravité* que l'on peut apprécier d'une manière générale pour chacune d'elles. C'est ainsi qu'on porte généralement un pronostic grave sur une fracture du crâne, parce qu'on sait que la plupart des individus qui en sont affectés succombent. Le pronostic d'un abcès de la fosse iliaque ne présente pas de gravité, mais cet abcès peut s'ouvrir dans le péritoine et amener la mort de l'individu, tandis que le sujet affecté de fracture du crâne peut survivre à la lésion. On ne peut donc pas porter de pronostic d'une manière absolue. Mais il existe des signes qui influencent plus ou moins favorablement le jugement que le chirurgien porte sur l'issue de la maladie. On les désigne sous le nom de *signes pronostiques*. Ils sont fournis le plus souvent par l'âge, la santé antérieure, les conditions héréditaires du sujet ; par la marche, la durée, les complications de la maladie ; par des

symptômes particuliers, l'aspect des plaies, les sueurs, le hoquet, etc., etc

« *Traitement.* — Nous indiquerons ensuite le traitement de la maladie.

« Le traitement peut être palliatif ou curatif, médical ou chirurgical. Le traitement médical est local ou général.

« Il faut rechercher dans le traitement des maladies les indications et les contre-indications du traitement. On doit distinguer aussi le traitement prophylactique et celui de la convalescence.

« Il ne faut pas négliger le traitement des complications ; quelquefois on est forcé de traiter les symptômes. Dans les descriptions, nous accorderons une large part au traitement. »

SECTION QUATRIÈME

MÉDECINS ET PHARMACIENS MILITAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

Élèves en médecine militaires.

Décret du 5 octobre 1872.

Chaque année, au mois de septembre, un concours a lieu pour l'admission aux emplois d'élève du service de santé militaire, d'après un programme arrêté par le ministre de la guerre.

Sont admis à concourir pour les emplois d'élèves en médecine :

1° Les étudiants pourvus de deux diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences complet ou restreint ;

2° Les étudiants ayant 4, 8 et 12 inscriptions variables pour le doctorat, et ayant subi avec succès les examens de fin d'année correspondant au nombre de leurs inscriptions.

Les autres conditions sont les suivantes :

1° Être né ou naturalisé Français ;

2° Avoir eu au 1^{er} janvier de l'année du concours

plus de dix-sept ans et moins de vingt et un ans (élèves sans inscriptions), moins de vingt-deux ans (élèves à quatre inscriptions), moins de vingt-trois ans (élèves à huit inscriptions) et moins de vingt-quatre ans (élèves à douze inscriptions) ;

3° Avoir été reconnu apte à servir activement dans l'armée aptitude qui sera justifiée par un certificat d'un médecin militaire du grade de major au moins ; elle pourra être vérifiée, au besoin, par le jury d'examen.

4° Souscrire un engagement d'honneur de servir dans le corps de santé militaire pendant dix ans au moins, à dater de l'admission au grade d'aide-major de 2^e classe.

Toutes les conditions qui précèdent sont de rigueur, et aucune dérogation ne pourra être autorisée pour quelque motif que ce soit.

Les épreuves ont lieu devant un jury composé d'un médecin-inspecteur du service de santé, président, de deux médecins et de deux pharmaciens militaires, désignés par le ministre de la guerre.

Les candidats reconnus admissibles reçoivent, dans la proportion déterminée par les besoins du service, une commission d'élève du service de santé militaire, et sont classés en deux catégories.

Les élèves compris dans la première catégorie, c'est-à-dire ceux qui auront moins de douze inscriptions en médecine, sont répartis, suivant leur convenance, en douze villes principales, y compris Paris, qui possèdent une Faculté de médecine et de pharmacie et un hôpital militaire ou des salles militaires dans un hôpital civil.

Attachés à l'hôpital militaire, sous les ordres et

la surveillance du médecin en chef, ils concourent à l'exécution du service médical ; en même temps, ils suivront les cours et travaux pratiques de la Faculté ou de l'École préparatoire, et y subiront les divers examens aux époques et dans la forme déterminées par la législation en vigueur.

Ces élèves ne porteront pas l'uniforme et ne recevront aucune solde. Toutefois, afin de venir en aide, dans une juste mesure, à des positions exceptionnellement intéressantes, ceux d'entre eux qui auront été boursiers au Prytanée militaire pourront obtenir, sur leur demande, une subvention mensuelle dont le chiffre sera fixé ultérieurement.

Les élèves de la seconde catégorie, c'est-à-dire ceux qui seront en possession de douze inscriptions pour le doctorat, seront réunis à Paris, et placés sous les ordres du directeur de l'école du Val-de-Grâce.

Inscrits à la Faculté de médecine, ils suivront les cours en rapport avec le degré de leur scolarité, ainsi que les cliniques de la Faculté.

A l'intérieur du Val-de-Grâce, ils recevront l'enseignement pratique et complémentaire des matières sur lesquelles portent les examens du doctorat.

Pendant la première année du séjour au Val-de-Grâce, les élèves en médecine devront satisfaire aux deux premiers examens de doctorat, qui seront subis entre la 12^e et la 16^e inscription, dans l'ordre déterminé par le décret du 18 juillet 1860, savoir :

Le premier examen de doctorat (3^e examen dans le mode suivi près des Facultés), portant sur

l'histoire naturelle médicale, la physique et la chimie médicales.

Le deuxième examen de doctorat (1^{er} examen dans le mode suivi près des Facultés), portant sur l'anatomie, la physiologie et la dissection.

Après la 16^e inscription en médecine, à dater du 1^{er} juillet jusqu'au 1^{er} mai suivant, les élèves en médecine auront à subir les trois derniers examens de doctorat et la thèse.

Le stage proprement dit, c'est-à-dire au Val-de-Grâce, commencera le 1^{er} mai et se terminera avec le mois d'août.

Les élèves de cette catégorie porteront l'uniforme et recevront la solde attribuée à l'ancien grade de sous-aide. Dès qu'ils auront obtenu le titre de docteur, la solde spéciale de l'emploi de stagiaire leur sera acquise.

A dater de l'admission à l'emploi d'élève du service de santé, les frais d'inscriptions, d'exercices pratiques, d'examens et de diplôme seront payés par l'administration de la guerre. Toutefois, en cas d'ajournement à un examen, les frais de consignation pour la répétition de cet examen seront à la charge de l'élève.

Un second échec au même examen de fin d'année, ou de fin d'études, entraîne d'office le licenciement de l'élève et sa radiation immédiate des contrôles.

En cas de démission ou de licenciement, l'élève sera tenu au remboursement des frais de scolarité.

Le même remboursement sera exigé de ceux qui quitteraient volontairement le service de santé militaire avant d'avoir accompli la durée de leur engagement d'honneur.

Règlement provisoire sur les engagés conditionnels d'un an.

ART. 17. — Les volontaires *étudiants en médecine ou en pharmacie* admis à servir dans leur *spécialité* sont incorporés dans les sections d'*infirmiers* et employés dans les hôpitaux militaires.

Leur instruction militaire ne comporte que les écoles du soldat et de peloton.

Ceux qui se sont convenablement acquittés de leurs fonctions et dont la conduite a été satisfaisante, reçoivent, à la fin de leur année de service, un certificat constatant leur zèle et leur *CAPACITÉ*. Ce certificat leur est délivré par le général commandant la subdivision, sur l'avis d'une commission présidée par le fonctionnaire de l'intendance chargé de la surveillance administrative de l'hôpital, et composée du médecin en chef ou du pharmacien en chef, selon la *spécialité* du volontaire, et de l'officier d'administration commandant la section d'infirmiers en chef du détachement.

Ceux qui ont fait preuve de mauvais vouloir, ou qui ont commis des fautes graves et répétées contre la discipline, restent une seconde année au service, soit dans les mêmes conditions, soit comme soldats dans un régiment d'infanterie, suivant la décision en général commandant la subdivision.

Programme du concours de 1875 pour l'admission aux emplois d'élève du service de santé militaire.

Une décision présidentielle en date du 5 octobre 1872 dispose que, chaque année, un concours

aura lieu au mois de septembre pour l'admission aux emplois d'élève du service de santé militaire, et que les candidats admis, dans la proportion déterminée par les besoins du service, seront répartis, à leur choix et suivant leur convenance, entre les douze ville ci-dessous indiquées, qui possèdent à la fois un hôpital militaire ou des salles militaires dans un hospice civil, et une Faculté de médecine ou une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, savoir : Paris, Montpellier, Nancy, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Lille, Besançon, Grenoble et Alger.

En exécution de ces dispositions, un concours pour les emplois d'élève du service de santé militaire s'ouvrira :

- A Paris, le 1^{er} septembre 1875 ;
- A Lille, le 8 septembre 1875 ;
- A Nancy, le 13 septembre 1875 ;
- A Besançon, le 18 septembre 1875 ;
- A Lyon, le 23 septembre 1875 ;
- A Marseille, le 28 septembre 1875 ;
- A Montpellier, le 2 octobre 1875 ;
- A Toulouse, le 6 octobre 1875 ;
- A Bordeaux, le 10 octobre 1875 ;
- A Rennes, le 14 octobre 1875 ;

Aux termes de la décision précitée, sont admis à concourir :

Pour les emplois d'élèves en médecine. —

- 1^o Les étudiants pourvus des deux diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences complet ou restreint ;
- 2^o Les étudiants ayant 4, 8 et 12 inscriptions va-

lables pour le doctorat et ayant subi avec succès les examens de fin d'année correspondant au nombre de leurs inscriptions.

Pour les emplois d'élèves en pharmacie. —
1° Les étudiants pourvus du diplôme de bachelier ès sciences complet ;

2° Les étudiants ayant 4 ou 8 inscriptions pour le titre de pharmacien de 1^{re} classe et ayant subi avec succès les examens semestriels.

Les autres conditions sont les suivantes :

1° Être Français ;

2° Avoir eu au 1^{er} janvier de l'année du concours plus de dix-sept ans et moins de vingt et un ans (élèves sans inscriptions), moins de vingt-deux ans (élèves à quatre inscriptions), moins de vingt-trois ans (élèves à huit inscriptions), et moins de vingt-quatre ans (élèves à douze inscriptions) ;

3° Avoir été reconnu apte à servir activement dans l'armée, aptitude qui sera justifiée par un certificat d'un médecin militaire du grade de major au moins, et pourra être vérifiée, au besoin, par le jury d'examen ;

4° Souscrire un engagement d'honneur de servir dans le corps de santé militaire pendant dix ans au moins à dater de l'admission au grade d'aide-major de 2^e classe.

Toutes les conditions qui viennent d'être indiquées sont de rigueur, et aucune dérogation ne pourra être autorisée pour quelque motif que ce soit.

Les candidats en activité de service, s'ils sont compris dans la liste d'admission, seront placés en position de congé pouvant être renouvelé aussi

longtemps qu'ils conserveront la qualité d'élèves du service de santé. La même mesure sera appliquée à ceux des élèves que la loi appellerait à l'activité pendant le cours de leurs études.

Formalités préliminaires.

Les candidats auront à requérir leur inscription à leur choix sur une liste qui sera ouverte à cet effet, à dater du 1^{er} juillet prochain, dans les bureaux de MM. les intendants militaires des 1^{re}, 3^e, 5^e, 7^e, 8^e, 10^e, 12^e, 14^e et 16^e divisions. La clôture de cette liste aura lieu dans chaque ville cinq jours avant l'ouverture du concours dans cette localité.

En se faisant inscrire, chaque candidat doit déposer dans les bureaux de l'intendance :

- 1^o Son acte de naissance dûment légalisé ;
- 2^o Un certificat d'aptitude au service militaire ;
- 3^o Les diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences complet ou restreint, s'il est candidat en médecine sans inscriptions, et pour les concurrents à 4, 8 et 12 inscriptions, les certificats d'examens de fin d'année ; — le diplôme de bachelier ès sciences complet, s'il est candidat en pharmacie sans inscriptions, et pour les concurrents à 4 et 8 inscriptions, les certificats des examens semestriels (ces pièces pourront n'être produites que le jour de l'ouverture des épreuves) ;
- 4^o S'il a moins de 12 inscriptions valables pour le doctorat, ou de 8 inscriptions valables pour le titre de pharmacien de 1^{re} classe, l'indication de la ville où il désire faire ses études.

Chaque candidat indiquera exactement son domi-

cile. où lui sera adressée, s'il y a lieu, sa commission d'élève du service de santé.

Forme et nature des épreuves.

I. — CONCOURS EN MÉDECINE.

Candidats sans inscriptions ou n'ayant pas passé le premier examen de fin d'année. —

1° Composition sur un sujet d'histoire naturelle ;
2° Interrogations sur la physique et la chimie, d'après le programme des connaissances exigées pour le baccalauréat ès-sciences restreint.

Candidats à 4 inscriptions au moins, ayant passé avec succès le premier examen de fin d'année. — 1° Composition sur un sujet d'histoire naturelle médicale et de physiologie élémentaire ;

2° Interrogations sur la physique et la chimie, dans leurs parties afférentes à la science médicale ;

3° Interrogations sur l'ostéologie, les articulations et la myologie.

Candidats à 8 inscriptions au moins, ayant passé avec succès le deuxième examen de fin d'année. — 1° Composition sur une question de physiologie ;

2° Interrogations sur l'anatomie descriptive et sur la physiologie.

Candidats à 12 inscriptions au moins, ayant passé avec succès le troisième examen de fin d'année. — Composition sur une question de pathologie générale :

2° Interrogations sur la pathologie interne et la pathologie externe ;

3. Interrogations sur l'anatomie et la physiologie.

II. — CONCOURS EN PHARMACIE.

Candidats sans inscriptions ou n'ayant pas satisfait aux examens semestriels de la première année. — 1. Composition sur une question de physique et de chimie ;

2. Interrogations sur la physique, la chimie et les éléments d'histoire naturelle.

Candidats à 4 inscriptions au moins, ayant satisfait aux examens semestriels de première année. — 1. Composition sur une question de physique et de chimie ;

2. Interrogations sur la chimie minérale et les éléments de chimie organique ;

3. Interrogations sur la botanique, la zoologie, la minéralogie et l'histoire naturelle des médicaments.

Candidats à 8 inscriptions au moins, ayant satisfait aux examens semestriels de deuxième année. — 1. Composition sur une question de chimie ;

2. Interrogations sur la chimie minérale et la chimie organique ;

3. Interrogations sur la pharmacie, la toxicologie, la botanique et l'histoire naturelle des médicaments.

Les épreuves ci-dessus spécifiées auront lieu devant un jury unique, composé d'un médecin inspecteur, qui le présidera et sera chargé de régulariser les opérations du concours, de deux médecins

et de deux pharmaciens militaires, désignés par le ministre.

Il sera accordé trois heures pour la composition ; chaque épreuve d'interrogation durera de dix à quinze minutes.

Les compositions sont lues à huis clos par le jury. Chaque examinateur interroge séparément les candidats pour sa spécialité. L'appréciation des candidats pour chaque épreuve est exprimée par un chiffre de 0 à 20.

Après la dernière épreuve, le jury procède, en séance particulière, au classement des candidats par ordre de mérite.

Le classement général se fait à Paris, après que le jury d'examen a terminé ses opérations.

Dispositions générales. — Les élèves du service de santé militaire qui auront moins de douze inscriptions en médecine, ou huit inscriptions en pharmacie, seront dirigés chacun sur celle des douze villes ci-dessus mentionnées qu'il aura choisie pour y faire ses études. (Toutefois, aucun pharmacien militaire n'étant attaché aux hôpitaux de Grenoble et de Montpellier, les élèves pharmaciens ne pourront être placés dans ces deux localités.) Attachés à l'hôpital militaire, sous les ordres et la surveillance du médecin en chef, ils concourront, suivant leur spécialité et le degré d'avancement de leurs études, à l'exécution du service ; en même temps, ils suivront les cours et travaux pratiques de la Faculté de médecine ou de l'École supérieure de pharmacie, ou de l'École préparatoire, et y subiront les divers examens aux époques et dans la forme déterminées par la législation en vigueur.

Ces élèves ne porteront pas d'uniforme et ne recevront aucune indemnité ni subvention. Ils auront donc à pourvoir, au moyen de leurs propres ressources, aux frais d'entretien, de nourriture et de logement, ainsi qu'à l'achat des livres et instruments nécessaires à leurs études. Toutefois, ceux d'entre eux qui auront été boursiers au Prytanée militaire pourront obtenir, sur leur demande, une subvention mensuelle, fixée à 1,200 fr. par an à Paris, 1,000 fr. à Lyon et à Marseille, et 800 fr. dans les autres villes ci-dessus désignées.

Les élèves du service de santé qui seront en possession de douze inscriptions pour le doctorat, ou de huit inscriptions pour le titre de pharmacien de 1^{re} classe, seront réunis à Paris et placés sous les ordres du directeur de l'école du Val-de-Grâce. Inscrits à la Faculté de médecine ou à l'École supérieure de pharmacie, ils suivront les cours spéciaux en rapport avec le degré de leur scolarité. A l'intérieur du Val-de-Grâce, ils recevront l'enseignement pratique et complémentaire des matières sur lesquelles portent les examens de doctorat et ceux de pharmacie de 1^{re} classe.

Pendant la première année de séjour au Val-de-Grâce, les élèves en médecine devront satisfaire aux deux premiers examens de doctorat, qui seront subis dans l'ordre déterminé par le décret du 28 juillet 1890. Après la seizième inscription en médecine et la douzième inscription en pharmacie, les élèves en médecine auront à subir les trois derniers examens de doctorat et la thèse, et les élèves en pharmacie auront à satisfaire aux trois examens probatoires. Toutes ces épreuves devront être ter-

minués avant le 1^{er} mai, époque à laquelle commencera le stage proprement dit, qui finira au mois de septembre.

Les élèves de cette catégorie porteront l'uniforme et recevront la solde attribuée à l'ancien grade de sous-aide (2,360 fr. par an). Dès que chacun d'eux aura obtenu le titre de docteur ou de pharmacien de 1^{re} classe, la solde spéciale de l'emploi de stagiaire lui sera acquise.

A dater de l'admission à l'emploi d'élève du service de santé, les frais d'inscriptions, d'exercices pratiques, d'examens et de diplôme seront payés par l'administration de la guerre. Toutefois, en cas d'ajournement à un examen, les frais de consignation pour la répétition de cet examen seront à la charge de l'élève.

Un second échec au même examen de fin d'année, semestriel ou de fin d'études, entraîne d'office le licenciement de l'élève et sa radiation immédiate des contrôles.

En cas de démission ou de licenciement, l'élève sera tenu au remboursement des frais de scolarité qui auront été payés pour son compte.

Le même remboursement sera exigé de ceux qui quitteraient volontairement le service de santé militaire avant d'avoir accompli la durée de leur engagement d'honneur.

(Extrait du JOURNAL OFFICIEL du 22 avril 1873.)

Liste, par ordre de mérite, des candidats nommés à l'emploi d'élève du service de santé militaire en 1874.

1^{re} MÉDECINE. — *Élèves de quatrième année*

admis à l'École du Val-de-Grâce. — 1 Casset (Charles-Alcide) — 2 Trifaud (Émile-Marius). — 3 Soupy (Edmond-Pierre). — 4 Thuét (Edmond). — 5 Tarrieux (Louis-Marie-Joseph). — 6 De Tastes (Marie-Maurice-Marcel). — 7 Ihitz (Simon-Théodore). — 8 Gœbel (Prosper-Nicolas). — 9 Maldant (Jean-Baptiste-Auguste). — 10 Rocher (Marie-Georges).

11 Boyer (Samuel-Abraham). — 12 Rendu (Jean-Claude-Armand). — 13 Zimmermann (Jean-Baptiste). — 14 Salusses (Prosper-Baptiste-Émile). — 15 Manfredi (Félix-Antoine). — 16 Biechy (Pierre-Armand). — 17 Durget (Eugène-Théodore). — 18 Frisson (Joseph-Toussaint-Édouard). — 19 Vaugy (Théophile). — 20 Mouton (Alphonse-Émile-Garnier).

21 Lemarchand (Auguste-Louis-Henri-Alfred). — 22 Mervy (Jean-Baptiste). — 23 Revouy (Nicolas). — 24 Tambureau (Paul Germain-Jean-Baptiste). — 25 Jacques (Victor-Edmond). — 26 Hantz (Claude-Marie-Joseph). — 27 Bosquette (Marie-Auguste). — 28 Genin (Camille-Marie-Armand). — 29 Torio (Albert-Louis). — 30 Lallement (Félix-Nicolas-Stéphane).

31. Miquel-Dalton (Louis-Marie-Antoine). — 32 Laveau (Louis-Gabriel-Alexandre). — 33 Renaud (Charles-Marie-Auguste). — 34 Coroze (Victor-Ernest). — 35 Rolland (Ernest-Marie).

Élèves de troisième année. — 1 Perrin (Jules-Jacques-Marie) — 2 Woirhaye (Edmond-Paul). — 3 Laurent (Marie-Joseph-Aubin). — 4 Bouvier (Henri-François-Xavier) — 5 Hervéou (Charles-Marie-François). — 6 Laspales-Mondon (Marie-

Pierre-Jean-Louis). — 7 Aubry (Charles-Albert). — 8 Chauvet (Louis-Pierre-Paul). — 9 Verjeus (Jules-Victor-Édouard). — 10 Bouchon (Jean-Charles).

11 Thuillier (Théodule-Sosthènes). — 12 Vibert (Charles-Albert). — 13 Aubert (Joseph-Raymond). — 14 Villemain (Léon-Joseph-Émile-Albert). — 15 Engel (Théodore-François-Joseph).

Élèves de deuxième année. — 1 Berlin (Marie-René-Guillaume). — 2 Dupeyron (Pierre-Louis-Paul). — 3 Vignol (André). — 4 Morer (Eugène). — 5 Mignon (Henri-Alexandre-Alfred). — 6 Debort (Louis). — 7 Strauss (Paul). — 8 Schmit (Charles-Jean-Pierre). — 9 Coste (Marie-Léon). — 10 Bayvel (Édouard-Clair-Émile).

11 Rodet (Pierre-Edgard-Martial). — 12 Roblot (Benoît-Léon). — 13 Tixier (Paul-François). — 14 Olivier (Gaston-Antoine-Marie-Jean-Étienne-Léon). — 15 Godet (Albert). — 16 Collignon (René). — 17 Bravet (Louis-Henri-Laurent-Théodore). — 18 Ferry (Oscar-Joseph). — 19 Fauchey (Justin-Léon). — 20 Naut (Julien-Isidore).

Élèves de première année. — 1 Bernhard (Marie-Édouard-François-Joseph-Paul). — 2 Duriez (François-Adolphe). — 3 Fribourg (Salvator). — 4 Priot (Ernest-Victor). — 5 Toussaint (Marie-Émile-Henri). — 6 Plantié (Théodore-Vincent-Paul). — 7 Marotel (Eugène). — 8 Vilmain (Gabriel-Paul-François). — 9 Dauvé (Pierre-Henri). — 10 Perret (Jules-Adolphe-Maximilien).

11 Moreau (Georges-Marie-Anne). — 12 Gabriel (Louis-Just-Joseph-Espérance-Sébastien). — 13 Dunbar (Georges-Carlos-Henri). — 14 Pelletier (Louis). — 15 Carcopino (Joseph-Marie). — 16 Herbecq (Isi-

dore-Georges). — 17 Bathia (Léon-Henri). — 18 Stouff (Jean-Baptiste-Médard). — 19 Mila (Marie-François-Alfred). — 20 Capdeville (François).

21 Henry (Paul-Louis-Marcel). — 22 Barbès (Étienne-Marc). — 23 Aubertie (Alma-Arnaud-François). — 24 Grouillard (Jacques-Marie-Charles-Roger). — 25 Collin (Lucien). — 26 Butte (Lucien). — 27 Marquié (Jacques-Marguerite-Jules). — 28 Lacroix (Jean-Baptiste-Marie-Hector). — 29 Loger (Georges-Henri). — 30 Médieux (Arthur-Louis-François).

31 Hermantier (Jean-Antoine-Augustin). — 32 Richard (Jean-Casimir). — 33 Colson (Henri-Théodore). — 34 Monteils (Théophile-Charles-Émile).

2^e PHARMACIE. — *Élèves de troisième année, admis à l'École du Val-de-Grâce.* — 1 Ducruzel (Louis-Eugène-Ernest). — 2 Stroebel (Louis-Edmond-Jules). — 3 Durand (Jean-Fortuné-Casimir).

Élèves de deuxième année. — 1 Vandeville (Jules-François). — 2 Rémusat (Charles-Jean-Baptiste-Étienne).

CHAPITRE SECOND

*Élèves en pharmacie militaires.***Décret du 5 octobre 1872.**

Chaque année, au mois de novembre, un concours a lieu pour l'admission aux emplois d'élève du service de santé militaire, d'après un programme arrêté par le ministre de la guerre.

Sont admis à concourir pour les emplois d'élèves en pharmacie :

1^{re} Les étudiants pourvus du diplôme de bachelier ès sciences complet ;

2^{re} Les étudiants ayant quatre ou huit inscriptions pour le titre de pharmacien de première classe et ayant subi avec succès les examens semestriels.

(Pour les autres conditions, et pour les épreuves à subir, voir le chapitre 1^{er} : *Élèves en médecine militaires.*)

Les élèves compris dans la première catégorie, c'est-à-dire ceux qui ont moins de huit inscriptions en pharmacie, sont répartis, suivant leur convenance, entre douze villes principales, y compris Paris, qui possèdent une Ecole supérieure de pharmacie ou une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, et un hôpital militaire ou des salles militaires dans un hospice civil.

Attachés à l'hôpital militaire, sous les ordres et la surveillance du médecin en chef, ils concourent à l'exécution du service pharmaceutique ; en même

temps, ils suivront les cours et travaux pratiques de l'Ecole supérieure de pharmacie ou de l'Ecole préparatoire, et y subiront les divers examens aux époques et dans la forme déterminées par la législation en vigueur.

(Pour l'uniforme et la solde, voir le chapitre 1^{er} : *Élèves en médecine militaires.*)

Les élèves de la seconde catégorie, c'est-à-dire ceux qui seront en possession de huit inscriptions pour le titre de pharmacien de première classe, seront réunis à Paris et placés sous les ordres du directeur de l'Ecole du Val-de-Grâce.

Inscrits à l'Ecole supérieure de pharmacie, ils suivront les cours spéciaux en rapport avec le degré de leur scolarité.

A l'intérieur du Val-de-Grâce, ils recevront l'enseignement pratique et complémentaire des matières sur lesquelles portent les examens de pharmacien de première classe.

Après la douzième inscription en pharmacie, à dater du 1^{er} juillet jusqu'au 1^{er} mai suivant, les élèves auront à satisfaire aux trois examens probatoires.

Le stage proprement dit (au Val-de-Grâce) commencera le 1^{er} mai et se terminera avec le mois d'août.

Les élèves de cette catégorie porteront l'uniforme et recevront la solde attribuée à l'ancien grade de sous-aide. Dès qu'ils auront obtenu le titre de pharmacien de première classe, la solde spéciale de l'emploi de stagiaire leur sera acquise.

A dater de l'admission à l'emploi d'élève du service de santé, les frais d'inscriptions, d'exercices pratiques, d'examens et de diplôme seront payés par l'administration de la guerre. Toutefois, en cas d'ajournement à un examen, les frais de consignation pour la répétition de cet examen seront à la charge de l'élève.

Un second échec au même examen semestriel ou de fin d'études entraîne d'office le licenciement de l'élève et sa radiation immédiate des contrôles.

En cas de démission ou de licenciement, l'élève sera tenu au remboursement des frais de scolarité.

Le même remboursement sera exigé de ceux qui quitteraient volontairement le service de santé militaire avant d'avoir accompli la durée de leur engagement d'honneur.

SECTION CINQUIÈME

ÉTUDIANTS EN PHARMACIE.

La France seule est dotée d'établissements spéciaux pour l'enseignement de la pharmacie. Il existe trois Ecoles supérieures de pharmacie ; elles confèrent le diplôme de *pharmacien de première classe* et le certificat d'aptitude exigé pour la profession d'*herboriste de première classe*. Les écoles supérieures de pharmacie délivrent aussi les certificats d'aptitude pour les professions de *pharmacien* et d'*herboriste* de deuxième classe, pour les départements compris dans leur ressort.

L'enseignement de la pharmacie se fait aussi dans les Ecoles préparatoires de pharmacie et de médecine.

Professeurs de l'École de pharmacie.

Directeur honoraire. — M. *Lussy*.

Professeur honoraire. — M. *Caventou*.

Directeur. — M. *Chatin*.

Secrétaire agent comptable. — M. *Chapelle*.

PROFESSEURS.

MM.

Phy-sique. *Buignet*.

Chimie minérale. *Riche*.

Chimie organique. *Ferthelot.*
 Pharmacie. *Chevallier.*
 Toxicologie. *Bouis.*
 Histoire naturelle des dro-
 gues simples. *Planchon.*
 Zoologie. *Milne-Edwards.*
 Botanique et herborisation. *Chatin.*

PROFESSEURS AGRÉGÉS.

MM.
 Pharmacie galénique. . . . *Fourgouin.*
 Pharmacie chimique. . . . *Baudrimont.*
 Chimie organique. *Jungfleisch.*
 Chimie minérale. *Riché.*
 Physique. *Bouchardat fils.*
 Zoologie et histoire natu-
 relle médicale. *J. Chatin.*
 Botanique. *Léon Marchand.*

PROFESSEURS HONORAIRES.

MM. *Caventou* et *Gaultier de Claubry.*
 Chef des travaux chimiques MM.
 et pharmaceutiques. . . . *Personne.*
 Préparateurs des cours. . . *Sergent.*
 Léveillé.
 Bourbouze.
 Carles.
 Jungfleisch.
 Galippe.
 Commissaires délégués par
 la Faculté de médecine. . . *Baillon.*
 Regnault.

CHAPITRE PREMIER.

Pharmaciens de 1^{re} classe.

Les élèves qui se présentent pour prendre leur première inscription soit dans les Ecoles supérieures, soit dans les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie, et qui aspirent au titre de pharmacien de première classe, doivent produire :

- 1^o Leur diplôme de bachelier ès sciences ;
- 2^o Leur acte de naissance ;
- 3^o S'ils sont mineurs, le consentement de leur père ou tuteur ;
- 4^o L'indication de leur domicile et celle du domicile de leur père, mère, ou tuteur ;
- 5^o S'il est attaché à une officine, l'autorisation du pharmacien de suivre les cours de l'école. Mais l'élève ne pourra pas compter comme stage en pharmacie le temps correspondant à ses inscriptions scolaires.

Le registre d'inscriptions est ouvert au secrétariat du 1^{er} au 20 novembre ; et pour le renouvellement des inscriptions, pendant les quinze premiers jours de chaque trimestre.

Les droits de scolarité pour les différents actes de l'enseignement des pharmaciens de première classe sont les suivantes :

12 inscriptions, à fr. 30.	360 fr.
3 années de travaux pratiques, à fr. 100.	300
5 examens semestriels, à fr. 30.	150
2 premiers examens de fin d'études, à fr. 80.	160
Le 3 ^e examen de fin d'études.	200
3 certificats d'aptitude, à fr. 40.	120
Diplôme.	100

TOTAL. 1,390 fr.

Il faut faire entrer en ligne de compte d'autres frais d'études qui sont facultatifs : ainsi les élèves qui veulent prendre part aux conférences, aux manipulations et aux exercices pratiques, ont à verser annuellement une somme de 150 fr.

Tous les six mois, ont lieu des examens oraux : le premier au mois de mars, l'autre au mois d'août. Il y en a cinq.

Les candidats ajournés à ces épreuves ne sont pas admis à prendre l'inscription du trimestre suivant ¹.

Examens semestriels ².

1^{re} ANNÉE.

Le 1^{er} examen semestriel se passe quinze jours environ avant Pâques. Il comprend :

1^o La chimie (métalloïdes).

1. Souvent on autorise l'élève ajourné à se présenter de nouveau après un mois et demi environ.

2. Ces examens sont passés devant deux professeurs et un agrégé, quelquefois devant trois professeurs.

2° La *physique* (notions générales, et de plus la partie du cours qui a été faite à l'école pendant le semestre d'hiver).

Le cours de physique se fait en deux ans.

3° La *matière médicale* (la partie du cours qui a été faite pendant le semestre d'hiver).

Ce cours se fait aussi en deux ans.

Pendant l'été, les élèves de première année doivent prendre part aux travaux pratiques de chimie (ces travaux commencent vers Pâques, et durent environ un mois et demi à deux mois).

Le 2° *examen semestriel* a lieu vers le milieu du mois de juillet, et comprend :

1° La *chimie organique* ;

2° La *botanique* (organographie végétale) ;

3° La *reconnaissance de plantes fraîches*.

2° ANNÉE.

Le 3° *examen semestriel*, qui a lieu à la même époque que le premier, comprend :

1° *Chimie* (métaux). On peut être aussi interrogé sur les matières du cours de chimie de l'année précédente.

2° *Physique* (cours complet en deux années).

3° *Matière médicale* (cours complet).

Après Pâques, commencent des travaux pratiques de physique, qui consistent en diverses expériences faites avec les instruments de l'école, sur les divers sujets de la physique.

Le 4° *examen semestriel* est subi en juillet. Il comprend :

1° *Toxicologie* (complète) ;

2° *Botanique* (familles et genres) ;

- 3° *Pharmacie* (partie chimique) ;
- 4° *Reconnaissance de plantes fraîches*.

3^e ANNÉE.

Le 5^e *examen semestriel* comprend :

- 1° *Zoologie* (complète) ;
- 2° *Pharmacie* (galénique).

En troisième année, les travaux pratiques consistent en *analyses chimiques, dosages et recherches toxicologiques*. Ils durent pendant une grande partie de l'année.

Examens définitifs ¹.

Ces examens se passent aussitôt la 12^e inscription prise, ou un peu plus tôt si l'on a obtenu une autorisation.

On ne peut subir ces examens avant l'âge de 24 ans, à moins de dispense accordée par le ministre.

1^{er} *Examen définitif*.

Cet examen comprend :

- 1° *La chimie* (inorganique et organique) ;

1. Les examens définitifs peuvent être subis pendant toute la durée de l'année scolaire.

On passe ces examens devant trois professeurs et un agrégé. L'un des professeurs est délégué par la Faculté de médecine.

Si l'on est ajourné, on ne peut se présenter avant trois mois, et l'on perd le prix de la consignation.

Les troisième et quatrième examens sont moins importants que les deux premiers.

Lorsqu'un produit est trop long ou trop difficile à préparer, l'Ecole tolère que le candidat achète ce produit chez le droguiste, afin qu'il puisse être présenté au jour de l'examen.

- 2° La *physique* (complète) ;
- 3° La *pharmacie* (chimique et galénique) ;
- 4° La *toxicologie* (complète).

2° *Examen définitif.*

Dans cet examen on demande :

1° La *botanique* (organographie, genres et familles, avec reconnaissance de plantes fraîches).

2° La *matière médicale* (complète, avec reconnaissance de produits fournis à la pharmacie par les différents règnes).

3° La *minéralogie* (complète, avec reconnaissance de minéraux).

Quelques professeurs interrogent sur les caractères chimiques des minéraux qu'ils donnent à reconnaître.

4° La *zoologie* (complète).

Après le deuxième examen, le candidat a le choix entre la *thèse* et la *synthèse*.

S'il fait une *thèse*, il est dispensé de la *synthèse*. Il choisit son sujet.

S'il aime mieux faire la *synthèse*, ce qui a lieu le plus ordinairement, cette *synthèse* renferme le troisième et le quatrième examens définitifs.

Le sujet de la *synthèse* est donné par les professeurs de l'école ; elle consiste en préparations, que l'on fait soi-même dans le laboratoire de l'Ecole de pharmacie.

3° *Examen définitif.*

Le 3° *examen définitif*, ou première partie de la *synthèse*, consiste en interrogations sur la manière de préparer les produits qui sont présentés dans la *synthèse*.

Le candidat est ensuite interrogé, à tous les points de vue, sur les diverses substances qui ont été employées pour les préparations.

4° Examen définitif.

Dans le 4° examen définitif, deuxième partie de la synthèse, le candidat présente les produits que l'on a préparés. Il doit répondre à toutes les questions qui lui sont faites sur la manière dont il a procédé aux préparations.

Pour obtenir le diplôme de pharmacien de première classe, il faut être âgé de vingt-cinq ans au moins, justifier de trois années de stage dans une officine, ou d'une année dans une officine et de deux dans un hôpital civil de Paris, et avoir pris douze inscriptions dans une École supérieure de pharmacie.

Les apothicaires d'autrefois prêtaient, au moment de la réception, un serment officiel et solennel, qui est assez curieux pour prendre place ici :

Serment des apothicaires chrétiens et craignant Dieu.

« Premièrement, je jure et promets devant Dieu de vivre et mourir en la foy chrestienne.

Item, d'honorer, respecter et faire servir en tant qu'en moy sera non seulement aux docteurs-médecins qui m'auront instruit en la cognoissance des préceptes de la pharmacie ; mais aussi à mes précepteurs et maîtres pharmaciens sous lesquels j'aurai appris mon mestier.

Item, de ne médire d'aucun de mes anciens docteurs et maîtres ou aultres quels qu'ils soyent.

Item, de rapporter tout ce qui me sera possible

pour la gloire, l'ornement et la majesté de la médecine.

Item, de n'enseigner point aux idiots et ingrats les secrets et raretés d'icelle.

Item, de ne donner aucun médicament purgatif aux malades affligés de quelque maladie aigue que premièrement je n'aye pris conseil de quelque docte médecin.

Item, de ne toucher aucunement aux parties honteuses et deffendues des femmes qui ce ne soyt par grande nécessité, c'est-à-dire lorsqu'il sera question d'appliquer dessus quelque remède.

Item, de ne jamais donner aucune sorte de poison à personne et ne conseiller jamais à aucun d'en donner, pas mesme à ses plus grands ennemis.

Item, de ne donner jamais à aucune potion abortive.

Item, d'exécuter de point en point les ordonnances des médecins sans y ajouter ou diminuer, en tant qu'elles seront faictes selon l'art.

Item, de se désavouer et fuir comme la peste la façon de practiquer scandaleuse et totalement pernicieuse des charlatans, empiriques et souffleurs d'alchymie, à la grande honte des magistrats qui tolèrent. Finalement de ne tenir aucune mauvaise et vieille drogue dans ma boutique.

Le Seigneur me bénisse toujours tant que j'observeray ces choses. Ainsi soit-il ! » X.

STAGE.

Le stage fait pendant la durée de trois années d'études n'est pas valable, la simultanéité n'étant pas admise.

1. Dans les communes où il existe soit une école supérieure de pharmacie, soit une école préparatoire de médecine et de pharmacie, les élèves attachés à une officine pour y accomplir le stage sont tenus de se faire inscrire, dans les quinze jours de leur entrée, au secrétariat de l'école, sur un registre spécial ouvert à cet effet.

2. Dans les communes autres que celles désignées en l'article précédent, les élèves stagiaires sont tenus de se faire inscrire, dans le même délai de quinze jours, sur un registre ouvert au greffe de la justice de paix du canton.

3. L'inscription a lieu sur la production d'un certificat de présence délivré par le pharmacien chez lequel l'élève est admis. Ce certificat constate la date de l'entrée de l'élève ; il porte le timbre de la pharmacie.

Il est remis à chaque stagiaire une expédition de son inscription, énonçant ses nom, prénoms, âge et lieu de naissance.

4. L'inscription est renouvelée tous les ans, si l'élève stagiaire n'a pas changé de canton.

Toutefois, lorsque, dans le même canton, il a passé d'une pharmacie dans une autre, il est tenu de produire, pour le renouvellement de son inscription, outre un nouveau certificat de présence, des ~~cert~~ des pharmaciens qui l'auraient occupé depuis sa dernière inscription.

Il est fait mention de ces pièces sur le registre et sur l'extrait qui lui est délivré.

5. Tout élève qui change soit de département,

soit de canton, est tenu de se faire inscrire de nouveau dans le délai de quinzaine.

Il doit produire, au secrétariat de l'école ou au greffe de la justice de paix, suivant le cas, un extrait du registre de l'école ou du canton où il était inscrit précédemment, constatant, selon ce qui est prescrit en l'art. 6, les stages régulièrement accomplis jusqu'au jour de son départ.

6. Lors de sa première inscription, l'élève doit produire un extrait de son acte de naissance, afin que la spécification qui constate son identité soit parfaitement exacte. Pour chacune des inscriptions ultérieures, il suffira qu'il produise l'extrait de son inscription précédente (Inst. du 24 novembre 1880).

7. Les élèves ne peuvent être admis qu'à partir de l'âge de 16 ans à s'inscrire comme stagiaires dans une officine (Arrêté du 19 juillet 1861).

8. Est autorisée, au profit des secrétaires des écoles de pharmacie, des secrétaires des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, et des greffiers de justice de paix, la perception de 1 fr., tant pour chaque inscription des élèves stagiaires en pharmacie que pour la délivrance des extraits de ces inscriptions. Les registres destinés à recevoir ces inscriptions et les extraits de ces registres sont dispensés des formalités et des droits de timbre et d'enregistrement.

Agences se chargeant de placer les élèves dans les officines.

Louradour, pharmacien, 25, rue de l'Ancienne-Comédie, chargé de ce soin par l'Ecole de pharma-

cie et la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine.

Philippe, 6, rue Gît-le-Cœur.

Poupardin, 13, rue Bertin-Poirée.

Journal, officine de publicité, *Agence pharmaceutique*, 5, impasse Royer-Collard.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Pharmaciens de 2^e classe.

Les écoles supérieures et les écoles secondaires de pharmacie délivrent le diplôme de pharmacien de deuxième classe.

Un pharmacien de deuxième classe ne peut exercer que dans le département pour lequel il a été reçu, et il doit subir ses examens devant l'école appartenant au ressort académique du département où il déclare vouloir se fixer. On ne saurait trop faire ressortir le ridicule d'une telle mesure : il peut arriver que, par une raison ou pour une autre, un pharmacien de deuxième classe se trouve dans la nécessité de changer de département, et on voudra bien reconnaître que celui qui est capable d'exécuter une prescription médicale dans un département ne perdra pas cette aptitude en changeant de résidence.

Dans les écoles supérieures de pharmacie, trois sessions au moins ont lieu chaque année pour la réception des pharmaciens de deuxième classe.

Une seule session a lieu chaque année dans les écoles secondaires ; elle est tenue pendant les vacances, et présidée par un professeur délégué d'une école supérieure.

Les aspirants au diplôme de pharmacien de deuxième classe sont tenus de justifier de six années de stage, et de quatre inscriptions dans une école

supérieure, ou de six inscriptions dans une école secondaire.

Quatre années de stage et huit inscriptions dans une école supérieure, ou douze inscriptions dans une école secondaire, leur donnent les mêmes droits.

Les candidats au diplôme de pharmacien de deuxième classe sont tenus de justifier du certificat d'examen de grammaire, avant de pouvoir prendre leurs inscriptions.

Les autres conditions sont les mêmes que pour les aspirants au titre de pharmacien de première classe.

EXAMENS.

Les aspirants au diplôme de pharmacien de deuxième classe peuvent se trouver dans l'une des conditions suivantes :

1° S'ils ont six années de stage dans une pharmacie, ils ne doivent faire qu'une année de cours, c'est-à-dire prendre quatre inscriptions et ne passer que le premier examen semestriel, le même que pour les élèves de première classe.

2° S'ils ont quatre années de stage, ils font deux années de cours, prennent huit inscriptions, et passent les trois premiers examens semestriels des élèves de première classe.

Les *examens définitifs* sont les mêmes que pour les pharmaciens de première classe.

Dans le premier examen, on fait faire au candidat l'explication du Codex latin.

Frais de scolarité des pharmaciens de 2^e classe (pour les élèves ne faisant qu'une année de cours).

4 inscriptions.	120 fr.
1 examen semestriel.	30
Travaux pratiques.	100
1 ^{er} examen définitif.	90
2 ^e — —	90
3 ^e — —	200
Diplôme.	100
TOTAL.	730 fr.

Les élèves qui font deux années de cours ont 180 francs de frais en plus ; total, 910 francs. Ces frais en plus représentent le prix de quatre inscriptions et de deux examens semestriels.

Tout élève en pharmacie, stagiaire chez un pharmacien de la circonscription de l'Ecole de Paris, doit être inscrit au secrétariat de cette école, et ne peut changer sans en faire la déclaration.

COURS.

Comme à la Faculté de médecine, les cours commencent en novembre et finissent vers le 15 août.

La bibliothèque, le cabinet de physique et le cabinet d'histoire naturelle de l'Ecole de pharmacie de Paris sont ouverts aux élèves les lundi, mercredi et vendredi, de 11 heures à 4 heures.

TRAVAUX PRATIQUES.

Tout élève, prenant une première inscription dans le cours de l'année scolaire, doit acquitter le droit

1. Un programme très-détaillé des cours professés à l'Ecole de pharmacie se trouve chez Dunod, éditeur, 49, quai des Augustins, et chez le concierge de l'Ecole de pharmacie.

affèrent aux travaux pratiques, et participer à ces travaux, dont l'ouverture a lieu au commencement du second semestre.

Pour l'exécution des travaux pratiques, il existe dans chaque école de pharmacie un laboratoire dénommé *école pratique*.

La surveillance et la direction en sont confiées à l'un des professeurs.

Les manipulations ont pour objet la préparation des principaux produits chimiques et, plus particulièrement, de ceux qui sont employés en pharmacie, dans l'industrie ou dans l'économie domestique.

On exerce aussi les élèves aux analyses chimiques, qui ont particulièrement pour but de reconnaître et de constater le degré de pureté des substances médicamenteuses ou commerciales.

Un certain nombre de manipulations est consacré à la recherche des poisons organiques ou minéraux, dans le cas de médecine légale.

Le professeur surveillant de l'école pratique fait aux élèves une leçon préalable sur les manipulations. Il insiste particulièrement sur les détails qui ont pour but d'éviter les accidents auxquels elles peuvent donner lieu.

Nulle expérience reconnue dangereuse ne peut être faite dans l'école pratique, non plus que dans les cours publics de l'école de pharmacie.

L'ordre et le détail des travaux de manipulation sont déterminés par un règlement délibéré en la réunion des professeurs de l'école, lequel règlement est affiché dans l'intérieur de l'école pratique.

Chaque année, l'école ouvre un concours, dans les

derniers jours de mars, pour l'admission des élèves à l'école pratique.

L'objet de ce concours est de s'assurer si les élèves ont les connaissances préliminaires indispensables pour profiter de l'enseignement pratique, et d'éliminer, au besoin, ceux dont l'instruction est trouvée insuffisante.

Pour être admis à l'école pratique, les élèves doivent justifier au moins de trois certificats d'inscription.

Les élèves qui auront pris part avec assiduité aux travaux de l'école pratique recevront un certificat particulier constatant cette assiduité.

Tout élève qui, sans motif légitime, aura manqué à trois séances, n'aura pas droit au certificat de l'école pratique.

A la fin de chaque année, il est ouvert un concours entre tous les élèves qui ont été admis à l'école pratique.

Les élèves des première et troisième années sont exercés dans le laboratoire de l'établissement aux manipulations de chimie, sous la direction de M. Personne.

M. Buignet dirige les élèves de seconde année dans les expériences physiques.

PRIX.

Les prix de l'École supérieure de pharmacie de Paris sont décernés d'après un concours ouvert à la suite de chacune des trois années d'études exigées des candidats au diplôme de pharmacien de première classe.

Le prix de troisième année ou *grand prix* consiste en une médaille d'or de la valeur de 250 fr.; il est de plus accordé au lauréat une remise de 500 fr. sur ses droits d'examen, et des livres pour la valeur de 50 fr.

Les autres prix sont les suivants :

Prix de deuxième année : une médaille d'argent ; une remise de 150 fr. sur les droits d'examen ; des livres pour la valeur de 50 fr.

Prix de première année : une médaille d'argent et 150 fr. de remise sur les droits d'examen.

La remise entière de ses frais de scolarité serait acquise à l'élève qui remporterait les trois prix dans trois concours consécutifs.

Sont admis au concours :

1° Les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une école préparatoire de médecine et de pharmacie ;

2° Les élèves en pharmacie pouvant justifier au moins de deux ans de stage régulier, soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux tant civils que militaires ou de la marine.

Les concurrents devront s'inscrire au secrétariat de l'école, du 15 au 31 juillet.

Le concours comprendra trois épreuves :

1° Une dissertation écrite sur un sujet donné par l'école de pharmacie ;

2° La reconnaissance d'un certain nombre d'objets de matière médicale ;

3° Une épreuve orale, dans laquelle les concurrents feront l'histoire particulière de quelques-unes des substances précédentes ; ils indiqueront les meilleures sortes commerciales, les falsifications

dont elles peuvent être l'objet et les moyens de les reconnaître.

L'épreuve écrite consistera en une dissertation sur une question d'histoire naturelle médicale, donnée chaque année dans la séance de rentrée de l'école.

Cette dissertation, écrite en français, devra être remise au secrétariat de l'école, au moment où les concurrents se feront inscrire.

Dans une séance spéciale, les concurrents seront appelés à donner verbalement l'analyse sommaire de leur dissertation, et répondront aux observations qui pourront leur être adressées par le jury.

Le jury du concours sera composé de cinq membres, dont feront nécessairement partie le directeur de l'école, le professeur d'histoire naturelle, le professeur de botanique et celui de zoologie.

Tout juge qui aura manqué d'assister à une séance du concours cessera de faire partie du jury, qui, dans aucun cas, ne pourra être réduit à moins de trois membres.

Les décisions seront prises à la majorité absolue ; en cas de partage, le président aura voix prépondérante.

Il sera décerné au lauréat du prix Ménier une médaille d'argent, dont la valeur sera prélevée sur le montant des arrérages de la rente donnée à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris par M. Ménier pour la fondation de ce prix.

Prix du stage.

La Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine a fondé plusieurs prix, consistant en livres

qui sont décernés aux élèves qui restent trois, quatre ou cinq ans chez le même pharmacien. L'importance des prix est en rapport avec le nombre d'années de stage; de plus, il faut que ce stage soit fait chez un pharmacien membre de la Société de prévoyance. Enfin, pour être admis à obtenir ces prix, il faut se faire inscrire spécialement pour cela, au moyen d'un certificat donné par le pharmacien à l'office duquel est attaché l'élève, chez M. Louradour, 25, rue de l'Ancienne-Comédie.



SECTION SIXIÈME

SAGES-FEMMES.

Admission des élèves sages-femmes.

Pour être admises à suivre les différents cours institués pour elles, les élèves doivent avoir 18 ans au moins, et savoir lire et écrire convenablement. Quand elles se présentent, elles doivent produire un acte de naissance, une autorisation de leur père, ou, en cas de mort du père, celle de leur mère ;

Un certificat de bonnes vie et mœurs ; si elles sont mariées, un certificat de mariage et une autorisation de leur mari ; si elles sont veuves, un extrait mortuaire du mari doit être joint au certificat de mariage.

Pour s'assurer de leur degré d'instruction, il leur est fait une dictée, et elles ne sont admises que si elles l'ont écrite et orthographiée convenablement.

Toutes les pièces indiquées à l'article restent déposées au secrétariat de la Faculté, et constituent le dossier de l'élève.

Réglementation concernant les sages-femmes.

Il y a près les Facultés de médecine, pendant le semestre d'été, un cours en faveur des élèves sages-femmes.

Il est établi, en outre, dans l'hospice le plus fréquenté de chaque département, un cours annuel et gratuit d'accouchement théorique et pratique, destiné particulièrement à l'instruction des sages-femmes.

Pour être admises à subir les examens, les élèves sages-femmes doivent avoir suivi l'un de ces cours, et vu pratiquer pendant neuf mois, ou pratiqué elles-mêmes les accouchements pendant six mois dans un hospice ou sous la surveillance du professeur.

Elles sont examinées sur la théorie et la pratique des accouchements, sur les accidents qui peuvent les précéder, les accompagner ou les suivre, et sur les moyens d'y remédier. Elles exécutent sur le mannequin les opérations les plus simples. (Loi du 10 mars 1803 et arrêté du 9 juin 1803.)

Les sages-femmes reçues devant les jurys, près les écoles préparatoires, sont dites sages-femmes de seconde classe, et ne peuvent exercer que dans le département pour lequel elles ont été reçues. Elles acquittent un droit d'aptitude de 20 francs et un droit de visa de 5 francs ; mais elles n'ont pas à payer de droit d'examen (loi de ventôse an XI, stipulant la gratuité du diplôme et de l'examen).

Si elles sont ajournées, les droits de certificat d'aptitude et de visa doivent donc leur être intégralement remboursés (décret du 22 août et instruction du 27 décembre 1854).

Les sages-femmes qui se présentent devant les Facultés peuvent y être reçues pour exercer dans un seul département ou pour exercer dans toute la France. Dans le premier cas, elles ne subissent

qu'un examen ; — dans le second cas, elles en subissent deux, et reçoivent le titre de sages-femmes de première classe.

Les sages-femmes de seconde classe n'acquittent près les Facultés, comme près les écoles préparatoires, que les droits de certificat d'aptitude et de visa ; — les sages-femmes de première classe acquittent des droits d'examens, des droits de certificat d'aptitude et des droits de visa du certificat, formant une somme de 130 francs, se décomposant ainsi :

Deux examens (40 francs chacun),	80 fr.
Certificat d'aptitude,	40
Visa du certificat,	10
TOTAL,	130 fr.

En cas d'ajournement au premier examen, l'élève sage-femme perd les 40 francs afférents aux droits de cet examen et est remboursée de 90 francs ; — en cas d'ajournement au second examen, elle ne peut être remboursée que de 50 francs ; — les 80 francs des examens sont acquis au Trésor, puisque les examens ont été subis, mais l'élève n'aura à reverser, si elle se présente de nouveau, que :

40 francs pour son second examen,	} 90 fr.
40 francs pour le certificat d'aptitude,	
10 francs pour le visa,	

Les sages-femmes ajournées devant les Ecoles préparatoires sont renvoyées à un an ; — les sages-femmes ajournées devant les Facultés ne le sont qu'à trois mois.

Dans les écoles secondaires, le jury d'examen des

sages-femmes (2^e classe) se compose, outre le président, de deux professeurs titulaires ou adjoints.

Dans les Facultés de médecine, le jury d'examen des sages-femmes de seconde classe est composé de deux professeurs titulaires et d'un agrégé, choisi par le doyen, suivant la nature de l'examen.

Le jury des sages-femmes de première classe est composé de trois professeurs, au nombre desquels sera toujours un des professeurs d'accouchements.

Ecole d'accouchements dite de la Maternité.

L'Ecole d'accouchements établie à Paris, rue de Port-Royal, n° 5, est destinée à former des sages-femmes pour tous les départements.

On enseigne dans cette école :

La théorie et la pratique des accouchements ;

La vaccination ;

La saignée ;

La connaissance des plantes usuelles, plus particulièrement destinées aux femmes enceintes et en couches.

Les personnes qui se destinent à la profession de sage-femme sont reçues à cette Ecole depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 35 ans.

Les élèves doivent, pour obtenir leur admission, savoir lire, écrire et orthographier correctement, et produire :

1^o Leur acte de naissance, l'acte de leur mariage, si elles sont mariées, ou, si elles sont veuves, l'acte de décès de leur époux ;

2^o Un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le maire de la commune : ce certificat doit

énoncer l'état des père et mère de l'élève, et, si elle est mariée, l'état de son mari ;

3° Un certificat constatant qu'elles ont été vaccinées ou qu'elles ont eu la petite vérole.

Les élèves ne doivent jamais arriver à l'Ecole avant le 1^{er} juillet, ni après les dix premiers jours de ce mois.

Les élèves ne peuvent résider dans l'Ecole moins d'un an.

L'année scolaire commence toujours le 1^{er} juillet et finit le 30 juin. Les examens, les réceptions et la distribution des prix n'ont lieu qu'à la fin du mois de juin.

Pendant l'année de leur résidence, les élèves ne peuvent sortir que six fois, avec leur père, mère et mari, ou avec des personnes expressément désignées par eux.

Aucune femme enceinte ne peut être admise comme sage-femme.

Le prix de la pension est fixé par an à 600 fr. »

Cette pension doit être acquittée à l'avance.

L'indemnité du blanchissage est fixée à 36 »

Total de la pension et du blanchissage. 636 »

Le prix des livres nécessaires à l'instruction est de. 42 »

Le prix des instructions est de. 49 75

Total général. . . 697 fr. 75

Les élèves sont logées, nourries, éclairées, chauffées en commun, fournies de linge, de lit et de table, et de tabliers.

Elles entrent gratuitement à l'Ecole lorsqu'elles ont obtenu leur nomination aux frais de MM. les préfets ou des commissions administratives des hospices de leurs départements respectifs ; dans le cas contraire, elles acquittent à leurs frais toutes les dépenses dont le montant est ci-dessus indiqué.

Par un arrêté du 19 août 1857, le certificat de capacité délivré aux élèves sages-femmes de l'Ecole de la Maternité de Paris est assimilé au certificat de première classe.

L'échange dudit certificat a lieu exclusivement devant la Faculté de médecine de Paris, par les soins du secrétaire agent comptable, moyennant le versement de la somme de 25 fr.

Cet échange se fait avec rétroaction en faveur des sages-femmes anciennes élèves de la Maternité qui n'avaient, suivant les anciens règlements, été autorisées à exercer que dans un département.

Les examens subis par les élèves sages-femmes de la Maternité ont lieu devant un jury, présidé par un professeur de la Faculté, et les certificats d'aptitude portent les signatures de ce professeur, du doyen et du secrétaire de la Faculté.

Les sages-femmes ne peuvent employer les instruments, dans le cas d'accouchement laborieux, sans appeler un docteur ou un médecin.

Les sages-femmes feront enregistrer leur diplôme au tribunal de première instance et à la sous-préfecture de l'arrondissement où elles s'établiront.

Questions posées aux examens de sages-femmes par plusieurs professeurs, notamment par le professeur Depaul.

- Que trouve-t-on dans l'excavation pelvienne ?
- Qu'est-ce qu'un bout de sein artificiel ?
- Qu'est-ce que l'œuf humain ?
- Décrire les mamelles.
- Qu'étudie-t-on sur la tête de l'enfant ?
- Comment divise-t-on la matrice ?
- Comment divise-t-on le col ?
- Quels sont les os de la tête du fœtus ?
- Qu'est-ce qui recouvre la tête du fœtus ?
- Quelles sont les conditions indispensables pour faire la version ?
- Quelle est la direction de l'axe du détroit supérieur ?
- Comment l'urine passe-t-elle des reins dans la vessie ?
- Comment est le col chez une primipare ?
- Comment se fait l'insertion du cordon ombilical ?
- Comment reconnaitriez-vous qu'une femme fait une fausse couche ?
- Qu'est-ce que l'allantoïde ?
- L'utérus reçoit-il des nerfs ?
- Qu'est-ce que l'axe de l'excavation ?
- Comment vous y prendrez-vous pour sonder une femme ?
- Quelles sont les régions que présente la tête du fœtus dans certains accouchements ?
- Où est placée la fontanelle antérieure, et à quoi sert-elle ?

Comment se peut la dilatation du col de l'utérus ?

Qu'est-ce qu'une dilatation complète ?

Quels sont les cas où l'on est obligé de faire la version ?

Quels sont les signes de grossesse du côté des seins ?

Dans quel cas faut-il rompre les membranes ?

Quels sont les rapports qu'il y a entre les vaisseaux de la mère et ceux de l'enfant ?

Qu'est-ce qu'il y a à la surface externe de la matrice ?

Quel peut être le plus grand danger de la présentation du siège ?

Comment reconnaissez-vous une présentation du pelvis ? quelle est la plus commune ?

Quelle est la cause de cette présentation ? quels sont les dangers que l'enfant risque ? dans quelle position ferez-vous mettre la femme ?

Quelles sont les femmes qui peuvent être atteintes d'éclampsie ? à quelle époque se déclare cette maladie ? quel en est le traitement ?

Qu'appelle-t-on délivrances naturelle et artificielle ?

Qu'est-ce que les déchirures du périnée, et quel en est l'inconvénient ?

Qu'est-ce que la face utérine du placenta ?

Qu'est-ce que le cordon ombilical, et d'où viennent les artères du cordon ?

Parlez des accidents que vous avez à craindre pendant l'accouchement.

Quelle est la couleur des glaires ? qu'est-ce qui leur donne la couleur rouge ? qu'est-ce qui leur

donne la couleur jaune ? qu'est-ce qui leur donne la couleur blanche ?

Parlez des organes contenus dans le grand bassin.

Qu'est-ce qui peut rendre la délivrance difficile ?

Qu'entendez-vous dans le bassin d'une femme par rapport aux accouchements ?

Quelle est la structure de l'utérus ?

Qu'est-ce que le tissu propre de l'utérus ?

Quelles sont les artères qui vont à l'utérus ?

Qu'est-ce qu'on appelle sinus utérin ?

Quelles sont les causes qui peuvent empêcher une femme d'accoucher ?

Quelle différence y a-t-il entre une présentation du sommet et une présentation du siège ?

Qu'est-ce que les reins ? où sont-ils placés ?

Qu'est-ce que le ligament de l'ovaire ?

Parlez des mouvements que la tête du fœtus peut exécuter sur le tronc.

Quelles sont les maladies propres aux femmes enceintes ?

Qu'est-ce que l'eau de l'amnios ?

Parlez du cœur du fœtus.

Quelles sont les artères du bassin ?

Parlez des hémorragies après l'accouchement et avant la délivrance.

Quelles sont les parties qui forment la paroi abdominale ?

Quelle est la composition des fibres qui rentrent dans la composition abdominale ? Où s'insèrent-elles ?

Parlez du poids et de la longueur du fœtus.

Parlez de l'accouchement naturel dans la position iliaque droite postérieure.

Comment appelle-t-on les enfants dont les os ne sont pas ossifiés ?

Comment reconnaîtrez-vous un enfant hydrocéphale, et que ferez-vous ?

A quoi sert le cerveau ?

Quels sont les rapports de la vessie avec les organes génitaux ?

Par quoi est formé le périnée ?

Quels sont les muscles de la partie externe du bassin ?

Quelles sont les parties constituantes de l'œuf ?

Quelle forme peut avoir un bassin vicié ?

Que ferez-vous à une femme enceinte de huit mois et qui est prise d'une perte avant le travail ?

Qu'est-ce que l'éclampsie ?

Qu'y a-t-il de plus important à connaître dans la tête ?

Qu'y a-t-il dans l'excavation pelvienne ?

Qu'est-ce que l'éclampsie ? d'où vient l'écume des éclamptiques ? pourquoi écument-elles ?

Comment reconnaîtrez-vous que l'attaque éclamptique est finie ?

Combien dure l'attaque avant le coma ?

Combien dure le coma ?

Qu'est-ce que l'on étudie sur la tête de l'enfant ?

Comment pratique-t-on le toucher, et à quoi sert-il ?

Comment distingue-t-on la contraction de la douleur ?

Quelle est la forme de la cavité du col chez une primipare et chez une multipare ?

Qu'est-ce qui se passe dans l'utérus jusqu'à ce qu'il soit arrivé à son état normal ?

Où trouverez-vous l'utérus après que la femme sera accouchée ?

Qu'est-ce que la moelle ?

À quoi reconnaîtrez-vous qu'une femme est enceinte ?

Quelles sont les précautions à prendre pour faire une ligature ?

Comment reconnaîtrez-vous l'hémorragie dans les derniers mois de la grossesse ?

Quels sont les muscles de la paroi abdominale ?

Qu'est-ce que l'aorte ?

La muqueuse utérine change-t-elle de nom pendant la grossesse ?

Qu'est-ce qu'un vice de conformation ?

Comment reconnaîtrez-vous qu'une femme a un bassin vicié ?

Comment reconnaît-on qu'une femme est à terme ?

Qu'y a-t-il à la face interne du col ?

Qu'est-ce que les reins ?

Qu'est-ce qu'il y a dans l'excavation ?

Qu'est-ce que la rupture de l'utérus, et quelles en sont les causes ?

À quoi sert le bassin, et qu'est-ce que l'os iliaque ?

Les articulations sacro-iliaques sont-elles mobiles ?

Quels sont les signes de l'hémorragie interne ?

Que ferez-vous dans les cas d'insertion vicieuse du placenta, et comment le reconnaître-vous ?

Que devient le col dans la grossesse ?

Qu'est-ce que la phlegmatia alba dolens ?

Qu'est-ce que l'arcade crurale ?

Quelles sont les maladies qui peuvent rendre le col rigide ?

Quels sont les muscles du détroit inférieur ?

Qu'est-ce que l'hydrocéphalie ?

Comment reconnaît-on la mort du fœtus dans la matrice, et quelles peuvent en être les causes ?

Qu'est-ce que la matrice ?

Qu'est-ce que les lochies ? comment les divise-t-on ?

D'où vient cet écoulement ?

Comment arrêtez-vous l'hémorragie ?

Quels sont les phénomènes mécaniques du travail ?

Quels sont les phénomènes mécaniques de l'accouchement ?

Comment reconnaît-on qu'une femme est en travail ?

Combien y a-t-il de temps dans la délivrance ?

Comment doit-on s'y prendre pour éviter le renversement de la matrice ?

Quels sont les principaux phénomènes des suites de couches ?

Parlez du placenta ; sa forme, son poids et sa structure.

Parlez des ligaments larges.

Qu'est-ce que le placenta, et quelle est sa forme ?

Comment reconnaîtrez-vous une présentation de l'épaule ?

Qu'est-ce que les ligaments larges ?
Qu'est-ce que le plancher du bassin ?
Parlez des muscles qui tapissent le petit bassin.
Qu'est-ce que l'effacement du col ?
D'où vient la dilatation ?
Qu'est-ce que le périnée ? comment le divise-t-on ? quelle est sa longueur ordinaire ? combien de diamètre peut-il acquérir au moment de l'accouchement ?
Qu'est-ce que l'ovaire ? quelle est sa forme ? de quoi est-il composé ?
Parlez des signes de la grossesse.
Quelle est la durée moyenne du travail ?
Qu'est-ce qu'il y a dans la cavité du crâne ?
Qu'est-ce que la symphyse du pubis ?

SECTION SEPTIÈME

JOURNAUX DE MÉDECINE ET DE
PHARMACIE.

JOURNAUX PARAISSANT TROIS FOIS PAR SEMAINE.

La Gazette des hôpitaux. — Mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, format in-4°. — Rédacteur en chef, M. le Dr Brochin. — Directeur, M. le Dr Le Sourd. — Prix de souscription : trois mois, 8 fr. 50 c. ; six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. — Bureaux d'abonnement, rue des Saints-Pères, 55.

L'Union médicale, journal des intérêts scientifiques et pratiques, moraux et professionnels de corps médical. — Ce journal paraît le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, format grand in-8°. — Rédacteur en chef, M. le Dr Amédée Latour. — Prix de souscription : trois mois, 9 fr. ; six mois, 17 fr. ; un an, 32 fr. — Bureaux d'abonnement, rue Grange-Batelière, 11.

JOURNAL PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE.

La France médicale et pharmaceutique. — Tous les mercredis et samedis, format in-4°. — Rédacteur en chef, M. le Dr Bottentuit. — Prix de la souscription, 12 fr. par an. — Bureaux d'abonnement, A. Delahaye.

JOURNAUX HEBDOMADAIRES.

Le Paris médical. — Tous les jeudis. — Rédacteur en chef, M. le d^r Fort, professeur libre d'anatomie et de chirurgie. — Prix du numéro, 50 c. — Prix de l'abonnement : pour Paris, 15 fr. ; pour les départements, 17 fr. ; pour l'étranger, le port en sus. — Bureaux d'abonnement, 2, rue Antoine-Dubois, en face la Faculté de médecine.

La Gazette médicale de Paris. — Tous les samedis, format in-4°. — Rédacteur en chef, M. le D^r de Ranse. — Prix de souscription : 9 fr. pour trois mois ; 18 fr. pour six mois ; 36 fr. pour l'année. — Bureaux d'abonnement, place St-Michel, 4.

Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie. — Bulletin de l'enseignement médical, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique. — Tous les vendredis, format in-4°. — Rédacteur en chef, M. le d^r A. Dechambre. — Prix de la souscription : un an, 24 fr. ; six mois, 13 fr. ; trois mois, 7 fr. — Bureaux d'abonnement, à la librairie de Victor Masson, place de l'Ecole-de-Médecine, 17.

L'Abeille médicale. — Tous les lundis, format in-4°. — Rédacteur en chef, M. le d^r Bossu. — Prix de la souscription : 7 fr. par an pour Paris et 7 fr. 50 pour les départements. — Bureaux d'abonnement, rue Saint-Benoît, 5.

La Tribune médicale. — Tous les dimanches, format in-8°. — Rédacteur en chef, M. le d^r Laborde. — Prix, 6 fr. par an. — Rue Garancière, 30.

La Gazette des Eaux, paraissant le jeudi. — 15 fr. par an, chez Rey, libraire, 14, rue Monsieur-le-Prince, à Paris.

Le Progrès médical. — Tous les samedis, format in-4°. — Rédacteur en chef, M. le d^r Bourneville. — Prix de la souscription : un an, 16 fr.; six mois, 8 fr. — Bureaux d'abonnement, 6, rue des Ecoles.

L'Ecole de médecine. — Tous les samedis, format gr. in-8°. — Bureaux de rédaction et d'abonnement, boulevard Saint-Michel, 52. — Prix de la souscription : un an, 14 fr.; six mois, 7 fr. 50 ; trois mois, 4 fr.

Ce journal, fort utile aux élèves, publie spécialement les cours de la Faculté et les cliniques des hôpitaux ; à la fin de la publication, l'élève peut séparer les divers cours et en faire des volumes distincts, avec une couverture fournie par le journal.

Le Courrier médical. — Tous les samedis, format grand in-4°. — Rédacteur en chef, M. le docteur Mary Durand. — Prix d'abonnement, 6 fr. par an. — Bureaux du journal, rue de Rivoli, 196.

Les Mondes, revue hebdomadaire des sciences, par l'abbé Moigno ; 25 fr. par an. — 11, rue Bernard-Palissy, Paris.

Compte-rendu de l'Académie des sciences, paraissant tous les samedis : 20 fr. pour Paris ; 30 fr. pour les départements.

Le Moniteur scientifique de Quesneville.

JOURNAUX PARAISSANT DEUX OU TROIS FOIS
PAR MOIS.

Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie. — Trois fois par mois. — Rédacteur en chef, M. Caffé. — Par an, 8 fr. — Bureaux, Méquignon-Marvis, éditeur, rue de l'Ecole-de-Médecine, 3.

Bulletin général de thérapeutique médicale et chirurgicale. — Deux fois par mois, format in-8°. — Rédacteur en chef, M. le d^r Dujardin-Beaumetz. — Prix de la souscription : 18 fr. pour l'année. — Bureaux d'abonnement, rue Antoine-Dubois, 2.

Bulletin de l'Académie nationale de médecine, publié par les soins de la Commission de publication de l'Académie. — Deux fois par mois, format in-8°. — Prix de l'abonnement, 15 fr. par an. — Bureaux d'abonnement, Victor Masson, place de l'Ecole-de-Médecine, 11.

Revue de thérapeutique médico-chirurgicale. — Deux fois par mois, format in-8°. — Rédacteur en chef, M. le d^r Martin-Lauze. — Prix de la souscription : 12 fr. par an. — Bureaux d'abonnement, rue de Grenelle-Saint-Germain, 39.

Le Monde pharmaceutique. — Deux fois par mois : 6 fr. par an. — Paris, passage Saulnier, 9.

Revue médicale française et étrangère. — Deux fois par mois, format in-8°. — Publiée par M. le d^r Sales-Girons. — Prix de la souscription : pour Paris, 20 fr.; pour les départements, 25 fr. par an. — Bureaux d'abonnement, rue Bonaparte, 36.

JOURNAUX MENSUELS.

Archives générales de médecine. — Cahier in-8° tous les mois (1 vol. par an). — Rédacteurs, MM. Lasègue et Duplay fils. — Pour Paris, 20 fr. ; départements, 25 fr. par an. — Bureaux d'abonnement, M. Asselin, éditeur, place de l'Ecole-de-Médecine, 4.

Journal de chimie médicale, de pharmacie et de toxicologie. — 1 cahier tous les mois. — Rédacteur en chef, M. Chevalier. — Prix : 12 fr. par an. — Bureaux d'abonnement, M. Asselin, éditeur, place de l'Ecole-de-Médecine, 4.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques. — 1 cahier tous les mois. — Rédacteur en chef, M. le d^r Lucas-Championnière. — Prix : 10 fr. par an. — Bureaux, rue de Nesle, 8.

Journal de pharmacie et de chimie. — 1 cahier tous les mois. — Prix d'abonnement : pour Paris et les départements, 15 fr. — Bureaux d'abonnement, Victor Masson, éditeur, place de l'Ecole-de-Médecine, 17.

Recueil de médecine vétérinaire pratique. — 1 cahier par mois. — Rédacteurs, MM. Bouley et Reynal. — 14 fr. pour Paris, 14 fr. 50 pour les départements. — Bureaux, Asselin, place de l'Ecole-de-Médecine, 4.

Répertoire de pharmacie. — 1 cahier par mois. — Rédacteur en chef, M. Boucardat. — 12 fr. par an. — Bureaux, Germer-Baillière, rue de l'Ecole-de-Médecine, 17.

Archives de Toxicologie. — Maladies des femmes et des nouveau-nés. — Publiées par J.-A.-H. Depaul, professeur de clinique d'accouchements à la Faculté de médecine. — Avec la collaboration de MM. Stolz, Bailly, Bernutz, Blot, Chantreuil, Charpentier, Guéniot, Hervieux, Parrot ; de Soyre, secrétaire de la rédaction. — Paraît le 1^{er} de chaque mois par fascicule de 64 pages. — Prix de l'abonnement : Paris, 18 fr. ; départements, 20 fr. ; étranger, le port en sus. — Editeur, Adrien Delahaye.

Annales de gynécologie. — Maladies des femmes, accouchements. — Publiées sous la direction de MM. Pajot, professeur d'accouchements à la Faculté de Paris ; Courty, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Montpellier ; T. Gallard, médecin de l'hôpital de la Pitié. — Rédacteur en chef : A. Leblond, ancien interne des hôpitaux de Paris. — 30 pages de texte, paraissant le 15 de chaque mois. — Prix de l'abonnement : Paris, 18 fr. ; départements, 20 fr. ; étranger, 23 fr. — Editeur, H. Lauwereyns, 21, rue Monsieur-le-Prince.

L'Union pharmaceutique, journal de la Pharmacie centrale. — 1 cahier in-8° tous les mois. — 9 fr. par an. — A la Pharmacie centrale, rue de Jouy, 7.

L'Art dentaire. — Tous les mois. — Rédacteur en chef, M. Preterre. — 20 fr. par an. — Boulevard des Italiens, 29.

Bulletin de la médecine et de la pharmacie militaires. — 12 fr. par an. — Chez Victor Rozier.

rue Childebert, 41. Les souscripteurs reçoivent, sans augmentation de prix, la *Revue des médecins des armées de terre et de mer*, paraissant tous les deux mois, et l'*Annuaire* spécial du corps de santé militaire.

L'Art médical, revue homœopathique, paraissant le 1^{er} de chaque mois. Paris, 15 fr. ; départements, 18 fr. — 8, rue Mogador.

Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires, publié par ordre du ministre de la guerre, et rédigé sous la surveillance du conseil de santé des armées. — Par an, 12 fr. — Bureaux, V. Bozier, éditeur, rue Vaugirard, 75.

Annales des maladies des oreilles et du larynx, par les docteurs Isambert, Ladreit de Lacharrière et Krishaber. — Chez G. Masson.

JOURNAUX PARAISSANT TOUTS LES DEUX OU
TROIS MOIS.

Annales d'hygiène publique et de médecine légale. — 1 cahier de 250 pages, avec planches, tous les trois mois. — Prix : 18 fr. pour Paris ; 24 fr. pour les départements. — Bureaux, J.-B. Baillière, rue Hautefeuille, 19.

Archives de physiologie normale et pathologique, publiées par MM. Brown-Sequard, Charcot et Vulpian. — 1 cahier tous les deux mois. — Prix : 20 fr. pour Paris. — Bureaux, Victor Masson et fils.

Annales médico-psychologiques, par MM. Bailly-large, Cerise et Mcunier. — 1 cahier tous les deux

mois. — Prix de l'abonnement : 20 fr. pour Paris, 23 fr. pour les départements. — Bureaux, Victor Masson, place de l'Ecole-de-Médecine, 17.

Journal de l'anatomie et de la physiologie normales et pathologiques de l'homme et des animaux, publié par Ch. Robin. — 1 cahier tous les deux mois. — Prix : 20 fr. par an. — Bureaux, chez Germer-Baillière.

JOURNAUX DES DÉPARTEMENTS.

Gazette médicale de l'Algérie. — Rédacteur en chef, M. Bertherand. — Une feuille in-4° par mois. — 12 fr. par an ; 15 fr. pour l'étranger. — Impasse de l'Intendance, 1, à Alger.

Gazette médicale de Lyon. — Sous la direction du d^r Diday. — 2 cahiers in-4° par mois. — Prix : 15 fr. par an pour Lyon, et 17 fr. pour le reste de la France. — Quai Saint-Antoine, 56, à Lyon.

Journal de médecine de Lyon. — Une fois par mois, format in-8°.

Montpellier médical. — Rédigé par les professeurs de la Faculté. — Une fois par mois, cahier de 6 feuilles. — 15 fr. par an. — Place de l'Observatoire, à Montpellier.

Bulletin médical du Nord, paraissant le 15 de chaque mois, à Lille. — 6 fr. par an. — M. Cotar, pharmacien, reçoit les abonnements.

Lyon médical, paraissant toutes les deux semaines. Pour Lyon, 16 fr. ; pour les départements, 18 fr. ; pour l'étranger, 20 fr. — On s'abonne : à

Lyon, chez Megret, 57, quai de l'Hôpital ; à Paris, chez Savy, libraire, 24, rue Hautefeuille.

Revue médicale de Toulouse, paraissant du 21 au 25 de chaque mois ; 6 fr. par an. — Imprimerie et librairie Douladoure, 39, rue Saint-Rome.

Gazette médicale de Toulouse, paraissant le 4^{er}, le 10 et le 20 de chaque mois ; 8 fr. par an. — A la librairie centrale, 44, rue Saint-Rome.

Revue médicale de Limoges, paraissant tous les mois ; 6 fr. par an. — 31, rue du Collège.

Le Bordeaux médical, paraissant tous les dimanches ; 12 fr. par an. — 7, rue de Gouvion.

Gazette médicale de Bordeaux, paraissant les 5 et 20 de chaque mois : 12 fr. par an pour Bordeaux ; 14 fr. pour la Gironde et les autres départements. — 46, rue de Cabirol.

N. B. — La *Gazette des hôpitaux* fait une grande diminution pour le prix d'abonnement, aux étudiants en médecine qui s'abonnent à ce journal.

La *Gazette* continue son abonnement au prix de 20 francs seulement à ceux de ses anciens abonnés qui sont regus docteurs en médecine.

Libraires principaux.

Asselin, place de l'Ecole-de-Médecine, 25.

Baillière (Germer), rue de l'Ecole-de-Médecine, 19.

Baillière (Jean-Baptiste), rue Hautefeuille, 19.

Coccox, au coin du passage du Commerce et de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Delahaye (Adrien), place de l'Ecole-de-Médecine, 23.

Leclerc, rue de l'Ecole-de-Médecine, 26.

Lefrançois, rue Casimir-Delavigne, 9.

Masson (Victor), place de l'Ecole-de-Médecine, 7.

Rey, rue Monsieur-le-Prince, 22.

Savy, rue Hautefeuille, 28.

FACULTÉS DE MÉDECINE DE PROVINCE

Nous possédons aujourd'hui quatre Facultés en province : celles de Nancy, de Montpellier, de Bordeaux et de Lyon.

Il s'est passé à l'Assemblée nationale un fait assez curieux.

Un projet de loi était soumis à l'Assemblée pour la création de Facultés de médecine à Bordeaux et à Lyon. Notre confrère M. le docteur Testelin, prenant en mains les intérêts de Lille, avait obtenu la création d'une Faculté dans cette dernière ville.

Dans la séance suivante (8 décembre 1874), l'Assemblée a d'abord voté la suppression des Ecoles de médecine de Bordeaux, Lyon et Lille.

Puis, passant au vote de la création des Facultés dans ces trois villes, l'Assemblée a exclu le nom de Lille.

Il en résulte donc que la ville de Lille est actuellement sans Ecole de médecine.

L'Assemblée reviendra-t-elle sur ce vote contradictoire, ou, — par une loi nouvelle, — rétablira-t-elle une Ecole qui a rendu de véritables services à la science médicale ?

Art. 1^{er}. — Les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie de Bordeaux, de Lyon et de Lille sont supprimées.

Art. 2. — Il est établi à Bordeaux et à Lyon des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie auxquelles devront s'appliquer les lois et les règlements qui régissent les Facultés actuellement existantes.

1^{re} Faculté de Nancy.

Le personnel de la Faculté de Médecine de Nancy et l'enseignement attribué à chacun de ses membres sont constitués comme il suit :

Doyen. — *M. Stolz*, ancien doyen de la Faculté de Strasbourg.

Anatomie générale descriptive et topographique (ancienne chaire d'anatomie). — Professeur titulaire, *M. Morel*; professeur adjoint, *M. Lallement*.

Physiologie. — Professeur titulaire, *M. Beaunis*; professeur adjoint, *M. Poincaré*.

Anatomie et physiologie pathologiques (ancienne chaire de pathologie et de thérapeutique générales). — Professeur titulaire, *M. Feltz*.

Pathologie générale interne (ancienne chaire de pathologie interne). — Professeur titulaire, *M. Hecht*; professeur adjoint, *M. Demange*.

Pathologie externe. — Professeur titulaire, *M. Bach*; professeur adjoint, *M. Béchel*.

Accouchements et maladies des enfants (chaire créée). — Professeur titulaire, *M. Hergott*; professeur adjoint, *M. E. Parisot*.

Médecine opératoire. — Professeur, *M. Michel*.

Matière médicale et thérapeutique. — Professeur titulaire, *M. Coze*; professeur adjoint, *M. Grandjean*.

Botanique et histoire naturelle médicale. — Professeur titulaire, *M. Engel*.

Chimie médicale et toxicologie. — Professeur titulaire, M. *Blondot*; professeur adjoint, M. *Ritter*.

Physique et hygiène. — Professeur titulaire, M. *Rameaux*.

Médecine légale. — Professeur titulaire, M. *Tourdes*.

Clinique externe (deux chaires). — Professeurs titulaires, MM. *Rigaud* et *Simonin*.

Clinique interne (deux chaires). — Professeurs titulaires, MM. *Hirtz* et *Victor Parisot*; professeur adjoint, M. *Xardel*.

Clinique obstétricale et gynécologique (ancienne chaire d'accouchements). — Professeur titulaire, M. *Stolz* (doyen); professeur adjoint M. *Roussel*.

Sont maintenus dans leurs fonctions les agrégés en exercice de la Faculté de Strasbourg-Nancy dont les noms suivent :

MM. *Aronsonh*, *Sarazin*, *Monnoyer*, *Schlagdenhauffen*, *Louchard*, *Gross*, *Bernheim*.

Sont maintenus dans leurs fonctions de suppléants près la Faculté :

MM. *Delcominette*, *Berlin* et *Valentin*, anciens suppléants à l'Ecole de Nancy.

Sont nommés à la Faculté de médecine de Nancy, savoir :

Chef des travaux anatomiques, M. *Chrétien*.

Directeur des autopsies, M. le docteur *Spillmann*.

Prosecteur d'anatomie, M. le docteur *Valentin*, suppléant à la Faculté des sciences.

M. *Ritter*, professeur adjoint de chimie médicale.

et toxicologie à la Faculté de Nancy, est nommé, en outre, chef des travaux chimiques à la même Faculté.

M. *Monnoyé*, agrégé près la Faculté de Nancy, est chargé d'un cours complémentaire d'ophtalmologie et de clinique ophtalmologique à ladite Faculté.

Sont nommés à la Faculté de médecine de Nancy, savoir :

Chef de clinique médicale : M. *Bernheim*, agrégé en exercice ;

Chef de clinique chirurgicale : M. *Gross*, agrégé en exercice ;

Chef de clinique d'accouchements : M. le docteur *Marchal* ;

Bibliothécaire, conservateur des collections : M. *Netter*, agrégé en exercice ;

Préparateur de chimie : M. *Engel* fils, ancien préparateur de chimie à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Sont nommés à la Faculté de médecine de Nancy :

1^{er} Aides de clinique : M. *Stæber* (Alphonse) et de *Cherbert* (Georges-Gustave) ; *Deubel*, *Hus-senet*.

2^e Aide de botanique et pharmacologie : M. *Le-maire* (Adolphe) ;

3^e Préparateur du cours de physique : M. *Arnold* (Pierre-Marie) ;

4^e Aide-bibliothécaire : M. *Mabille* (Pierre) ;

5^e Aide d'anatomie normale et de médecine opératoire : M. *Guyot*.

6^e Aide d'anatomie pathologique et de micrographie : M. *Rouyer*.

7^e Aide-préparateur, M. A. Stræbel.

La distribution des prix à la Faculté de médecine de Nancy a eu lieu le 17 novembre 1874 en séance solennelle.

Élèves en médecine. — 1^{re} année. — Prix. M. Berruzier. — Mention honorable, M. Hesselle.

3^e année. — Prix, M. Briot. — Mention honorable, M. Famechon.

Prix de l'internat (fondation Bénéit), M. Guillaume.

Prix de thèse, M. Hergott. — 1^{re} mention, M. Didier. — Mentions honorables : MM. Guillaume, Engel et Friand.

3^e Faculté de médecine de Montpellier.

Doyen. — M. Fouisson.

PROFESSEURS.

Accouchements. — M. Dumas.

Anatomie. — M. Renot.

Physiologie. — M. Rouget.

Histoire naturelle médicale. — M. Martins.

Chimie médicale et pharmacie. — M. Béchamp.

Physique médicale. — M. Moutssier.

Clinique médicale. — MM. Combal, Dupré.

Clinique chirurgicale. — MM. Courty, Moutet.

Anatomie pathologique et histologique. — M. Ester.

Hygiène. — M. Fossagrives.

Médecine légale et toxicologie. — M. Jaumes.

Opérations et appareils. — M. Bouisson.

Pathologie interne. — M. Anglada.

Pathologie externe. — M. *Boyer*.
 Pathologie et thérapeutique générales. — M. *Cavalier*.
 Thérapeutique et matière médicale. — M. *Fuster*.
 Pharmacie. — M. *Soubeyran*.
 Cours clinique et complémentaire des maladies
 syphilitiques et cutanées. — MM. *Benoît, Boyer*.
 Secrétaire de la Faculté. — M. *Etiévant*.

AGRÉGÉS EN EXERCICE.

1^{re} Section. — *Sciences anatomiques
et naturelles.*

Anatomie et physiologie. — MM. *Jacquemet, Sabatier*.
 Histoire naturelle. — M. *Sicard*.

2^e Section. — *Sciences physiques, cliniques
et toxicologie.*

M. *Bourdel*.

3^e Section. — *Sciences médicales.*

Pathologie interne, clinique interne, pathologie
générale, thérapeutique et matière médicale, hy-
giène et médecine légale. — MM. *Guinier, Espagne, Batte, Castan, Vignal, Berlin, Lacassagne*.

4^e Section. — *Chirurgie et accouchements.*

Chirurgie. — M. *Jaumes*.
 Accouchements. — M. *Garimond*.

AGRÉGÉS STAGIAIRES.

Section des sciences anatomiques et naturelles.
 — M. *Masse*.

Section de médecine. — MM. *Hamelin, Eustache, Grasset, Balestre.*

Section de chirurgie et accouchements. — M. *Grinffelt.*

FONCTIONNAIRES ATTACHÉS A LA FACULTÉ.

Préparateur du laboratoire d'anatomie pathologique et d'histologie. — M. *Servel.*

Chef des travaux anatomiques. — M. *Nasse.*

Chef des travaux cliniques. — M. *Saintpierre.*

Prosecteur. — M. *Binar.*

Aides d'anatomie. — MM. *Auzillon, Allengrin, Lannegrace.*

Chef de clinique médicale. — M. *Hamelin.*

Chef de clinique chirurgicale. — M. *Roustan.*

Préparateur de chimie. — M. *Déchamp (Joseph).*

Aide d'histoire naturelle. — M. *Guillaud.*

Bibliothécaire. — M. *Kuhnholz-Lordat.*

Bibliothécaire adjoint. — M. *Gordon.*

Conservateur des collections. — M. *Quissac.*

5. Faculté de Bordeaux.

Les nominations des professeurs n'étant pas encore faites, nous plaçons ici les professeurs de l'ancienne Ecole préparatoire qui fonctionnent encore.

Directeur. — M. *Gintrae (père).*

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. *Bitot.*

Physiologie. — M. *Oré.*

Pathologie interne. — M. *Dupuy (Paul).*

Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Labat.*

Clinique externe. — MM. *Denucé, Azam*.
 Clinique interne. — MM. *Gintrac (Henri), Mabit*.
 Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Roussel*.
 Thérapeutique. — M. *de Fleury*.
 Pharmacie et matière médicale. — M. *Métadier*.
 Histoire naturelle médicale. — M. *Perrens*.
 Chimie et toxicologie. — M. *Nicé*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — N...
 Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements. — MM. *Girard, L. Demons, Dudon*.
 Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — M. *Chabrely*.
 Pour les chaires de matière médicale, thérapeutique et histoire naturelle médicale. — N...
 Pour les chaires de chimie et pharmacie. — M. *Carles*.
 Chef des travaux anatomiques. — M. *Dudon*.
 Chef des travaux chimiques et pharmaceutiques. — M. *Perrens*.
 Aides d'anatomie. — Bay (Gabriel), Pousson (Alfred).
 Secrétaire agent comptable. — M. *Gros*.
 Le concours pour les prix de l'année scolaire 1873-1874 a donné les résultats suivants :
 Elèves en médecine. — 1^{re} année. — 1^{er} prix : M. Fage. — 2^e prix *ex æquo* : MM. Debord et Lacour. — 1^{re} mention honorable *ex æquo* : MM. Deche, Jaury et Lagrange. — 2^e mention honorable, *ex æquo* : MM. Audoin et de Chapelle.

2^e année. — 1^{er} prix *ex æquo* : MM. Ferrand et Rubin. — 2^e prix *ex æquo* : MM. Millet et Touriou. — 1^{re} mention honorable : M. Creuzan. — 2^e mention honorable : M. Chavoix.

3^e année. — 1^{er} prix *ex æquo* : MM. Bitot et Lalesque. — 2^e prix : M. Hirigoyen. — 1^{re} mention honorable *ex æquo* : MM. Moreau, Pousson et de Lagoanère. — 2^e mention honorable *ex æquo* : MM. Rabère et Maderay.

Elèves en pharmacie. — 1^{er} prix : M. Blarez. — 2^e prix *ex æquo* : MM. Guimbellot et Dargaignaratz.

Prix Barbet (manipulations). — 1^{re} année. 1^{er} prix : M. Blarez. — Mentions honorables : MM. Bertel, Delmas et Guimbellot. — 2^e année. Prix : M. Tourrou.

Hôpitaux de Bordeaux. — Le concours pour la place de premier interne à l'hôpital Saint-André vient de se terminer, après de très-brillantes épreuves, par la nomination de M. L. Testut, interne de troisième année.

4^e Faculté de Lyon.

Directeur. — M. Glénard.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. Foltz.

Physiologie. — N...

Pathologie externe et médecine opératoire. — M. Berne.

Clinique externe. — M. Vallette.

Pathologie interne. — M. Gromier.

Clinique interne. — *M. Teissier*.
Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — *M. Fouchacourt*.
Matière médicale et thérapeutique. — *M. Socquet*.
Pharmacie et notions de toxicologie. — *M. Glénard*.
Histoire naturelle médicale. — *M. Lortet*.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe. — *M. Desgranges*.
Clinique interne. — *M. Rambaud*.
Anatomie et physiologie. — *M. Letiévaut*.
Pharmacie. — *M. Grolas*.

PROFESSEUR ADJOINT HORS CADRE.

Pharmacie et notions de toxicologie. — *M. Grolas*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite.
— *M. Boudet*.
Pour les chaires de chirurgie. — *M. Gayet*.
Pour les chaires d'accouchements. — *M. Delore*.
Pour les chaires de matière médicale et thérapeutique. — *M. Bergeron*.
Pour les chaires de pharmacie et de toxicologie.
— *N...*
Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. —
N...
Chef des travaux anatomiques. — *M. Morat*.
Chef de clinique externe. — *M. Daniel-Mollière*.
Chef de clinique interne. — *M. Humbert-Mollière*.
Chef de clinique obstétricale. — *M. Jacquet*.

Prosecteur. — N...

Aide-prosecteur. — *Aillaud*.

Préparateur de chimie. — *M. Turge*.

Préparateur d'histoire naturelle. — *M. Magnin*.

Secrétaire agent comptable. — *M. de Barruel*.

Le nombre des élèves en cours d'inscription est, pour le premier trimestre de l'année 1872-1873, de 307, soit 37 de plus que l'année précédente à la même époque.

Hôpitaux de Lyon. — Ont été nommés à la suite du concours de 1874 : *internes*, MM. Julliard, Duchamp, Chappel, de Brinon, Valat, Passerat, Quisc, Durand, Garel-Ferlay, Garin, Monard, Guyot; *internes provisoires*, MM. Lassigne, Sabatier, Roux, Gironde, Pouzet, Chuboux, Bonnet, Lebard, Cartier, Dechoudans, de Laprade et Gussel.

Le prix Bonnet a été décerné à M. Julliard, nommé le premier interne.

Externes, MM. Bard, Cogolard, Mondon, Curtet, Dumas, Méjasson, Augagneur, Reboul, Magnanon, Robin, Rodet, Beau, Nodet, Brun, Larrivé, Fustier, Bouvat, Morel, Masson, Genevay, Cabal, Rocher, Olivier, Hugonard, Robert, Galland et Chavet.

ÉCOLES PRÉPARATOIRES

DE MÉDECINE

1^{re} Conditions d'admission dans les Ecoles préparatoires; aspirants aux diplômes de docteur en médecine et d'officier de santé.

EXAMENS.

Dans les Ecoles préparatoires, les conditions d'admission pour le doctorat et pour l'officier sont les mêmes que dans les Facultés. Il n'y a d'exception qu'en faveur de l'Ecole d'Alger, dont les élèves ne sont tenus de présenter leur diplôme de bachelier ès sciences restreint qu'au moment de prendre leur cinquième inscription (décret du 24 mars 1900).

Les étudiants aspirants au doctorat ne peuvent être convertis dans une Faculté plus de quatorze inscriptions d'Ecole préparatoire.

Dans les Ecoles préparatoires, le stage pour les aspirants au doctorat, comme pour les candidats à l'officier, commence après la quatrième inscription validée et se continue jusqu'à la quatorzième inclusivement.

Toutefois, pour les élèves qui d'une Ecole préparatoire passent dans une Faculté, ce stage ne les exempté pas de faire le stage correspondant aux

inscriptions qu'ils ont à y prendre pour achever le temps de leur scolarité.

Les élèves des Ecoles préparatoires ne sont admis à prendre la cinquième, la neuvième et la treizième inscription, qu'après avoir subi des examens de fin d'année.

Ces examens portent sur les matières suivantes :

1^{er} examen : chimie, histoire naturelle, ostéologie, articulations, myologie, éléments de physiologie ;

2^e examen : anatomie, physiologie, pathologie interne et externe (la partie qui aura été l'objet du cours de l'année) ; matière médicale ;

3^e examen : pathologie externe et interne ; médecine opératoire, accouchements, thérapeutique.

Les élèves des Ecoles préparatoires qui se rendent près d'une Faculté sont dispensés de subir de nouveau les deux premiers des examens de fin d'année, mais ils sont astreints à soutenir le troisième.

Il en est de même des officiers de santé qui désirent changer de circonscription (Batbie, août 1873).

Chaque École préparatoire est apte à recevoir des officiers de santé, mais seulement pour l'un des départements compris dans sa circonscription (voir le tableau ci-après).

Les examens de réception n'ont lieu qu'une fois par an, au mois de septembre.

Les candidats se font inscrire au secrétariat de l'École, du 10 au 20 août.

Le jury se compose de deux professeurs de l'École, choisis suivant la nature de l'examen, et d'un professeur délégué d'une des Facultés, nommé par le Ministre, et remplissant les fonctions de président.

Un candidat refusé à la session de septembre dans une Ecole préparatoire est ajourné à un an.

Les sessions d'examens pour la réception des officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et herboristes de 2^e classe, ont lieu, dans les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie, au moins deux fois par an : la première au mois d'avril, la seconde au mois de *septembre*.

Elles seront présidées, conformément à l'art. 17 du décret du 22 août 1854, par un professeur de la Faculté de médecine, quand il s'agira de la réception des officiers de santé et des sages-femmes ; par un professeur de l'Ecole supérieure de pharmacie, quand il s'agira de la réception des pharmaciens et des herboristes de 2^e classe.

Dans le cas où le président désigné par le ministre ne serait pas présent au jour fixé pour l'ouverture de la session, il serait suppléé par le directeur de l'Ecole.

Le ministre peut également, en vertu du décret du 20 juillet 1861, charger un inspecteur général de l'enseignement supérieur du soin de présider les jurys.

Conformément à l'article 37 du décret du 20 prairial an IX, dans le cas où, un mois avant l'ouverture de la session, le nombre des aspirants au grade d'officier de santé ou à celui de pharmacien de 2^e classe serait inférieur à cinq, le directeur de l'Ecole en donnera avis immédiatement au recteur et au président du jury, qui désigneront de concert l'Ecole la plus voisine devant laquelle ces candidats devront se présenter.

2° *Tableau indicateur des circonscriptions pour lesquelles les Facultés et les Ecoles préparatoires reçoivent des officiers de santé.*

Faculté de Paris.

La Faculté de *Paris* reçoit pour les départements de Seine, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir.

L'Ecole de *Reims*, pour les départements de Marne, Seine-et-Marne, Oise, Loir-et-Cher, Cher, Loiret.

Celle de *Lille*, pour les départements du Nord, Ardennes.

Celle d'*Arras*, pour le département du Pas-de-Calais.

Celle d'*Amiens*, pour les départements de Somme, Aisne.

Celle de *Rouen*, pour les départements de Seine-Inférieure, Eure.

Celle de *Caen*, pour les départements de l'Orne, Sarthe, Calvados, Manche.

Celle de *Rennes*, pour les départements d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère.

Celle de *Nantes*, pour les départements de Loire-Inférieure, Morbihan.

Celle d'*Angers*, pour les départements de Maine-et-Loire, Mayenne.

Celle de *Tours*, pour les départements de l'Indre-et-Loire, Indre.

Celle de *Poitiers*, pour les départements de la Vienne, Deux-Sèvres.

Celle de *Limoges*, pour les départements de la Haute-Vienne, Charente-Inférieure, Charente.

Les examens d'officier de santé, dans ces Ecoles, sont présidés par des professeurs de la Faculté de Paris.

Faculté de Montpellier.

La Faculté de *Montpellier* reçoit des officiers de santé pour les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales et pour la province d'Alger.

L'Ecole de *Bordeaux*, pour les départements de la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées.

Celle de *Toulouse*, pour les départements de l'Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Celle de *Marseille*, pour les départements des Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes.

Celle de *Grenoble*, pour les départements des Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie.

Celle de *Clermont*, pour les départements de l'Allier, Cantal, Corrèze, Creuze, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.

Dans ces cinq Ecoles préparatoires, le jury d'examen est présidé par un professeur de la Faculté de Montpellier.

Faculté de Nancy.

La Faculté de *Nancy* reçoit pour les départements de la Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges.

L'Ecole de *Lyon* reçoit pour les départements

suivants : Ain , Loire , Rhône , Saône-et-Loire , Haute-Savoie.

Celle de *Dijon*, pour les départements de l'Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre, Yonne.

Celle de *Besançon*, pour les départements du Doubs, Jura, Haute-Saône.

Par décret en date du 4 février 1874, sont arrêtées les dispositions suivantes :

TITRE I^{er}.

Du mode de nomination des suppléants dans les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

Art. 1^{er}. Les suppléants des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie sont nommés au concours.

Leur temps d'exercice est de six ans.

Après l'expiration de son temps légal d'exercice, le ministre peut, par un arrêté spécial, maintenir un suppléant dans ses fonctions ou même le rappeler temporairement à l'activité, si les besoins du service l'exigent.

Art. 2. Nul ne peut être admis à concourir pour la suppléance des Ecoles préparatoires, s'il n'est Français ou naturalisé Français et âgé de vingt-cinq ans accomplis.

Pour la suppléance des chaires d'anatomie et de physiologie, de pathologie interne ou externe, de thérapeutique, de clinique interne ou externe, d'accouchements, le candidat devra être docteur en médecine. — Pour la suppléance d'une chaire de

pharmacie, le candidat devra être pharmacien de première classe. — Pour la suppléance des chaires de chimie et d'histoire naturelle, le candidat devra être docteur en médecine, ou pharmacien de première classe, ou licencié ès sciences.

Art. 3. Les concours ont lieu aux époques déterminées par le ministre ; ils sont annoncés par un avis inséré au *Journal officiel* et par des affiches apposées dans le ressort de l'Académie à laquelle l'Ecole préparatoire appartient, six mois au moins avant l'ouverture des épreuves.

Le siège du concours est déterminé par le ministre.

Art. 4. Les juges du concours sont désignés par le ministre, parmi les professeurs et suppléants des Ecoles préparatoires du ressort de l'Académie à laquelle appartient l'Ecole préparatoire où la vacance est déclarée ; parmi les médecins et les chirurgiens des hôpitaux et les pharmaciens de première classe des hôpitaux des villes du ressort de cette Académie ; parmi les professeurs des Facultés des sciences et parmi les membres des établissements scientifiques et des sociétés savantes du ressort de cette Académie étant pourvus de l'un des grades déterminés dans l'article 2 au sujet des candidats.

Art. 5. Le jury de chaque concours se compose de cinq juges titulaires et de deux juges suppléants.

Ne peuvent siéger dans un même concours, deux parents ou alliés au degré de cousin germain inclusivement.

Doit se récuser tout parent ou allié au même degré d'un des compétiteurs.

Le jugement du jury peut être valablement rendu par quatre juges.

Art. 6. Le président du jury est nommé par le ministre, qui peut déléguer, à cet effet, un inspecteur général, un professeur d'une Faculté de médecine ou d'une Ecole supérieure de pharmacie.

Art. 7. Le jury désigne son secrétaire dans son sein.

Art. 8. Aux jour et heure fixés pour la première séance après la constitution définitive du jury, il est fait appel de tous les candidats admis à concourir.

Tout candidat qui ne s'est pas présenté à cette première séance est exclu du concours.

Les concurrents sont tenus, sous peine d'exclusion, de subir toutes les épreuves aux jours et heures indiqués ; aucune excuse n'est reçue si elle n'est jugée valable par le jury.

Art. 9. Le sort détermine les sujets à traiter par chaque candidat dans les différentes épreuves. Il détermine également l'ordre dans lequel les candidats doivent subir chaque épreuve.

Art. 10. Les épreuves du concours consistent :

1^{re} Dans une composition écrite sur un sujet emprunté à l'ordre d'enseignement auquel se rapporte la vacance déclarée, et le même pour tous les candidats. Cinq heures sont accordées pour la composition, qui a lieu dans une salle fermée, sous la surveillance d'un membre du jury. Les concurrents ne peuvent s'aider d'aucun ouvrage manuscrit ou imprimé.

2° Dans des leçons orales et des épreuves pratiques portant sur des sujets empruntés à l'ordre d'enseignement auquel se rapporte la vacance déclarée.

Le nombre, la nature et les conditions de ces épreuves sont déterminés par le ministre, et indiqués dans l'avis officiel et les affiches annonçant l'ouverture du concours.

3° Dans l'appréciation des titres scientifiques des candidats.

Art. 11. A la suite de chaque concours, le jury classe les candidats par ordre de mérite. Le classement se fait à la majorité absolue des suffrages. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les deux premiers tours de scrutin sont libres ; le troisième tour est un scrutin de ballottage.

Art. 12. Toutes ces opérations terminées, le président du jury adresse au recteur de l'Académie dans le ressort de laquelle le concours a eu lieu, un rapport détaillé sur la valeur des épreuves du concours et le classement des candidats par ordre de mérite.

Art. 13. Ce rapport, avec les procès-verbaux des séances du concours, est adressé au ministre par le recteur, qui fait de son côté un rapport sur la marche du concours et la valeur des épreuves.

Art. 14. Après examen de ces diverses pièces, le ministre nomme, s'il y a lieu, le titulaire de la place de suppléant pour laquelle le concours a été ouvert. En aucun cas, le ministre ne peut choisir un suppléant en dehors de la liste des compétiteurs classés par ordre de mérite.

TITRE II.

Du mode de nomination du chef des travaux anatomiques des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

Art. 15. Le concours du chef des travaux anatomiques est soumis aux mêmes règles générales que le concours des suppléants.

Art. 16. Après l'expiration de son temps légal d'exercice, lequel est fixé à six années, le ministre peut, par un arrêté spécial, maintenir un chef des travaux anatomiques dans ses fonctions, si les besoins du service l'exigent.

Art. 17. Les épreuves du concours consistent :

1° Dans une préparation de pièces sèches, sur un sujet d'anatomie humaine choisi par le jury. Trois mois sont accordés aux compétiteurs pour cette préparation.

2° Dans une composition écrite sur une question d'anatomie, la même pour tous les compétiteurs. Cette composition est faite dans les conditions édictées pour le concours des suppléants.

3° Dans une leçon orale de trois quarts d'heure, sur une leçon d'anatomie descriptive faite après trois heures de préparation dans une salle fermée, sous la surveillance d'un membre du jury. Les candidats ne doivent s'aider d'aucun ouvrage manuscrit ou imprimé.

4° Dans une leçon orale d'une heure sur une question d'anatomie générale, après vingt-quatre heures de préparation libre.

5° Dans une préparation d'anatomie descriptive sur un sujet choisi par le jury. Cinq heures sont accordées pour cette préparation, dont la démonstration ne devra pas durer plus d'un quart d'heure.

6° Dans l'appréciation des pièces sèches préparées par les candidats et leurs titres scientifiques.

Art. 18. La nomination du chef des travaux anatomiques se fait suivant la règle édictée pour la nomination des suppléants.

I. Alger (Académie d'Alger).

Directeur. — M. *Trollier*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. *Trolard*, chargé du cours.

Pathologie externe. — M. *Alicantara*.

Pathologie interne. — M. *Tezier*.

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Trollier*.

Chimie et pharmacie. — M. *Saillard*.

Clinique externe. — M. *Bruch*.

Clinique interne. — M. *Gros*.

Histoire naturelle. — M. *Descamps*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — M. *Bourlier* (Auguste).

Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements. — M. *Stephann*.

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — M. *Caussanel*.

Pour les chaires de chimie, de pharmacie et d'histoire naturelle. — M. Deschamps.

Chef des travaux anatomiques. — M. Caussanel.

Prosecteur. — M. Le Provost.

Préparateur de chimie. — M. Meurcin.

2. Amiens (Académie de Douai).

Directeur. — M. Tavernier.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. Padiou (fils).

Pathologie interne. — M. Alexandre.

Pathologie externe. — N...

Clinique interne. — M. Tavernier.

Clinique externe. — M. Herbet.

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. Lenoir.

Matière médicale et thérapeutique. — M. Coulon.

Pharmacie et notions de toxicologie. — M. Bénard.

Histoire naturelle. — M. N...

PROFESSEURS ADJOINTS.

Physiologie. — M. Molliens.

Pathologie externe. — M. Peulevé.

Pathologie interne. — M. Dheilly.

Thérapeutique et histoire naturelle. — M. Richet.

Chef des travaux anatomiques. — M. Molliens (fils), professeur suppléant.

Préparateur de pharmacie. — M. Bor, professeur suppléant.

Secrétaire agent comptable. — M. Boucher, professeur adjoint.

3. Angers (Académie de Rennes).Directeur. — M. *Farge*.Directeur honoraire. — M. *Jouvet*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. *Meleux*.Physiologie. — M. *Legludic*.

Pathologie externe et médecine opératoire. —

M. *Douet*.Clinique externe. — M. *Desanneau*.Pathologie interne. — M. *Feillé*.Clinique interne. — M. *Farge*.Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Guignard*.

Matière médicale et histoire naturelle. —

M. *Lieutaud*.

Chimie médicale. — N...

Pharmacie. — M. *Raimbault*.Thérapeutique. — M. *Bahaud*.Professeur honoraire. — M. *Mirault*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. *Tesson* (anatomie), *Vaslin* (chirurgie), *Gut-*
chard (accouchements), *Briand* (médecine). —*Tesson* (chimie et pharmacie).Chef des travaux anatomiques. — M. *Tesson*.Secrétaire agent comptable. — M. *Meleux*, professeur d'anatomie.**4. Arras** (Académie de Douai).Directeur. — M. *Ledieu*.Secrétaire. — M. *Trannoy*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. Trénnoy.
Pathologie externe et médecine opératoire. —
M. Maurice.
Clinique externe. — M. Lestocquoy (Désiré-J.).
Pathologie interne. — M. Bremard.
Clinique interne. — M. Lédieu.
Accouchements, maladies des femmes et des en-
fants. — M. Germe (adjoint).
Matière médicale et thérapeutique. — M. Brégeaut.
Chimie et pharmacie. — M. Grossart.

PROFESSEUR HONORAIRE.

M. Lestocquoy (Michel-Louis).

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. Stival, Rabache, Dussard, Leclercq, Les-
cardé, Segard.
Chef des travaux anatomiques. — M. Lescardé.
Secrétaire adjoint comptable. — M. Dessange.

5. Besançon (Académie de Besançon).

Directeur. — M. Sanderet de Valonne.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie — M. Bruchon.
Physiologie. — M. Cornier.
Pathologie externe et médecine opératoire. —
M. Druhen (jeune).
Pathologie interne. — M. Druhen (aîné).
Accouchements, maladies des femmes et des en-
fants. — M. Sanderet de Valonne.
Matière médicale et thérapeutique. — M. Faivre.

Pharmacie et notions de toxicologie. — *M. Reboul*.
Clinique externe. — *M. Chenevies*.
Clinique interne. — *M. Couderot*.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Matière médicale et thérapeutique. — *M. Faivre*.
Pour les chaires de chirurgie et d'accouche-
ments, des maladies des femmes et des enfants. —
M. Saillard.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. —
M. Tournier.
Pour les chaires de médecine proprement dite. —
M. Rith.
Pour les chaires de pharmacie, matière médicale
et toxicologie. — *M. Boisson*.
Chef des travaux anatomiques. — *M. Saillard*.

Caen (Académie de Caen).

Directeur. — *M. Roulland*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — *M. Fayel*.
Pathologie externe et médecine opératoire. —
M. Bourienne.
Clinique externe. — *M. Denis-Dumont*.
Pathologie interne. — *M. Maheut*.
Clinique interne. — *M. Roulland*.
Accouchements, maladies des femmes et des en-
fants. — *M. Leroy*.
Matière médicale et thérapeutique. — *M. Chau-
ceret*.

Pharmacie et notions de toxicologie. — **M. Lepetit.**

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe. — **M. Auray.**

Clinique interne. — **M. Wiart.**

Anatomie et physiologie. — **M. Le Vezel.**

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — **M. Lhironde.**

Pour les chaires de médecine. — **M. Le Vezel.**

Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements.

— **MM. Delouey, Gidon.**

Pour les chaires des sciences accessoires. — **M. Charbonnier.**

Chef des travaux anatomiques. — **M. Delouey.**

Secrétaire agent comptable. — **M. La Gohague.**

7. Clermont-Ferrand (Académie de Clermont-Ferrand).

Directeur. — **M. Fleury.**

Directeur honoraire. — **M. Bertrand.**

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — **M. Poudant.**

Clinique externe. — **M. Fleury.**

Clinique interne. — **M. Bourgade.**

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — **M. Nivet.**

Matière médicale. — **M. Imbert-Gourbeyre.**

Chimie appliquée à la médecine et à la pharmacie — **M. Bertrand.**

PROFESSEURS ADJOINTS.

Physiologie. — M. Gagnon.
Pathologie externe et médecine opératoire. —
M. Ledru.
Pathologie interne. — M. Dourif.
Pharmacie. — M. Lamotte.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. Tizier, Fredet, Blatin.
Chef des travaux anatomiques. — M. Tizier.
Chef des travaux chimiques. — M. Bergouh-
nioux.
Secrétaire agent comptable. — M. Cibaud.

Concours pour les prix de 1874.

Elèves de première année : premier prix, M. Rueff;
deuxième prix, M. Coiffier.

Elèves de deuxième année : premier prix,
M. Mayet ; mention honorable, M. Hugon (Pierre).

Elèves de troisième année : premier prix, M. Ma-
gnat ; deuxième prix, MM. Gagonon et Guillemain.

Prix de la commission des hospices : partagé
entre MM. Gagonon et Magnat, internes de l'Hôtel-
Dieu.

S. Dijon (Académie de Dijon).

Directeur. — M. Morlot.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. Maillard.
Pathologie externe et médecine opératoire. —
M. Fleurot.

Pathologie interne. — *M. Missel*.
Clinique externe. — *M. Bruet*.
Clinique interne. — *M. Morlot*.
Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — *M. Lépine*.
Matière médicale et thérapeutique. — *M. Viallanes*.
Pharmacie, notions de toxicologie. — *M. Laddrey*.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe (cours de physiologie. — *M. Tarnier* (Emile), chargé du cours de physiologie.
Clinique interne. — *N...*

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — *M. Missel*.
Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements. — *M. Belin*.
Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — *M. Colette*.
Pour les chaires de matière médicale, thérapeutique, pharmacie et toxicologie. — *M. Giraud*.
Professeur honoraire. — *M. Chaunt*.
Chef des travaux anatomiques. — *M. Colette*.
Secrétaire agent comptable. — *M. Touzard*.

9. Grenoble (Académie de Grenoble).

Directeur. — *M. Aribert-Dufresne*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — *M. Allard*.
Physiologie. — *M. Corcellet*.

Pathologie interne. — M. Michaud.
 Pathologie externe et médecine opératoire. —
 M. Berriat.
 Clinique externe. — M. Minder.
 Clinique interne. — M. Berger.
 Accouchements, maladies des femmes et des en-
 fants. — M. Rey.
 Matière médicale et thérapeutique. — M. Ariberi-
 Dufresne.
 Chimie et pharmacie. — M. Breton.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. Allard, Giroud, Bisoc.
 Anatomie. — M. Turel.
 Chirurgie. — M. Birard.
 Chef des travaux anatomiques. — M. Satre.
 Secrétaire agent comptable. — M. Cailleau.

10. Lille (Académie de Douai).

Directeur. — M. Caseneuve.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. Paquet.
 Physiologie. — M. Hauzé de l'Aulnoy.
 Pathologie externe et médecine opératoire. —
 M. Morisson.
 Clinique externe. — M. Parise.
 Pathologie interne. — M. Wannebrouck.
 Clinique interne. — M. Caseneuve.
 Accouchements, maladies des femmes et des en-
 fants. — M. Pilat.
 Matière médicale et histoire naturelle. — M. Joire.
 Thérapeutique. — M. N...
 Pharmacie et chimie. — M. Carreau.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe. — M. Follet.
 Clinique médicale. — MM. Chrestien, Wintrebert.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — M. Baggio.
 Pour les chaires de chirurgie. — M. Hallex.
 Pour les chaires d'accouchements, des maladies des femmes. — M. Petit.
 Pour les chaires d'anatomie et physiologie. — M. Castelain.
 Pour des chaires de pharmacie, toxicologie, thérapeutique et matière médicale. — N...
 Chef des travaux anatomiques. — M. Castelain.
 Chef des travaux chimiques. — M. Wintrebert.

11. Limoges (Académie de Poitiers).

Directeur. — M. Astaix.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Physiologie. — M. Thouvenet.
 Pathologie interne. — M. Deperet-Muret.
 Clinique externe. — M. Raymondaud.
 Clinique interne. — M. Mazart.
 Pathologie externe. — N...
 Anatomie et physiologie. — N...
 Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. Bieynie.
 Matière médicale et thérapeutique. — M. Barny.
 Pharmacie et notions de toxicologie. — M. Astaix.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Physiologie. — M. Thouvenet.
 Thérapeutique. — M. Mondon.
 Professeurs suppléants. — MM. Barny (Eug.),
 Chénieux, Mandon.
 Chef des travaux anatomiques. — M. Lemaistre.
 Prosecteur. — M. Bleyrie (Louis).
 Secrétaire agent comptable. — M. Raymonda.

12. Marseille (Académie d'Aix).

Directeur. — M. Seux.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. Rampal.
 Physiologie. — M. Roberty.
 Pathologie externe et médecine opératoire. —
 M. Pironi.
 Clinique externe. — M. Combalat.
 Pathologie interne. — M. Perthuis.
 Clinique interne. — M. Girard.
 Accouchements, maladies des femmes et des en-
 fants. — M. Villeneuve.
 Matière médicale et thérapeutique. — M. Seux.
 Chimie médicale. — M. Favre.
 Pharmacie et notions de toxicologie. — M. Rosset.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe. — M. Demeules.
 Clinique interne. — M. Fabre.
 Accouchements. — M. Magail.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — *M. Villard.*

Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements, des maladies des femmes et des enfants. — *N...*

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — *N...*

Pour les chaires de matière médicale et thérapeutique. — *M. Seux fils.*

Pour les chaires de chimie et de pharmacie. — *M. Roustan.*

Chef des travaux anatomiques. — *M. Nicolas.*

Chef interne de l'hôpital. — *M. Gamet.*

Secrétaire agent comptable. — *M. Nouguier.*

13. Nantes (Académie de Rennes).

Directeur. — *M. Pihan-Dufeillay.*

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — *M. Jouon.*

Physiologie. — *M. Laennec.*

Pathologie externe et médecine opératoire. — *M. Chenantais.*

Clinique externe. — *M. Letenneur.*

Pathologie interne. — *M. Viaud-Grandmarais.*

Clinique interne. — *M. Malherbe.*

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — *M. Vignard.*

Histoire naturelle et matière médicale. — *M. Delamarre.*

Chimie. — *M. Audouard.*

Pharmacie. — M. *Pihan-Dufeillay*.
Thérapeutique. — *Chartier*.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique interne. — M. *Heurtaux*.
Clinique externe. — M. *Trastour*.

Un arrêté du 20 janvier 1875 a supprimé le titre de *professeur adjoint* à l'Ecole de médecine de Nantes.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite.
— M. *Kirschberg*.

Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements.
— MM. *Montfort*, *Mahot*.

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. —
M. *Ringeard*.

Pour les chaires d'histoire naturelle et de matière médicale. — M. *Hecquel*.

Pour la chaire de chimie. — M. *Bertin*.

Pour la chaire de pharmacie. — M. *Herbelin*.

Chef des travaux anatomiques. — M. *Malherbe*.

Chef des travaux chimiques. — M. *Herbelin*.

Prosecteur. — M. *Dupas*.

Aides d'anatomie. — MM. *Plantard*, *Lebec*.

Préparateur de pharmacie et de matière médicale. — M. *Porson*.

Secrétaire agent comptable. — M. *Laennec*.

Les résultats des *Concours de l'année scolaire 1873 et 1874* ont été proclamés à la séance de rentrée de l'Ecole.

Etudiants en médecine de première année. —

1^{er} prix : M. Ollive ; — 2^e prix : M. Gireudeau ;
— 1^{er} accessit : M. Gergaud.

Etudiants en médecine de deuxième année. —
Aucune récompense n'a été accordée.

Etudiants en médecine de troisième année. —
1^{er} prix : M. Lebec ; — 1^{er} accessit : M. Rouxeau.

Etudiants en pharmacie. — Prix : M. Trollet-
Dulongchamp. — Accessit : M. Monnier.

Le très-intéressant rapport lu à la séance solen-
nelle de rentrée de l'Ecole, par M. le professeur
Viaud-Grand-Maraîs, nous donne quelques chiffres
bons à relever.

Pendant l'année scolaire 1873-1874, 93 élèves
ont été régulièrement inscrits ; à ce nombre il faut
ajouter les auditeurs bénévoles. 355 inscriptions
ont été délivrées à 50 aspirants au doctorat, 20 as-
pirants au titre d'officier de santé, et 18 aspirants
au titre de pharmacien de seconde classe.

Hôpitaux de Nantes. — Sont nommés :

Internes : M. Rouxeau, M^{re} Ricard, MM. Bour-
rian, Lerat, Gerbier, Jacquier et de la Rabrie. —
Interne provisoire : M. Simoneau.

Externes : MM. Ollive, Lahaye, Chenantais,
Gergaud, Barriot, Hecquard, Josso, Chatellier,
Aramburu et Morel.

14. Poitiers (Académie de Poitiers).

Directeur. — M. Orillard.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. Orillard.

Pathologie externe et médecine opératoire. —
M. Delaunay.

Clinique externe. — *M. Guérineau*.
 Pathologie interne. — *M. Brossard*.
 Clinique interne. — *M. Guignard*.
 Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — *M. Bonnet*.
 Pharmacie et toxicologie. — *M. Guitteau*.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique interne. — *M. Robert*.
 Clinique externe. — *M. Chedevergne*.
 Anatomie et physiologie. — *M. Jallet*.
 Histoire naturelle. — *M. Malapert fils*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. —
N...
 Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements.
 — *N...*
 Pour les chaires d'anatomie et physiologie. —
M. de la Mardière.
 Pour les chaires de matière médicale et thérapeutique. — *M. Alban de la Barde*.
 Pour la chaire de pharmacie et de toxicologie.
 — *M. Boisson*.
 Pour les chaires des scienc. acc. — *M. de Morineau*.
 Chef des travaux anatomiques. — *M. Pouilliot*.
 Secrétaire agent comptable. — *M. Coulon*.

15. Reims (Académie de Paris).

Directeur. — *M. Maldan*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Physiologie. — M. *Décès* fils.
Anatomie descriptive. — M. *Doyen*.
Clinique externe. — M. *Galliet*.
Pathologie interne. — M. *Strapart*.
Clinique interne. — M. *Thomas*.
Accouchements. — M. *Panis* fils.
Thérapeutique. — M. *Maldan*.
Pharmacie et toxicologie. — M. *Grandval*.
Histoire naturelle et matière médicale. — M. *Le-moine*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine. — M. *Henrot*.
Pour les chaires de chirurgie. — MM. *Luton*,
Gentilhomme.
Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. —
M. *Harmand*.
Pour la chaire d'accouchements. — M. *Belz*.
Pour la chaire de matière médicale. — M. *Le-moine*.
Pour la chaire de chimie et de pharmacie. —
M. *Grandval* fils.
Chef des travaux anatomiques. — M. *Jolicœur*.
Secrétaire agent comptable. — M. *Panis* père.

16. Rennes (Académie de Rennes).

Directeur. — M. *Delacour*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. *Robiou*.

Pathologie externe et médecine opératoire. —
M. Toulmouche.
Clinique externe. **M. Aubrée.**
Pathologie interne. — **M. Pitois.**
Clinique interne. — **M. Delacour.**
Accouchements, maladies des femmes et des en-
fants. **M. Godefroy.**
Histoire naturelle médicale et matière médicale.
— **M. Louveau.**
Thérapeutique. **M. Regnault.**
Pharmacie et notions de toxicologie. — **M. Des-
touches.**
Chimie médicale. — **M. Bellamy.**

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe. — **M. Dayot.**
Clinique interne. — **M. Lecompte.**
Anatomie et physiologie. — **M. Perret.**
Professeur honoraire. — **M. Pontallié.**

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. —
M. Bruté.
Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements.
— **M. Petit (Raymond).**
Pour les chaires de pathologie et clinique ex-
terne. — **M. Cauchois.**
Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. —
M. Lefevre.
Pour les chaires des sciences accessoires. —
M. Rouveau.
Chef des travaux anatomiques. — **M. Bruté.**
Secrétaire agent comptable. — **M. Mercier.**

17. Rouen (Académie de Caen).

Directeur. — *M. Leudet* fils.
Directeur et professeur honoraire. — *M. Leudet* père.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — *M. Thierry*.
Pathologie externe et médecine opératoire. —
M. Méry-Delabost.
Clinique externe. — *M. Flaubert*.
Pathologie interne. — *M. Lèvesque*.
Clinique interne. — *M. Leudet* fils.
Accouchements, maladies des femmes et des en-
fants. — *M. Hélot*.
Matière médicale et thérapeutique. — *M. Blanche*.
Pharmacie et notions de toxicologie. — *M. J.*
Clouet.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique interne. — *M. Cressent*.
Clinique externe. — *M. Duménil*.
Anatomie et physiologie. — *M. Tinel*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires d'accouchements. *M. Hélot* fils.
Pour les chaires de chirurgie. — *N...*
Pour les chaires de médecine. — *M. Olivier*.
Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. —
M. Lesonneur.
Pour les chaires de chimie et de pharmacie. —
M. Duprey.

Chef des travaux anatomiques. — M. *Ollivier*.
Secrétaire agent comptable. M. *Duménil*, prof.

18. Toulouse (Académie de Toulouse).

Directeur. — M. *Filhol*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. *Bonamy*.
Physiologie. — M. *Jolly*.
Pathologie externe et médecine opér. — M. *Pégot*.
Clinique externe. — M. *Batut*.
Pathologie interne. — M. *Guitard*.
Clinique interne. — M. *Nogués*.
Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Laforge*.
Matière médicale et thérapeutique. — M. *Noulet*.
Pharmacie et notions de toxicologie. — M. *Filhol*.
Médecine légale. — M. *Marchand*.
Hygiène. — M. *Ressayre*.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe. — M. *Rippol*.
Clinique interne. — M. *Bonnemaison*.
Pharmacie et notions de toxicologie. — M. *Magnes*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine. — M. *Caubet*.
Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements. — M. *Labéda*.
Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — M. *Durac*.

Pour les chaires de matière médicale, thérapeutique, pharmacie et toxicologie. — M. *Timbal-La-grave*.

Chef des travaux anatomiques. — M. *Dulac*.

Prosecteur. — M. *Chabert*.

Préparateur de chimie et d'histoire naturelle. — M. *Berduque*.

Secrétaire agent comptable. — M. *Parry*.

PROFESSEUR HONORAIRE.

M. *Desbarreaux-Bernard*.

Les élèves inscrits à l'Ecole secondaire de médecine et de pharmacie de Toulouse pour l'année scolaire 1872-73 sont au nombre de 222, ainsi répartis : pour le doctorat, 143 ; pour le grade d'officier de santé, 49 ; pour le grade de pharmacien de 1^{re} classe, 3 ; pour celui de 2^e classe, 27.

A la suite du concours ouvert pendant le mois de décembre dernier, ont été nommés internes des hospices civils de Toulouse :

MM. Chabbert, Alibert, Albert, Fauquié, titulaires. MM. Dambies et Sabadié, supplémentaires.

19. Tours (Académie de Poitiers).

Directeur. — M. *Herpin*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Pathologie interne. — M. *Duclos*.

Anatomie. — M. *Giraudet de Sainte-Agathe*.

Physiologie. — M. *Danner*.

Pathologie externe. — M. *Courbon*.

Clinique externe. — M. *Herpin*.

Chimie interne. — M. Charcellay.
Accouchements. — M. Millet.
Matière médicale et thérapeutique. — M. Barneby.
Chimie et pharmacie. — M. Brame.
Hygiène et thérapeutique. — M. Bodin.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour la pathologie interne et la clinique interne.
— M. Thomas (Hyppolite).
Pour la pathologie externe. — M. Thomac (L.).
Pour les accouchements. — M. Guérault.
Pour l'anatomie et la physiologie. — M. Picot.
Pour la chimie et la matière médic. — M. Barret.
Chef des travaux anatomiques. — M. Thomas,
professeur suppléant.
Secrétaire agent comptable. — M. Liot.

SIROP

DE

HENRY MURE**AU BROMURE DE POTASSIUM**

(EXEMPT D'IODURE ET DE CHLORURE)

*Epilepsie — Hystérie**Vertiges — Convulsions — Spasmes nerveux**Danse de Saint-Guy — Maux de tête**Insomnie — Spermatorrhée**Maladies du cerveau et de la moelle épinière.*

Le Sirop de Henry Mure est d'une irréprochable pureté ; c'est la seule préparation qui réponde rigoureusement à toutes les conditions exigées par les médecins français et anglais. De là sa vogue si méritée.

Chaque cuillerée représente exactement deux grammes de Bromure de Potassium pur.

Prix du flacon : 5 francs.

Pour les demandes en gros, s'adresser à M. H. Mure, pharm. de 1^{re} cl., à Pont-St-Esprit (Gard).

PÂTE & SIROP D'ESCARGOTS

DE MURE

La **Pâte** et le **Sirop d'Escargots** de Mure sont les plus puissants médicaments contre les *fluxions de poitrine, rhumes, catarrhes aigus ou chroniques, asthme, coqueluche, etc.*

Pâte : 4 fr. la boîte — Sirop : 2 fr. la bouteille.

Dans toutes les Pharmacies.

41*

Imprimerie de la Faculté de Médecine
A. PARENT
29 et 31, rue Monsieur-le-Prince, à Paris

IMPRESSION
DES
THÈSES DE MÉDECINE
De Droit et de Pharmacie
Recueils périodiques, Volumes, Affiches
Prospectus, etc.

CÉLÉRITÉ — EXACTITUDE — PRIX MODÉRÉS

Cette imprimerie, spécialement agencée pour le travail des Thèses et nouvellement agrandie, offre toutes les garanties d'une bonne et rapide exécution, grâce au personnel des correcteurs et compositeurs, habitués aux termes techniques, aux langues mortes ou étrangères, et aux manuscrits difficiles.

Les épreuves, lues et corrigées, sont envoyées en placards avec le manuscrit et un modèle de la correction, 4 ou 5 jours au moins avant l'examen.

On ne paie pas de corrections, sauf les changements au texte.

L'élève n'a absolument aucune démarche à faire.

Les prix varient au gré du Candidat, selon le caractère choisi, le nombre de lignes à la page, de lettres à la ligne et les formats in-4° et in-8°.

INSTRUMENTS
DE
CHIRURGIE

MAISON CHARRIÈRE

COLLIN & C^{IE}

SUCCESEURS

Fournisseurs de la Faculté de Paris
des Ministères de la Guerre,
de la Marine, de l'Instruction publique,
etc., etc.

6, rue de l'École-de-Médecine, 6.

OSTÉOLOGIE

PIÈCES

D'ANATOMIE NORMALE

PATHOLOGIQUE et COMPARÉE

TRAMOND-VASSEUR

Préparateur

*et Fournisseur de la Faculté de Médecine
de Paris.*

9, rue de l'École-de-Médecine, 9

Messieurs les Élèves trouveront
en outre dans cette Maison des
**pièces d'anatomie micros-
copique** variées.

PAPETERIE
DU CORPS MÉDICAL

L. CHAMOUIN

29, rue Bonaparte, près la rue Jacob

PARIS

Fournitures spéciales pour les leçons de cliniques. — Cahiers de charges. — Sténographes. — Tablettes à observations — Feuilles d'observations. — Feuilles de température. — Bandes sphymographiques. — Agenda médical 1876. — Agenda registre 1876.

COMPTABILITÉ DU PRATICIEN

(Cinq modèles adoptés)

CLASSEURS POUR RECHERCHES
SCIENTIFIQUES, ETC., ETC.

LETTRES A ENTÊTE

CARTES DE VISITES

Impressions et toutes fournitures
de bureaux.

29, rue Bonaparte, près la rue Jacob, 29,

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE

MATHIEU ET FILS

16, Carrefour de l'Odéon, 16

PARIS

*Lauréat de l'Académie
et de la Faculté de médecine de Paris*

Scul Grand Prix
à l'Exposition Universelle de 1867

FOURNISSEURS DES HOPITAUX ET DE LA MARINE

Boîtes à dissection de tous modèles

PROUSSES

**Instruments de Chirurgie
de toutes espèces.**

L A
GAZETTE DES HOPITAUX
46^e ANNÉE

Ce journal paraît les Mardi, Jeudi et
Samedi de chaque semaine

Directeur : D^r E. Le Sourd

*Rédacteurs en chef : MM. les Docteurs
BROCHIN & V. REVILLOUT*

*Prix de souscription : Trois mois, 8 50;
six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr.*

Bureaux d'Abonnement :

Rue des Saints-Pères, 57.

Un acte du 10 octobre 1853 a institué,
en faveur de la *Gazette des Hôpitaux*,
un fonds de 10,000 fr. qui permet de
donner aux étudiants un abonnement
annuel au prix de 12 fr., et aux méde-
cins qui ne peuvent payer le prix entier,
un abonnement au prix de 15 ou 20 fr.,
à la condition d'adresser *directement* la
demande et le prix d'abonnement au
bureau du journal.

JOURNAL
DE
MÉDECINE et de CHIRURGIE
PRATIQUES

A L'USAGE DES MÉDECINS PRATICIENS

Fondé par Lucas-Championnière

D^r J. LUCAS-CHAMPIONNIÈRE
Chirurgien des Hôpitaux

Le Journal paraît chaque mois par cahier de 48 pages.

Le prix annuel est de **dix francs** pour la France et de *douze francs* pour l'étranger.

Le prix de chaque volume de la collection est de **cinq francs** pour la France et de *six francs* pour l'étranger. On ne s'abonne que pour un an, à partir de janvier.

RUE DE NESLES, N° 8
ancienne rue d'Anjou-Dauphine
PARIS

L'ÉCOLE DE MÉDECINE

JOURNAL DES COURS ET DES CLINIQUES
(HEBDOMADAIRE).

52, boulevard Saint-Michel, 52

2^e ANNÉE.

*Cours publiés ou en cours de publication dans
le courant de l'année 1874-1875.*

1. Cours de M. ROBIN. — 2^e série. Embryogénie. Systèmes.
2. Cours de M. VULPIAN. — 2^e série. Études de pathologie expérimentale sur l'action physiologique des substances toxiques et médicamenteuses.
3. Cours de M. DOLBEAU. — Plaies de la main et de l'avant-bras. Panaris. Phlegmons du bras.
4. Cours de M. CORNIL. — Lésions anatomiques du foie.
5. Cours de M. FOURNIER. — De la syphilis cérébrale.
6. Cours de M. DUBREUIL. — Maladies chroniques de l'appareil locomoteur.

Impression des Thèses de médecine à l'imprimerie Derenne, 52, boulevard St-Michel.

L'UNION MÉDICALE

*Journal des intérêts scientifiques et pratiques,
moraux et professionnels du corps
médical.*

Paraît trois fois par semaine, le **mardi**,
le **jedi** et le **samedi**.

L'Union médicale, un des journaux les plus répandus en France et à l'étranger, est à la fois un journal et un livre : un journal par la rapidité et l'actualité de ses publications ; un livre par l'importance et la valeur de ses travaux, qui ont pour auteurs le plus grand nombre des célébrités médicales contemporaines.

Prix de l'Abonnement :

Pour Paris et les départements : Un an, 32 fr. ; six mois, 17 fr. ; trois mois, 9 fr.

Pour les Etudiants en médecine : Paris, 10 fr. ; départements, 12 fr.

Pour l'Etranger, *le port en plus*, selon qu'il est fixé par les conventions postales.

Bureaux d'Abonnement :

11 — rue Grange-Batelière — 11

LE
COURRIER MÉDICAL
ET LA RÉFORME MÉDICALE

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT LE SAMEDI
Sous la direction du docteur MARY DURAND

Prix de l'abonnement :
Pour Paris et les départements, 6 francs
par an. — Étranger, port en sus.

Bureaux du journal
Rédaction et administration
196, rue de Rivoli.

LA FRANCE MÉDICALE

21^e ANNÉE

Paraissant le mercredi et le samedi

BUREAUX : A. DELAHAYE

place de l'École-de-Médecine.

Un an : France, 12 fr. — Étranger, 20 fr.

Rédacteur en chef : D^r BOTTENTUIT.

La France médicale compte aujourd'hui 21 ans d'existence. Suivant la voie du progrès, éloignée de tout parti pris, *La France médicale* est une tribune ouverte à toutes les opinions, pourvu qu'elles soient empreintes d'une véritable honnêteté scientifique. Elle appelle la discussion, mais elle éloigne et écarte toute polémique personnelle.

La Clinique, basée sur l'observation, a fait la gloire de l'Ecole française : aussi *la France médicale* donne-t-elle une large part aux travaux pratiques. Elle a publié et publie les travaux de MM. G. Sée, Gueneau de Mussy, Gosselin, Richet, Demarquay, Dolbeau, Bucquoy, Michel Péter, Parrot, Fournier, etc., etc.

Les sciences accessoires sont l'objet de nombreux articles. Il paraît, 2 fois par mois, une *Revue de Chimie et de Pharmacologie*.

Les travaux français et étrangers sont analysés dans une *Revue de la presse française et étrangère*, qui paraît chaque semaine.

Les séances des sociétés savantes, la bibliographie, les variétés littéraires et médicales, les intérêts professionnels sont l'objet de comptes-rendus et d'articles qui paraissent régulièrement.

On s'abonne à Paris, chez A. Delahaye, place de l'Ecole-de-Médecine.

Pour les étudiants, le prix de *la France médicale* est de 10 francs.

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS

Fondée en 1830

GAZETTE DE SANTÉ ET CLINIQUE
DES HOPITAUX RÉUNIS

Paraissant tous les samedis en une feuille double
raisin (grand in-4°) de 16 pages ; 20 pages avec
un supplément ; 24 pages avec un double supplé-
ment.

Rédacteur en chef : M. le docteur F. DE RANSE.

Bureaux : 4, place Saint-Michel.

Chaque numéro contient :

- 1° *Une revue hebdomadaire* des questions scien-
tifiques et professionnelles les plus intéressantes
qui ont surgi pendant la semaine ;
- 2° *Deux mémoires originaux*, l'un de science,
l'autre de pratique ;
- 3° *Une revue des cliniques et des sociétés sa-
vantes* de la France et de l'étranger (Société de

chirurgie, Société médicale des hôpitaux, Société clinique de Londres, etc.) ;

4° Une revue des journaux de médecine français et étrangers ;

5° Le compte-rendu analytique des séances de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine ;

6° Le compte-rendu in extenso des séances de la Société de biologie, dont la *Gazette* est l'organe officiel ;

7° Une revue bibliographique des ouvrages et mémoires publiés en France et à l'étranger ;

8° Une *Chronique* comprenant les faits et nouvelles intéressant le corps médical (législation, enseignement, profession, etc.) ;

9° Un *feuilleton* sur des sujets variés d'histoire et de littérature médicales.

Prix de l'abonnement :

Paris et les départements : 1 an, 36 fr. ; 6 mois, 18 fr. ; 3 mois, 9 fr.

Etranger : mêmes prix, augmentés d'un supplément en rapport, pour chaque pays, avec le tarif des postes.

N. B. — Le prix de l'abonnement est réduit à 20 fr. par an pour MM. les élèves en médecine.

PUBLICATIONS
DU D^r A. BOSSU

Bureau : 5, rue Saint-Benoît.

Ad. DELAHAYE, place de l'École-
de-Médecine.

L'ABEILLE MÉDICALE

MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACOLOGIE.

Paraissant tous les lundis, avec un Supplément mensuel contenant une REVUE DES SCIENCES et une REVUE VÉTÉRINAIRE. — Un an (52 n^{os}), 7 fr. 50.

NOUVEAU COMPENDIUM MÉDICAL

A l'usage des médecins praticiens. Matières : *Pathologie générale* ; — Dictionnaire de *Pathologie interne*, comprenant les Ophthalmies ; — Dictionnaire *Memento de thérapeutique*, 1 vol. de 700 pages, 4^e édition. Prix : 7 fr.

ANTHROPOLOGIE

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, HYGIÈNE, PATHOLOGIE,
THÉRAPEUTIQUE.

Cours complet, didactique et méthodique, 2 vol.
in-8°, avec Atlas d'anatomie (20 pl. gravées), 6°
édition, 1873. Prix avec l'Atlas colorié, 22 fr. ; en
noir, 15 fr.

TRAITÉ DES PLANTES MÉDICINALES

Précédé d'un *Cours élémentaire didactique de
Botanique*, 1 fort vol. in-8°, accompagné d'un
ATLAS de 60 planches, etc. 3° édit. 1872. Prix : en
couleur, 22 fr. ; en noir, 13 fr.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE

3 vol. format presque in-4° à 2 colonnes, 1,100
gravures. PRIX : 27 fr.

N. B. — MM. les Etudiants qui s'adressent au
Bureau de l'*Abeille Médicale*, 5, rue Saint-Benoît,
obtiennent une forte remise sur toutes ces publica-
tions.

LE
PROGRÈS MÉDICAL

JOURNAL DE MÉDECINE
DE CHIRURGIE ET DE PHARMACIE

Rédacteur en chef: D^r BOURNEVILLE

Un an : 17 fr. Six mois : 8 fr.

L'abonnement d'un an pour MM. les
Étudiants en Médecine et en Pharmacie
est de 10 francs.

Le *Progrès Médical* paraît tous les
samedis, par cahiers de 12 pages in-4°
compacte sur 2 colonnes.

BUREAUX

Rue des Écoles, 6, Paris

Les Bureaux sont ouverts de midi à 4
heures.

PARIS-MÉDICAL

Journal hebdomadaire, paraissant tous les Jedis.

—
Le premier numéro sera publié le Jeudi
7 octobre (in-8° de 24 pages).

—
Rédacteur en chef : Dr Fort

ancien interne des hôpitaux, professeur libre d'anatomie et de chirurgie de l'école pratique.

—
Ce Journal est rédigé principalement en vue de l'instruction des élèves. Il contient tous les faits nouveaux, les nouvelles intéressant le corps médical, les comptes-rendus des Sociétés savantes, etc., etc.

—
ABONNEMENT :

2, rue Antoine - Dubois, 2

—
Paris, **15 fr.**; Départements, **17 fr.**
Un numéro, **50 c.**

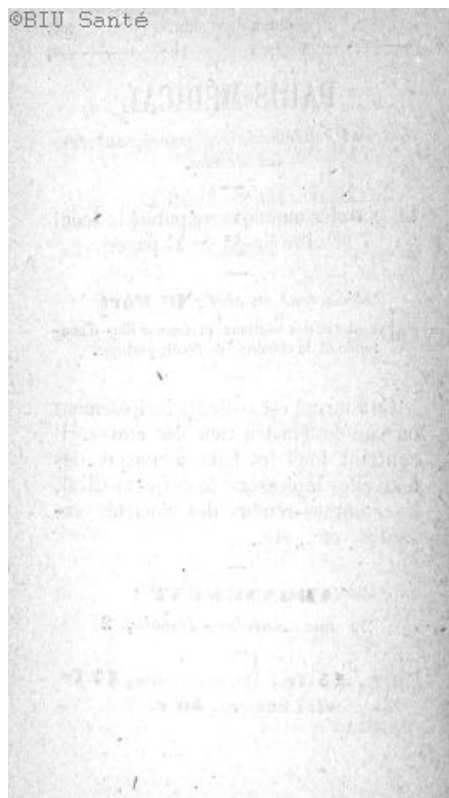


TABLE DES MATIÈRES.

AVIS.	6
PRÉFACE.	7
CALENDRIER de l'année scolaire 1875-1876.	11

SECTION PREMIÈRE

L'enseignement de la médecine à Paris.	23
Insuffisance de l'enseignement officiel.	24
Nécessité de l'enseignement libre.	30

SECTION DEUXIÈME

Législation.	35
----------------------	----

PREMIÈRE PARTIE

CHAP. I ^{er} . Elèves ayant commencé leurs études dans une Faculté et les terminant dans la même Faculté pour obtenir le titre de docteur en médecine.	35
---	----

ART. 1 ^{er} . Inscriptions.	35
ART. 2. Stage.	39
CHAP. II. Elèves qui viennent des Ecoles secondaires pour continuer leurs études dans une Faculté.	45

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDIANTS ET MÉDECINS ÉTRANGERS

Equivalence des diplômes, élèves de l'Ecole de Bucharest.	49
Médecins étrangers venant à Paris et ne dé- sirant pas exercer en France.	52
Médecins étrangers voulant subir des exa- mens à la Faculté de Paris.	52

TROISIÈME PARTIE

OFFICIERS DE SANTÉ

CHAP. I ^{er} .— Conditions imposées aux aspi- rants à l'officiat.	53
CHAP. II. — Des droits à acquitter par les aspirants au diplôme d'officier de santé pour les différents actes de leur scolarité.	57
CHAP. III. — Conditions d'admission dans les Ecoles préparatoires ; aspirants aux diplômes de docteur en médecine et d'offi- cier de santé.	59
CHAP. IV. — Tableau indicateur des cir- conscriptions pour lesquelles les Facultés	

et les Ecoles préparatoires reçoivent des officiers de santé.	61
CHAP. V. — Diplômes de docteur en médecine et d'officier de santé.	64

QUATRIÈME PARTIE

SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE

Réglementation concernant le service de santé de la marine.	66
Aides-médecins et aides-pharmaciens de la marine.	71

SECTION TROISIÈME

Renseignements indispensables aux étudiants.	74
Nombre des étudiants en France.	75
CHAP. I ^{er} . — ENSEIGNEMENT OFFICIEL.	76
ART. 1 ^{er} . Copie de la feuille d'inscription ; division des études.	77
ART. 2. Personnel de la Faculté.	80
Professeurs.	80
Agrégés	81
Adresses des professeurs.	82
— des agrégés.	83
Laboratoires de la Faculté.	86
ART. 3. Cours de la Faculté.	87
I. M. Sappey.	88

II. M. Charcot.	89
III. M. Robin.	90
IV. M. Bécлар.	91
V. M. Régnaud.	92
VI. M. Wurtz.	93
VII. M. Gavarret.	93
VIII. M. Bouchardat.	94
IX. M. Baillon.	95
X. M. Lorain.	96
XI. M. Trélat.	96
XII. M. Dolbeau.	97
XIII. M. Hardy.	98
XIV. M. Axenfeld.	99
XV. M. Chauffard.	99
XVI. M. Gubler.	100
XVII. M. Tardieu.	101
XVIII. M. Marc Sée.	101
XIX. M. Pajot.	102
XX. M. Vulpian.	103
ART. 4. Cliniques de la Faculté.	106
Hôtel-Dieu : I M. Béhiér, II M. Richet.	106
Charité : III M. Bouillaud, IV M. Sée (Ger- main), V M. Gosselin.	109
Pitié : VI M. Lasègue, VII M. Verneuil.	108
Cliniques : VIII M. Broca, IX M. Depaul.	109
ART. 5. Bibliothèque de la Faculté de mé- decine.	113
CHAP. II. — ENSEIGNEMENT LIBRE.	115
Nécessité pour les élèves d'être guidés dans leurs études.	115
ART. 1 ^{re} . Professeurs libres avec leurs adresses.	120

TABLE DES MATIÈRES.		489
ART. 2. Cours de l'Ecole pratique. . .		122
Cliniques libres et cours particuliers. . .		122
MM. Abadie, Bouchut, Bucquoy, Demarquay, Desmarres, Dujardin-Beaumets, Fauvel, Fano, Ferdut, Fort, Galezowski, Gal- lard, Garigon-Desarènes, Guibout, Hillairet, Krishaber, Labarthe, Lailier, Langlebert, Laskowski, Leloirain, Mallez, Martin-Damourette, Mauriac, Miot, Onimus, Péan, Piéchaud, Prat, Rabuteau, Ranvier, Sichel, Reliquet, Vérité, Ver- rier, de Wecker.		
Cours payants.		125
Programme de mes cours particuliers d'ana- tomie pour l'année scolaire 1875-1876. . .		127
Conditions d'inscription à ces cours. . . .		128
CHAP. III. — Dissection et opération. . .		140
Distribution des sujets aux élèves. . . .		141
Classement des élèves.		141
Abondance de sujets à disséquer dans les am- phithéâtres.		142
Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux. . .		143
Cours de l'amphithéâtre des hôpitaux. . .		143
CHAP. IV. — EXAMENS.		146
ART. 1 ^{er} . Examens de fin d'année. . . .		149
ART. 2. Examens de doctorat.		151
§ 1. — <i>Premier examen de doctorat.</i>		
Liste de préparations anatomiques données aux premiers examens pendant l'année scolaire 1873-1874.		156

Liste des organes que les examinateurs font souvent découvrir sur le sujet.	160
Liste de préparations anatomiques données au premier examen pendant l'année scolaire 1874-1875.	165
Questions posées par les juges au premier examen de doctorat pendant l'année 1873. MM. Béclard, 171. Broca, 175. Dolbeau, 176. Dubreuil, 180. Gosselin, 184. Lannelongue, 183. Ledentu, 187. Polaillon, 189. Robin, 189. Sappey, 191. Sée, 194. Trélat, 196. Verneuil, 198. Vulpian, 199.	171
Questions de l'année scolaire 1875, examens de doctorat et de fin d'année.	200
§ 2. — <i>Deuxième examen de doctorat.</i>	
Première liste des opérations demandées au 2 ^e examen de doctorat.	223
Questions posées par les examinateurs à cet examen en 1875.	228
MM. Béhier, Charcot, Chauffard, Dolbeau, Dubreuil, Dugué, Fernet, Gubler, Hardy, Lannelongue, Laségue, Lécorché, Lefort, Ollivier, Polaillon, Richet, Sée (Germain), Trélat, Verneuil.	
§ 3. — <i>Troisième examen de doctorat.</i> —	
Série de flacons contenant les substances que l'on présente aux candidats pour ce troisième examen.	240
§ 4. — <i>Quatrième examen de doctorat.</i> —	
Modèles de formules données à ce quatrième examen.	254

TABLE DES MATIÈRES.	491
§ 5. <i>Cinquième examen de doctorat.</i>	256
§ 6. <i>Thèse.</i>	257
Noms des élèves dont les thèses ont été récompensées.	263
CHAP. V. — CONCOURS.	263
ART. 1 ^{er} . Concours de l'externat.	263
Règlement du concours.	264
Noms des externes nommés au dernier concours.	265
Juges du concours.	266
Questions données à ce concours.	268
Questions du concours de 1873.	270
— de 1874.	271
Questions des concours 1860, 1861 et 1862.	273
ART. 2. Concours de l'internat.	275
Règlement.	275
Réflexions et conseils.	278
Internes provisoires.	283
Concours de 1872.	284
— de 1873.	285
— de 1874.	286
Noms des internes titulaires et provisoires nommés à ce concours.	287
De l'importance du concours de l'internat, et de sa préparation.	287
ART. 3. Concours pour le prix de l'internat.	290
Lauréats du concours de 1874.	290
Concours entre les internes.	292
ART. 4. Questions du dernier concours en médecine (1875).	293

CHAP. VI. — PRIX.	296
ART. 1 ^{er} . Prix de la Faculté, et lauréat du dernier concours.	296
ART. 2. Prix de l'Académie.	301
ART. 3. Prix de la Société de chirurgie et lauréats du dernier concours.	304
ART. 4. Prix de M. Fort, et lauréat du dernier concours (enseignement libre).	318
CHAP. VII. — HÔPITAUX DE PARIS. — Emplacement de l'hôpital. Noms des chefs de service. Indications des services où les élèves sont l'objet de soins particuliers.	320
CHAP. VIII. — EMPLOI DU TEMPS DE L'ÉLÈVE.	326
ART. 1 ^{er} . Elève de première année (conseils).	329
ART. 2. Elève de deuxième année.	336
ART. 3. Elève de troisième année.	341
ART. 4. Elève de quatrième année.	344
Conseils aux élèves auprès des malades à l'hôpital.	347
Conseils relatifs aux observations.	354

SECTION QUATRIÈME

MÉDECINS ET PHARMACIENS MILITAIRES

CHAP. I ^{er} . — ELÈVES EN MÉDECINE MILITAIRE.	361
Règlement sur les engagés conditionnels d'un an.	365

Programme des concours en médecine et en pharmacie.	365
Noms des élèves nommés au dernier concours.	273
CHAP. II. — ÉLÈVES EN PHARMACIE MILITAIRE.	377

SECTION CINQUIÈME

ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

Personnel de l'Ecole de pharmacie.	380
CHAP. I ^{er} . — PHARMACIENS DE 1 ^{re} CLASSE.	382
Examens semestriels.	383
Examens définitifs.	387
Normes des anciens apothicaires.	387
Sage.	388
Agences se chargeant de placer les élèves.	390
CHAP. II. — PHARMACIENS DE 2 ^e CLASSE.	392
Examens.	393
Cours.	394
Travaux pratiques.	394
Prix.	396

SECTION SIXIÈME

ADMISSION DES ÉLÈVES SAGES-FEMMES

Réglementation.	400
Ecole d'accouchement à la Maternité.	403

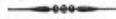
Questions posées fréquemment aux sages-femmes pour leurs examens.	406
---	-----

SECTION SEPTIÈME

Journaux de médecine et de pharmacie de Paris et des départements.	413
Libraires principaux.	421
FACULTÉS DE MÉDECINE DE PROVINCE. . .	423
Faculté de Nancy.	424
— de Montpellier.	427
— de Bordeaux.	429
— de Lyon.	431
ECOLES PRÉPARATOIRES DE MÉDECINE. . .	434
Examens.	434
Tableaux des circonscriptions pour lesquelles les Facultés et les Ecoles recevront les officiers de santé.	437
Mode de nomination des professeurs suppléants.	439
Mode de nomination du chef des travaux anatomiques.	443
1 Alger, 2 Amiens, 3 Angers, 4 Arras, 5 Besançon, 6 Caen, 7 Clermont-Ferrand, 8 Dijon, 9 Grenoble, 10 Lille, 11 Limoges,	

12 Marseille, 13 Nantes, 14 Poitiers,	
15 Reims, 16 Rennes, 17 Rouen, 18 Tou-	
louse, 19 Tours.	444
ANNONCES.	465

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



POITIERS. — TYP. DE HENRI OUDIN.

Pour paraître
AU MOIS D'OCTOBRE 1875 :
PARIS-MÉDICAL
JOURNAL HEBDOMADAIRE DE MÉDECINE ET DE
CHIRURGIE, PARAISSANT LE JEUDI.
Directeur et rédacteur en chef :
D^r FORT
Professeur libre d'Anatomie.

*Le premier numéro sera publié
le jeudi 7 octobre 1875.*

Le *Paris-Médical* contiendra le compte-rendu des cours et des cliniques; ainsi que des observations dont la lecture pourra être utile aux élèves en médecine ainsi qu'aux praticiens.

Les élèves trouveront toujours un appui, un soutien dans le *Paris-Médical*.

Chaque numéro, format in-8°, contiendra 24 pages. A la fin de l'année il formera deux volumes de 630 pages.

Prix du numéro, **0,50 c.** Prix de l'abonnement; pour Paris, **15 fr.**; pour les départements, **17 fr.**; pour l'étranger, le port en sus.

Bureaux du Journal, rue Antoine-Dubois, n° 2, au-dessus de l'amphithéâtre du cours d'anatomie.

Poitiers. — Typ. ORDIN.